# OEUVRES

## COMPLETES

### DE

# VOLTAIRE.

# OEUVRES

## COMPLETES

DE

# VOLTAIRE.

## TOME VINGTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.



# ESSAI
## SUR
# LES MOEURS
## ET
# L'ESPRIT DES NATIONS,
## ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS
# DE L'HISTOIRE,
## DEPUIS CHARLEMAGNE
## JUSQU'A LOUIS XIII.

# ESSAI

# SUR LES MOEURS

# ET L'ESPRIT DES NATIONS.

## CHAPITRE CLII.

### *Des îles françaiſes et des flibuſtiers.*

LES poſſeſſions les plus importantes que les Français ont acquiſes avec le temps ſont la moitié de l'île Saint-Domingue, la Martinique, la Guadaloupe et quelques petites îles Antilles; ce n'eſt pas la deux-centième partie des conquêtes eſpagnoles, mais on en a tiré enfin de grands avantages.

Saint-Domingue, mais ſans or ni argent.

Saint-Domingue eſt cette même île Hiſpaniola, que les habitans nommaient *Aiti*, découverte par *Colombo*, et dépeuplée par les Eſpagnols; les Français n'ont pas trouvé dans la partie qu'ils habitent l'or et l'argent qu'on y trouvait autrefois, ſoit que les métaux demandent une longue ſuite de ſiècles pour ſe former, ſoit plutôt qu'il n'y en ait qu'une quantité déterminée dans la terre, et que la mine ne renaiſſe plus; l'or et l'argent en effet

n'étant point des mixtes, il eſt difficile de concevoir ce qui les reproduirait. Il y a encore des mines de ces métaux dans le terrain qui reſte aux Eſpagnols ; mais les frais n'étant pas compenſés par le profit, on a ceſſé d'y travailler.

Origine des flibuſtiers.

La France n'eſt entrée en partage de cette île avec l'Eſpagne que par la hardieſſe déſeſpérée d'un peuple nouveau, que le haſard compoſa d'anglais, de bretons, et ſur-tout de normands. On les a nommés *boucaniers*, *flibuſtiers ;* leur union et leur origine furent à peu-près celle des anciens Romains ; leur courage fut plus impétueux et plus terrible. Imaginez des tigres qui auraient un peu de raiſon ; voilà ce qu'étaient les flibuſtiers ; voici leur hiſtoire.

Il arriva, vers l'année 1625, que des aventuriers français et anglais abordèrent en même temps dans une île des Caraïbes, nommée *Saint-Chriſtophe* par les Eſpagnols qui donnaient preſque toujours le nom d'un ſaint aux pays dont ils s'emparaient, et qui égorgeaient les naturels au nom d'un ſaint. Il fallut que ces nouveaux venus, malgré l'antipathie naturelle des deux nations, ſe réuniſſent contre les Eſpagnols. Ceux-ci maîtres de toutes les îles voiſines comme du continent, vinrent avec des forces ſupérieures. Le

commandant français échappa, et retourna en France. Le commandant anglais capitula; les plus déterminés des français et des anglais gagnèrent dans des barques l'île de Saint-Domingue, et s'établirent dans un endroit inabordable de la côte, au milieu des rochers. Ils fabriquèrent de petits canots à la manière des Américains, et s'emparèrent de l'île de la Tortue. Plusieurs normands allèrent grossir leur nombre, comme au douzième siècle ils allaient à la conquête de la Pouille, et dans le dixième à la conquête de l'Angleterre; ils eurent toutes les aventures heureuses et malheureuses que pouvait attendre un ramas d'hommes sans lois, venus de Normandie et d'Angleterre dans le golfe du Mexique.

*Cromwell*, en 1655, envoya une flotte qui enleva la Jamaïque aux Espagnols; on n'en serait point venu à bout sans ces flibustiers. Ils pirataient par-tout; et plus occupés de piller que de conserver, ils laissèrent pendant une de leurs courses reprendre par les Espagnols la Tortue. Ils la reprirent ensuite; le ministère de France fut obligé de nommer pour commandant de la Tortue celui qu'ils avaient choisi; ils infestèrent la mer du Mexique, et se firent des retraites dans plusieurs îles. Le nom qu'ils prirent alors fut celui des *frères de la Côte*. Ils s'entassaient dans un

miférable canot, qu'un coup de canon ou de vent aurait brifé, et allaient à l'abordage des plus gros vaiffeaux efpagnols, dont quelquefois ils fe rendaient maîtres. Point d'autres lois parmi eux que celle du partage égal des dépouilles, point d'autre religion que la naturelle, de laquelle encore ils s'écartaient monftrueufement.

Singuliers ufages des flibuftiers. Ils ne furent pas à portée de ravir des époufes, comme on l'a conté des compagnons
1665. de *Romulus;* ils obtinrent qu'on leur envoyât cent filles de France ; ce n'était pas affez pour perpétuer une affociation devenue nombreufe ; deux flibuftiers tiraient aux dés une fille ; le gagnant l'époufait, et le perdant n'avait droit de coucher avec elle que quand l'autre était occupé ailleurs.

Ces hommes étaient d'ailleurs plus faits pour la deftruction que pour fonder un Etat. Leurs exploits étaient inouis, leurs cruautés auffi. Un d'eux (nommé l'*Olonois*, parce qu'il était des Sables d'Olonne) prend avec un feul canot une frégate armée, jufque dans le port de la Havane. Il interroge un des prifonniers, qui lui avoue que cette frégate était deftinée à lui donner la chaffe, qu'on devait fe faifir de lui et le pendre ; il avoue encore que lui qui parlait était le bourreau.
Atrocités. L'*Olonois* fur le champ le fait pendre, coupe

lui-même la tête à tous les captifs et ſuce leur ſang.

Cet *Olonois* et un autre, nommé *le Baſque*, vont juſqu'au fond du petit golfe de Venezola, dans celui de Honduras avec cinq cents hommes; ils mettent à feu et à ſang deux villes conſidérables; ils reviennent chargés de butin; ils montent les vaiſſeaux que les canots ont pris. Les voilà bientôt une puiſſance maritime, et ſur le point d'être de grands conquérans. 1667.

*Morgan*, anglais, qui a laiſſé un nom fameux, ſe mit à la tête de mille flibuſtiers, les uns de ſa nation, les autres normands, bretons, ſaintongeois, baſques; il entreprend de s'emparer de Porto-Bello, l'entrepôt des richeſſes eſpagnoles, ville très-forte, munie de canon, et d'une garniſon conſidérable. Il arrive ſans artillerie, monte à l'eſcalade de la citadelle ſous le feu du canon ennemi, et malgré une réſiſtance opiniâtre il prend la forteresse; cette témérité heureuſe oblige la ville à ſe racheter pour environ un million de piaſtres. Quelque temps après il oſe s'enfoncer dans l'iſthme de Panama, au milieu des troupes eſpagnoles; il pénètre à l'ancienne ville de Panama, enlève tous les tréſors, réduit la ville en cendres, et revient à la Jamaïque victorieux et enrichi. C'était le fils d'un payſan

Grandes entrepriſes.

1670.

d'Angleterre; il eût pu ſe faire un royaume dans l'Amérique, mais enfin il mourut en priſon à Londres.

Les flibuſtiers français dont le repaire était tantôt dans les rochers de Saint-Domingue, tantôt à la Tortue, arment dix bateaux, et vont au nombre d'environ douze cents hommes
1683. attaquer la Vera-Cruz : cela eſt auſſi téméraire que ſi douze cents biſcayens venaient aſſiéger Bordeaux avec dix barques. Ils prennent la Vera-Cruz d'aſſaut; ils en rapportent cinq millions, et font quinze cents eſclaves. Enfin après pluſieurs ſuccès de cette eſpèce, les flibuſtiers anglais et français ſe déterminent à entrer dans la mer du Sud, et à piller le Pérou. Aucun français n'avait vu encore cette mer : pour y entrer il fallait ou traverſer les montagnes de l'iſthme de Panama, ou entreprendre de côtoyer par mer toute l'Amérique méridionale, et paſſer le détroit de Magellan,
1687. qu'ils ne connaiſſaient pas. Ils ſe diviſent en deux troupes, et prennent à la fois ces deux routes.

Ceux qui franchiſſent l'iſthme renverſent et pillent tout ce qui eſt ſur leur paſſage, arrivent à la mer du Sud, s'emparent dans les ports de quelques barques qu'ils y trouvent, et attendent avec ces petits vaiſſeaux ceux de leurs camarades qui ont dû paſſer le

détroit de Magellan. Ceux-ci qui étaient preſque tous français, eſſuyèrent des aventures auſſi romaneſques que leur entrepriſe : ils ne purent paſſer au Pérou par le détroit, ils furent repouſſés par des tempêtes ; mais ils allèrent piller les rivages de l'Afrique.

Cependant les flibuſtiers qui ſe trouvent au-delà de l'iſthme, dans la mer du Sud, n'ayant que des barques pour naviger, ſont pourſuivis par la flotte eſpagnole du Pérou ; il faut lui échapper. Un de leurs compagnons qui commande une eſpèce de canot chargé de cinquante hommes, ſe retire juſqu'à la mer Vermeille, et dans la Californie ; il y reſte quatre années, revient par la mer du Sud, prend dans ſa route un vaiſſeau chargé de cinq cents mille piaſtres, paſſe le détroit de Magellan, et arrive à la Jamaïque avec ſon butin. Les autres cependant rentrent dans l'iſthme chargés d'or et de pierreries. Les troupes eſpagnoles raſſemblées les attendent et les pourſuivent par-tout. Il faut que les flibuſtiers traverſent l'iſthme dans ſa plus grande largeur, et qu'ils marchent par des détours l'eſpace de trois cents lieues, quoiqu'il n'y en ait que quatre-vingts en droite ligne de la côte où ils étaient à l'endroit où ils voulaient arriver. Ils trouvent des rivières qui ſe précipitent par des cataractes, et ſont réduits à

Ils traverſent l'Amérique.

s'y embarquer dans des eſpèces de tonneaux. Ils combattent la faim, les élémens et les eſpagnols. Cependant ils ſe rendent à la mer du Nord, avec l'or et les pierreries qu'ils ont pu conſerver. Ils n'étaient pas alors au nombre de cinq cents. La retraite des dix mille grecs ſera toujours plus célèbre, mais elle n'eſt pas comparable.

Si ces aventuriers avaient pu ſe réunir ſous un chef, ils auraient fondé une puiſſance conſidérable en Amérique. Ce n'était, à la vérité, qu'une troupe de voleurs ; mais qu'ont été tous les conquérans ? Les flibuſtiers ne réuſſirent qu'à faire aux Eſpagnols preſqu'autant de mal que les Eſpagnols en avaient fait aux Américains. Les uns allèrent jouir dans leur patrie de leurs richeſſes, les autres moururent des excès où ces richeſſes les entraînèrent ; beaucoup furent réduits à leur première indigence. Les gouvernemens de France et d'Angleterre ceſsèrent de les protéger, quand on n'eut plus beſoin d'eux ; enfin il ne reſte de ces héros du brigandage que leur nom et le ſouvenir de leur valeur et de leurs cruautés.

C'eſt à eux que la France doit la moitié de l'île de Saint-Domingue ; c'eſt par leurs armes qu'on s'y établit dans tout le temps de leurs courſes.

On comptait, en 1757, dans la Saint-Domingue française environ trente mille personnes, et cent mille esclaves nègres ou mulâtres, qui travaillaient aux sucreries, aux plantations d'indigo, de cacao, et qui abrgèent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux, en remplissant nos nouveaux besoins, que nos pères ne connaissaient pas : nous allons acheter ces nègres à la côte de Guinée, à la côte d'Or, à celle d'Yvoire; il y a trente ans qu'on avait un beau nègre pour cinquante livres; c'est à peu-près cinq fois moins qu'un bœuf gras. Cette marchandise humaine coûte aujourd'hui, en 1772, environ quinze cents livres. Nous leur disons qu'ils sont hommes comme nous, qu'ils sont rachetés du sang d'un DIEU mort pour eux, et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme, on les nourrit plus mal; s'ils veulent s'enfuir, on leur coupe une jambe, et on leur fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre lorsqu'on leur a donné une jambe de bois; après cela nous osons parler du droit des gens. La petite île de la Martinique, la Guadaloupe, que les Français cultivèrent en 1735, fournirent les mêmes denrées que Saint-Domingue. Ce sont des points sur la carte et des événemens qui se perdent dans l'histoire de l'univers. Mais enfin ces pays, qu'on peut à peine apercevoir Nègres.

dans une mappemonde, produisirent en France une circulation annuelle d'environ soixante millions de marchandises. Ce commerce n'enrichit point un pays, bien au contraire, il fait périr des hommes, il cause des naufrages : il n'est pas, sans doute, un vrai bien ; mais les hommes s'étant fait des nécessités nouvelles, il empêche que la France n'achète chèrement de l'étranger un superflu devenu nécessaire.

## CHAPITRE CLIII.

### *Des possessions des Anglais et des Hollandais, en Amérique.*

Les Anglais étant nécessairement plus adonnés que les Français à la marine, puisqu'ils habitent une île, ont eu dans l'Amérique septentrionale de bien meilleurs établissemens que les Français. Ils possèdent six cents lieues communes de côtes, depuis la Caroline jusqu'à cette baye d'Hudson, par laquelle on a cru en vain trouver un passage qui pût conduire jusqu'aux mers du Sud et du Japon. Leurs colonies n'approchent pas des riches contrées de l'Amérique espagnole ; les terres de l'Amérique anglaise ne produisent, du moins jusqu'à présent, ni argent, ni or, ni indigo, ni

cochenille, ni pierres précieufes, ni bois de teinture : cependant elles ont procuré d'affez grands avantages. Les poffeffions anglaifes en terre ferme commencent à dix degrés de notre tropique, dans un des plus heureux climats. C'eft dans ce pays, nommé *Caroline*, que les Français ne purent s'établir ; et les Anglais n'en ont pris poffeffion qu'après s'être affurés des côtes feptentrionales.

*Locke* légiflateur de la Caroline.

Vous avez vu les Efpagnols et les Portugais maîtres de prefque tout le nouveau monde, depuis le détroit de Magellan jufqu'à la Floride : après la Floride eft cette Caroline, à laquelle les Anglais ont ajouté depuis peu la partie du Sud, appelée *la Géorgie*, du nom du roi *George I :* ils n'ont eu la Caroline que depuis 1664. Le plus grand luftre de cette colonie eft d'avoir reçu fes lois du philofophe *Locke*. La liberté entière de confcience, la tolérance de toutes les religions fut le fondement de ces lois. Les épifcopaux y vivent fraternellement avec les puritains ; ils y permettent le culte des catholiques leurs ennemis, et celui des Indiens nommés *idolâtres ;* mais pour établir légalement une religion dans le pays, il faut être fept pères de famille. *Locke* a confidéré que fept familles avec leurs efclaves pourraient compofer cinq à fix cents perfonnes, et qu'il ne ferait pas jufte d'empêcher

ce nombre d'hommes de ſervir DIEU ſuivant leur conſcience, parce qu'étant gênés ils abandonneraient la colonie.

Les mariages ne ſe contractent dans la moitié du pays qu'en préſence du magiſtrat: mais ceux qui veulent joindre à ce contrat civil la bénédiction d'un prêtre peuvent ſe donner cette ſatisfaction.

Ces lois ſemblèrent admirables, après les torrens de ſang que l'eſprit d'intolérance avait répandus dans l'Europe : mais on n'aurait pas ſeulement ſongé à faire de telles lois chez les Grecs et chez les Romains, qui ne ſoupçonnèrent jamais qu'il pût arriver un temps où les hommes voudraient forcer, le fer à la main, d'autres hommes à croire. Il eſt ordonné par ce code humain de traiter les nègres avec la même humanité qu'on a pour ſes domeſtiques. La Caroline poſſédait, en 1657, quarante mille nègres et vingt mille blancs.

Virginie. Au-delà de la Caroline eſt la Virginie, nommée ainſi en l'honneur de la reine *Eliſabeth*, peuplée d'abord par les ſoins du fameux *Raleig*, ſi cruellement récompenſé depuis par *Jacques I.* Cet établiſſement ne s'était pas fait ſans de grandes peines. Les ſauvages plus aguerris que les Mexicains, et auſſi injuſtement attaqués, détruiſirent preſque toute la colonie.

On prétend que depuis la révocation de l'édit de Nantes, qui a valu des peuplades aux deux mondes, le nombre des habitans de la Virginie se monte à cent quarante mille, sans compter les nègres. On a sur-tout cultivé le tabac dans cette province et dans le Mariland; c'est un commerce immense, et un nouveau besoin artificiel qui n'a commencé que fort tard, et qui s'est accru par l'exemple; il n'était pas permis de mettre de cette poussière âcre et mal-propre dans son nez, à la cour de *Louis XIV;* cela passait pour une grossièreté. La première ferme du tabac fut en France de trois cents mille livres par an, elle est aujourd'hui de seize millions. (*) Les Français en achètent pour près de quatre millions par année des colonies anglaises, eux qui pourraient en planter dans la Louisiane. Je ne puis m'empêcher de remarquer que la France et l'Angleterre consument aujourd'hui en denrées inconnues à nos pères plus que leurs couronnes n'avaient autrefois de revenus.

De la Virginie, en allant toujours au Nord, vous allez au Mariland, qui possède quarante mille blancs et plus de soixante mille nègres. (1)

(*) Vers 1750. Elle a beaucoup augmenté depuis.

(1) Les calculs de la population de chacune des colonies anglaises sont tirés d'anciens états publiés en Angleterre; et

Primitifs ou Quakers de Pensilvanie.

Au-delà eſt la célèbre Penſilvanie, pays unique ſur la terre par la ſingularité de ſes nouveaux colons. *Guillaume Pen*, chef de la religion qu'on nomme très-improprement *Quakeriſme*, donna ſon nom et ſes lois à cette contrée, vers l'an 1680. Ce n'eſt pas ici une uſurpation comme toutes ces invaſions que nous avons vues dans l'ancien monde et dans le nouveau. *Pen* acheta le terrain des indigènes, et devint le propriétaire le plus légitime. Le chriſtianiſme qu'il apporta ne reſſemble pas plus à celui du reſte de l'Europe que ſa colonie ne reſſemble aux autres. Ses compagnons profeſſaient la ſimplicité et l'égalité des premiers diſciples de CHRIST. Point d'autres dogmes que ceux qui ſortirent de ſa bouche; ainſi preſque tout ſe bornait à aimer DIEU et les hommes; point de baptême, parce que JESUS ne baptiſa perſonne; point de prêtres, parce que les premiers diſciples étaient également conduits par le CHRIST lui-même. Je ne fais ici que le devoir d'un hiſtorien fidèle, et j'ajouterai que ſi *Pen* et ſes compagnons errèrent dans la théologie, cette ſource intariſſable de querelles et de malheurs, ils

Admirable conduite des primitifs ou quakers.

d'après les obſervations de M. *Franklin*, cette population doublait tous les vingt ans. On trouvera, dans l'ouvrage de M. l'abbé *Raynal*, la population de ces mêmes colonies, pour les années qui ont précédé immédiatement la guerre.

s'élevèrent

s'élevèrent au-deſſus de tous les peuples par la morale. Placés entre douze petites nations que nous appelons *ſauvages*, ils n'eurent de différens avec aucune ; elles regardaient *Pen* comme leur arbitre et leur père. Lui et ſes primitifs, qu'on appelle *quakers*, et qui ne doivent être appelés que du nom de *juſtes*, avaient pour maxime de ne jamais faire la guerre aux étrangers, et de n'avoir point entre eux de procès. On ne voyait point de juges parmi eux, mais des arbitres, qui ſans aucun frais accommodaient toutes les affaires litigieuſes. Point de médecins chez ce peuple ſobre, qui n'en avait pas beſoin.

La Penſilvanie fut long-temps ſans ſoldats, et ce n'eſt que depuis peu que l'Angleterre en a envoyé pour les défendre quand on a été en guerre avec la France. Otez ce nom de *quaker*, cette habitude révoltante et barbare de trembler en parlant dans leurs aſſemblées religieuſes, quelques coutumes ridicules, il faudra convenir que ces primitifs ſont les plus reſpectables de tous les hommes ; leur colonie eſt auſſi floriſſante que leurs mœurs ont été pures. Philadelphie, ou la ville des frères, leur capitale, eſt une des plus belles villes de l'univers ; et on a compté cent quatre-vingt mille hommes dans la Penſilvanie, en 1740. Ces nouveaux citoyens ne ſont pas

tous du nombre des primitifs ou quakers ; la moitié eſt compoſée d'allemands, de ſuédois, et d'autres peuples qui forment dix-ſept religions. Les primitifs qui gouvernent regardent tous ces étrangers comme leurs frères. (*a*)

Boſton. Au-delà de cette contrée unique ſur la terre, où s'eſt réfugiée la paix bannie partout ailleurs, vous rencontrez la nouvelle Angleterre, dont Boſton, la ville la plus riche de toute cette côte, eſt la capitale.

Horrible fanatiſme. Elle fut habitée d'abord et gouvernée par des puritains, perſécutés en Angleterre par ce *Laud*, archevêque de Cantorbéri, qui depuis paya de ſa tête ſes perſécutions, et dont l'échafaud ſervit à élever celui du roi *Charles I.* Ces puritains, eſpèce de calviniſtes, ſe réfugièrent, vers l'an 1620, dans ce pays, nommé depuis *la nouvelle Angleterre.* Si les épiſcopaux les avaient pourſuivis dans leur ancienne patrie, c'étaient des tigres qui avaient fait la guerre à des ours. Ils portèrent en Amérique leur humeur ſombre et féroce, et vexèrent en toute manière les pacifiques Penſilvaniens, dès que ces nouveaux venus commencèrent à s'établir. Mais en 1692, ces puritains ſe punirent eux-mêmes par la plus

(*a*) Cette reſpectable colonie a été forcée de connaître enfin la guerre, et menacée d'être détruite par les armes de l'Angleterre, la mère patrie, en 1776 et 1777.

étrange maladie épidémique de l'esprit qui ait jamais attaqué l'espèce humaine.

Tandis que l'Europe commençait à sortir de l'abyme de superstitions horribles où l'ignorance l'avait plongée depuis tant de siècles, et que les sortiléges et les possessions n'étaient plus regardés en Angleterre et chez les nations policées que comme d'anciennes folies dont on rougissait, les puritains les firent revivre en Amérique. Une fille eut des convulsions en 1692 ; un prédicant accusa une vieille servante de l'avoir ensorcelée ; on força la vieille d'avouer qu'elle était magicienne : la moitié des habitans crut être possédée, l'autre moitié fut accusée de sortilége ; et le peuple en fureur menaçait tous les juges de les pendre, s'ils ne fesaient pas pendre les accusés. On ne vit pendant deux ans que des sorciers, des possédés et des gibets ; et c'étaient les compatriotes de *Locke* et de *Newton* qui se livraient à cette abominable démence. Enfin la maladie cessa ; les citoyens de la nouvelle Angleterre reprirent leur raison, et s'étonnèrent de leur fureur. Ils se livrèrent au commerce et à la culture des terres. La colonie devint bientôt la plus florissante de toutes. On y comptait, en 1750, environ trois cents cinquante mille habitans ; c'est dix fois plus qu'on n'en comptait dans les établissemens français.

De la nouvelle Angleterre vous paſſez à la nouvelle Yorck, à l'Acadie, qui eſt devenue un ſi grand ſujet de diſcorde ; à Terre-Neuve, où ſe fait la grande pêche de la morue ; et enfin, après avoir navigé vers l'Oueſt, vous arrivez à la baie d'Hudſon, par laquelle on a cru ſi long-temps trouver un paſſage à la Chine et à ces mers inconnues, qui ſont partie de la vaſte mer du Sud ; de ſorte qu'on croyait trouver à la fois le chemin le plus court pour naviger aux extrêmités de l'Orient et de l'Occident.

Les îles que les Anglais poſsèdent en Amérique leur ont preſque autant valu que leur continent ; la Jamaïque, la Barbade et quelques autres où ils cultivent le ſucre, leur ont été très-profitables tant par leurs fabriques que par leur commerce avec la nouvelle Eſpagne, d'autant plus avantageux qu'il eſt prohibé.

Poſſeſſions hollandaiſes.

Les Hollandais, ſi puiſſans aux Indes orientales, ſont à peine connus en Amérique ; le petit terrain de Surinam, près du Bréſil, eſt ce qu'ils ont conſervé de plus conſidérable. Ils y ont porté le génie de leur pays, qui eſt de couper les terres en canaux. Ils ont fait une nouvelle Amſterdam à Surinam, comme à Batavia ; et l'île de Curaçao leur produit des avantages aſſez conſidérables. Les Danois

enfin ont eu trois petites îles, et ont commencé un commerce très-utile par les encouragemens que leur roi leur a donnés.

Voilà jufqu'à préfent ce que les Européans ont fait de plus important dans la quatrième partie du monde.

Il en refte une cinquième, qui eft celle des terres auftrales, dont on n'a découvert encore que quelques côtes et quelques îles. Si on comprend fous le nom de ce nouveau monde auftral les terres des Papous, et la nouvelle Guinée, qui commence fous l'équateur même, il eft clair que cette partie du globe eft la plus vafte de toutes.

*Magellan*, vit le premier, en 1520, la terre antarctique, à cinquante et un degrés vers le pôle auftral : mais ces climats glacés ne pouvaient pas tenter les poffeffeurs du Pérou. Depuis ce temps on fit la découverte de plufieurs pays immenfes au midi des Indes, comme la nouvelle Hollande, qui s'étend depuis le dixième degré jufque par-delà le trentième. Quelques perfonnes prétendent que la compagnie de Batavia y pofsède des établiffemens utiles. Il eft pourtant difficile d'avoir fecrètement des provinces et un commerce. Il eft vraifemblable qu'on pourrait envahir cette cinquième partie du monde, que la nature n'a point négligé ces climats, et

qu'on y verrait des marques de ſa variété et de ſa profuſion.

Mais juſqu'ici, que connaiſſons-nous de cette immenſe partie de la terre ? quelques côtes incultes, où *Pelſart* et ſes compagnons ont trouvé, en 1630, des hommes noirs, qui marchent ſur les mains comme ſur les pieds ; une baie où *Taſman*, en 1642, fut attaqué par des hommes jaunes, armés de flèches et de maſſues ; une autre où *Dampierre*, en 1699, a combattu des nègres, qui tous avaient la mâchoire ſupérieure dégarnie de dents par devant. On n'a point encore pénétré dans ce ſegment du globe ; et il faut avouer qu'il vaut mieux cultiver ſon pays que d'aller chercher les glaces et les animaux noirs et bigarrés du pôle auſtral.

Nous apprenons la découverte de la nouvelle Zélande. C'eſt un pays immenſe, inculte, affreux, peuplé de quelques anthropophages qui, à cette coutume près de manger des hommes, ne ſont pas plus méchans que nous. (2)

(2) Les découvertes du célèbre *Cook* ont prouvé qu'il n'exiſte point proprement de continent dans cette partie du globe, mais pluſieurs archipels et quelques grandes îles dont une ſeule, la nouvelle Hollande, eſt auſſi grande que l'Europe. Les glaces s'étendent plus loin dans l'hémiſphère auſtral que dans le nôtre. Elles couvrent ou rendent inabordables tout ce qui s'étend au-delà de l'endroit où les voyageurs anglais ont pénétré.

Parmi les peuples qui habitent les îles, plusieurs sont anthropophages, et mangent leurs prisonniers. Ils n'ont cependant commis de violence envers les Européans, ni tramé de trahison contre eux, qu'après en avoir été eux-mêmes maltraités ou trahis. Par-tout on a trouvé l'homme sauvage bon, mais implacable dans sa vengeance. Les mêmes insulaires qui mangèrent le capitaine *Marion*, après l'avoir attiré dans le piége par de longues démonstrations d'amitié, avaient pris le plus grand soin de quelques malades du vaisseau de M. de *Surville;* mais cet officier, sous prétexte de punir l'enlèvement de son bateau, enleva sur sa flotte le même chef qui avait généreusement reçu dans sa case nos matelots malades, et mit en partant le feu à plusieurs villages. Ces peuples s'en vengèrent sur le premier européan qui aborda chez eux. Comme ils ne distinguent point encore les différentes nations de l'Europe, les Anglais ont quelquefois été punis des violences des Espagnols ou des Français, et réciproquement; mais les sauvages n'attaquent les Européans que comme les sangliers attaquent les chasseurs, quand ils ont été blessés.

Dans d'autres îles où la civilisation a fait plus de progrès, l'usage de manger de la chair humaine s'est aboli. Cet usage a même plusieurs degrés chez les peuplades les plus grossières: les uns mangent la chair des hommes comme une autre nourriture; ils n'assassinent pas, mais ils font la guerre pour s'en procurer. D'autres peuplades n'en mangent qu'en cérémonie et après la victoire.

Dans les îles où l'anthropophagie est détruite, la société s'est perfectionnée, les hommes vivent de la pêche, de la chasse, des poules et des cochons qu'ils ont réduits à l'état de domesticité, des fruits et des racines que la terre leur donne, ou qu'une culture grossière peut leur procurer; quoiqu'ils ne connaissent ni l'or ni les métaux, ils ont porté assez loin l'adresse et l'intelligence dans tous les arts nécessaires. Ils aiment la danse, ont des instrumens de musique, et même des pièces dramatiques; ce sont des espèces de comédies où l'on joue les aventures scandaleuses arrivées dans le pays, comme dans ce qu'on appelle l'ancienne comédie grecque.

Les hommes sont gais, doux et paisibles; ils ont la même morale que nous, à cela près qu'ils ne partagent pas le préjugé qui nous fait regarder comme criminel ou comme déshonorant le commerce des deux sexes entre deux personnes libres.

Ils n'ont aucune espèce de culte, aucune opinion religieuse, mais seulement quelques pratiques superstitieuses relatives

aux morts. On peut mettre auſſi dans le rang des ſuperſtitions, le reſpect de quelques-uns de ces peuples pour une aſſociation de guerriers, nommés *Arréoi*, qui vivent ſans rien faire aux dépens d'autrui. Ces hommes n'ont pas de femmes, mais des maîtreſſes libres qui, lorſqu'elles deviennent groſſes, ſe font un devoir de ſe faire avorter : et elles n'en partagent pas moins le reſpect que l'on a pour leurs amans. Ces ſuperſtitions ſemblent marquer le paſſage entre l'état de la nature, et celui où l'homme ſe ſoumet à une religion. Le crime de ces maîtreſſes des Arréoi ne contredit pas ce que nous avons dit de la morale de ces peuples ; les Phéniciens, les Carthaginois, les Juifs ont immolé des hommes à la divinité, et n'en regardaient pas moins l'aſſaſſinat comme un crime.

Il y a dans ces îles quelques traces d'un gouvernement féodal, comme un amiral, indépendant du chef ſuprême, des chefs particuliers que ce premier chef ne nomme pas, et qui, dans les affaires où la nation entière eſt intéreſſée, reçoivent ſes ordres pour les porter à leurs vaſſaux. Mais on doit trouver à peu-près ces mêmes uſages dans toutes les nations qui ſe ſont formées par la réunion volontaire de pluſieurs peuplades.

On diſtingue auſſi deux rangs d'hommes dans pluſieurs de ces îles : celle qui a le plus de force et de beauté, a auſſi plus d'intelligence et des mœurs plus douces ; elle domine l'autre, mais ſans l'avoir réduite à l'eſclavage.

La terre eſt en général très-fertile, mais elle n'offre rien juſqu'ici qui puiſſe tenter l'avarice européane. Les Anglais y ont porté des animaux utiles, des inſtrumens de culture, y ont ſemé des graines de l'Europe. Ils ont voulu ne faire connaître la ſupériorité des Européans que par leurs bienfaits.

Cependant la même nation, dans le même temps, ſe ſouillait en Amérique et en Aſie de toutes les perfidies, de toutes les barbaries. C'eſt que chez les peuples les plus éclairés, il y a encore deux nations, l'une eſt inſtruite par la raiſon et guidée par l'humanité, tandis que l'autre reſte livrée aux préjugés et à la corruption des ſiècles d'ignorance.

## CHAPITRE CLIV.

### *Du Paraguai. De la domination des jéſuites dans cette partie de l'Amérique ; de leurs querelles avec les Eſpagnols et les Portugais.*

Etabliſſement des jéſuites comparé à celui des primitifs, nommés *Quakers.*

LES conquêtes du Mexique et du Pérou ſont des prodiges d'audace : les cruautés qu'on y a exercées, l'extermination entière des habitans de Saint-Domingue et de quelques autres îles ſont des excès d'horreur ; mais l'établiſſement dans le Paraguai par les ſeuls jéſuites eſpagnols paraît à quelques égards le triomphe de l'humanité ; il ſemble expier les cruautés des premiers conquérans. Les quakers dans l'Amérique ſeptentrionale, et les jéſuites dans la méridionale, ont donné un nouveau ſpectacle au monde. Les primitifs ou quakers ont adouci les mœurs des ſauvages voiſins de la Penſilvanie ; ils les ont inſtruits ſeulement par l'exemple, ſans attenter à leur liberté, et ils leur ont procuré de nouvelles douceurs de la vie par le commerce. Les jéſuites ſe ſont, à la vérité, ſervis de la religion pour ôter la liberté aux peuplades du Paraguai ; mais ils les ont policées ; ils les ont rendues induſtrieuſes, et ſont venus à bout de

gouverner un vaſte pays, comme en Europe on gouverne un couvent. Il paraît que les primitifs ont été plus juſtes, et les jéſuites plus politiques. Les premiers ont régardé comme un attentat l'idée de ſoumettre leurs voiſins ; les autres ſe ſont fait une vertu de ſoumettre les ſauvages par l'inſtruction et par la perſuaſion.

Comment ils aſſerviſſent le Paraguai.

Le Paraguai eſt un vaſte pays entre le Bréſil, le Pérou et le Chili. Les Eſpagnols s'étaient rendus maîtres de la côte, où ils fondèrent Buénos-Aires, ville d'un grand commerce ſur les rives de la Plata ; mais quelque puiſſans qu'ils fuſſent, ils étaient en trop petit nombre pour ſubjuguer tant de nations qui habitaient au milieu des forêts. Ces nations leur étaient néceſſaires pour avoir de nouveaux ſujets qui leur facilitaſſent le chemin de Buénos-Aires au Pérou. Ils furent aidés dans cette conquête par des jéſuites, beaucoup plus qu'ils ne l'auraient été par des ſoldats. Ces miſſionnaires pénétrèrent de proche en proche dans l'intérieur du pays, au commencement du dix-ſeptième ſiècle. Quelques ſauvages pris dans leur enfance, et élevés à Buénos-Aires, leur ſervirent de guides et d'interprètes. Leurs fatigues, leurs peines, égalèrent celles des conquérans du nouveau monde. Le courage de religion eſt auſſi grand

pour le moins que le courage guerrier. Ils ne ſe rebutèrent jamais ; et voici enfin comme ils réuſſirent.

Les bœufs, les vaches, les moutons amenés d'Europe à Buénos-Aires s'étaient multipliés à un excès prodigieux ; ils en menèrent une grande quantité avec eux ; ils firent charger des chariots de tous les inſtrumens du labourage et de l'architecture, ſemèrent quelques plaines de tous les grains d'Europe, et donnèrent tout aux ſauvages qui furent apprivoiſés comme les animaux qu'on prend avec un appât. Ces peuples n'étaient compoſés que de familles ſéparées les unes des autres, ſans ſociété, ſans aucune religion : on les accoutuma aiſément à la ſociété, en leur donnant les nouveaux beſoins des productions qu'on leur apportait. Il fallut que les miſſionnaires, aidés de quelques habitans de Buénos-Aires, leur appriſſent à ſemer, à labourer, à cuire la brique, à façonner le bois, à conſtruire des maiſons ; bientôt ces hommes furent transformés, et devinrent ſujets de leurs bienfaiteurs. S'ils n'adoptèrent pas d'abord le chriſtianiſme qu'ils ne purent comprendre, leurs enfans élevés dans cette religion devinrent entièrement chrétiens.

L'établiſſement a commencé par cinquante familles, et il monta en 1750 à près de cent

mille. Les jésuites, dans l'espace d'un siècle, ont formé trente cantons, qu'ils appellent *le pays des missions ;* chacun contient jusqu'à présent environ dix mille habitans. Un religieux de Saint-François, nommé *Florentin*, qui passa par le Paraguai, en 1711, et qui dans sa relation marque à chaque page son admiration pour ce gouvernement si nouveau, dit que la peuplade de *Saint-Xavier*, où il séjourna long-temps, contenait trente mille personnes au moins. Si on s'en rapporte à son témoignage, on peut conclure que les jésuites se sont formé quatre cents mille sujets par la seule persuasion.

Gouvernement. Si quelque chose peut donner l'idée de cette colonie, c'est l'ancien gouvernement de Lacédémone. Tout est en commun dans la contrée des missions. Ces voisins du Pérou ne connaissent point l'or et l'argent. L'essence d'un spartiate était l'obéissance aux lois de *Lycurgue*, et l'essence d'un paraguéen a été jusqu'ici l'obéissance aux lois des jésuites ; tout se ressemble, à cela près que les Paraguéens n'ont point d'esclaves pour ensemencer leurs terres, et pour couper leurs bois, comme les Spartiates ; ils sont les esclaves des jésuites.

Ce pays dépend à la vérité, pour le spirituel, de l'évêque de Buénos-Aires, et du gouverneur

pour le temporel. Il eſt ſoumis aux rois d'Eſpagne, ainſi que les contrées de la Plata et du Chili ; mais les jéſuites, fondateurs de la colonie, ſe ſont toujours maintenus dans le gouvernement abſolu des peuples qu'ils ont formés. Ils donnent au roi d'Eſpagne une piaſtre pour chacun de leurs ſujets ; et cette piaſtre, ils la paient au gouverneur de Buénos-Aires, ſoit en denrées, ſoit en monnaie ; car eux ſeuls ont de l'argent, et leurs peuples n'en touchent jamais. C'eſt la ſeule marque de vaſſalité que le gouvernement eſpagnol crut alors devoir exiger. Ni le gouverneur de Buénos-Aires ne pouvait déléguer un officier de guerre ou de magiſtrature au pays des jéſuites, ni l'évêque ne pouvait y envoyer un curé.

On tenta une fois d'envoyer deux curés dans les peuplades appelées de *Notre-Dame de Foix* et *Saint-Ignace* : on prit même la précaution de les faire eſcorter par des ſoldats. Les deux peuplades abandonnèrent leurs demeures, elles ſe répartirent dans les autres cantons ; et les deux curés demeurés ſeuls retournèrent à Buénos-Aires.

Le Paraguai fermé aux étrangers, même aux Eſpagnols

Un autre évêque, irrité de cette aventure, voulut établir l'ordre hiérarchique ordinaire dans tout le pays des miſſions ; il invita tous les eccléſiaſtiques de ſa dépendance à ſe rendre

chez lui pour recevoir leurs commiſſions ; perſonne n'oſa ſe préſenter. Ce ſont les jéſuites eux-mêmes qui nous apprennent ces faits dans un de leurs mémoires apologétiques. Ils reſtèrent donc maîtres abſolus dans le ſpirituel, et non moins maîtres dans l'eſſentiel. Ils permettaient au gouverneur d'envoyer, par le pays des miſſions, des officiers au Pérou ; mais ces officiers ne pouvaient demeurer que trois jours dans le pays. Ils ne parlaient à aucun habitant ; et quoiqu'ils ſe préſentaſſent au nom du roi, ils étaient traités véritablement en étrangers ſuſpects. Les jéſuites, qui ont toujours conſervé les dehors, firent ſervir la piété à juſtifier cette conduite, qu'on put qualifier de déſobéiſſance et d'inſulte. Ils déclarèrent au conſeil des Indes de Madrid, qu'ils ne pouvaient recevoir un eſpagnol dans leurs provinces, de peur que cet officier ne corrompît les mœurs des Paraguéens ; et cette raiſon ſi outrageante pour leur propre nation, fut admiſe par les rois d'Eſpagne, qui ne purent tirer aucun ſervice des Paraguéens, qu'à cette ſingulière condition, déshonorante pour une nation auſſi fière et auſſi fidelle que l'eſpagnole.

Voici la manière dont ce gouvernement unique ſur la terre était adminiſtré. Le provincial jéſuite, aſſiſté de ſon conſeil, rédigeait les lois ; et chaque recteur aidé d'un autre

conſeil les feſait obſerver ; un procureur fiſcal tiré du corps des habitans de chaque canton avait ſous lui un lieutenant. Ces deux officiers feſaient tous les jours la viſite de leur diſtrict, et avertiſſaient le ſupérieur jéſuite de tout ce qui ſe paſſait.

Toute la peuplade travaillait ; et les ouvriers de chaque profeſſion raſſemblés feſaient leur ouvrage en commun, en préſence de leurs ſurveillans, nommés par le fiſcal. Les jéſuites fourniſſaient le chanvre, le coton, la laine, que les habitans mettaient en œuvre : ils fourniſſaient de même les grains pour la ſemence, et on recueillait en commun. Toute la récolte était dépoſée dans les magaſins publics. On diſtribuait à chaque famille ce qui ſuffiſait à ſes beſoins : le reſte était vendu à Buénos-Aires et au Pérou.

Ces peuples ont des troupeaux. Ils cultivent les blés, les légumes, l'indigo, le coton, le chanvre, les cannes de ſucre, le jalap, l'ypécacuanha, et ſur-tout la plante qu'on nomme *herbe du Paraguai*, (1) eſpèce de thé très-recherché dans l'Amérique méridionale, Commerce.

(1) On en fait dans l'Amérique méridionale le même uſage que les Anglais et les Hollandais font du thé. Cette plante n'eſt pas aſtringente comme le thé, mais amère et ſtomachique. Les malheureux Péruviens, enterrés dans les mines avec une barbarie digne des deſcendans de *Pizarre* et d'*Almagro*, s'en ſervent pour ranimer leurs forces, et ſoutenir leur courage.

et dont on fait un trafic considérable. On rapporte en retour des espèces et des denrées. Les jésuites distribuaient les denrées, et fesaient servir l'argent et l'or à la décoration des églises et aux besoins du gouvernement. Ils eurent un arsenal dans chaque canton ; on donnait à des jours marqués des armes aux habitans. Un jésuite était préposé à l'exercice ; après quoi les armes étaient reportées dans l'arsenal ; et il n'était permis à aucun citoyen d'en garder dans sa maison. Les mêmes principes qui ont fait de ces peuples les sujets les plus soumis en ont fait de très-bons soldats ; ils croient obéir et combattre par devoir. On a eu plus d'une fois besoin de leurs secours contre les Portugais du Brésil, contre des brigands à qui on a donné le nom de *Mamelus*, et contre des sauvages nommés *Mosquites*, qui étaient anthropophages. Les jésuites les ont toujours conduits dans ces expéditions, et ils ont toujours combattu avec ordre, avec courage et avec succès.

Services à la guerre.

Lorsqu'en 1662 les Espagnols firent le siége de la ville du Saint-Sacrement, dont les Portugais s'étaient emparés, siége qui a causé des accidens si étranges, un jésuite amena quatre mille paraguéens, qui montèrent à l'assaut, et qui emportèrent la place. Je n'omettrai point un trait qui montre que ces

religieux, accoutumés au commandement, en ſavaient plus que le gouverneur de Buénos-Aires, qui était à la tête de l'armée. Ce général voulut qu'en allant à l'aſſaut, on plaçât des rangs de chevaux au-devant des ſoldats, afin que l'artillerie des remparts ayant épuiſé ſon feu ſur les chevaux, les ſoldats ſe préſentaſſent avec moins de riſque; le jéſuite remontra le ridicule et le danger d'une telle entrepriſe, et il fit attaquer dans les règles.

La manière dont ces peuples ont combattu pour l'Eſpagne, a fait voir qu'ils ſauraient ſe défendre contre elle, et qu'il ſerait dangereux de vouloir changer leur gouvernement. Il eſt très-vrai que les jéſuites s'étaient formé dans le Paraguai un empire d'environ quatre cents lieues de circonférence, et qu'ils auraient pu l'étendre davantage.

Soumis dans tout ce qui eſt d'apparence au roi d'Eſpagne, ils étaient rois en effet, et peut-être les rois les mieux obéis de la terre. Ils ont été à la fois fondateurs, légiſlateurs, pontifes et ſouverains.

Un empire d'une conſtitution ſi étrange, dans un autre hémiſphère, eſt l'effet le plus éloigné de ſa cauſe qui ait jamais paru dans le monde. Nous voyons depuis long-temps des moines princes dans notre Europe; mais ils ſont parvenus à ce degré de grandeur,

opposé à leur Etat, par une marche naturelle ; on leur a donné de grandes terres qui sont devenues des fiefs et des principautés, comme d'autres terres. Mais dans le Paraguai on n'a rien donné aux jésuites, ils se sont faits souverains sans se dire seulement propriétaires d'une lieue de terrain, et tout a été leur ouvrage.

Jésuites résistent aux rois d'Espagne et de Portugal.

Ils ont enfin abusé de leur pouvoir, et l'ont perdu ; lorsque l'Espagne a cédé au Portugal la ville du Saint-Sacrement, et ses vastes dépendances, les jésuites ont osé s'opposer à cet accord ; les peuples qu'ils gouvernent n'ont point voulu se soumettre à la domination portugaise, et ils ont résisté également à leurs anciens et à leurs nouveaux maîtres.

Si on en croit la *Relacio abbreviada*, le général portugais d'*Andrado* écrivait, dès l'an 1750, au général espagnol *Valderios : les jésuites sont les seuls rebelles. Leurs Indiens ont attaqué deux fois la forteresse portugaise du Pardo avec une artillerie très-bien servie.* La même relation ajoute que ces Indiens ont coupé les têtes à leurs prisonniers, et les ont portées à leurs commandans jésuites. Si cette accusation est vraie, elle n'est guère vraisemblable.

Ce qui est plus sûr, c'est que leur province de Saint-Nicolas s'est soulevée en 1757, et

a mis treize mille combattans en campagne ſous les ordres de deux jéſuites, *Lamp* et *Tadeo.* C'eſt l'origine du bruit qui courut alors qu'un jéſuite s'était fait roi du Paraguai ſous le nom de *Nicolas I.*

Pendant que ces religieux feſaient la guerre en Amérique, aux rois d'Eſpagne et de Portugal, ils étaient en Europe les confeſſeurs de ces princes. Mais enfin ils ont été accuſés de rebellion et de parricide à Lisbonne; ils ont été chaſſés du Portugal, en 1758; le gouvernement portugais en a purgé toutes ſes colonies d'Amérique; ils ont été chaſſés de tous les Etats du roi d'Eſpagne dans l'ancien et dans le nouveau monde; les parlemens de France les ont détruits par un arrêt; le pape a éteint l'ordre par une bulle; et la terre a appris enfin qu'on peut abolir tous les moines ſans rien craindre.

## CHAPITRE CLV.

### *Etat de l'Aſie, au temps des découvertes des Portugais.*

TANDIS que l'Eſpagne jouiſſait de la conquête de la moitié de l'Amérique, que le Portugal dominait ſur les côtes de l'Afrique et de l'Aſie, que le commerce de l'Europe

De la Chine

prenait une face ſi nouvelle, et que le grand changement dans la religion chrétienne changeait les intérêts de tant de rois, il faut vous repréſenter dans quel état était le reſte de notre ancien univers.

Dynaſtie d'*Yven.*

Nous avons laiſſé, vers la fin du treizième ſiècle, la race de *Gengis* ſouveraine dans la Chine, dans l'Inde, dans la Perſe, et les Tartares portant la deſtruction juſqu'en Pologne et en Hongrie. La branche de cette famille victorieuſe qui régna dans la Chine s'appelle *Yven.* On ne reconnaît point dans ce nom celui d'*Octaï-kan*, ni celui de *Coblaï* ſon frère, dont la race régna un ſiècle entier. Ces vainqueurs prirent avec un nom chinois les mœurs chinoiſes. Tous les uſurpateurs veulent conſerver par les lois ce qu'ils ont envahi par les armes. Sans cet intérêt ſi naturel de jouir paiſiblement de ce qu'on a volé, il n'y aurait pas de ſociété ſur la terre. Les Tartares trouvèrent les lois des vaincus ſi belles qu'ils s'y ſoumirent pour mieux s'affermir. Ils conſervèrent ſur-tout avec ſoin celle qui ordonne que perſonne ne ſoit ni gouverneur ni juge dans la province où il eſt né; loi admirable, et qui d'ailleurs convenait à des vainqueurs.

Cet ancien principe de morale et de politique, qui rend les pères ſi reſpectables aux enfans, et qui fait regarder l'empereur comme

le père commun, accoutuma bientôt les Chinois à l'obéiſſance volontaire. La ſeconde génération oublia le ſang que la première avait perdu. Il y eut neuf empereurs conſécutifs de la même race tartare, ſans que les annales chinoiſes faſſent mention de la moindre tentative de chaſſer ces étrangers. Un des arrière-petits-fils de *Gengis* fut aſſaſſiné dans ſon palais ; mais il le fut par un tartare, et ſon héritier naturel lui ſuccéda ſans aucun trouble.

Enfin ce qui avait perdu les califes, ce qui avait autrefois détrôné les rois de Perſe et ceux d'Aſſyrie, renverſa ces conquérans ; ils s'abandonnèrent à la molleſſe. Le neuvième empereur du ſang de *Gengis*, entouré de femmes et de prêtres *lamas* qui le gouvernaient tour à tour, excita le mépris, et réveilla le courage des peuples. Les bonzes ennemis des lamas furent les premiers auteurs de la révolution. Un aventurier qui avait été valet dans un couvent de bonzes, s'était mis à la tête de quelques brigands, ſe fit déclarer chef de ceux que la cour appelait *les révoltés*. On voit vingt exemples pareils dans l'empire romain, et ſur-tout dans celui des Grecs. La terre eſt un vaſte théâtre, où la même tragédie ſe joue ſous des noms différens.

Race de *Gengis* chaſſée de la Chine.

Cet aventurier chaſſa la race des Tartares, en 1357, et commença la vingt et unième famille ou dynaſtie, nommée *Ming*, des empereurs chinois. Elle a régné deux cents ſoixante et ſeize ans ; mais enfin elle a ſuccombé ſous les deſcendans de ces mêmes Tartares qu'elle avait chaſſés. Il a toujours fallu qu'à la longue le peuple le plus inſtruit, le plus riche, le plus policé, ait cédé par-tout au peuple ſauvage, pauvre et robuſte. Il n'y a eu que l'artillerie perfectionnée qui ait pu enfin égaler les faibles aux forts, et contenir les barbares. Nous avons obſervé, au ſecond chapitre, que les Chinois ne feſaient point encore uſage du canon, quoiqu'ils connuſſent la poudre depuis ſi long-temps.

Défenſe de ſe faire moine à la Chine avant 40 ans.

Le reſtaurateur de l'empire chinois prit le nom de *Taitſoug*, et rendit ce nom célèbre par les armes et par les lois. Une de ſes premières attentions fut de réprimer les bonzes, qu'il connaiſſait d'autant mieux qu'il les avait ſervis. Il défendit qu'aucun chinois n'embraſsât la profeſſion de bonze avant quarante ans, et porta la même loi pour les bonzeſſes. C'eſt ce que le czar *Pierre le grand* a fait de nos jours en Ruſſie. Mais cet amour invincible de ſa profeſſion, et cet eſprit qui anime tous les grands corps, a fait triompher bientôt les bonzes chinois, et les moines ruſſes, d'une

loi ſage ; il a toujours été plus aiſé dans tous les pays d'abolir des coutumes invétérées que de les reſtreindre. Nous avons déjà remarqué que le pape *Léon I*, avait porté cette même loi que le fanatiſme a toujours bravée.

Il paraît que *Taitſoug*, ce ſecond fondateur de la Chine, regardait la propagation comme le premier des devoirs ; car en diminuant le nombre des bonzes, dont la plupart n'étaient pas mariés, il eut ſoin d'exclure de tous les emplois les eunuques, qui auparavant gouvernaient le palais, et amolliſſaient la nation.

Quoique la race de *Gengis* eût été chaſſée de la Chine, ces anciens vainqueurs étaient toujours très-redoutables. Un empereur chinois nommé *Yngtſong* fut fait priſonnier par eux, et amené captif dans le fond de la Tartarie, en 1444. L'empire chinois paya pour lui une rançon immenſe. Ce prince reprit ſa liberté, mais non pas ſa couronne, et il attendit paiſiblement, pour remonter ſur le trône, la mort de ſon frère qui régnait pendant ſa captivité.

L'intérieur de l'Empire fut tranquille. L'hiſtoire rapporte qu'il ne fut troublé que par un bonze qui voulut faire ſoulever les peuples, et qui eut la tête tranchée.

La religion de l'empereur et des lettrés ne changea point. On défendit ſeulement de

Preuve qu'on n'a jamais rendu à *Confucius* les honneurs divins.

rendre à *Confutzée* les mêmes honneurs qu'on rendait à la mémoire des rois; défenfe honteufe, puifque nul roi n'avait rendu tant de fervices à la patrie que *Confutzée*; mais défenfe qui prouve que *Confutzée* ne fut jamais adoré, et qu'il n'entre point d'idolâtrie dans ces cérémonies dont les Chinois honorent leurs aïeux et les manes des grands hommes. Rien ne confond mieux les méprifables difputes que nous avons eues en Europe fur les rites chinois.

Folie.

Une étrange opinion régnait alors à la Chine. On était perfuadé qu'il y avait un fecret pour rendre les hommes immortels. Des charlatans qui reffemblaient à nos alchimiftes fe vantaient de pouvoir compofer une liqueur qu'ils appelaient *le breuvage de l'immortalité*. Ce fut le fujet de mille fables dont l'Afie fut inondée, et qu'on a prife pour de l'hiftoire. On prétend que plus d'un empereur chinois dépenfa des fommes immenfes pour cette recette; c'eft comme fi les Afiatiques croyaient que nos rois de l'Europe ont recherché férieufement la *Fontaine de Jouvence*, auffi connue dans nos anciens romans gaulois que la coupe d'immortalité dans les romans afiatiques.

Arts.

Sous la dynaftie *Yven*, c'eft-à-dire fous la poftérité de *Gengis*, et fous celle des reftaurateurs, nommée *Ming*, les arts qui appartiennent à l'efprit et à l'imagination furent plus cultivés

que

que jamais : ce n'était ni notre ſorte d'eſprit, ni notre ſorte d'imagination ; cependant on retrouve dans leurs petits romans le même fond qui plaît à toutes les nations. Ce ſont des malheurs imprévus, des avantages ineſpérés, des reconnaiſſances : on y trouve peu de ce fabuleux incroyable, tel que les métamorphoſes inventées par les Grecs et embellies par *Ovide*, tel que les contes arabes et les fables du *Boïardo* et de l'*Arioſte*. L'invention, dans les fables chinoiſes, s'éloigne rarement de la vraiſemblance, et tend toujours à la morale.

La paſſion du théâtre devint univerſelle à la Chine depuis le quatorzième ſiècle juſqu'à nos jours. Ils ne pouvaient avoir reçu cet art d'aucun peuple. Ils ignoraient que la Gréce eût exiſté ; et ni les mahométans ni les tartares n'avaient pu leur communiquer les ouvrages grecs. Ils inventèrent l'art ; mais par la tragédie chinoiſe qu'on a traduite, on voit qu'ils ne l'ont pas perfectionné. Cette tragédie intitulée l'*Orphelin de Tchao* eſt du quatorzième ſiècle ; on nous la donne comme la meilleure qu'ils aient eue encore. Il eſt vrai qu'alors les ouvrages dramatiques étaient plus groſſiers en Europe : à peine même cet art nous était-il connu. Notre caractère eſt de nous perfectionner, et celui des Chinois eſt juſqu'à préſent de reſter où ils ſont parvenus. Peut-être cette tragédie Théâtre.

eſt-elle dans le goût des premiers eſſais d'*Eſchile.* Les Chinois toujours ſupérieurs dans la morale ont fait peu de progrès dans toutes les autres ſciences. C'eſt, ſans doute, que la nature, qui leur a donné un eſprit droit et ſage, leur a refuſé la force de l'eſprit.

Style. Ils écrivent en général comme ils peignent, ſans connaître les ſecrets de l'art. Leurs tableaux juſqu'à préſent ſont deſtitués d'ordonnance, de perſpective, de clair-obſcur; leurs écrits ſe reſſentent de la même faibleſſe : mais il paraît qu'il règne dans leurs productions une médiocrité ſage, une vérité ſimple, qui ne tient rien du ſtyle ampoulé des autres orientaux. Vous ne voyez dans ce que vous avez lu de leurs traités de morale aucune de ces paraboles étranges, de ces comparaiſons giganteſques et forcées. Ils parlent rarement en énigmes : c'eſt encore ce qui en fait dans l'Aſie un peuple à part. Vous liſiez, il n'y a pas long-temps des réflexions d'un ſage chinois, ſur la manière dont on peut ſe procurer la petite portion de bonheur dont la nature de l'homme eſt ſuſceptible : ces réflexions ſont préciſément les mêmes que nous retrouvons dans la plupart de nos livres.

Médecine. La théorie de la médecine n'eſt encore chez eux qu'ignorance et erreur. Cependant les médecins chinois ont une pratique aſſez heureuſe. La nature n'a pas permis que la vie des

hommes dépendît de la phyſique. Les Grecs ſavaient ſaigner à propos, ſans ſavoir que le ſang circulât. L'expérience des remèdes et le bon ſens ont établi la médecine pratique dans toute la terre : elle eſt par-tout un art conjectural, qui aide quelquefois la nature, et quelquefois la détruit.

En général l'eſprit d'ordre, de modération, le goût des ſciences, la culture de tous les arts utiles à la vie, un nombre prodigieux d'inventions qui rendaient ces arts plus faciles, compoſaient la ſageſſe chinoiſe. Cette ſageſſe avait poli les conquérans tartares, et les avait incorporés à la nation. C'eſt un avantage que les Grecs n'ont pu avoir ſur les Turcs. Enfin les Chinois avaient chaſſé leurs maîtres, et les Grecs n'ont pas imaginé de ſecouer le joug de leurs vainqueurs.

Petit peuple par-tout ſot et fripon.

Quand nous parlons de la ſageſſe qui a préſidé quatre mille ans à la conſtitution de la Chine, nous ne prétendons pas parler de la populace ; elle eſt dans tout pays uniquement occupée du travail des mains. (1) L'eſprit

(1) C'eſt une ſuite naturelle de l'inégalité que les mauvaiſes lois mettent entre les fortunes, et de cette quantité d'hommes que le culte religieux, une juriſprudence compliquée, un ſyſtême fiſcal, abſurde et tyrannique, l'agiotage et la manie des grandes armées, obligent le peuple d'entretenir aux dépens de ſon travail. Il n'y a de populace ni à Genève, ni dans la principauté de Neuchâtel. Il y en a beaucoup moins en Hollande et en Angleterre qu'en France,

d'une nation réfide toujours dans le petit nombre qui fait travailler le grand, eft nourri par lui et le gouverne. Certainement cet efprit de la nation chinoife eft le plus ancien monument de la raifon qui foit fur la terre.

Ce gouvernement, quelque beau qu'il fût, était néceffairement infecté de grands abus attachés à la condition humaine, et fur-tout à un vafte empire. Le plus grand de ces abus, qui n'a été corrigé que dans ces derniers temps, était la coutume des pauvres d'expofer leurs enfans, dans l'efpérance qu'ils feraient recueillis par les riches. Il périffait ainfi beaucoup de fujets. L'extrême population empêchait le gouvernement de prévenir ces pertes. On regardait les hommes comme les fruits des arbres, dont on laiffe périr fans regret une partie, quand il en refte fuffifamment pour la nourriture. Les conquérans tartares auraient pu fournir la fubfiftance à ces enfans abandonnés, et en faire des colonies qui auraient peuplé les déferts de la Tartarie. Ils n'y fongèrent pas; et dans notre occident, où nous avions un befoin plus preffant de réparer l'efpèce humaine, nous n'avions pas encore remédié

Enfans trouvés.

moins dans les pays proteftans que dans les pays catholiques. Dans tout pays qui aura de bonnes lois, le peuple même aura le temps de s'inftruire, et d'acquérir le petit nombre d'idées dont il a befoin pour fe conduire par la raifon.

au même mal, quoiqu'il nous fût plus préjudiciable. Londres n'a d'hôpitaux pour les enfans trouvés que depuis quelques années. Il faut bien des ſiècles pour que la ſociété humaine ſe perfectionne.

## CHAPITRE CLVI.

### *Des Tartares.*

Si les Chinois deux fois ſubjugués, la première par *Gengis-kan*, au treizième ſiècle, et la ſeconde dans le dix-ſeptième, ont toujours été le premier peuple de l'Aſie dans les arts et dans les lois, les Tartares l'ont été dans les armes. Il eſt humiliant pour la nature humaine que la force l'ait toujours emporté ſur la ſageſſe, et que ces barbares aient ſubjugué preſque tout notre hémiſphère juſqu'au mont Atlas. Ils détruiſirent l'empire romain, au cinquième ſiècle, et conquirent l'Eſpagne et tout ce que les Romains avaient eu en Afrique. Nous les avons vus enſuite aſſujettir les califes de Babylone.

Les Tartares ont ſubjugué la moitié de l'hémiſphère.

*Mamoud*, qui ſur la fin du dixième ſiècle conquit la Perſe et l'Inde, était un tartare. Il n'eſt preſque connu aujourd'hui des peuples occidentaux que par la réponſe d'une pauvre

femme qui lui demanda juſtice dans les Indes du meurtre de ſon fils, volé et aſſaſſiné dans la province d'Yrac en Perſe : Comment voulez-vous que je rende juſtice de ſi loin ? dit le ſultan. Pourquoi donc nous avez-vous conquis, ne pouvant nous gouverner ? répondit la mère.

Ce fut du fond de la Tartarie que partit *Gengis-kan*, à la fin du douzième ſiècle, pour conquérir l'Inde, la Chine, la Perſe et la Ruſſie. *Batou-kan*, l'un de ſes enfans, ravagea juſqu'aux frontières de l'Allemagne. Il ne reſte aujourd'hui du vaſte empire de Capshac, partage de *Batou-kan*, que la Crimée poſſédée par ſes deſcendans, ſous la protection des Turcs.

*Tamerlan*, qui ſubjugua une ſi grande partie de l'Aſie, était un tartare, et même de la race de *Gengis*.

*Uſſum Caſſan*, qui régna en Perſe, était auſſi né dans la Tartarie.

Enfin, ſi vous regardez d'où ſont ſortis les Ottomans, vous les verrez partir du bord oriental de la mer Caſpienne, pour venir mettre ſous le joug l'Aſie mineure, l'Arabie, l'Egypte, Conſtantinople et la Gréce.

Voyons ce qui reſtait dans ces vaſtes déſerts de la Tartarie, au ſeizième ſiècle, après tant d'émigrations de conquérans. Au nord de la

Chine étaient ces mêmes Monguls et ces Mantchoux qui la conquirent ſous *Gengis*, et qui l'ont encore repriſe, il y a un ſiècle. Ils étaient alors de la religion dont le *dalaï-lama* eſt le chef dans le petit Thibet. Leurs déſerts confinent aux déſerts de la Ruſſie. De-là juſqu'à la mer Caſpienne habitent les Elhuts, les Calcas, les Calmouks et cent hordes de tartares vagabonds. Les Usbecs étaient et ſont encore dans le pays de Samarcande; ils vivent tous pauvrement, et ſavent ſeulement qu'il eſt ſorti de chez eux des eſſaims qui ont conquis les plus riches pays de la terre.

Aujourd'hui miſérables, ſubjugués ou vagabonds.

## CHAPITRE CLVII.

### *Du Mogol.*

LA race de *Tamerlan* régnait dans le Mogol. Ce royaume de l'Inde n'avait pas été tout-à-fait ſoumis par *Tamerlan*. Les enfans de ce conquérant ſe firent la guerre pour le partage de ſes Etats, comme les ſucceſſeurs d'*Alexandre*, et l'Inde fut très-malheureuſe. Ce pays, où la nature du climat inſpire la molleſſe, réſiſta faiblement à la poſtérité de ſes vainqueurs. Le ſultan *Babar*, arrière-petit-fils de *Tamerlan*, ſe rendit abſolument le maître de tout le pays

qui s'étend depuis Samarcande jusqu'auprès d'Agra.

Quatre nations dans l'Inde.

Quatre nations principales étaient alors établies dans l'Inde ; les mahométans arabes, nommés *Patanes*, qui avaient conservé quelques pays depuis le dixième siècle ; les anciens Parsis ou Guèbres réfugiés du temps d'*Omar* ; les tartares de *Gengis* et de *Tamerlan* ; enfin les vrais Indiens, en plusieurs tribus ou castes.

Les musulmans Patanes étaient encore les plus puissans, puisque, vers l'an 1530, un musulman, nommé *Chircha*, dépouilla les sultan *Amayum*, fils de ce *Babar*, et le contraignit de se réfugier en Perse. L'empereur turc, *Soliman*, l'ennemi naturel des Persans, protégea l'usurpateur mahométan contre la race des usurpateurs tartares que les Persans secouraient. Le vainqueur de Rhodes tint la balance dans l'Inde ; et tant que *Soliman* vécut, *Chircha* régna heureusement. C'est lui qui rendit la religion des *Osmanlis* dominante dans le Mogol. On voit encore les beaux chemins ombragés d'arbres, les caravanserais et les bains qu'il fit construire pour les voyageurs.

*Amayum* ne put rentrer dans l'Inde qu'après la mort de *Soliman* et de *Chircha*. Une armée de persans le remit sur le trône. Ainsi les Indiens ont toujours été subjugués par des étrangers.

Le

Le petit royaume de Guzarate, près de Surate, demeurait encore ſoumis aux anciens Arabes de l'Inde ; c'eſt preſque tout ce qui reſtait dans l'Aſie à ces vainqueurs de tant d'Etats que vous avez vus tout conquérir depuis la Perſe juſqu'aux provinces méridionales de la France. Ils furent obligés alors d'implorer le ſecours des Portugais contre *Akebar*, fils d'*Amayoud*, et les Portugais ne purent les empêcher de ſuccomber.

Il y avait encore vers Agra un prince qui ſe diſait deſcendant de *Por*, que *Quinte-Curce* a rendu ſi célèbre ſous le nom de *Porus*. *Akebar* le vainquit, et ne lui rendit pas ſon royaume : mais il fit dans l'Inde plus de bien qu'*Alexandre* n'eut le temps d'en faire. Ses fondations ſont immenſes ; et on admire toujours le grand chemin bordé d'arbres l'eſpace de cent cinquante lieues, depuis Agra juſqu'à Lahor ; célèbre ouvrage de ce conquérant, embelli encore par ſon fils *Geanguir*.

Grands ouvrages.

La preſqu'île de l'Inde deçà le Gange n'était pas encore entamée ; et ſi elle avait connu des vainqueurs ſur ſes côtes, c'étaient des Portugais. Le vice-roi qui réſidait à Goa égalait alors le grand mogol en magnificence et en faſte, et le paſſait beaucoup en puiſſance maritime. Il donnait cinq gouvernemens,

ceux de Mozambique, de Malaca, de Mascate, d'Ormus, de Ceilan. Les Portugais étaient les maîtres du commerce de Surate, et les peuples du grand mogol recevaient d'eux toutes les denrées précieuses des îles. L'Amérique pendant quarante ans ne valut pas davantage aux Espagnols; et quand *Philippe II* s'empara du Portugal, en 1580, il se trouva maître tout d'un coup des principales richesses des deux mondes, sans avoir eu la moindre part à leur découverte. Le grand mogol n'était pas alors comparable à un roi d'Espagne.

Nous n'avons pas tant de connaissance de cet empire que de celui de la Chine; les fréquentes révolutions depuis *Tamerlan* en sont cause; et on n'y a pas envoyé de si bons observateurs que ceux par qui la Chine nous est connue.

Contradictions dans les histoires de l'Inde.

Ceux qui ont recueilli les relations de l'Inde nous ont donné souvent des déclamations contradictoires. Le père *Catrou* nous dit que le *mogol s'est retenu en propre toutes les terres de l'empire*; et dans la même page il nous dit que *les enfans des raïas succèdent aux terres de leurs pères*. Il assure que *tous les grands sont esclaves*; et il dit que *plusieurs de ces esclaves ont jusqu'à vingt à trente mille soldats; qu'il n'y a de loi que la volonté du mogol; et qu'on n'a*

*point cependant touché aux droits des peuples*. Il eſt difficile de concilier ces notions.

*Tavernier* parle plus aux marchands qu'aux philoſophes, et ne donne guère d'inſtructions que pour connaître les grandes routes et pour acheter des diamans.

*Bernier* eſt un philoſophe ; mais il n'emploie pas ſa philoſophie à s'inſtruire à fond du gouvernement. Il dit comme les autres que toutes les terres appartiennent à l'empereur. C'eſt ce qui a beſoin d'explication. Donner des terres et en jouir ſont deux choſes abſolument différentes. Les rois européans, qui donnent tous les bénéfices eccléſiaſtiques, ne les poſsèdent pas. L'empereur, dont le droit eſt de conférer tous les fiefs d'Allemagne et d'Italie quand ils vaquent, faute d'héritiers, ne recueille pas les fruits de ces terres. Le padicha des Turcs qui règne à Conſtantinople donne auſſi des fiefs à ſes janiſſaires et à ſes ſpahis ; il ne les prend pas pour lui-même.

En quel ſens le grand mogol eſt maître de toutes les terres.

*Bernier* n'a pas cru qu'on abuſerait de ſes expreſſions juſqu'au point de penſer que tous les Indiens labourent, ſement, bâtiſſent, travaillent pour un tartare. Ce tartare d'ailleurs eſt abſolu ſur les ſujets de ſon domaine, et a très-peu de pouvoir ſur les vice-rois, qui ſont aſſez puiſſans pour lui déſobéir.

Il n'y a dans l'Inde, dit *Bernier*, que des

grands ſeigneurs et des miſérables. Comment accorder cette idée avec l'opulence de ces marchands que *Tavernier* dit riches de tant de millions?

Quoi qu'il en ſoit, les Indiens n'étaient plus ce peuple ſupérieur chez qui les anciens Grecs voyagèrent pour s'inſtruire. Il ne reſta plus chez ces Indiens que de la ſuperſtition, qui redoubla même par leur aſſerviſſement, comme celle des Egyptiens n'en devint que plus forte quand les Romains les ſoumirent.

Eaux du Gange : ſuperſtition.

Les eaux du Gange avaient de tout temps la réputation de purifier les ames. L'ancienne coutume de ſe plonger dans les fleuves au moment d'une éclipſe n'a pu encore être abolie; et quoiqu'il y eût des aſtronomes indiens qui ſuſſent calculer les éclipſes, les peuples n'en étaient pas moins perſuadés que le ſoleil tombait dans la gueule d'un dragon, et qu'on ne pouvait le délivrer qu'en ſe mettant tout nu dans l'eau, et en feſant un grand bruit qui épouvantait le dragon, et lui feſait lâcher priſe. Cette idée, ſi commune parmi les peuples orientaux, eſt une preuve évidente de l'abus que les peuples ont toujours fait en phyſique, comme en religion, des ſignes établis par les premiers philoſophes. De tout temps les aſtronomes marquèrent les deux points d'interſection où ſe font les éclipſes, qu'on appelle

*les nœuds de la lune*, l'un par une tête de dragon, l'autre par une queue. Le peuple, également ignorant dans tous les pays du monde, prit le ſigne pour la choſe même. Le ſoleil eſt dans la tête du dragon, diſaient les aſtronomes. Le dragon va dévorer le ſoleil, diſait le peuple, et ſur-tout le peuple aſtrologue. Nous inſultons à la crédulité des Indiens, et nous ne ſongeons pas qu'il ſe vend en Europe tous les ans plus de trois cents mille exemplaires d'almanachs, remplis d'obſervations non moins fauſſes, et d'idées non moins abſurdes. Il vaut autant dire que le ſoleil et la lune ſont entre les griffes d'un dragon que d'imprimer tous les ans qu'on ne doit ni planter, ni ſemer, ni prendre médecine, ni ſe faire ſaigner que certains jours de la lune. Il ſerait temps que dans un ſiècle comme le nôtre on daignât faire à l'uſage des cultivateurs un calendrier utile qui les inſtruisît, et qui ne les trompât plus. Ne nous en moquons point.

L'école des anciens gymnoſophiſtes ſubſiſtait encore dans la grande ville de Bénarès ſur les rives du Gange. Les bramins y cultivaient la langue ſacrée, qu'on appelle *le hanſcrit*, qu'ils regardent comme la plus ancienne de tout l'Orient. Ils admettent des génies comme les premiers Perſans. Ils enſeignent à leurs diſciples que toutes les idoles

ne ſont faites que pour fixer l'attention des peuples, et ne ſont que des emblêmes divers d'un ſeul DIEU; mais ils cachent au peuple cette théologie ſage qui ne leur produirait rien, et l'abandonnent à des erreurs qui leur ſont utiles. Il ſemble que dans les climats méridionaux la chaleur du climat diſpoſe plus les hommes à la ſuperſtition et à l'enthouſiaſme qu'ailleurs. On a vu ſouvent des indiens dévots ſe précipiter à l'envi ſous les roues du char qui portait l'idole *Jaganat*, et ſe faire briſer les os par piété. La ſuperſtition populaire réuniſſait tous les contraires : on voyait d'un côté les prêtres de l'idole *Jaganat* amener tous les ans une fille à leur dieu pour être honorée du titre de ſon épouſe, comme on en préſentait une quelquefois en Egypte au dieu *Anubis* : de l'autre côté, on conduiſait au bûcher de jeunes veuves, qui ſe jetaient en chantant et en danſant dans les flammes ſur les corps de leurs maris.

On raconte (*a*) qu'en 1642, un raïa ayant été aſſaſſiné à la cour de *Sha-Géan*, treize femmes de ce raïa accoururent incontinent, et ſe jetèrent toutes dans le bûcher de leur maître. Un miſſionnaire très-croyable aſſure qu'en 1710, quarante femmes du prince de

(*a*) Lettres curieuſes et édifiantes. Tome XIII.

Marava ſe précipitèrent dans un bûcher allumé ſur le cadavre de ce prince. Il dit qu'en 1717, deux princes de ce pays étant morts, dix-ſept femmes de l'un, et treize de l'autre, ſe dévouèrent à la mort de la même manière, et que la dernière étant enceinte attendit qu'elle eût accouché, et ſe jeta dans les flammes après la naiſſance de ſon fils. Ce même miſſionnaire dit que ces exemples ſont plus fréquens dans les premières caſtes que dans celles du peuple; et pluſieurs miſſionnaires le confirment. Il ſemble que ce dût être tout le contraire. Les femmes des grands devraient tenir plus à la vie que celles des artiſans et des hommes qui mènent une vie pénible; mais on a malheureuſement attaché de la gloire à ces dévouemens. Les femmes d'un ordre ſupérieur ſont plus ſenſibles à cette gloire; et les bramins, (*b*) qui recueillent toujours quelques dépouilles de ces victimes, ont plus d'intérêt à ſéduire les riches.

Un nombre prodigieux de faits de cette nature ne peut laiſſer douter que cette coutume ne fût en vigueur dans le Mogol, comme elle y eſt encore dans toute la preſqu'île juſqu'au cap de Comorin. Une réſolution ſi déſeſpérée dans un ſexe ſi timide nous étonne:

(*b*) Voyez le chapitre de l'*Ezourveidam*.

mais la ſuperſtition inſpire par-tout une force ſurnaturelle. (*c*)

## CHAPITRE CLVIII.

### *De la Perſe, et de ſa révolution, au ſeizième ſiècle. De ſes uſages, de ses mœurs, &c.*

Premier *Sophi.*

LA Perſe éprouvait alors une révolution à peu-près ſemblable à celle que le changement de religion fit en Europe.

Un perſan, nommé *Eidar*, qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire *ſage*, et qui, outre cette ſageſſe, avait des terres conſidérables, forma ſur la fin du quinzième ſiècle la ſecte qui diviſe aujourd'hui les Perſans et les Turcs.

Pendant le règne du tartare *Uſſum Caſſan*, une partie de la Perſe, flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre *Aly* au-deſſus d'*Omar*, et de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidemment les dogmes du *Sophi*. Les ſemences de ces dogmes étaient jetées depuis long-temps;

(*c*) Voyez les étonnantes ſingularités de l'Inde, à la fin des chapitres concernant le ſiècle de *Louis XIV*, et les événemens malheureux arrivés dans l'Inde ſous le règne de ſon ſucceſſeur.

il les fit éclore, et donna la forme à ce ſchiſme politique et religieux, qui paraît aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs ni les Perſans n'avaient aucune raiſon de reconnaître *Omar* ou *Aly* pour ſucceſſeurs légitimes de *Mahomet*. Les droits de ces arabes qu'ils avaient chaſſés devaient peu leur importer; mais il importait aux Perſans que le ſiége de leur religion ne fût pas chez les Turcs.

Le peuple perſan avait toujours compté parmi ſes griefs contre le peuple turc le meurtre d'*Aly*, quoique *Aly* n'eût point été aſſaſſiné par la nation turque qu'on ne connaiſſait point alors; mais c'eſt ainſi que le peuple raiſonne. Il eſt même ſurprenant qu'on n'eût pas profité plus tôt de cette antipathie pour établir une ſecte nouvelle.

Chef de la religion nouvelle, mis à mort; deſtinée ordinaire.

Le ſophi dogmatiſait donc pour l'intérêt de la Perſe, mais il dogmatiſait auſſi pour le ſien propre. Il ſe rendit trop conſidérable. Le *Sha-Ruſtan*, uſurpateur de la Perſe, le craignit. Enfin ce réformateur eut la deſtinée à laquelle *Luther* et *Calvin* ont échappé. *Ruſtan* le fit aſſaſſiner, en 1499.

*Iſmaël*, fils de *Sophi*, fut aſſez courageux et aſſez puiſſant pour ſoutenir, les armes à la main, les opinions de ſon père; ſes diſciples devinrent des ſoldats.

Le martyre fait des prosélytes.

Il convertit et conquit l'Arménie, ce royaume si fameux autrefois sous *Tigrane*, et qui l'est si peu depuis ce temps-là. On y distingue à peine les ruines de Tigranocerte. Le pays est pauvre; il y a beaucoup de chrétiens grecs qui subsistent du négoce qu'ils font en Perse et dans le reste de l'Asie; mais il ne faut pas croire que cette province nourrisse quinze cents mille familles chrétiennes, comme le disent les relations. Cette multitude irait à cinq ou six millions d'habitans, et le pays n'en a pas le tiers. *Ismaël Sophi*, maître de l'Arménie, subjugua la Perse entière et jusqu'aux Tartares de Samarcande. Il combattit le sultan des Turcs, *Sélim I*, avec avantage, et laissa à son fils *Thamas* la Perse puissante et paisible.

C'est ce même *Thamas* qui repoussa enfin *Soliman*, après avoir été sur le point de perdre sa couronne. Ses descendans ont régné paisiblement en Perse jusqu'aux révolutions qui de nos jours ont désolé cet empire.

Règne de *Sha-Abbas*.

La Perse devint, sur la fin du seizième siècle, un des plus florissans et des plus heureux pays du monde, sous le règne du grand *Sha-Abbas*, arrière petit-fils d'*Ismaël Sophi*. Il n'y a guère d'Etats qui n'aient eu un temps de grandeur et d'éclat, après lequel ils dégénèrent.

Les uſages, les mœurs, l'eſprit de la Perſe ſont auſſi étrangers pour nous que ceux de tous les peuples qui ont paſſé ſous vos yeux. Le voyageur *Chardin* prétend que l'empereur de Perſe eſt moins abſolu que celui de Turquie ; mais il ne paraît pas que le ſophi dépende d'une milice, comme le grand-ſeigneur. *Chardin* avoue du moins que toutes les terres en Perſe n'appartiennent pas à un ſeul homme : les citoyens y jouiſſent de leurs poſſeſſions, et paient à l'Etat une taxe qui ne va pas à un écu par an. Point de grands ni de petits fiefs, comme dans l'Inde et dans la Turquie, ſubjuguées par les Tartares. *Iſmaël Sophi*, reſtaurateur de cet empire, n'étant point tartare, mais arménien, avait ſuivi le droit naturel établi dans ſon pays, et non pas le droit de conquête et de brigandage.

Uſages de Perſe.

Le ſérail d'Iſpahan paſſait pour moins cruel que celui de Conſtantinople. La jalouſie du trône portait ſouvent les ſultans turcs à faire étrangler leurs parens. Les ſophis ſe contentaient d'arracher les prunelles des princes de leur ſang. A la Chine on n'a jamais imaginé que la ſureté du trône exigeât de tuer ou d'aveugler ſes frères et ſes neveux. On leur laiſſait toujours des honneurs ſans autorité. Tout prouve que les mœurs chinoiſes étaient les plus humaines et les plus ſages de l'Orient.

Les rois de Perſe ont conſervé la coutume de recevoir des préſens de leurs ſujets. Cet uſage eſt établi au Mogol et en Turquie; il l'a été en Pologne, et c'eſt le ſeul royaume où il ſemblait raiſonnable; car les rois de Pologne n'ayant qu'un très-faible revenu, avaient beſoin de ces ſecours. Mais le grand-ſeigneur ſur-tout, et le grand-mogol, poſſeſſeurs de tréſors immenſes, ne devaient ſe montrer que pour donner. C'eſt s'abaiſſer que de recevoir; et de cet abaiſſement ils font un titre de grandeur. Les empereurs de la Chine n'ont jamais avili ainſi leur dignité. *Chardin* prétend que les étrennes du roi de Perſe lui valaient cinq ou ſix de nos millions.

Ce que la Perſe a toujours eu de commun avec la Chine et la Turquie, c'eſt de ne pas connaître la nobleſſe; il n'y a dans ces vaſtes Etats d'autre nobleſſe que celle des emplois; et les hommes qui ne ſont rien n'y peuvent tirer avantage de ce qu'ont été leurs pères.

Dans la Perſe, comme dans toute l'Aſie, la juſtice a toujours été rendue ſommairement; on n'y a jamais connu ni les avocats, ni les procédures; on plaide ſa cauſe ſoi-même; et la maxime qu'une courte injuſtice eſt plus ſupportable qu'une juſtice longue et épineuſe a prévalu chez tous ces peuples qui, policés long-temps avant nous, ont été moins rafinés en tout que nous ne le ſommes.

La religion mahométane d'*Aly*, dominante en Perse, permettait un libre exercice à toutes les autres. Il y avait encore dans Ispahan des restes d'anciens Perses ignicoles, qui ne furent chassés de la capitale que sous le règne de *Sha-Abbas*. Ils étaient répandus sur les frontières, et particulièrement dans l'ancienne Assyrie, partie de l'Arménie haute où réside encore leur grand-prêtre. Plusieurs familles de ces dix tribus et demie, de ces juifs samaritains transportés par *Salmanazar*, du temps d'*Osée*, subsistaient encore en Perse, et il y avait au temps dont je parle près de dix mille familles des tribus de *Juda*, de *Lévi* et de *Benjamin*, emmenées de Jérusalem avec *Sédécias* leur roi, par *Nabuchodonosor*, et qui ne revinrent point avec *Esdras* et *Néhémie*.

Tolérance des religions. Juifs des dix tribus.

Quelques sabéens, disciples de S^t^ *Jean-Baptiste*, desquels on a déjà parlé, étaient répandus vers le golfe persique. Les chrétiens arméniens du rite grec fesaient le plus grand nombre ; les nestoriens composaient le plus petit ; les indiens de la religion des bramines remplissaient Ispahan ; on en comptait plus de vingt mille. La plupart étaient de ces banians qui, du cap de Comorin jusqu'à la mer Caspienne, vont trafiquer avec vingt nations, sans s'être jamais mêlés à aucune.

Enfin toutes ces religions étaient vues de

bon œil en Perſe, excepté la ſecte d'*Omar*, qui était celle de leurs ennemis. C'eſt ainſi que le gouvernement d'Angleterre admet toutes les ſectes, et tolère à peine le catholiciſme qu'il redoute.

L'empire perſan craignait avec raiſon la Turquie, à laquelle il n'eſt comparable ni par la population, ni par l'étendue. La terre n'y eſt pas ſi fertile, et la mer lui manquait. Le port d'Ormus ne lui appartenait point alors. Les Portugais s'en étaient emparés en 1507. Une petite nation européane dominait ſur le golfe Perſique, et fermait le commerce maritime à toute la Perſe. Il a fallu que le grand *Sha-Abbas*, tout puiſſant qu'il était, ait eu recours aux Anglais pour chaſſer les Portugais, en 1622. Les peuples d'Europe ont fait par leur marine le deſtin de toutes les côtes où ils ont abordé.

Si le terroir de la Perſe n'eſt pas ſi fertile que celui de la Turquie, les peuples y ſont plus induſtrieux; ils cultivent plus les ſciences: mais leurs ſciences ne mériteraient pas ce nom parmi nous. Si les miſſionnaires européans ont étonné la Chine par le peu de phyſique et de mathématiques qu'ils ſavaient, ils n'auraient pas moins étonné les Perſans.

Sciences. Leur langue eſt belle, et depuis ſix cents ans elle n'a point été altérée. Leurs poëſies

ſont nobles, leurs fables ingénieuſes. Mais s'ils ſavent un peu plus de géométrie que les Chinois, ils n'ont pas beaucoup avancé au-delà des élémens d'*Euclyde*. Ils ne connaiſſent d'aſtronomie que celle de *Ptolomée ;* et cette aſtronomie n'eſt encore chez eux que ce qu'elle a été ſi long-temps en Europe, un chemin pour parvenir à l'aſtrologie judiciaire. Tout ſe réglait en Perſe par les influences des aſtres, comme chez les anciens Romains par le vol des oiſeaux et l'appétit des poulets ſacrés. *Chardin* prétend que de ſon temps l'Etat dépenſait quatre millions par an en aſtrologues. Si un *Newton*, un *Halley*, un *Caſſini* ſe fuſſent produits en Perſe, ils auraient été négligés, à moins qu'ils n'euſſent voulu prédire.

Leur médecine était, comme celle de tous les peuples ignorans, une pratique d'expérience réduite en préceptes, ſans aucune connaiſſance de l'anatomie. Cette ſcience avait péri avec les autres ; mais elle renaiſſait avec elles en Europe, au commencement du ſeizième ſiècle, par les découvertes de *Véſale* et par le génie de *Fernel.*

Enfin, de quelque peuple policé de l'Aſie que nous parlions, nous pouvons dire de lui, il nous a précédé, et nous l'avons ſurpaſſé.

## CHAPITRE CLIX.

*De l'empire ottoman, au ſeizième ſiècle. Ses uſages, ſon gouvernement, ſes revenus.*

Le temps de la grandeur et des progrès des *Ottomans* fut plus long que celui des *Sophis*, car depuis *Amurat II* ce ne fut qu'un enchaînement de victoires.

Conquêtes de *Sélim I.*

*Mahomet II* avait conquis aſſez d'Etats pour que ſa race ſe contentât d'un tel héritage : mais *Sélim I* y ajouta de nouvelles conquêtes. Il prit, en 1515, la Syrie et la Méſopotamie, et entreprit de ſoumettre l'Egypte. C'eût été une entrepriſe aiſée, s'il n'avait eu que des égyptiens à combattre ; mais l'Egypte était gouvernée et défendue par une milice formidable d'étrangers, ſemblable à celle des janiſſaires. C'étaient des Circaſſes venus encore de la Tartarie ; on les appelait *Mammelucs*, qui ſignifie eſclaves : ſoit qu'en effet le premier ſoudan d'Egypte qui les employa les eût achetés comme eſclaves ; ſoit plutôt que ce fût un nom qui les attachât de plus près à la perſonne du ſouverain, ce qui eſt bien plus vraiſemblable. En effet, la manière figurée dont on parle chez tous les orientaux y a toujours introduit chez les princes les titres

les

les plus ridiculement pompeux, et chez leurs ſerviteurs les noms les plus humbles. Les bachas du grand-ſeigneur s'intitulent ſes eſclaves; et *Thamas Kouli-kan*, qui de nos jours a fait crever les yeux à *Thamas* ſon maître, ne s'appelait que ſon eſclave, comme ce mot même de *Kouli* le témoigne.

*Mammelucs* d'Egypte.

Ces *Mammelucs* étaient les maîtres de l'Egypte depuis nos dernières croiſades. Ils avaient vaincu et pris le malheureux S^t *Louis*. Ils établirent depuis ce temps un gouvernement qui n'eſt pas différent de celui d'Alger. Un roi et vingt-quatre gouverneurs de provinces étaient choiſis entre ces ſoldats. La molleſſe du climat n'affaiblit point cette race guerrière, parce qu'elle ſe renouvelait tous les ans par l'affluence des autres Circaſſes appelés ſans ceſſe pour remplir ce corps de vainqueurs toujours ſubſiſtant. L'Egypte fut ainſi gouvernée pendant près de trois cents années.

Examen de l'hiſtoire d'Egypte et de la circonciſion.

Il ſe préſente ici un champ bien vaſte pour les conjectures hiſtoriques. Nous voyons l'Egypte long-temps ſubjuguée par les peuples de l'ancienne Colchide, habitans de ces pays barbares qui ſont aujourd'hui la Géorgie, la Circaſſie et la Mingrélie. Il faut bien que ces peuples aient été autrefois plus recommandables qu'aujourd'hui, puiſque le premier

voyage des Grecs à Colchos eſt une des grandes époques de la Gréce. Il eſt indubitable que les uſages et les mœurs de la Colchide tenaient beaucoup de ceux de l'Egypte ; ils avaient pris des prêtres égyptiens juſqu'à la circonciſion. *Hérodote* qui avait voyagé en Egypte et en Colchide, et qui parlait à des grecs inſtruits, ne nous laiſſe aucun lieu de douter de cette conformité ; il eſt fidèle et exact ſur tout ce qu'il a vu : mais on l'accuſe de s'être trompé ſur tout ce qu'on lui a dit. Les prêtres d'Egypte lui ont confirmé qu'autrefois le roi *Séſoſtris* étant ſorti de ſon pays, dans le deſſein de conquérir toute la terre, il n'avait pas manqué d'envelopper la Colchide dans ſes conquêtes, et que c'était depuis ce temps-là que l'uſage de la circonciſion s'était conſervé à Colchos.

Premièrement, le deſſein de conquérir toute la terre eſt une idée romaneſque qui ne peut tomber dans la tête d'un homme de ſens raſſis. On fait d'abord la guerre à ſon voiſin pour augmenter ſes Etats par le brigandage ; on peut enſuite pouſſer ſes conquêtes de proche en proche, quand on y trouve quelque facilité : c'eſt la marche de tous les conquérans. (*)

(*) Voyez la note des Editeurs ſur *Séſoſtris*, dans l'Introduction ou Diſcours préliminaire de l'*Eſſai ſur les mœurs*, &c. article EGYPTE, page 117.

Secondement, il n'eſt guère vraiſemblable qu'un roi de la fertile Egypte ſoit allé perdre ſon temps à conquérir les contrées affreuſes du Caucaſe, habitées par les plus robuſtes des hommes, auſſi belliqueux que pauvres, et dont une centaine aurait pu arrêter à chaque pas les plus nombreuſes armées des mous et faibles Egyptiens; c'eſt à peu-près comme ſi on diſait qu'un roi de Babylone était parti de la Méſopotamie pour aller conquérir la Suiſſe.

Ce ſont les peuples pauvres, nourris dans des pays âpres et ſtériles, vivans de leur chaſſe, et féroces comme les animaux de leur pays, qui déſertent ces pays ſauvages pour aller attaquer les nations opulentes; et ce ne ſont pas ces nations opulentes qui ſortent de leurs demeures agréables pour aller chercher des contrées incultes.

Les féroces habitans du Nord ont fait dans tous les temps des irruptions dans les contrées du Midi. Vous voyez que les peuples de Colchos ont ſubjugué trois cents ans l'Egypte, à commencer du temps de S^t^ *Louis*. Vous voyez dans tous les temps connus que l'Egypte fut toujours conquiſe par quiconque voulut l'attaquer. Il eſt donc bien probable que les barbares du Caucaſe avaient aſſervi les bords du Nil; mais il ne l'eſt point que *Séſoſtris* ſe ſoit emparé du Caucaſe.

Troisièmement, pourquoi, de tous les peuples que les prêtres égyptiens disaient avoir été vaincus par leur *Sésostris*, les Colchidiens avaient-ils seuls reçu la circoncision? Il fallait passer par la Gréce ou par l'Asie mineure pour arriver au pays de *Médée*. Les Grecs, grands imitateurs, auraient dû se faire circoncire les premiers. *Sésostris* aurait eu plus de soin de dominer dans le beau pays de la Gréce, et d'y imposer ses lois que d'aller faire couper les prépuces des Colchidiens. Il est bien plus dans l'ordre commun des choses que ce soit les Scythes, habitans des bords du Phase et de l'Araxe, toujours affamés et toujours conquérans, qui tombèrent sur l'Asie mineure, sur la Syrie, sur l'Egypte, et qui s'étant établis à Thèbes et à Memphis dans ces temps reculés, comme ils s'y sont établis du temps de S^t^ *Louis*, aient ensuite rapporté dans leur patrie quelques rites religieux et quelques usages de l'Egypte.

C'est au lecteur intelligent à peser toutes ces raisons. L'ancienne histoire ne présente chez toutes les nations de la terre que des doutes et des conjectures.

*Toman-Bey* fut le dernier roi mammeluc; il n'est célèbre que par cette époque, et par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de *Selim*; mais il mérite d'être connu par une

ſingularité qui nous paraît étrange, et qui ne l'était pas chez les orientaux; c'eſt que le vainqueur lui confia le gouvernement de l'Egypte qu'il lui avait enlevée.

*Toman-Bey*, de roi devenu bacha, eut le ſort des bachas; il fut étranglé après quelques mois de gouvernement.

Depuis ce temps le peuple de l'Egypte fut enſeveli dans le plus honteux aviliſſement; cette nation qu'on dit avoir été ſi guerrière du temps de *Séſoſtris* eſt devenue plus puſillanime que du temps de *Cléopâtre*. On nous dit qu'elle inventa les ſciences, et elle n'en cultive pas une; qu'elle était ſérieuſe et grave, aujourd'hui on la voit légère et gaie, danſer et chanter dans la pauvreté et dans l'eſclavage: cette multitude d'habitans, qu'on diſait innombrable, ſe réduit à trois millions tout au plus. Il ne s'eſt pas fait un plus grand changement dans Rome et dans Athènes; c'eſt une preuve ſans replique que ſi le climat influe ſur le caractère des hommes, le gouvernement a bien plus d'influence encore que le climat. Egyptiens dégénérés

*Soliman*, fils de *Sélim*, fut toujours un ennemi formidable aux chrétiens et aux Perſans. Il prit Rhodes, et quelques années après la plus grande partie de la Hongrie. La Moldavie et la Valachie devinrent de *Soliman.* 1521. 1526. 1529.

véritables fiefs de ſon empire. Il mit le ſiége devant Vienne, et ayant manqué cette entrepriſe, il tourna ſes armes contre la Perſe; et plus heureux ſur l'Euphrate que ſur le Danube, il s'empara de Bagdad comme ſon père, ſur lequel les Perſans l'avaient repris. Il ſoumit la Géorgie, qui eſt l'ancienne Ibérie. Ses armes victorieuſes ſe portaient de tous côtés ; car ſon amiral *Cheredin Barberouſſe*, après avoir ravagé la Pouille, alla dans la mer Rouge s'emparer du royaume d'Yemen, qui eſt plutôt un pays de l'Inde que de l'Arabie. Plus guerrier que *Charles-Quint*, il lui reſſembla par des voyages continuels. C'eſt le premier des empereurs ottomans qui ait été l'allié des Français, et cette alliance a toujours ſubſiſté. Il mourut en aſſiégeant en Hongrie la ville de Zigeth, et la victoire l'accompagna juſque dans les bras de la mort; à peine eut-il expiré que la ville fut priſe d'aſſaut. Son empire s'étendait d'Alger à l'Euphrate, et du fond de la mer Noire au fond de la Gréce et de l'Epire.

1571. Chypre ajoutée à l'empire.

*Sélim II*, ſon ſucceſſeur, prit ſur les Vénitiens l'île de Chypre par ſes lieutenans. Comment tous nos hiſtoriens peuvent-ils nous répéter qu'il n'entreprit cette conquête que pour boire le vin de malvoiſie de cette île, et pour la donner à un juif ? Il s'en empara

par le droit de convenance. Chypre devenait néceſſaire aux poſſeſſeurs de la Natolie, et jamais empereur ne fera la conquête d'un royaume ni pour un juif, ni pour du vin. Un hébreu, nommé *Méquinez*, donna quelques ouvertures pour cette conquête, et les vaincus mêlèrent à cette vérité des fables que les vainqueurs ignorent.

Supériorité des Ottomans.

Après avoir laiſſé les Turcs s'emparer des plus beaux climats de l'Europe, de l'Aſie et de l'Afrique, nous contribuames à les enrichir. Veniſe trafiquait avec eux dans le temps même qu'ils lui enlevaient l'île de Chypre, et qu'ils feſaient écorcher vif le ſénateur *Bragadino*, gouverneur de Famagouſte. Gènes, Florence' Marſeille ſe diſputaient le commerce de Conſtantinople. Ces villes payaient en argent les ſoies et les autres denrées de l'Aſie. Les négocians chrétiens s'enrichiſſaient de ce commerce, mais c'était aux dépens de la chrétienté. On recueillait alors peu de ſoie en Italie, aucune en France. Nous avons été forcés ſouvent d'aller acheter du blé à Conſtantinople ; mais enfin l'induſtrie a réparé les torts que la nature et la négligence feſaient à nos climats, et les manufactures ont rendu le commerce des chrétiens, et ſur-tout des Français, très-avantageux en Turquie, malgré l'opinion du comte *Marſigli*, moins informé de cette grande partie

de l'intérêt des nations que les négocians de Londres et de Marſeille.

Les nations chrétiennes trafiquent avec l'empire ottoman comme avec toute l'Aſie. Nous allons chez ces peuples, qui ne viennent jamais dans notre occident ; c'eſt une preuve évidente de nos beſoins. Les Echelles du Levant ſont remplies de nos marchands. Toutes les nations commerçantes de l'Europe chrétienne y ont des conſuls. Preſque toutes entretiennent des ambaſſadeurs ordinaires à la Porte ottomane, qui n'en envoie point à nos cours. La Porte regarde ces ambaſſades perpétuelles comme un hommage que les beſoins des chrétiens rendent à ſa puiſſance. Elle a fait ſouvent à ces miniſtres des affronts, pour leſquels les princes de l'Europe ſe feraient la guerre entre eux, mais qu'ils ont toujours diſſimulé avec l'empire ottoman. Le roi d'Angleterre, *Guillaume*, diſait dans nos derniers temps *qu'il n'y a pas de point d'honneur avec les Turcs*. Ce langage eſt celui d'un négociant qui veut vendre ſes effets, et non d'un roi qui eſt jaloux de ce qu'on appelle *la gloire*.

L'adminiſtration de l'empire des Turcs eſt auſſi différente de la nôtre que les mœurs et la religion. Une partie des revenus du grand ſeigneur conſiſte, non en argent monnayé comme dans les gouvernemens chrétiens, mais

dans

dans les productions de tous les pays qui lui ſont ſoumis. Le canal de Conſtantinople eſt couvert toute l'année de navires qui apportent de l'Egypte, de la Gréce, de la Natolie, des côtes du Pont-Euxin, toutes les proviſions néceſſaires pour le ſérail, pour les janiſſaires, pour la flotte. On voit par le *canon namé*, c'eſt-à-dire, par les regiſtres de l'empire, que le revenu du tréſor en argent, juſqu'à l'année 1683, ne montait qu'à près de trente-deux mille bourſes, ce qui revenait à peu-près à quarante-ſix millions de nos livres d'aujourd'hui.

Ce revenu ne ſuffirait pas pour entretenir de ſi grandes armées et tant d'officiers. Les bachas, dans chaque province, ont des fonds aſſignés ſur la province même, pour l'entretien des ſoldats, que les fiefs fourniſſent; mais ces fonds ne ſont pas conſidérables : celui de l'Aſie mineure ou Natolie allait tout au plus à douze cents mille livres, celui du Diarbeck à cent mille; celui d'Alep n'était pas plus conſidérable; le fertile pays de Damas ne donnait pas deux cents mille francs à ſon bacha; celui d'Erzerum en valait environ deux cents mille. La Gréce entière, qu'on appelle *Romélie*, donnait à ſon bacha douze cents mille livres. En un mot, tous ces revenus dont les bachas et les beglierbeys entretenaient les troupes ordinaires, juſqu'en 1683, ne ſe montaient pas Finances

à dix de nos millions ; la Moldavie et la Valachie ne fournissaient pas deux cents mille livres à leur prince pour l'entretien de huit mille soldats au service de la Porte. Le capitan bacha ne tirait pas des fiefs appelés *Zaims* et *Timars*, répandus sur les côtes, plus de huit cents mille livres pour la flotte.

Il résulte du dépouillement du *canon namé* que toute l'administration turque était établie sur moins de soixante de nos millions en argent comptant ; et cette dépense, depuis 1683, n'a pas été beaucoup augmentée ; ce n'est pas la troisième partie de ce qu'on paye en France, en Angleterre, pour les dettes publiques ; mais aussi il y a dans ces deux royaumes une culture plus perfectionnée, une plus grande industrie, beaucoup plus de circulation, un commerce plus animé.

Confiscations, droit affreux.

Ce qu'il y a d'affreux, c'est que dans le trésor particulier du sultan on compte les confiscations pour un grand objet. C'est une des plus anciennes tyrannies établies, que le bien d'une famille appartienne au souverain quand le père de famille a été condamné. On porte à un sultan la tête de son visir, et cette tête lui vaut quelquefois plusieurs millions. Rien n'est plus horrible qu'un droit qui met un si grand prix à la cruauté, qui donne à un souverain la tentation continuelle de n'être qu'un voleur homicide.

Pour le mobilier des officiers de la Porte, nous avons déjà obſervé qu'il appartient au ſultan, par une ancienne uſurpation qui n'a été que trop long-temps en uſage chez les chrétiens. Dans tout l'univers, l'adminiſtration publique a été ſouvent un brigandage autoriſé, excepté dans quelques Etats républicains, où les droits de la liberté et de la propriété ont été plus ſacrés, et où les finances de l'Etat étant médiocres, ont été mieux dirigées, parce que l'œil embraſſe les petits objets, et que les grands confondent la vue.

Appointemens médiocres.

On peut donc préſumer que les Turcs ont exécuté de très-grandes choſes à peu de frais. Les appointemens attachés aux plus grandes dignités ſont très-médiocres; on en peut juger par la place du muphti. Il n'a que deux mille aſpres par jour, ce qui fait environ cent cinquante mille livres par année. Ce n'eſt que la dixième partie du revenu de quelques égliſes chrétiennes. Il en eſt ainſi du grand viſiriat; et ſans les confiſcations et les préſens, cette dignité produirait plus d'honneur que de fortune, excepté en temps de guerre.

Les Turcs n'ont point fait la guerre comme les princes de l'Europe la font aujourd'hui, avec de l'argent et des négociations. La force du corps, l'impétuoſité des janiſſaires ont établi ſans diſcipline cet empire, qui ſe ſoutient par

l'aviliſſement des peuples vaincus, et par les jalouſies des peuples voiſins.

Les ſultans n'ont jamais mis en campagne cent quarante mille combattans à la fois, ſi on retranche les Tartares, et la multitude qui ſuit leurs armées : mais ce nombre était toujours ſupérieur à celui que les chrétiens pouvaient leur oppoſer,

## CHAPITRE CLX.

### *De la bataille de Lépante.*

LES Vénitiens, après la perte de l'île de Chypre, commerçant toujours avec les Turcs, et oſant toujours être leurs ennemis, demandaient des ſecours à tous les princes chrétiens que l'intérêt commun devait réunir. C'était encore l'occaſion d'une croiſade ; mais vous avez déjà vu qu'à force d'en avoir fait autrefois d'inutiles, on n'en feſait point de néceſſaires. Le pape *Pie V* fit bien mieux que de prêcher une croiſade ; il eut le courage de faire la guerre à l'empire ottoman, en ſe liguant avec les Vénitiens et le roi d'Eſpagne, *Philippe II.* Ce fut la première fois qu'on vit l'étendard des deux clefs déployé contre le croiſſant, et

*Pie V* fait la guerre aux Turcs.

les galères de Rome affronter les galères ottomanes. Cette ſeule action du pape, par laquelle il finit ſa vie, doit conſacrer ſa mémoire. Il ne faut, pour connaître ce pontife, s'en rapporter à aucun de ces portraits colorés par la flatterie, ou noircis par la malignité, ou crayonnés par le bel eſprit. Ne jugeons jamais des hommes que par les faits. *Pie V*, dont le nom était *Ghisleri*, fut un de ces hommes que le mérite et la fortune tirèrent de l'obſcurité pour les élever à la première place du chriſtianiſme. Son ardeur à redoubler la ſévérité de l'inquiſition, le ſupplice dont il fit périr pluſieurs citoyens, montrent qu'il était ſuperſtitieux, cruel et ſanguinaire. Ses intrigues pour faire ſoulever l'Irlande contre la reine *Eliſabeth*, la chaleur avec laquelle il fomenta les troubles de la France, la fameuſe bulle *In cænâ Domini*, dont il ordonna la publication toutes les années, font voir que ſon zèle pour la grandeur du ſaint-ſiége n'était pas conduit par la modération. Il avait été dominicain. La ſévérité de ſon caractère s'était fortifiée par la dureté d'eſprit qu'on puiſe dans le cloître. Mais cet homme élevé parmi des moines eut comme *Sixte-Quint*, ſon ſucceſſeur, des vertus royales: ce n'eſt pas le trône, c'eſt le caractère qui les donne. *Pie V* fut le modèle du fameux *Sixte-Quint*; il lui donna l'exemple d'amaſſer en peu

d'années des épargnes assez considérables pour faire regarder le saint-siége comme une puissance. Ces épargnes lui donnaient de quoi mettre en mer des galères. Son zèle sollicitait tous les princes chrétiens ; mais il ne trouvait que tiédeur ou impuissance. Il s'adressait en vain au roi de France, *Charles IX ;* à l'empereur *Maximilien ;* au roi de Portugal, dom *Sébastien ;* au roi de Pologne, *Sigismond II.*

Il n'est secondé que par *Philippe II* et les Vénitiens.

*Charles IX* était allié des Turcs, et n'avait point de vaisseaux à donner. L'empereur *Maximilien II* craignait les Turcs ; il manquait d'argent, et ayant fait une trève avec eux, il n'osait la rompre. Le roi dom *Sébastien* était encore trop jeune pour exercer ce courage qui depuis le fit périr en Afrique. La Pologne était épuisée par une guerre avec les Russes, et *Sigismond*, son roi, était dans une vieillesse languissante. Il n'y eut donc que *Philippe II* qui entra dans les vues du pape. Lui seul, de tous les rois catholiques, était assez riche pour faire les plus grands frais de l'armement nécessaire ; lui seul pouvait, par les arrangemens de son administration, parvenir à l'exécution prompte de ce projet. Il y était principalement intéressé par la nécessité d'écarter les flottes ottomanes de ses Etats d'Italie et de ses places d'Afrique ; et il se liguait avec les Vénitiens, dont il fut toujours l'ennemi secret en

Italie, contre les Turcs qu'il craignait davantage.

Jamais grand armement ne ſe fit avec tant de célérité. Deux cents galères, ſix groſſes galéaſſes, vingt-cinq vaiſſeaux de guerre, avec cinquante navires de charge, furent prêts dans les ports de Sicile, en ſeptembre, cinq mois après la priſe de l'île de Chypre. *Philippe II* avait fourni la moitié de l'armement. Les Vénitiens furent chargés des deux tiers de l'autre moitié, et le reſte était fourni par le pape. Dom *Juan d'Autriche*, ce célèbre bâtard de *Charles-Quint*, était le général de la flotte. *Marc-Antoine Colonne* commandait après lui au nom du pape. Cette maiſon *Colonne*, ſi long-temps ennemie des pontifes, était devenue l'appui de leur grandeur. *Sébaſtien Veniero*, que nous nommons *Venier*, était général de la mer pour les Vénitiens. Il y avait eu trois doges dans ſa maiſon, et aucun d'eux n'eut autant de réputation que lui. *Barbarigo*, dont la maiſon n'était pas moins célèbre à Veniſe, était provéditeur, c'eſt-à-dire, intendant de la flotte. Malthe envoya trois de ſes galères, et ne pouvait en fournir davantage. Il ne faut pas compter Gènes, qui craignait plus *Philippe II* que *Sélim*, et qui n'envoya qu'une galère.

Cette armée navale portait, diſent les hiſtoriens, cinquante mille combattans. On ne

voit guère que des exagérations dans des récits de bataille. Deux cents ſix galères et vingt-cinq vaiſſeaux ne pouvaient être armés tout au plus que de vingt mille hommes de combat. La ſeule flotte ottomane était plus forte que les trois eſcadres chrétiennes. On y comptait environ deux cents cinquante galères. Les deux armées ſe rencontrèrent dans le golfe de Lépante, l'ancien *Naupactus*, non loin de Corinthe. Jamais, depuis la bataille d'Actium, les mers de la Gréce n'avaient vu ni une flotte ſi nombreuſe, ni une bataille ſi mémorable. Les galères ottomanes étaient manœuvrées par des eſclaves chrétiens, et les galères chrétiennes par des eſclaves turcs, qui tous ſervaient malgré eux contre leur patrie.

Les deux flottes ſe choquèrent avec toutes les armes de l'antiquité et toutes les modernes, les flèches, les longs javelots, les lances à feu, les grapins, les canons, les mouſquets, les piques et les ſabres. On combattit corps à corps ſur la plupart des galères accrochées, comme ſur un champ de bataille. Les chrétiens remportèrent une victoire d'autant plus illuſtre que c'était la première de cette eſpèce.

5 octobre 1571.

Dom *Juan d'Autriche* et *Veniero*, l'amiral des Vénitiens, attaquèrent la capitane ottomane que montait l'amiral des Turcs, nommé *Ali*. Il fut pris avec ſa galère, et on lui fit trancher

la tête, qu'on arbora ſur ſon propre pavillon. C'était abuſer du droit de la guerre; mais ceux qui avaient écorché *Bragadino* dans Famagouſte ne méritaient pas un autre traitement. Les Turcs perdirent plus de cent cinquante bâtimens dans cette journée. Il eſt difficile de ſavoir le nombre des morts : on le feſait monter à près de quinze mille : environ cinq mille eſclaves chrétiens furent délivrés. Veniſe ſignala cette victoire par des fêtes qu'elle ſeule ſavait alors donner. Conſtantinople fut dans la conſternation. Le pape *Pie V*, en apprenant cette grande victoire, qu'on attribuait ſur-tout à dom *Juan* le généraliſſime, mais à laquelle les Vénitiens avaient eu la plus grande part, s'écria : *Il fut un homme envoyé de* DIEU, *nommé Jean;* paroles qu'on appliqua depuis à *Jean Sobieski*, roi de Pologne, quand il délivra Vienne. Victoire unique.

Dom *Juan d'Autriche* acquit tout d'un coup la plus grande réputation dont jamais capitaine ait joui. Chaque nation moderne ne compte que ſes héros, et néglige ceux des autres peuples. Dom *Juan*, comme vengeur de la chrétienté, était le héros de toutes les nations; on le comparait à *Charles-Quint*, ſon père, à qui d'ailleurs il reſſemblait plus que *Philippe*. Il mérita ſur-tout cette idolâtrie des peuples, lorſque deux ans après il prit Tunis, comme

*Charles-Quint*, et fit comme lui un roi africain tributaire d'Espagne. Mais quel fut le fruit de la bataille de Lépante et de la conquête de Tunis ? Les Vénitiens ne gagnèrent aucun terrain sur les Turcs, et l'amiral de *Sélim II*
1574. reprit sans peine le royaume de Tunis : tous les chrétiens y furent égorgés. Il semblait que les Turcs eussent gagné la bataille de Lépante.

## CHAPITRE CLXI.

### *Des côtes d'Afrique.*

Pays où fut le temple de *Jupiter Ammon.*

LES côtes d'Afrique, depuis l'Egypte jusqu'aux royaumes de Fez et de Maroc, accrurent encore l'empire des sultans ; mais elles furent plutôt sous leur protection que sous leur gouvernement. Le pays de Barca et ses déserts, si fameux autrefois par le temple de *Jupiter Ammon*, dépendirent du bacha d'Egypte. La Cirénaïque eut un gouverneur particulier. Tripoli qu'on rencontre ensuite, en allant vers l'Occident, ayant été pris par *Pierre de Navarre*, sous le règne de *Ferdinand le catholique*, en 1510, fut donnée par *Charles-Quint* aux chevaliers de Malthe : mais les amiraux de *Soliman* s'en emparèrent ; et avec le temps elle s'est gouvernée comme une république, à la tête

de laquelle eſt un général qu'on nomme *dey*, et qui eſt élu par la milice.

Plus loin vous trouvez le royaume de Tunis, l'ancien ſéjour des Carthaginois. Vous avez vu *Charles-Quint* donner un roi à cet Etat, et le rendre tributaire de l'Eſpagne; dom *Juan* le reprendre encore ſur les Maures avec la même gloire que *Charles-Quint*, ſon père; mais enfin l'amiral de *Sélim II* remettre Tunis ſous la domination mahométane, et y exterminer tous les chrétiens, trois ans après cette fameuſe bataille de Lépante, qui produiſit tant de gloire à dom *Juan* et aux Vénitiens, avec ſi peu d'avantage. Cette province ſe gouverna depuis comme Tripoli.

Alger, ancien royaume de *Juba*.

Alger, qui termine l'empire des Turcs en Afrique, eſt l'ancienne Numidie, la Mauritanie céſarienne, ſi fameuſe par les rois *Juba*, *Syphax* et *Maſſiniſſa*. Il reſte à peine des ruines de Cirte, leur capitale, ainſi que de Carthage, de Memphis, et même d'Alexandrie qui n'eſt plus au même endroit où *Alexandre* l'avait bâtie. Le royaume de *Juba* était devenu ſi peu de choſe, que *Cheredin Barberouſſe* aima mieux être amiral du grand-ſeigneur que roi d'Alger. Il céda cette province à *Soliman;* et, de roi qu'il était, il ſe contenta d'en être bacha. Depuis ce temps juſqu'au commencement du dix-ſeptième ſiècle, Alger fut gouverné par les

bachas que la Porte y envoyait : mais enfin la même adminiſtration qui s'établit à Tripoli et à Tunis ſe forma dans Alger devenue une retraite de corſaires. Auſſi un de leurs derniers deys diſait au conſul de la nation anglaiſe, qui ſe plaignait de quelques priſes : Ceſſez de vous plaindre au capitaine des voleurs quand vous avez été volé.

Nuls monumens de chriſtianiſme : pluſieurs des Romains vainqueurs.

Dans toute cette partie de l'Afrique on trouve encore des monumens des anciens Romains, et on n'y voit pas un ſeul veſtige de ceux des chrétiens, quoiqu'il y eût beaucoup plus d'évêchés que dans l'Eſpagne et dans la France enſemble. Il y en a deux raiſons ; l'une, que les plus anciens édifices bâtis de pierre dure, de marbre et de ciment dans les climats ſecs réſiſtent à la deſtruction plus que les nouveaux ; l'autre, que des tombeaux avec l'inſcription *Diis Manibus*, que les barbares n'entendent point, ne les révoltent pas, et que la vue des ſymboles du chriſtianiſme excite leur fureur.

Dans les beaux ſiècles des Arabes, les ſciences et les arts fleurirent chez ces Numides ; aujourd'hui ils ne ſavent pas même régler leur année, et en feſant ſans ceſſe le métier de pirate, ils n'ont pas un pilote qui ſache prendre hauteur, pas un bon conſtructeur de vaiſſeau. Ils achètent des chrétiens et ſur-tout

des Hollandais, les agrès, les canons, la poudre dont ils se servent pour s'emparer de nos vaisseaux marchands ; et les puissances chrétiennes, au lieu de détruire ces ennemis communs, sont occupées à se ruiner mutuellement.

Constantinople fut toujours regardée comme la capitale de tant de régions. Sa situation semble faite pour leur commander. Elle a l'Asie devant elle, l'Europe derrière. Son port, aussi sûr que vaste, ouvre et ferme l'entrée de la mer Noire à l'Orient, et de la Méditerranée à l'Occident. Rome, bien moins avantageusement située, dans un terrain ingrat, et dans un coin de l'Italie, où la nature n'a fait aucun port commode, semblait bien moins propre à dominer sur les nations ; cependant elle devint la capitale d'un empire deux fois plus étendu que celui des Turcs : c'est que les anciens Romains ne trouvèrent aucun peuple qui entendît comme eux la discipline militaire, et que les Ottomans, après avoir conquis Constantinople, ont trouvé presque tout le reste de l'Europe aussi aguerri et mieux discipliné qu'eux.

Belle situation de Byzance, ou Constantinople.

## CHAPITRE CLXII.

### *Du royaume de Fez et de Maroc.*

LA protection du grand-ſeigneur ne s'étend point juſqu'à l'empire de Maroc, vaſte pays qui comprend une partie de la Mauritanie tingitane. Tanger était la capitale de la colonie romaine. C'eſt de là que partirent depuis ces Maures qui ſubjuguèrent l'Eſpagne. Tanger fut conquiſe elle-même, ſur la fin du quinzième ſiècle, par les Portugais, et donnée dans nos derniers temps à *Charles II*, roi d'Angleterre, pour la dot de l'infante de Portugal, ſa femme; et enfin *Charles II* l'a cédée aux rois de Maroc. Peu de villes ont éprouvé plus de révolutions.

Maroc autrefois le ſéjour de la gloire et des arts.

Cet empire s'étend juſqu'aux frontières de la Guinée, ſous les plus beaux climats; il n'y a point de territoire plus fertile, plus varié, plus riche; pluſieurs branches du mont Atlas ſont remplies de mines, et les campagnes produiſent les plus abondantes moiſſons et les meilleurs fruits de la terre. Ce pays fut cultivé autrefois comme il méritait de l'être; et il fallait bien qu'il le fût du temps des premiers califes, puiſque les ſciences y étaient en honneur, et que c'eſt toujours la dernière choſe dont on prend ſoin. Les Arabes et les Maures de ces contrées portèrent en Eſpagne

leurs armes et leurs arts; mais tout a dégénéré depuis ; tout eſt tombé dans la plus épaiſſe barbarie. Les Arabes de *Mahomet* avaient policé le pays , ils ſe ſont retirés dans les déſerts, où ils ont repris l'ancienne vie paſtorale; et le gouvernement a été abandonné aux Maures, eſpèce d'hommes moins favoriſée de la nature que leur climat, moins induſtrieuſe que les Arabes , nation cruelle à la fois et eſclave. C'eſt là que le deſpotiſme ſe montre dans toute ſon horreur. L'ancienne coutume établie que les miramolins ou empereurs de Maroc ſoient les premiers bourreaux du pays, n'a pas peu contribué à faire des habitans de ce vaſte empire des ſauvages fort au-deſſous des Mexicains. Ceux qui habitent Tétuan ſont un peu plus civiliſés; les autres déshonorent la nature humaine. Beaucoup de juifs chaſſés d'Eſpagne par *Ferdinand* et *Iſabelle* , ſe ſont réfugiés à Tétuan , à Méquinez, à Maroc, et y vivent miſérablement. Les habitans des provinces ſeptentrionales ſe ſont mêlés avec les noirs qui ſont vers le Niger. On voit dans tout l'empire, dans les maiſons, dans les armées, un mélange de noirs , de blancs et de métis. Ces peuples trafiquèrent de tout temps en Guinée. Ils allaient par les déſerts aux côtes où les Portugais vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément

des pirates. Enfin toute cette vaſte côte de l'Afrique, depuis Damiette juſqu'au mont Atlas, était devenue barbare, tandis que pluſieurs de nos peuples ſeptentrionaux, autrefois beaucoup plus barbares, atteignaient à la politeſſe des Grecs et des Romains.

Querelles de religion chez ces barbares comme parmi nous.

Il y eut des querelles de religion dans ce pays comme ailleurs, et une ſecte de muſulmans, qui ſe prétendait plus orthodoxe que les autres, diſpoſa du trône; c'eſt ce qui n'eſt jamais arrivé à Conſtantinople. Il y eut auſſi comme ailleurs des guerres civiles, et ce n'eſt qu'au dix-ſeptième ſiècle que tous les Etats de Fez, de Maroc, de Tafilet, ont été réunis, et n'ont compoſé qu'un empire, après la fameuſe victoire que les Maures remportèrent ſur le malheureux *Sébaſtien*, roi de Portugal.

Dans quelque abrutiſſement que ces peuples ſoient tombés, jamais l'Eſpagne et le Portugal n'ont pu ſe venger ſur eux de leur ancien eſclavage, et les aſſervir à leur tour. Oran, frontière de leur empire, pris par le cardinal *Ximénès*, perdu enſuite, et repris depuis par le duc de *Montemar* ſous *Philippe V*, en 1732, n'a pu ouvrir le chemin à d'autres conquêtes. Tanger, qui pouvait être une clef de cet empire, fut toujours inutile. Ceuta, que les Portugais prirent en 1409, que les Eſpagnols eurent ſous *Philippe II*, et qu'ils ont conſervé

toujours,

toujours, n'a été qu'un objet de dépenſe. Les Maures avaient accablé toute l'Eſpagne, et les Eſpagnols n'ont pu encore que harceler les Maures. Ils ont paſſé la mer Atlantique, et conquis un nouveau monde, ſans pouvoir ſe venger à cinq lieues de chez eux. Les Maures mal armés, indiſciplinés, eſclaves ſous un gouvernement déteſtable, n'ont pu être ſubjugués par les chrétiens. La véritable raiſon eſt que les chrétiens ſe ſont toujours mutuellement déchirés. Comment les Eſpagnols auraient-ils pu paſſer en Afrique avec de grandes armées, et dompter les muſulmans, quand ils avaient la France à combattre? ou lorſqu'étant unis avec la France, les Anglais leur prenaient Gibraltar et Minorque?

Pourquoi les Eſpagnols n'ont pu les entamer.

Ce qui eſt ſingulier, c'eſt le nombre de renégats eſpagnols, français, anglais, qu'on a trouvés dans les Etats de Maroc. On a vu un eſpagnol, nommé *Pérès*, amiral ſous l'empire de *Mulei Iſmaël;* un français, nommé *Pilet*, gouverneur de Salé; une irlandaiſe, concubine du tyran *Iſmaël;* quelques marchands anglais établis à Tétuan. L'eſpérance de faire fortune chez les nations ignorantes conduit toujours des européans en Afrique, en Aſie, ſur-tout en Amérique. La raiſon contraire retient loin de nous les peuples de ces climats.

Renégats chrétiens.

# CHAPITRE CLXIII.

## *De Philippe II, roi d'Espagne.*

Puissances de l'Europe.

APRÈS le règne de *Charles-Quint*, quatre grandes puissances balancèrent les forces de l'Europe chrétienne; l'Espagne par ses richesses du nouveau monde; la France par elle-même, par sa situation, qui empêchait les vastes Etats de *Philippe II* de se communiquer; l'Allemagne par la multitude même de ses princes qui, quoique divisés entre eux, se réunissaient pour la défense de la patrie; l'Angleterre, après la mort de *Marie*, par la conduite seule d'*Elisabeth*; car son terrain était très-peu de chose : l'Ecosse loin de faire un corps avec elle était son ennemie, et l'Irlande lui était à charge.

Puissance d'Espagne.

Les royaumes du Nord n'entraient point encore dans le système politique de l'Europe, et l'Italie ne pouvait être une puissance prépondérante. *Philippe II* semblait la tenir sous sa main. *Philibert*, duc de Savoie, gouverneur des Pays-Bas, dépendait entièrement de lui. *Charles-Emmanuel*, fils de ce *Philibert*, et gendre de *Philippe II*, ne fut pas moins dans sa dépendance. Le Milanais, les deux Siciles, qu'il possédait, et sur-tout ses trésors, firent trembler les autres Etats d'Italie pour leur

liberté. Enfin *Philippe II* joua le premier rôle ſur le théâtre de l'Europe, mais non le plus admiré. De moins puiſſans princes, ſes contemporains, ont laiſſé un plus grand nom, comme *Eliſabeth*, et ſur-tout *Henri IV*. Ses généraux et ſes ennemis ont été plus eſtimés que lui : le nom de dom *Juan d'Autriche*, d'*Alexandre Farnèſe*, celui des princes d'*Orange*, eſt bien au-deſſus du ſien. La poſtérité fait une grande différence entre la puiſſance et la gloire.

Caractère de *Philippe II*.

Pour bien connaître les temps de *Philippe II*, il faut d'abord connaître ſon caractère, qui fut en partie la cauſe de tous les grands événemens de ſon ſiècle; mais on ne peut apercevoir ſon caractère que par les faits. On ne peut trop redire qu'il faut ſe défier du pinceau des contemporains, conduit preſque toujours par la flatterie ou par la haine. Et pour ces portraits recherchés, que tant d'hiſtoriens modernes font des anciens perſonnages, on doit les renvoyer aux romans.

Ceux qui ont comparé depuis peu *Philippe II* à *Tibère*, n'ont certainement vu ni l'un ni l'autre. D'ailleurs quand *Tibère* commandait les légions et les feſait combattre, il était à leur tête; et *Philippe* était dans une chapelle, entre deux récollets, pendant que le prince de Savoie, et ce comte d'*Egmont* qu'il fit périr depuis ſur l'échafaud, lui gagnaient la

bataille de Saint-Quentin. *Tibère* n'était ni ſuperſtitieux ni hypocrite ; et *Philippe* prenait ſouvent un crucifix en main quand il ordonnait des meurtres. Les débauches du romain et les voluptés de l'eſpagnol ne ſe reſſemblent pas. La diſſimulation même qui les caractériſe l'un et l'autre ſemble différente : celle de *Tibère* paraît plus fourbe, celle de *Philippe* plus taciturne. Il faut diſtinguer entre parler pour tromper, et ſe taire pour être impénétrable. Tous deux paraiſſent avoir eu une cruauté tranquille et réfléchie ; mais combien de princes et d'hommes publics ont mérité le même reproche !

Sommaire du mal et du bien.

Pour ſe faire une idée juſte de *Philippe*, il faut ſe demander ce que c'eſt qu'un ſouverain qui affecte de la piété, et à qui le prince d'Orange, *Guillaume*, reproche publiquement dans ſon manifeſte un mariage ſecret avec *Dona Iſabella Oſorio*, quand il épouſa ſa première femme, *Marie de Portugal*. Il eſt accuſé à la face de l'Europe par ce même *Guillaume* du parricide de ſon fils, et de l'empoiſonnement de ſa troiſième épouſe, *Iſabelle de France* : on lui impute d'avoir forcé le prince d'*Aſcoli* à épouſer une femme qui était enceinte de ce roi même. On ne doit pas s'en rapporter au témoignage d'un ennemi ; mais cet ennemi était un prince reſpecté dans l'Europe. Il

envoya ſon manifeſte et ſes accuſations dans toutes les cours. Etait-ce l'orgueil, était-ce la force de la vérité qui empêchait *Philippe* de répondre ? pouvait-il mépriſer ce terrible manifeſte du prince d'*Orange*, comme on mépriſe ces libelles obſcurs, compoſés par d'obſcurs vagabonds, auxquels les particuliers mêmes ne répondent pas plus que *Louis XIV* n'y a répondu ? Qu'on joigne à ces accuſations trop authentiques les amours de *Philippe* avec la femme de ſon favori, *Rui Gomès*, l'aſſaſſinat d'*Eſcovedo*, la perſécution contre *Antonio Pérès* qui avait aſſaſſiné *Eſcovedo* par ſon ordre ; qu'on ſe ſouvienne que c'eſt-là ce même homme qui ne parlait que de ſon zèle pour la religion, et qui immolait tout à ce zèle.

C'eſt ſous ce maſque infame de la religion qu'il trama une conſpiration dans le Béarn, en 1564, pour enlever *Jeanne de Navarre*, mère de *Henri IV*, avec ſon fils encore enfant, la mettre comme hérétique entre les mains de l'inquiſition, la faire brûler, et ſe ſaiſir du Béarn en vertu de la confiſcation que ce tribunal d'aſſaſſins aurait prononcée. On voit une partie de ce projet au trente-ſixième livre du préſident de *Thou*, et cette anecdote importante a trop été négligée par les hiſtoriens ſuivans. (1)

(1) On trouve un récit détaillé de cette anecdote dans une des pièces des mémoires de *Villeroi*. Il paraît que la

Qu'on mette en oppoſition à cette conduite le ſoin de faire rendre la juſtice en Eſpagne, ſoin qui ne coûte que la peine de vouloir, et qui affermit l'autorité ; une activité de cabinet, un travail aſſidu aux affaires générales ; la ſurveillance continuelle ſur ſes miniſtres, toujours accompagnée de défiance ; l'attention de voir par ſoi-même autant que le peut un roi : l'application ſuivie à entretenir le trouble chez ſes voiſins, et à maintenir l'Eſpagne en paix, des yeux toujours ouverts ſur une grande partie du globe. depuis le Mexique juſqu'au fond de la Sicile ; un front toujours compoſé et toujours ſévère au milieu des chagrins de la politique et du trouble des paſſions : alors on pourra ſe former un portrait de *Philippe II.*

Mais il faut voir quel aſcendant il avait dans l'Europe. Il était maître de l'Eſpagne, du Milanais, des deux Siciles, de tous les Pays-Bas ; ſes ports étaient garnis de vaiſſeaux ;

malheureuſe femme de *Philippe II* ſervit à la découverte du projet. Cette action de juſtice et de généroſité fut peut-être une des cauſes de ſa mort précipitée. Le duc d'*Albe* et les princes de la maiſon de *Guiſe* étaient les chefs de l'entrepriſe. Leur agent qui ſe trouvait à Paris ſe ſauva. Lorſque *Charles IX* raconta cette conſpiration, dont il venait d'être inſtruit, au vieux connétable, et qu'il lui dit qu'il en avait inſtruit le ſecrétaire d'Etat l'*Aubepine :* en ce cas, répondit *Montmorenci*, le traître ne ſera pas arrêté. Ce mot et l'événement prouvent que *Philippe* avait déjà des penſionnaires dans le conſeil de France.

ſon père lui avait laiſſé les troupes de l'Europe les mieux diſciplinées et les plus fières, commandées par les compagnons de ſes victoires. Sa ſeconde femme, *Marie*, reine d'Angleterre, ne ſe gouvernant que par ſes inſpirations, feſait brûler les proteſtans, et déclarait la guerre à la France ſur une lettre de *Philippe*. Il pouvait compter l'Angleterre parmi ſes royaumes. Les moiſſons d'or et d'argent, qui lui venaient du nouveau monde, le rendaient plus puiſſant que *Charles-Quint*, qui n'en avait eu que les prémices.

Quel parti prit le pape.

L'Italie tremblait d'être aſſervie. C'eſt ce qui détermina le pape *Paul IV*, *Caraffa*, né ſujet d'Eſpagne, à ſe jeter du côté de la France comme *Clément VII*. Il voulut, ainſi que tous ſes prédéceſſeurs, établir une balance que leurs mains trop faibles ne purent jamais tenir. Ce pape propoſa à *Henri II* de donner Naples et Sicile à un fils de France.

C'était toujours l'ambition des *Valois* de conquérir le Milanais et les deux Siciles. Le pape croit avoir une armée; il demande au roi *Henri II* le célèbre *François de Guiſe* pour la commander : mais la plupart des cardinaux étaient penſionnaires de *Philippe*. *Paul* était mal obéi; il n'eut que peu de troupes, qui ne servirent qu'à expoſer Rome à être priſe et ſaccagée par le duc d'*Albe* ſous *Philippe II*,

comme elle l'avait été ſous *Charles-Quint*. Le duc de *Guiſe* arrive par le Piémont, où les Français avaient encore Turin ; il marche vers Rome avec quelque gendarmerie ; à peine

10 auguſte 1557.

eſt-il arrivé qu'il apprend le déſaſtre de la bataille de Saint-Quentin en Picardie, perdue par les Français.

*Marie d'Angleterre* avait donné contre la France huit mille anglais à *Philippe*, ſon époux, qui vint à Londres pour les faire embarquer, mais non pas pour les conduire à l'ennemi. Cette armée jointe à l'élite des troupes eſpagnoles commandées par le duc de Savoie, *Philibert-Emmanuel*, l'un des grands capitaines de ce ſiècle, défit ſi entièrement l'armée fran-

Bataille de Saint-Quentin.

çaiſe à Saint-Quentin qu'il ne reſta rien de l'infanterie ; tout fut tué ou pris : les vainqueurs ne perdirent que quatre-vingts hommes ; le connétable de *Montmorenci* et preſque tous les officiers généraux furent priſonniers, un duc d'*Enghien* bleſſé à mort, la fleur de la nobleſſe détruite, la France dans le deuil et dans l'alarme. Les défaites de Créci, de Poitiers, d'Azincourt n'avaient pas été plus funeſtes, et cependant la France, tant de fois prête de ſuccomber, ſe releva toujours. *Charles-Quint* et *Philippe II*, ſon fils, parurent prêts de la détruire.

Tous les projets de *Henri II* ſur l'Italie

s'évanouiſſent ;

s'évanouiſſent; on rappelle le duc de *Guiſe*. Cependant le vainqueur *Philibert-Emmanuel de Savoie* prend Saint-Quentin. Il pouvait marcher juſqu'à Paris, que *Henri II* feſait fortifier à la hâte, et qui par conſéquent était mal fortifié : mais *Philippe* ſe contenta d'aller voir ſon camp victorieux. Il prouva que les grands événemens dépendent ſouvent du caractère des hommes. Le ſien était de donner peu à la valeur, et tout à la politique. Il laiſſa reſpirer ſon ennemi, dans le deſſein de gagner, par une paix qu'il aurait dictée, plus que par des victoires qui ne pouvaient être ſon ouvrage. Il donne au duc de *Guiſe* le temps de revenir, de raſſembler une armée, de raſſurer le royaume.

*Philippe* ne fait pas profiter de la victoire.

Il ſemblait qu'alors les rois ne ſe cruſſent pas faits pour ſe ſecourir eux-mêmes. *Henri II* déclare le duc de *Guiſe* vice-roi de France, ſous le nom de lieutenant-général du royaume. Il était en cette qualité au-deſſus du connétable.

Prendre Calais et tout ſon territoire au milieu de l'hiver, et au milieu de la conſternation où la bataille de Saint-Quentin jetait la France; chaſſer pour jamais les Anglais qui avaient poſſédé Calais durant deux cents treize ans, fut une action qui étonna l'Europe, et qui mit *François de Guiſe* au-deſſus de tous les

Calais repris par les Français.

capitaines de ſon temps. Cette conquête fut plus éclatante et plus profitable que difficile. La reine *Marie* n'avait laiſſé dans Calais qu'une garniſon trop faible ; la flotte n'arriva que pour voir les étendards de France arborés ſur le port. Cette perte, cauſée par la faute de ſon miniſtère, acheva de la rendre odieuſe aux Anglais.

Mais tandis que le duc de *Guiſe* raſſurait la
13 juillet 1558. France par la priſe de Calais, et enſuite par celle de Thionville, l'armée de *Philippe II*
Bataille de Gravelines. gagna encore une aſſez grande bataille contre le maréchal de *Termes*, auprès de Gravelines, ſous le commandement du comte d'*Egmont*, à qui *Philippe* fit depuis trancher la tête pour avoir défendu les droits et la liberté de ſa patrie.

Tant de batailles rangées perdues par les Français, et tant de villes priſes d'aſſaut par eux, donnent lieu de croire que ces peuples étaient, comme du temps de *Jules-Céſar*, plus propres pour l'impétuoſité des aſſauts que pour cette diſcipline et ces manœuvres de ralliement qui décident de la victoire dans un champ de bataille.

Paix de Cateau-Cambreſis. *Philippe* ne profita pas plus en guerrier de la victoire de Gravelines que de celle de Saint-Quentin : mais il fit la paix glorieuſe de
1559. Cateau-Cambreſis, dans laquelle, pour Saint-

Quentin et les deux bourgs de Ham et du Catelet qu'il rendit, il gagna les places fortes de Thionville, de Marienbourg, de Montmédi, de Hefdin, et le comté de Charolois en pleine fouveraineté. Il fit rafer Térouane et Ivoi, fit rendre Bouillon à l'évêque de Liége, le Montferrat au duc de Mantoue, la Corfe aux Génois, la Savoie, le Piémont et la Breffe au duc de Savoie; fe réfervant d'entretenir des troupes dans Verceil et dans Afti, jufqu'à ce que les droits prétendus par la France fur le Piémont fuffent réglés, et que Turin, Pignerol, Quiers et Chivas fuffent évacués par *Henri II.*

Pour Calais et fon territoire, *Philippe* n'y prit pas un grand intérêt. Sa femme, *Marie d'Angleterre*, venait de mourir : *Elifabeth* commençait à régner. Cependant le roi de France s'obligea de rendre Calais dans huit années, et à payer huit cents mille écus d'or au bout de ces huit ans, fi Calais n'était pas alors rendu ; fpécifiant de plus expreffément que, foit que les huit cents mille écus d'or fuffent payés ou non, *Henri* et fes fucceffeurs demeureraient toujours obligés à rendre Calais et fon territoire. (*a*) On a toujours regardé cette paix comme le triomphe de *Philippe II.* Le père *Daniel* y cherche en vain des avantages

(*a*) Ni *Mézerai* ni *Daniel* n'ont rapporté fidèlement ce traité.

pour la France; en vain il compte Metz, Toul et Verdun conſervés par cette paix; il n'en fut point du tout queſtion dans le traité de Cateau-Cambreſis. *Philippe* ne feſait aucune attention aux intérêts de l'Allemagne, et il prenait fort peu à cœur ceux de *Ferdinand*, ſon oncle, auquel il ne pardonna jamais le refus de ſe démettre de l'empire en ſa faveur. Si ce traité produiſit quelque avantage à la France, ce fut celui de la dégoûter pour toujours du deſſein de conquérir Milan et Naples. A l'égard de Calais, cette clef de la France ne fut jamais rendue à ſes anciens ennemis, et les huit cents mille écus d'or ne furent jamais payés.

Guerre finie par un mariage, comme tant d'autres.

Cette guerre finit encore, comme tant d'autres, par un mariage. *Philippe* prit pour troiſième femme *Iſabelle*, fille de *Henri II*, qui avait été promiſe à dom *Carlos;* mariage infortuné, qui fut, dit-on, la cauſe de la mort prématurée de dom *Carlos* et de la princeſſe.

*Philippe* en Eſpagne.

*Philippe* après de ſi glorieux commencemens retourna triomphant en Eſpagne ſans avoir tiré l'épée; tout favoriſait ſa grandeur. Le pape *Paul IV* avait été forcé de lui demander la paix, et il la lui avait donnée. *Henri II*, ſon beau-père et ſon ennemi naturel, venait d'être tué dans un tournoi, et laiſſait la France pleine de factions; gouvernée par des étrangers

ſous un roi enfant. *Philippe*, du fond de ſon cabinet, était le ſeul roi en Europe puiſſant et redoutable. Il n'avait qu'une inquiétude, c'était que la religion proteſtante ne ſe gliſsât dans quelqu'un de ſes Etats, ſur-tout dans les Pays-Bas voiſins de l'Allemagne ; pays où il ne commandait point à titre de roi, mais à titre de duc, de comte, de marquis, de ſimple ſeigneur ; pays où les lois fondamentales bornaient plus qu'ailleurs l'autorité du ſouverain.

*Philippe* perſécuteur.

Son grand principe fut de gouverner le ſaint-ſiége en lui prodiguant les plus grands reſpects, et d'exterminer par-tout les proteſtans. Il y en avait un très-petit nombre en Eſpagne. Il promit ſolennellement devant un crucifix de les détruire tous, et il accomplit ſon vœu : l'inquiſition le ſeconda bien. On brûla à petit feu dans Valladolid tous ceux qui étaient ſoupçonnés ; et *Philippe* des fenêtres de ſon palais contemplait leur ſupplice, et entendait leurs cris. L'archevêque de Tolède et le père *Conſtantin Ponce*, prédicateur et confeſſeur de *Charles-Quint*, furent reſſerrés dans les priſons du ſaint-office, et *Ponce* fut brûlé en effigie après ſa mort, ainſi qu'on l'a déjà remarqué.

*Philippe* ſut que dans une vallée du Piémont, voiſine du Milanais, il y avait quelques hérétiques ; il mande au gouverneur de Milan

d'y envoyer des troupes, et lui écrit ces deux mots, *tous au gibet.* Il apprend que dans la Calabre il y a quelques cantons où les opinions nouvelles ont pénétré ; il ordonne qu'on paſſe les novateurs au fil de l'épée, et qu'on en réſerve ſoixante, dont trente doivent périr par la corde, et trente par les flammes : l'ordre eſt exécuté avec ponctualité.

Cet eſprit de cruauté, et l'abus de ſon pouvoir affaiblirent enfin ce pouvoir immenſe. Car s'il avait ménagé les eſprits des Flamands, il n'eût pas vu la république des ſept provinces ſe former par ſes ſeules perſécutions. Cette révolution ne lui eût pas coûté ſes tréſors ; et lorſqu'enſuite le Portugal et les poſſeſſions des Portugais dans l'Afrique et dans les Indes, accrurent ſes vaſtes Etats ; quand la France déchirée fut ſur le point de recevoir des lois de lui, et d'avoir ſa fille pour reine, il eût pu venir à bout de ces grands deſſeins, ſans cette funeſte guerre que ſes rigueurs allumaient dans les Pays-Bas.

## CHAPITRE CLXIV.

*Fondation de la république des Provinces-Unies.*

Si on confulte tous les monumens de la fondation de cet Etat, auparavant prefque inconnu, devenu bientôt fi puiffant, on verra qu'il s'eft formé fans deffein et contre toute vraifemblance. La révolution commença par les belles et grandes provinces de terre ferme, le Brabant, la Flandre et le Hainaut, elles qui pourtant reftèrent fujettes; et un petit coin de terre prefque noyé dans l'eau, qui ne fubfiftait que de la pêche du hareng, eft devenu une puiffance formidable, a tenu tête à *Philippe II*, a dépouillé fes fucceffeurs de prefque tout ce qu'ils avaient dans les Indes orientales, et a fini enfin par les protéger.

La Hollande république par hafard.

On ne peut nier que ce foit *Philippe II* lui-même qui ait forcé ces peuples à jouer un fi grand rôle, auquel ils ne s'attendaient certainement pas: fon defpotifme fanguinaire fut la caufe de leur grandeur.

Il eft important de confidérer que tous les peuples ne fe gouvernent pas fur le même modèle; que les Pays-Bas étaient un affemblage de plufieurs feigneuries appartenantes à *Philippe* à des titres différens; que chacune

Ancien gouvernement des Pays-Bas.

avait ſes lois et ſes uſages; que dans la Friſe et dans le pays de Groningue, un tribut de ſix mille écus était tout ce qu'on devait au ſeigneur; que dans aucune ville on ne pouvait mettre d'impôts, ni donner les emplois à d'autres qu'à des régnicoles, ni entretenir des troupes étrangères, ni enfin rien innover ſans le conſentement des états. Il était dit par les anciennes conſtitutions du Brabant: *Si le ſouverain par violence ou par artifice veut enfreindre les priviléges, les états ſeront déliés du ſerment de fidélité, et pourront prendre le parti qu'il croiront convenable.* Cette forme de gouvernement avait prévalu long-temps dans une très-grande partie de l'Europe; nulle loi n'était portée, nulle levée de deniers n'était faite ſans la ſanction des états aſſemblés. Un gouverneur de la province préſidait à ces états au nom du prince, et ce gouverneur s'appelait *Stadt-holder*, teneur d'états, ou tenant l'état, ou lieutenant dans toute la baſſe Allemagne.

*Philippe II*, en 1559, donna le gouvernement de Hollande, de Zélande, de Friſe et d'Utrecht à *Guillaume de Naſſau*, prince d'Orange. On peut obſerver que ce titre de prince ne ſignifiait pas prince de l'Empire. La principauté de la ville d'Orange, tombée de la maiſon de *Châlons* dans la ſienne par une donation, était un ancien fief du royaume d'Arles, devenu

indépendant. *Guillaume* tirait une plus grande illuſtration de la maiſon impériale dont il était: mais quoique cette maiſon, auſſi ancienne que celle d'Autriche, eût donné un empereur à l'Allemagne, elle n'était pas au rang des princes de l'Empire. Ce titre de prince, qui ne commença à être en uſage que vers le temps de *Frédéric II*, ne fut pris que par les plus grands terriens. Le ſang impérial ne donnait aucun droit, aucun honneur; et le fils d'un empereur, qui n'aurait poſſédé aucune terre, n'était qu'empereur s'il était élu, et ſimple gentilhomme s'il ne ſuccédait pas à ſon père. *Guillaume de Naſſau* était comte dans l'Empire, comme le roi *Philippe II* était comte de Hollande et ſeigneur de Malines; mais il était ſujet de *Philippe* en qualité de ſon ſtadt-holder, et comme poſſédant des terres dans les Pays-Bas.

*Philippe* voulut être ſouverain abſolu dans les Pays-Bas, ainſi qu'il l'était en Eſpagne. Il ſuffiſait d'être homme pour avoir ce projet, tant l'autorité cherche toujours à renverſer les barrières qui la reſtreignent; mais *Philippe* trouvait encore un autre avantage à être deſpotique dans un vaſte et riche pays, voiſin de la France: il pouvait en ce cas démembrer au moins la France pour jamais, puiſqu'en perdant ſept provinces, et étant ſouvent très-

gêné dans les autres, il fut encore ſur le point de ſubjuguer ce royaume, ſans même être jamais à la tête d'aucune armée.

1565. Il voulut donc abroger toutes les lois, impoſer des taxes arbitraires, créer de nouveaux évêques, et établir l'inquiſition, qu'il n'avait pu faire recevoir ni dans Naples ni dans Milan. Les Flamands ſont naturellement de bons ſujets et de mauvais eſclaves. La ſeule crainte de l'inquiſition fit plus de proteſtans que tous les livres de *Calvin*, chez ce peuple qui n'eſt aſſurément porté par ſon caractère ni à la nouveauté ni aux remuemens. Les principaux ſeigneurs s'uniſſent d'abord à Bruxelles pour repréſenter leurs droits à la gouvernante des Pays-Bas, *Marguerite de Parme*, fille naturelle de *Charles-Quint*. Leurs aſſemblées s'appelaient une conſpiration, à Madrid : c'était, dans les Pays-Bas, l'acte le plus légitime. Il eſt certain que les confédérés n'étaient point des rebelles, qu'ils envoyèrent le comte de *Berg* et le ſeigneur de *Montmorenci - Montigny* porter en Eſpagne leurs plaintes au pied du trône. Ils demandaient l'éloignement du cardinal de *Granvelle*, premier miniſtre, dont ils craignaient les artifices. La cour leur envoya le duc d'*Albe* avec des troupes eſpagnoles et italiennes, et avec l'ordre d'employer les bourreaux autant que les ſoldats. Ce qui peut ailleurs étouffer

*Philippe II* veut être trop abſolu.

aiſément une guerre civile, fut préciſément ce qui la fit naître en Flandre. *Guillaume de Naſſau*, prince d'Orange, ſurnommé *le taciturne*, ſongea preſque ſeul à prendre les armes, tandis que tous les autres penſaient à ſe ſoumettre.

Caractère de *Guillaume*, prince d'Orange.

Il y a des eſprits fiers, profonds, d'une intrépidité tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés. Tel était le caractère de *Guillaume le taciturne*, et tel a été depuis ſon arrière-petit-fils le prince d'Orange, roi d'Angleterre. *Guillaume le taciturne* n'avait ni troupes ni argent pour réſiſter à un monarque tel que *Philippe II*. Les perſécutions lui en donnèrent. Le nouveau tribunal établi à Bruxelles jeta les peuples dans le déſeſpoir. Les comtes d'*Egmont* et de *Horn*, avec dix-huit gentilshommes, ont la tête tranchée; leur ſang fut le premier ciment de la république des Provinces-Unies.

Le prince d'Orange, retiré en Allemagne, condamné à perdre la tête, ne pouvait armer que les proteſtans en ſa faveur; et pour les animer, il fallait l'être. Le calviniſme dominait dans les provinces maritimes des Pays-Bas. *Guillaume* était né luthérien. *Charles-Quint*, qui l'aimait, l'avait rendu catholique; la néceſſité le fit calviniſte: car les princes qui ont ou établi ou protégé les religions en ont

Sa fermeté. rarement eu. Il était très-difficile à *Guillaume* de lever une armée. Ses terres en Allemagne étaient peu de chofe: le comté de Naffau appartenait à l'un de fes frères. Mais fes frères, fes amis, fon mérite et fes promeffes lui firent trouver des foldats. Il les envoie d'abord en Frife fous les ordres de fon frère, le comte *Louis;* fon armée eft détruite; il ne fe décourage point: il en forme une autre d'allemands et de français que l'enthoufiafme de la religion, et l'efpoir du pillage engagent à fon fervice. La fortune lui eft rarement favorable; il eft réduit à aller combattre dans l'armée des huguenots de France, ne pouvant pénétrer dans les Pays-Bas. Les févérités efpagnoles donnèrent encore de nouvelles reffources. L'impofition du dixième de la vente des biens meubles, du vingtième des immeubles, et du centième des fonds, acheva d'irriter les Flamands. Comment le maître du Mexique et du Pérou était-il forcé à ces exactions? et comment *Philippe* n'était-il pas venu lui-même dans le pays, comme fon père, étouffer tous ces troubles?

1570. Le prince d'Orange entra enfin dans le Brabant avec une petite armée. Il fe retire en Zélande et en Hollande. Amfterdam aujourd'hui fi fameufe était alors peu de chofe, et n'ofa pas même fe déclarer pour le prince d'Orange. Cette ville était alors occupée d'un

commerce nouveau et bas en apparence, mais qui fut le fondement de ſa grandeur. La pêche du hareng et l'art de le ſaler ne paraiſſent pas un objet bien important dans l'hiſtoire du monde; c'eſt cependant ce qui a fait d'un pays mépriſé et ſtérile une puiſſance reſpectable. Veniſe n'eut pas des commencemens plus brillans : tous les grands empires ont commencé par des hameaux, et les puiſſances maritimes par des barques de pêcheurs.

Toute la reſſource du prince d'Orange était dans des pirates : l'un d'eux ſurprend la Brille; un curé fait déclarer Fleſſingue; enfin les états de Hollande et de Zélande aſſemblés à Dordrecht, et Amſterdam elle-même, s'uniſſent avec lui, et le reconnaiſſent pour ſtadthouder : il tint alors des peuples cette même dignité qu'il avait tenue du roi. On abolit la religion romaine, afin de n'avoir plus rien de commun avec le gouvernement eſpagnol.

Ces peuples depuis long-temps n'avaient point paſſé pour guerriers, et ils le devinrent tout d'un coup. Jamais on ne combattit de part et d'autre ni avec plus de courage, ni avec tant de fureur. Les Eſpagnols, au ſiége de Harlem, ayant jeté dans la ville la tête d'un de leurs priſonniers, les habitans leur jetèrent onze têtes d'eſpagnols, avec cette inſcription, *dix têtes pour le payement du douzième denier, et*

Les Hollandais devenus guerriers intrépides.

1573.

*l'onzième pour l'intérêt.* Harlem s'étant rendu à discrétion, les vainqueurs font pendre tous les magistrats, tous les pasteurs et plus de quinze cents citoyens : c'était traiter les Pays-Bas comme on avait traité le nouveau monde. La plume tombe des mains, quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes.

Le duc d'*Albe*, dont les inhumanités n'avaient servi qu'à faire perdre deux provinces au roi son maître, est enfin rappelé. On dit qu'il se vantait en partant d'avoir fait mourir dix-huit mille personnes par la main du bourreau. Les horreurs de la guerre n'en continuèrent pas moins sous le nouveau gouverneur des Pays-Bas, le grand commandeur de *Requescens*. L'armée du prince d'Orange est
1574. encore battue, ses frères sont tués, et son parti se fortifie par l'animosité d'un peuple né tranquille, qui ayant une fois passé les bornes ne savait plus reculer.

1574. Le siége et la défense de Leyde sont un des
1575. plus grands témoignages de ce que peuvent
Siége mémorable de Leyde. la constance et la liberté. Les Hollandais firent précisément la même chose qu'on leur a vu hasarder depuis, en 1672, lorsque *Louis XIV* était aux portes d'Amsterdam : ils percèrent les digues ; les eaux de l'Issel, de la Meuse et de l'Océan inondèrent les campagnes ; et une flotte de deux cents bateaux apporta du

ſecours dans la ville par-deſſus les ouvrages des Eſpagnols. Il y eut un autre prodige; c'eſt que les aſſiégeans osèrent continuer le ſiége et entreprendre de ſaigner cette vaſte inondation. Il n'y avait point d'exemple dans l'hiſtoire, ni d'une telle reſſource dans des aſſiégés, ni d'une telle opiniâtreté dans les aſſiégeans; mais cette opiniâtreté fut inutile, et Leyde célèbre encore aujourd'hui tous les ans le jour de ſa délivrance. Il ne faut pas oublier que les habitans ſe ſervirent de pigeons dans ce ſiége pour donner des nouvelles au prince d'Orange; c'eſt une pratique commune en Aſie.

Quel était donc ce gouvernement ſi ſage et ſi vanté de *Philippe II*, lorſqu'on voit dans ce temps-là même ſes troupes ſe mutiner en Flandre, faute de paiement, ſaccager la ville 1576.
d'Anvers, et que toutes les provinces des Pays-Bas, ſans conſulter ni lui ni ſon gouverneur, font un traité de pacification avec les révoltés, publient une amniſtie, rendent les priſonniers, font démolir des fortereſſes, et ordonnent qu'on abattra la fameuſe ſtatue du duc d'*Albe*, trophée que ſon orgueil avait élevé à ſa cruauté, et qui était encore debout dans la citadelle d'Anvers, dont le roi était le maître?

Dom *Juan* gouverneur des Pays Bas.

Après la mort du grand commandeur de *Requeſcens*, *Philippe*, qui pouvait encore eſſayer

de remettre le calme dans les Pays-Bas par ſa préſence, y envoie dom *Juan d'Autriche*, ſon frère, ce prince célèbre dans l'Europe par la fameuſe victoire de Lépante, remportée ſur les Turcs, et par ſon ambition qui lui avait fait tenter d'être roi de Tunis. *Philippe* n'aimait pas dom *Juan;* il craignait ſa gloire, et ſe défiait de ſes deſſeins. Cependant il lui donne malgré lui le gouvernement des Pays-Bas, dans l'eſpérance que les peuples, qui aimaient dans ce prince le ſang et la valeur de *Charles-Quint*, pourraient revenir à leur devoir; il ſe trompa. Le prince d'Orange fut reconnu gouverneur du Brabant dans
1577. Bruxelles, lorſque dom *Juan* en ſortait, après y avoir été inſtallé gouverneur-général. Cet honneur qu'on rendit à *Guillaume le taciturne* fut cependant ce qui empêcha le Brabant et la Flandre d'être libres, comme le furent les Hollandais. Il y avait trop de ſeigneurs dans ces deux provinces; ils furent jaloux
Troubles à cette occaſion. du prince d'Orange, et cette jalouſie conſerva dix provinces à l'Eſpagne. Ils appellent l'archiduc *Mathias* pour être gouverneur-général en concurrence avec dom *Juan.* On a peine à concevoir qu'un archiduc d'Autriche, proche parent de *Philippe II*, et catholique, vienne ſe mettre à la tête d'un parti preſque tout proteſtant contre le chef de ſa maiſon: mais

l'ambition

l'ambition ne connaît point ces liens, et *Philippe* n'était aimé ni de l'empereur ni de l'Empire.

Tout ſe diviſe alors, tout eſt en confuſion. Le prince d'Orange nommé par les états lieutenant-général de l'archiduc *Mathias*, eſt néceſſairement le rival ſecret de ce prince. Tous deux ſont oppoſés à dom *Juan*. Les états ſe déſirent de tous les trois. Un autre parti, également mécontent et des états et des trois princes, déchire la patrie. Les états 1578.
publient la liberté de conſcience; mais il n'y avait plus de remède à la frénéſie incurable des factions. Dom *Juan* ayant gagné une bataille inutile à Gemblours meurt à la fleur de ſon âge au milieu, de ces troubles.

Mort de dom *Juan*. 1578.

A ce fils de *Charles-Quint* ſuccède un petit-fils non moins illuſtre; c'eſt cet *Alexandre Farnèſe*, duc de Parme, deſcendant de *Charles* par ſa mère, et du pape *Paul III* par ſon père; le même qui vint depuis en France délivrer Paris, et combattre *Henri le grand*. L'hiſtoire ne célèbre point de plus grand homme de guerre: mais il ne put empêcher ni la fondation des ſept Provinces-Unies, ni les progrès de cette république qui naquit ſous ſes yeux.

*Alexandre Farnèſe.*

Ces ſept provinces, que nous appelons aujourd'hui du nom général de *la Hollande*, contractent par les ſoins du prince d'Orange

Fameuſe union d'Utrecht 29 janvier 1579.

cette *union* qui paraît ſi fragile, et qui a été ſi conſtante, de ſept provinces toujours indépendantes l'une de l'autre, ayant toujours des intérêts divers, et toujours auſſi étroitement jointes par le grand intérêt de la liberté que l'eſt ce faiſceau de flèches qui forme leurs armoiries et leur emblême.

Cette union d'Utrecht, le fondement de la république, l'eſt auſſi du ſtadthouderat. *Guillaume* eſt déclaré chef des ſept provinces ſous le nom de capitaine, d'amiral-général, de ſtadthouder. Les dix autres provinces, qui pouvaient avec la Hollande former la république la plus puiſſante du monde, ne ſe joignent point aux ſept petites Provinces-Unies. Celles-ci ſe protégent elles-mêmes; mais le Brabant, la Flandre et les autres veulent un prince étranger pour les protéger. L'archiduc *Mathias* était devenu inutile. Les états-généraux renvoient avec une penſion modique ce fils et ce frère d'empereurs, qui fut depuis empereur lui-même. Ils font venir *François*, duc d'Anjou, frère du roi de France *Henri III*, avec lequel ils négociaient depuis long-temps. Toutes ces provinces étaient partagées entre quatre partis, celui de *Mathias* ſi faible qu'on le renvoie, celui du duc d'Anjou qui devint bientôt funeſte, celui du duc de Parme qui, n'ayant pour lui que quelques ſeigneurs et ſon armée,

Duc d'Anjou, frere de *Henri III*, en Brabant.

ſut enfin conſerver dix provinces au roi d'Eſpagne, et celui de *Guillaume de Naſſau* qui lui en arracha ſept pour jamais.

C'eſt dans ce temps que *Philippe*, toujours tranquille à Madrid, proſcrivit le prince d'Orange, et mit ſa tête à vingt-cinq mille écus. Cette méthode de commander des aſſaſſinats, inouie depuis le triumvirat, avait été pratiquée en France contre l'amiral de *Coligni*, beau-père de *Guillaume;* et on avait promis cinquante mille écus pour ſon ſang. Celui du prince ſon gendre ne fut eſtimé que la moitié par *Philippe*, qui pouvait payer plus chèrement.

Proſcription. 1580.

Quel était le préjugé qui régnait encore ! Le roi d'Eſpagne dans ſon édit de proſcription avoue qu'il a violé le ſerment qu'il avait fait aux Flamands, et dit *que le pape l'a diſpenſé de ce ſerment*. Il croyait donc que cette raiſon pouvait faire une forte impreſſion ſur les eſprits des catholiques? Mais combien devait-elle irriter les proteſtans, et les affermir dans leur défection !

La réponſe de *Guillaume* eſt un des plus beaux monumens de l'hiſtoire. De ſujet qu'il avait été de *Philippe*, il devient ſon égal dès qu'il eſt proſcrit. On voit dans ſon apologie un prince d'une maiſon impériale non moins ancienne, non moins illuſtre autrefois que la maiſon d'Autriche, un ſtadthouder qui ſe porte

pour accufateur du plus puiffant roi de l'Europe au tribunal de toutes les cours, et de tous les hommes. Il eft enfin fupérieur à *Philippe*, en ce que, pouvant le profcrire à fon tour, il abhorre cette vengeance, et n'attend fa fureté que de fon épée.

*Philippe* dans ce temps-là même était plus redoutable que jamais; car il s'emparait du Portugal fans fortir de fon cabinet, et penfait réduire de même les Provinces-Unies. *Guillaume* avait à craindre d'un côté les affaffins, et de l'autre un nouveau maître dans le duc d'Anjou, frère de *Henri III*, arrivé dans les Pays-Bas, et reconnu par les peuples pour duc de Brabant, et comte de Flandre. Il fut bientôt défait du duc d'Anjou, comme de l'archiduc *Mathias*.

1580. Duc d'Anjou puni d'avoir voulu affervir ceux qu'il était venu protéger.

Ce duc d'Anjou voulut être fouverain abfolu d'un pays qui l'avait choifi pour fon protecteur. Il y a eu de tout temps des confpirations contre les princes; ce prince en fit une contre les peuples. Il voulut furprendre à la fois Anvers, Bruges et d'autres villes qu'il était venu défendre. Quinze cents français furent tués dans la furprife inutile d'Anvers: fes mefures manquèrent fur les autres places. Preffé d'un côté par *Alexandre Farnèfe*, de l'autre haï des peuples, il fe retira en France couvert de honte, et laiffa le duc de

Parme et le prince d'Orange ſe diſputer les Pays-Bas, qui devinrent le théâtre le plus illuſtre de la guerre en Europe, et l'école militaire où les braves de tous les pays allèrent faire leur apprentiſſage.

Prince d'Orange aſſaſſiné.

Des aſſaſſins vengèrent enfin *Philippe* du prince d'Orange. Un français, nommé *Salcède*, trama ſa mort. *Jaurigni*, eſpagnol, le bleſſa 1583.
d'un coup de piſtolet dans Anvers. Enfin 1684.
*Balthaſar Gerard*, franc-comtois, le tua dans Delft, aux yeux de ſon épouſe qui vit ainſi aſſaſſiner ſon ſecond mari, après avoir perdu le premier, ainſi que ſon père l'amiral, à la journée de la Saint Barthelemi. Cet aſſaſſinat du prince d'Orange ne fut point commis par l'envie de gagner les vingt-cinq mille écus qu'avait promis *Philippe*, mais par l'enthouſiaſme de la religion. Le jéſuite *Strada* rapporte que *Gerard* ſoutint toujours dans les tourmens *qu'il avait été pouſſé à cette action par un inſtinct divin*. Il dit encore expreſſément que *Jaurigni n'avait auparavant entrepris la mort du prince d'Orange qu'après avoir purgé ſon ame par la confeſſion aux pieds d'un dominicain, et après l'avoir fortifiée par le pain céleſte*. C'était le crime du temps. Les anabaptiſtes avaient commencé. Une femme en Allemagne, pendant le ſiége de Munſter, avait voulu imiter *Judith*; elle ſortit de la ville dans le deſſein de coucher avec

l'évêque qui l'aſſiégeait, et de le tuer dans ſon lit. *Poltrot de Meré* avait aſſaſſiné *François*, duc de Guiſe, par les mêmes principes. Les maſſacres de la Saint Barthelemi avaient mis le comble à ces horreurs. Le même eſprit fit répandre enſuite le ſang de *Henri III* et de *Henri IV*, et forma la *conſpiration des poudres* en Angleterre. Les exemples tirés de l'écriture, prêchés d'abord par les réformés ou les novateurs, et trop ſouvent enſuite par les catholiques, feſaient impreſſion ſur des eſprits faibles et féroces, imbécillement perſuadés que DIEU leur ordonnait le meurtre. Leur aveugle fureur ne leur laiſſait pas comprendre que ſi DIEU demandait du ſang dans l'ancien teſtament, on ne pouvait obéir à cet ordre que quand DIEU lui-même deſcendait du ciel pour dicter de ſa bouche, d'une manière claire et préciſe, ſes arrêts ſur la vie des hommes dont il eſt le maître; et qui ſait encore ſi DIEU n'eût pas été plus content de ceux qui auraient fait des remontrances à ſa clémence que de ceux qui auraient obéi à ſa juſtice ?

Aſſaſſinats religieux.

*Philippe II* fut très-content de l'aſſaſſinat; il récompenſa la famille *Gerârd*; il lui accorda des lettres de nobleſſe pareilles à celles que *Charles VII* donna à la famille de la Pucelle d'Orléans, lettres par leſquelles le

ventre anobliſſait. Les deſcendans d'une ſœur de l'aſſaſſin *Gerard* jouirent tous de ce ſingulier privilége, juſqu'au temps où *Louis XIV* s'empara de la Franche-Comté. Alors on leur diſputa un honneur que les maiſons les plus illuſtres n'ont point en France, et dont même les deſcendans des frères de *Jeanne d'Arc* avaient été privés. On mit à la taille la famille de *Gerard* : elle oſa préſenter ſes lettres de nobleſſe à M. de *Vanolles*, intendant de la province, il les foula aux pieds ; le crime ceſſa d'être honoré, et la famille reſta roturière.

Quand *Guillaume le taciturne* fut aſſaſſiné, il était prêt d'être déclaré comte de Hollande. Les conditions de cette nouvelle dignité avaient déjà été ſtipulées par toutes les villes, excepté Amſterdam et Gouda. On voit par-là qu'il avait travaillé pour lui-même autant que pour la république.

*Maurice*, ſon fils, ne put prétendre à cette principauté : mais les ſept provinces le déclarèrent ſtadthouder, et il affermit l'édifice de la liberté, fondé par ſon père. Il fut digne de combattre *Alexandre Farnèſe*. Ces deux grands hommes s'immortaliſaient ſur ce théâtre reſſerré où la ſcène de la guerre attirait les regards des nations. Quand le duc de Parme, *Farnèſe*, ne ſerait illuſtre que par le ſiége d'Anvers, il ſerait compté parmi les plus grands capitaines ;

*Alexandre Farnèſe.* 1584.

les Anverfois fe défendirent comme autrefois les Tyriens, et il prit Anvers comme *Alexandre*, dont il portait le nom, avait pris la ville de Tyr, en fefant une digue fur le fleuve rapide de l'Efcaut, et en renouvelant un exemple que le cardinal de *Richelieu* fuivit auffi au fiége de la Rochelle.

*Elifabeth.* La nouvelle république fut obligée d'implorer le fecours de la reine d'Angleterre, *Elifabeth*. Elle lui envoya, fous le comte de *Leiceftre*, un fecours de quatre mille foldats; c'était affez alors. Le prince *Maurice* eut quelque temps dans *Leiceftre* un fupérieur, comme fon père en avait eu un dans le duc d'*Anjou* et dans l'archiduc *Mathias*. *Leiceftre* prit le titre et le rang de gouverneur-général; mais il fut bientôt défavoué par fa reine. *Maurice* ne laiffa pas entamer fon ftadthouderat des fept Provinces-Unies; heureux s'il n'avait pas voulu aller au-delà!

Toute cette guerre fi longue et fi pleine de viciffitudes, ne put enfin ni rendre fept provinces à *Philippe*, ni lui ôter les autres. La république devenait chaque jour fi formidable fur mer qu'elle ne fervit pas peu à détruire cette flotte de *Philippe II*, furnommée l'*invincible*. Ce peuple, pendant plus de quarante ans, reffembla aux Lacédémoniens, qui repoufsèrent toujours le grand roi. Les

mœurs,

mœurs, la ſimplicité, l'égalité étaient les mêmes dans Amſterdam qu'à Sparte, et la ſobriété plus grande. Ces provinces tenaient encore quelque choſe des premiers âges du monde. Il n'y a point de friſon un peu inſtruit qui ne ſache qu'alors l'uſage des clefs et des ſerrures était inconnu en Friſe. On n'avait que le ſimple néceſſaire, et ce n'était pas la peine de l'enfermer ; on ne craignait point ſes compatriotes; on défendait ſes troupeaux et ſes grains contre l'ennemi. Les maiſons dans tous ces cantons maritimes n'étaient que des cabanes où la propreté fit toute la magnificence. Jamais peuple ne connut moins la délicateſſe. Quand *Louiſe de Coligni* vint épouſer à la Haie le prince *Guillaume*, on envoya au devant d'elle une charrette de poſte découverte, où elle fut aſſiſe ſur une planche. Mais la Haie devint, ſur la fin de la vie de *Maurice*, et dans le temps de *Frédéric-Henri*, un ſéjour agréable, par l'affluence des princes, des négociateurs et des guerriers. Amſterdam fut par le ſeul commerce une des plus floriſſantes villes de la terre; et la bonté des pâturages d'alentour fit la richeſſe des habitans des campagnes.

Mœurs des Hollandais en ce temps-là.

## CHAPITRE CLXV.

*Suite du règne de Philippe II. Malheurs de dom Sébaſtien, roi de Portugal.*

Il ſemblait que le roi d'Eſpagne dût alors écraſer la maiſon de *Naſſau* et la république naiſſante du poids de ſa puiſſance. Il avait perdu, à la vérité, en Afrique la ſouveraineté de Tunis, et le port de la Goulette où était autrefois Carthage : mais un roi de Maroc et de Fez, nommé *Mulei-Mehemed*, qui diſputait le royaume à ſon oncle, avait offert à *Philippe* de ſe rendre ſon tributaire, dès l'an 1577. *Philippe* le refuſa, et ce refus lui valut la couronne de Portugal. Le monarque africain alla lui-même embraſſer les genoux du roi de Portugal, *Sébaſtien*, et implorer ſon ſecours. Ce jeune prince, arrière-petit-fils du grand *Emmanuel*, brûlait de ſe ſignaler dans cette partie du monde où ſes ancêtres avaient fait tant de conquêtes. Ce qui eſt très-ſingulier, c'eſt que n'étant point aidé de *Philippe*, ſon oncle maternel, dont il allait être le gendre, il reçut un ſecours de douze cents hommes du prince d'Orange, qui pouvait à peine alors ſe ſoutenir en Flandre. Cette petite circonſtance dans l'hiſtoire générale marque bien de la grandeur dans le

prince d'Orange, mais ſur-tout une paſſion déterminée de faire par-tout des ennemis à *Philippe*.

*Sébaſtien* débarque avec près de huit cents bâtimens au royaume de Fez, dans la ville d'Arzilla, conquête de ſes ancêtres. Son armée était de quinze mille hommes d'infanterie, mais il n'avait pas mille chevaux. C'eſt apparemment ce petit nombre de cavalerie, ſi peu proportionné à la cavalerie formidable des Maures, qui l'a fait condamner comme un téméraire par tous les hiſtoriens; mais que de louanges s'il avait été heureux! Il fut vaincu par le vieux ſouverain de Maroc, *Molucco*. Trois rois périrent dans cette bataille, les deux rois maures l'oncle et le neveu, et *Sébaſtien*. La mort du vieux roi *Molucco* eſt une des plus belles dont l'hiſtoire faſſe mention. Il était languiſſant d'une grande maladie; il ſe ſentit affaibli au milieu de la bataille, donna tranquillement ſes derniers ordres, et expira en mettant le doigt ſur ſa bouche, pour faire entendre à ſes capitaines qu'il ne fallait pas que ſes ſoldats ſuſſent ſa mort. On ne peut faire une ſi grande choſe avec plus de ſimplicité. Il ne revint perſonne de l'armée vaincue. Cette journée extraordinaire eut une ſuite qui ne le fut pas moins. On vit pour la première fois un prêtre cardinal et roi; c'était dom

*Sébaſtien* débarqué en Afrique.

4 auguſte 1578.

Bataille où trois rois périrent.

*Henri*, âgé de ſoixante et dix ans, fils du grand *Emmanuel*, grand oncle de *Sébaſtien.* Il eut de plein droit le Portugal.

Le pape veut faire ſon bâtard roi de Portugal.

*Philippe* ſe prépara dès-lors à lui ſuccéder; et pour que tout fût ſingulier dans cette affaire, le pape *Grégoire XIII* ſe mit au nombre des concurrens, et prétendit que le royaume de Portugal appartenait au ſaint-ſiége, faute d'héritiers en ligne directe; par la raiſon, diſait-il, qu'*Alexandre III* avait autrefois créé roi le comte *Alſonſe* qui s'était reconnu feudataire de Rome: c'était une étrange raiſon. Ce pape *Grégoire XIII*, *Buoncompagno*, avait le deſſein ou plutôt l'idée vague de donner un royaume à *Buoncompagno*, ſon bâtard, en faveur duquel il ne voulait pas démembrer l'Etat eccléſiaſtique, comme avaient fait pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. Il avait d'abord eſpéré que ſon fils aurait le royaume d'Irlande, parce que *Philippe II* fomentait des troubles dans cette île, ainſi qu'*Eliſabeth* attiſait le feu allumé dans les Pays-Bas. L'Irlande, ayant encore été donnée par les papes, devait revenir à eux ou à leurs enfans, quand la ſouveraine d'Irlande était excommuniée. Cette idée ne réuſſit pas. Le pape obtint, à la vérité, de *Philippe* quelques vaiſſeaux et quelques eſpagnols, qui abordèrent en Irlande avec des italiens, ſous le pavillon du ſaint-ſiége; mais

ils furent paſſés au fil de l'épée, et les irlandais de leur parti périrent par la corde. *Grégoire XIII*, après cette entrepriſe ſi extravagante et ſi malheureuſe, tourna ſes vues du côté du Portugal; mais il avait affaire à *Philippe II*, qui avait plus de droits que lui, et plus de moyens de les ſoutenir.

Le vieux cardinal-roi ne régna que pour voir diſcuter juridiquement devant lui quel ſerait ſon héritier. Il mourut bientôt. Un chevalier de Malthe, *Antoine*, prieur de Crato, voulut ſuccéder au roi-prêtre, qui était ſon oncle paternel; au lieu que *Philippe II* n'était neveu de *Henri* que du côté de ſa mère. Le prieur paſſait pour bâtard, et ſe diſait légitime. Ni le prieur ni le pape n'héritèrent. La branche de *Bragance*, qui ſemblait avoir des prétentions juſtes, eut alors ou la prudence ou la timidité de ne les pas faire valoir. Une armée de vingt mille hommes prouva le droit de *Philippe*; il ne fallait guère dans ce temps-là de plus grandes armées. Le prieur, qui ne pouvait réſiſter par lui-même, eut en vain recours à l'appui du grand-ſeigneur. Il ne manquait à toutes ces bizarreries que de voir le pape implorer auſſi le Turc, pour être roi de Portugal.

1580.

Le prieur de Crato diſpute le Portugal.

*Philippe* ne feſait jamais la guerre par lui-même: il conquit de ſon cabinet le Portugal. Le vieux duc d'*Albe*, exilé depuis deux ans,

après ſes longs ſervices, rappelé comme un dogue enchaîné qu'on lâche encore pour aller à la chaſſe, termina ſa carrière de ſang en battant deux fois la petite armée du roi-prieur qui, abandonné de tout le monde, erra longtemps dans ſa patrie.

*Philippe* alors vint ſe faire couronner à Lisbonne, et promit quatre-vingts mille ducats à qui livrerait dom *Antoine*. Les proſcriptions étaient les armes à ſon uſage.

1581. Le prieur de Crato ſe réfugia d'abord en Angleterre avec quelques compagnons de ſon infortune, qui manquant de tout, et délabrés comme lui, le ſervaient à genoux. Cet uſage, établi par les empereurs allemands qui ſuccédèrent à la race de *Charlemagne*, fut reçu en Eſpagne quand *Alfonſe X*, roi de Caſtille, eût été élu empereur, au treizième ſiècle. Les rois d'Angleterre ont ſuivi cet exemple qui ſemble contredire la fière liberté de la nation. Les rois de France l'ont dédaigné, et ſe ſont contentés du pouvoir réel. En Pologne, les rois ont été ſervis ainſi dans des jours de cérémonie, et n'en ſont pas plus abſolus.

*Eliſabeth* n'était pas en état de faire la guerre pour le prieur de Crato : ennemie implacable, mais non déclarée, de *Philippe*, elle mettait toute ſon application à lui réſiſter, à lui ſuſciter ſecrètement des ennemis ; et ne pouvant

ſe ſoutenir en Angleterre que par l'affection du peuple, ne pouvant conſerver cette affection qu'en ne demandant point de nouveaux ſubſides, elle n'était pas en état de porter la guerre en Eſpagne.

Dom *Antoine* s'adreſſe à la France. Le conſeil de *Henri III* était avec *Philippe* dans les mêmes termes de jalouſie et de crainte que le conſeil d'Angleterre. Il n'y avait point de guerre déclarée, mais une ancienne inimitié, une envie mutuelle de ſe nuire; et *Henri III* fut toujours embarraſſé entre les huguenots qui feſaient un état dans l'Etat, et *Philippe* qui voulut en faire un autre en offrant toujours aux catholiques ſa protection dangereuſe.

La France donne des ſecours au prieur.

*Catherine de Médicis* avait des prétentions ſur le Portugal preſque auſſi chimériques que celles du pape. Dom *Antoine*, en flattant ces prétentions, en promettant une partie du royaume qu'il ne pouvait recouvrer, et au moins les îles Açores où il avait un grand parti, obtint, par le crédit de *Catherine*, un ſecours conſidérable. On lui donna ſoixante petits vaiſſeaux, et environ ſix mille hommes pour la plupart huguenots, qu'on était bien aiſe d'employer au loin, et qui l'étaient encore davantage d'aller combattre des eſpagnols. Les Français, et ſur-tout les calviniſtes, cherchaient par-tout la guerre. Ils ſuivaient alors en foule

le duc d'*Anjou*, pour l'établir en Flandre. Ils s'embarquèrent avec alégreſſe, pour tenter de rétablir dom *Antoine* en Portugal. On s'empara d'abord d'une des îles ; mais bientôt la flotte d'Eſpagne parut : elle était ſupérieure en tout à celle des Français, par la grandeur des vaiſſeaux, par le nombre des troupes. Il y avait douze galères à rames qui accompagnaient cinquante galions ; c'eſt la première fois qu'on vit des galères ſur l'Océan, et il était bien étonnant qu'on les eût conduites juſqu'à ſix cents lieues dans ces mers nouvelles. Lorſque *Louis XIV*, long-temps après, fit paſſer quelques galères dans l'Océan, cette entrepriſe paſſa pour la première de cette eſpèce, et ne l'était pourtant pas ; mais elle était plus périlleuſe que celle de *Philippe II*, parce que l'Océan britannique eſt plus orageux que l'atlantique.

Flotte françaiſe. 1583.

Cette bataille navale fut la première qui ſe donna dans cette partie du monde. Les Eſpagnols vainquirent et abusèrent de leur victoire. Le marquis de *Santa-Cruz*, général de la flotte de *Philippe*, fit mourir preſque tous les priſonniers français par la main du bourreau, ſous prétexte que la guerre n'étant point déclarée entre l'Eſpagne et la France, il devait les traiter comme des pirates. Dom *Antoine*, heureux d'échapper par la fuite, alla ſe faire ſervir à genoux en France, et mourir dans la pauvreté.

Et les priſonniers français pendus, car ils étaient huguenots.

*Philippe* alors ſe voit maître non-ſeulement du Portugal, mais de tous les grands établiſſemens que ſa nation avait faits dans les Indes. Il étendait ſa domination au bout de l'Amérique et de l'Aſie, et ne pouvait prévaloir contre la Hollande.

Une ambaſſade de quatre rois du Japon ſembla mettre alors le comble à cette grandeur ſuprême qui le feſait regarder comme le premier monarque de l'Europe. La religion chrétienne feſait au Japon de grands progrès ; et les Eſpagnols pouvaient ſe flatter d'y établir leur puiſſance, comme leur religion. 1584. Ambaſſade du Japon.

*Philippe* avait dans la chrétienté le pape, ſuzerain de ſon royaume de Naples, à ménager ; la France à tenir toujours diviſée, en quoi il réuſſiſſait par le moyen de la ligue et par ſes tréſors ; la Hollande à réduire, et ſurtout l'Angleterre à troubler. Il feſait mouvoir à la fois tous ces reſſorts, et il parut bientôt par l'armement de ſa flotte, nommée l'*invincible*, que ſon but était de conquérir l'Angleterre plutôt que de l'inquiéter. Préparatifs pour envahir l'Angleterre.

La reine *Eliſabeth* lui fourniſſait aſſez de raiſons ; elle ſoutenait hautement les confédérés des Pays-Bas. *François Drack*, alors ſimple armateur, avait pillé pluſieurs poſſeſſions eſpagnoles dans l'Amérique, traverſé le détroit de Magellan, et était revenu à Londres, en

1580, chargé de dépouilles, après avoir fait le tour du monde. Un prétexte plus confidérable que ces raifons était la captivité de *Marie Stuart*, reine d'Ecoffe, retenue depuis dix-huit ans prifonnière contre le droit des gens. Elle avait pour elle tous les catholiques de l'île. Elle avait un droit très-apparent fur l'Angleterre, droit qu'elle tirait de *Henri VII*, par une naiffance dont la légitimité n'était pas conteftée comme celle d'*Elifabeth. Philippe* pouvait faire valoir pour lui-même le vain titre de roi d'Angleterre qu'il avait porté : et enfin l'entreprife de délivrer la reine *Marie* mettait néceffairement le pape et tous les catholiques de l'Europe dans fes intérêts.

## CHAPITRE CLXVI.

*De l'invafion de l'Angleterre, projetée par Philippe II. De la flotte invincible. Du pouvoir de Philippe II en France. Examen de la mort de dom Carlos, &c.*

DANS ce deffein, *Philippe* prépare cette flotte prodigieufe qui devait être fecondée par un autre armement en Flandre, et par la révolte des catholiques en Angleterre. Ce fut ce qui
1587. perdit la reine *Marie Stuart*, et la conduifit fur

un échafaud au lieu de la délivrer. Il ne restait plus à *Philippe* qu'à la venger, en prenant l'Angleterre pour lui-même ; après quoi il voyait la Hollande soumise et punie.

Il avait fallu l'or du Pérou pour faire tous ces préparatifs. La flotte *invincible* part du port de Lisbonne, forte de cent cinquante gros vaisseaux, de vingt mille soldats, de près de trois mille canons, de près de sept mille hommes d'équipage, qui pouvaient combattre dans l'occasion. Une armée de trente mille combattans, assemblée en Flandre par le duc de *Parme*, n'attend que le moment de passer en Angleterre sur des barques de transport déjà prêtes, et de se joindre aux soldats que portait la flotte de *Philippe*. Les vaisseaux anglais, beaucoup plus petits que ceux des Espagnols, ne devaient pas résister au choc de ces citadelles mouvantes, dont quelques-unes avaient leurs œuvres vives de trois pieds d'épaisseur, impénétrables au canon. Cependant rien de cette entreprise si bien concertée ne réussit. Bientôt cent vaisseaux anglais, quoique petits, arrêtent cette flotte formidable; ils prennent quelques bâtimens espagnols; ils dispersent le reste avec huit brulots. La tempête seconde ensuite les Anglais. L'*invincible* est prête d'échouer sur les côtes de Zélande. L'armée du duc de Parme, qui ne pouvait se

3 juin 1588.

mettre en mer qu'à la faveur de la flotte eſpagnole, demeure inutile. Les vaiſſeaux de *Philippe*, vaincus par les Anglais et par les vents, ſe retirent aux mers du Nord ; quelques-uns avaient échoué ſur les côtes de Zélande, d'autres ſont fracaſſés vers les rochers des îles Orcades, et ſur les côtes d'Ecoſſe ; d'autres font naufrage en Irlande. Les payſans y maſſacrèrent les ſoldats et les matelots échappés à la fureur de la mer ; et le vice-roi d'Irlande eut la barbarie de faire pendre ce qui en reſtait. Enfin il ne revint en Eſpagne que cinquante vaiſſeaux ; et d'environ trente mille hommes que la flotte avait portés, les naufrages, le canon et le fer des Anglais, les bleſſures et les maladies n'en laiſsèrent pas rentrer ſix mille dans leur patrie.

Il règne encore en Angleterre un ſingulier préjugé ſur cette flotte invincible. Il n'y a guère de négociant qui ne répète ſouvent à ſes apprentis que ce fut un marchand, nommé *Gresham*, qui ſauva la patrie, en retardant l'équipement de la flotte d'Eſpagne, et en accélérant celui de la flotte anglaiſe. Voici, dit-on, comment il s'y prit. Le miniſtère eſpagnol envoyait des lettres de change à Gènes, pour payer les armemens des ports d'Italie : *Gresham*, qui était le plus fort marchand d'Angleterre tira en même temps ſur Gènes,

et menaça ſes correſpondans de ne plus jamais traiter avec eux, s'ils préféraient le papier des Eſpagnols au ſien. Les Génois ne balancèrent pas entre un marchand anglais et un ſimple roi d'Eſpagne. Le marchand tira tout l'argent de Gènes; il n'en reſta plus pour *Philippe II*, et ſon armement reſta ſix mois ſuſpendu. Ce conte ridicule eſt répété dans vingt volumes: on l'a même débité publiquement ſur les théâtres de Londres : mais les hiſtoriens ſenſés ne ſe ſont jamais déshonorés par cette fable abſurde. Chaque peuple a ſes contes inventés par l'amour propre ; il ſerait heureux que le genre humain n'eût jamais été bercé de contes plus abſurdes et plus dangereux.

La floriſſante armée de trente mille hommes qu'avait le duc de Parme ne ſervit pas plus à ſubjuguer la Hollande que la flotte invincible n'avait ſervi à conquérir l'Angleterre. La Hollande, qui ſe défendait ſi aiſément par ſes canaux, par ſes digues, par ſes étroites chauſſées, encore plus par un peuple idolâtre de ſa liberté, et devenu tout guerrier ſous les princes d'Orange, aurait pu tenir contre une armée plus formidable.

Il n'y avait que *Philippe II* qui pût être encore redoutable après un ſi grand déſaſtre. L'Amérique et l'Aſie lui prodiguaient de quoi faire trembler ſes voiſins ; et ayant manqué

l'Angleterre, il fut ſur le point de faire de la France une de ſes provinces.

Malgré cette perte *Philippe II* eſt ſur le point de ſubjuguer la France.

Dans le temps même qu'il conquérait le Portugal, qu'il ſoutenait la guerre en Flandre, et qu'il attaquait l'Angleterre, il animait en France cette ligue nommée *ſainte*, qui renverſait le trône, et qui déchirait l'Etat; et mettant encore lui-même la diviſion dans cette ligue qu'il protégeait, il fut prêt trois fois d'être reconnu ſouverain de la France, ſous le nom de *protecteur*, avec le pouvoir de conférer toutes les charges. L'infante *Eugénie*, ſa fille, devait être reine ſous ſes ordres, et porter en dot la couronne de France à ſon époux. Cette propoſition fut faite par la faction des ſeize, dès l'an 1589, après l'aſſaſſinat de *Henri III.* Le duc de *Mayenne*, chef de la ligue, ne put éluder cette propoſition qu'en diſant que la ligue ayant été formée par la religion, *le titre de protecteur de la France ne pouvait appartenir qu'au pape.* L'ambaſſadeur de *Philippe*, en France, pouſſa très-loin cette négociation avant la tenue des états de Paris, en 1593. On délibéra long-temps ſur les moyens d'abolir la loi ſalique, et enfin l'infante fut propoſée pour reine aux états de Paris.

*Philippe* accoutumait inſenſiblement les Français à dépendre de lui; car d'un côté il envoyait à la ligue aſſez de ſecours pour

l'empêcher de ſuccomber, mais non aſſez pour la rendre indépendante; de l'autre il armait ſon gendre, *Charles-Emmanuel de Savoie*, contre la France. Il lui entretenait des troupes; il l'aidait à ſe faire reconnaître *protecteur* par le parlement de Provence, afin que la France, apprivoiſée par cet exemple, reconnût *Philippe* pour *protecteur* de tout le royaume. Il était vraiſemblable que la France y ſerait forcée. L'ambaſſadeur d'Eſpagne régnait en effet dans Paris en prodiguant les penſions. La ſorbonne et tous les ordres religieux étaient dans ſon parti. Son projet n'était point de conquérir la France, comme le Portugal, mais de forcer la France à le prier de la gouverner.

Le duc de Savoie reconnu protecteur par le parlement de Provence.

Progrès de *Philippe* en France

C'eſt dans ce deſſein qu'il envoie du fond des Pays Bas *Alexandre Farnèſe* au ſecours de Paris, preſſé par les armes victorieuſes de *Henri IV*; et c'eſt dans ce deſſein qu'il le rappelle, après que *Farnèſe* a délivré par ſes ſavantes marches, ſans coup férir, la capitale du royaume. Enſuite lorſque *Henri IV* aſſiége Rouen, il renvoie encore le même duc de Parme faire lever le ſiége. 1590.

C'était une choſe bien admirable, lorſque *Philippe* était aſſez puiſſant pour décider ainſi du deſtin de la guerre en France, que le prince d'Orange, *Maurice*, et les Hollandais le fuſſent aſſez pour s'y oppoſer, et pour envoyer 1591.

des secours à *Henri IV;* eux qui, dix ans auparavant, n'étaient regardés en Espagne que comme des séditieux obscurs, incapables d'échapper au supplice. Ils envoyèrent trois mille hommes au roi de France; mais le duc de Parme n'en délivra pas moins la ville de Rouen, comme il avait délivré celle de Paris.

Sa politique avec la France.

Alors *Philippe* le rappelle encore, et toujours donnant et retirant ses secours à la ligue, toujours se rendant nécessaire, il tend ses filets de tous côtés sur les frontières et dans le cœur du royaume, pour faire tomber ce pays divisé dans le piége inévitable de sa domination. Il était déjà établi dans une grande partie de la Bretagne par la force des armes. Son gendre, le duc de Savoie, l'était dans la Provence et dans une partie du Dauphiné. Le chemin était toujours ouvert pour les armées espagnoles d'Arras à Paris, et de Fontarabie à la Loire. *Philippe* était si persuadé que la France ne pouvait lui échapper, que dans ses entretiens avec le président *Jeannin*, envoyé du duc de *Mayenne*, il lui disait toujours : *Ma ville de Paris, ma ville d'Orléans, ma ville de Rouen.*

Le masque de la religion la plus forte de ses armes.

La cour de Rome, qui le craignait, était pourtant obligée de le seconder; et les armes de la religion combattaient sans cesse pour lui. Il ne lui en coûtait que l'affectation d'un grand zèle. Ce voile de zèle pour la religion

catholique

catholique était encore le prétexte de la deſtruction de Genève, à laquelle il travaillait dans le même temps. Il fit marcher, dès l'an 1589, une armée aux ordres de *Charles-Emmanuel* duc de Savoie, ſon gendre, pour réduire Genève et les pays circonvoiſins : mais des peuples pauvres, élevés au-deſſus d'eux-mêmes par l'amour de la liberté, furent toujours l'écueil de ce riche et puiſſant monarque. Les Génevois, aidés des ſeuls cantons de Zurich et de Berne, et de trois cents ſoldats de *Henri IV*, ſe ſoutinrent contre les tréſors du beau-père, et contre les armes du gendre. Ces mêmes Génevois délivrèrent leur ville, en 1602, des mains de ce même duc de Savoie, qui l'avait ſurpriſe par eſcalade en pleine paix, et qui déjà la mettait au pillage. Ils eurent même la hardieſſe de punir cette entrepriſe d'un ſouverain comme un brigandage, et de faire pendre treize officiers qualifiés qui n'ayant pu être conquérans, furent traités comme des voleurs de nuit.

Genève lui réſiſte.

Eſcalade de Genève.

*Philippe*, ſans ſortir de ſon cabinet, ſoutenait donc ſans ceſſe la guerre à la fois dans les Pays-Bas contre le prince *Maurice*, dans preſque toutes les provinces de France, contre *Henri IV*, à Genève et dans la Suiſſe, et ſur mer contre les Anglais et les Hollandais. Quel fut le fruit de toutes ces vaſtes entrepriſes,

qui tinrent si long-temps l'Europe en alarmes? *Henri IV*, en allant à la messe, lui fit perdre
1593. la France en un quart-d'heure. Les Anglais
Il échoue enfin dans toutes ses entreprises.
aguerris sur mer par lui-même, et devenus aussi bons marins que les Espagnols, ravagèrent ses possessions en Amérique. Le comte d'*Essex* brûla ses galions et sa ville de Cadix.
1596. Enfin, après avoir encore désolé la France, après qu'Amiens eut été pris par surprise, et repris par la valeur de *Henri IV*, *Philippe* fut obligé de conclure la paix de Vervins, et de reconnaître pour roi de France celui qu'il n'avait jamais nommé que le prince de Béarn.

2 mai 1598. Paix de Vervins.

Il faut observer sur-tout que dans cette paix il rendit à la France la ville de Calais, que l'archiduc *Albert*, gouverneur des Pays-Bas, avait prise pendant les malheurs de la France, et qu'on ne fit nulle mention des droits prétendus par *Elisabeth* dans le traité; elle n'eut ni cette ville, ni les huit cents mille écus qu'on lui devait par le traité de Cateau-Cambresis.

Le pouvoir de *Philippe* fut alors comme un grand fleuve rentré dans son lit, après avoir inondé au loin les campagnes. *Philippe* resta le premier potentat de l'Europe. *Elisabeth*, et sur-tout *Henri IV*, avaient une gloire personnelle: mais *Philippe* conserva jusqu'au dernier moment ce grand ascendant que lui donnait

l'immenſité de ſes pays et de ſes tréſors. Trois mille millions de nos livres que lui coûtèrent ſa cruauté deſpotique dans les Pays-Bas, et ſon ambition en France, ne l'appauvrirent point. L'Amérique et les Indes orientales furent toujours inépuiſables pour lui. Il arriva ſeulement que ſes tréſors enrichirent l'Europe malgré ſon intention. Ce que ſes intrigues prodiguèrent en Angleterre, en France, en Italie, ce que ſes armemens lui coûtèrent dans les Pays-Bas, ayant augmenté les richeſſes des peuples qu'il voulait ſubjuguer, le prix des denrées doubla preſque par-tout, et l'Europe s'enrichit du mal qu'il avait voulu lui faire.

Il avait environ trente millions de ducats d'or de revenu, ſans être obligé de mettre de nouveaux impôts ſur ſes peuples. C'était plus que tous les monarques chrétiens enſemble. Il eut par-là de quoi marchander plus d'un royaume, mais non de quoi les conquérir. Le courage d'eſprit d'*Eliſabeth*, la valeur de *Henri IV*, et celle des princes d'Orange triomphèrent de ſes tréſors et de ſes intrigues. Mais ſi on en excepte le ſaccagement de Cadix, l'Eſpagne fut de ſon temps toujours tranquille et toujours heureuſe. — Ses revenus, ſes dépenſes.

Les Eſpagnols eurent une ſupériorité marquée ſur les autres peuples : leur langue ſe parlait à Paris, à Vienne, à Milan, à Turin;

leurs modes, leur manière de penſer et d'écrire ſubjuguèrent les eſprits des Italiens; et depuis *Charles-Quint* juſqu'au commencement du règne de *Philippe III*, l'Eſpagne eut une conſidération que les autres peuples n'avaient point.

Dans le temps qu'il feſait la paix avec la France, il donna les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot à ſa fille *Claire-Eugénie*, qu'il n'avait pu faire reine, et il les donna en fief reverſible à la couronne d'Eſpagne faute de poſtérité.

Sa mort. 13 ſept. 1598. *Philippe* mourut bientôt après, à l'âge de ſoixante et onze ans, dans ce vaſte palais de l'Eſcurial, qu'il avait fait vœu de bâtir en cas que ſes généraux gagnaſſent la bataille de Saint-Quentin : comme s'il importait à DIEU que le connétable de *Montmorenci* ou *Philibert de Savoie* gagnât la bataille, et comme ſi la faveur céleſte s'achetait par des bâtimens !

Sa réputation. La poſtérité a mis ce prince au rang des plus puiſſans rois, mais non des plus grands. On l'appela le *Démon du midi*, parce que du fond de l'Eſpagne, qui eſt au midi de l'Europe, il troubla tous les autres Etats.

Si après l'avoir conſidéré ſur le théâtre du gouvernement, on l'obſerve dans le particulier, on voit en lui un maître dur et défiant, un amant, un mari cruel, et un père impitoyable.

Un grand événement de ſa vie domeſtique, qui exerce encore aujourd'hui la curioſité du monde, eſt la mort de ſon fils dom *Carlos*. Perſonne ne ſait comment mourut ce prince ; ſon corps, qui eſt dans les tombes de l'Eſcurial, y eſt ſéparé de ſa tête : on prétend que cette tête n'eſt ſéparée que parce que la caiſſe de plomb qui renferme le corps eſt en effet trop petite. C'eſt une allégation bien faible. Il était aiſé de faire un cercueil plus long. Il eſt plus vraiſemblable que *Philippe* fit trancher la tête de ſon fils. On a imprimé dans la vie du czar *Pierre I* que, lorſqu'il voulut condamner ſon fils à la mort, il fit venir d'Eſpagne les actes du procès de dom *Carlos ;* mais ni ces actes ni la condamnation de ce prince n'exiſtent. On ne connaît pas plus ſon crime que ſon genre de mort. Il n'eſt ni prouvé, ni vraiſemblable que ſon père l'ait fait condamner par l'inquiſition. Tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'en 1568, ſon père vint l'arrêter lui-même dans ſa chambre, et qu'il écrivit à l'impératrice ſa ſœur, *qu'il n'avait jamais découvert dans le prince, ſon fils, aucun vice capital ni aucun crime déshonorant, et qu'il l'avait fait enfermer pour ſon bien et pour celui du royaume.* Il écrivit en même temps au pape *Pie V* tout le contraire : il lui dit dans ſa lettre du 29 janvier 1568, *que dès ſa plus tendre jeuneſſe la force d'un naturel*

Examen de la mort de dom *Carlos*.

*vicieux a étouffé dans dom Carlos toutes les inſtructions paternelles.* Après ces lettres, par leſquelles *Philippe* rend compte de l'empriſonnement de ſon fils, on n'en voit point par leſquelles il ſe juſtifie de ſa mort; et cela ſeul, joint aux bruits qui courent dans l'Europe, peut faire croire qu'en effet *Philippe* fut coupable d'un parricide. Son ſilence au milieu des rumeurs publiques juſtifiait encore ceux qui prétendaient que la cauſe de cette horrible aventure fut l'amour de dom *Carlos* pour *Eliſabeth de France*, ſa belle-mère, et l'inclination de cette reine pour ce jeune prince. Rien n'était plus vraiſemblable : *Eliſabeth* avait été élevée dans une cour galante et voluptueuſe; *Philippe II* était plongé dans les intrigues des femmes; la galanterie était l'eſſence d'un eſpagnol. De tous côtés était l'exemple de l'infidélité. Il était naturel que dom *Carlos* et *Eliſabeth*, à peu-près du même âge, euſſent de l'amour l'un pour l'autre. La mort précipitée de la reine, qui ſuivit de près celle du prince, confirma ces ſoupçons.

Toute l'Europe crut que *Philippe* avait immolé ſa femme et ſon fils à ſa jalouſie; et on le crut d'autant plus, que quelque temps après ce même eſprit de jalouſie le porta à vouloir faire périr par la main du bourreau le fameux *Antoine Pérès*, ſon rival auprès de la

princeſſe d'*Eboli*. Ce ſont-là les accuſations qu'on a vues intentées contre lui par le prince d'Orange, au tribunal du public. Il eſt bien étrange que *Philippe* n'y fît pas au moins répondre par les plumes vénales de ſon royaume, et que perſonne dans l'Europe ne réfutât le prince d'Orange. Ce ne ſont pas-là des convictions entières, mais ce ſont les préſomptions les plus fortes; et l'hiſtoire ne doit pas négliger de les rapporter comme telles; le jugement de la poſtérité étant le ſeul rempart qu'on ait contre la tyrannie heureuſe.

## CHAPITRE CLXVII.

### *Des Anglais, ſous Edouard VI, Marie et Eliſabeth.*

LES Anglais n'eurent ni cette brillante proſpérité des Eſpagnols, ni cette influence dans les autres cours, ni ce vaſte pouvoir qui rendait l'Eſpagne ſi dangereuſe; mais la mer et le négoce leur donnèrent une grandeur nouvelle. Ils connurent leur véritable élément, et cela ſeul les rendit plus heureux que toutes les poſſeſſions étrangères et les victoires de leurs anciens rois. Si ces rois avaient régné en France, l'Angleterre n'eût été qu'une province aſſervie. Ce peuple, qu'il fut ſi difficile

La mer a fait leur grandeur comme leur ſureté.

de former, qui fut conquis si aisément par des pirates danois et saxons, et par un duc de Normandie, n'avait été sous les *Edouard III* et les *Henri V* que l'instrument grossier de la grandeur passagère de ces monarques; il fut sous *Elisabeth* un peuple puissant, policé, industrieux, laborieux, entreprenant. Les navigations des Espagnols avaient excité leur émulation; ils cherchèrent dans trois voyages consécutifs un passage au Japon et à la Chine par le Nord. *Drack* et *Candish* firent le tour du globe, en attaquant par-tout ces mêmes Espagnols, qui s'étendaient aux deux bouts du monde. Des sociétés qui n'avaient d'appui qu'elles-mêmes, trafiquèrent avec un grand avantage sur les côtes de la Guinée. Le célèbre chevalier *Raleig*, sans aucun secours du gouvernement, jeta et affermit les fondemens des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale, en 1585. Ces entreprises formèrent bientôt la meilleure marine de l'Europe; il y parut bien lorsqu'ils mirent cent vaisseaux en mer contre la flotte invincible de *Philippe II*, et qu'ils allèrent ensuite insulter les côtes d'Espagne, détruire ses navires, et brûler Cadix; et qu'enfin devenus plus formidables, ils battirent, en 1602, la première flotte que *Philippe III* eût mise en mer, et prirent dès-lors une supériorité qu'ils ne perdirent presque jamais.

Grandes entreprises.

Dès

Dès les premières années du règne d'*Elisabeth*, ils s'appliquèrent aux manufactures. Les Flamands, persécutés par *Philippe II*, vinrent peupler Londres, la rendre industrieuse et l'enrichir. Londres, tranquille sous *Elisabeth*, cultiva même avec succès les beaux arts, qui sont la marque et le fruit de l'abondance. Les noms de *Spencer* et de *Shakespeare*, qui fleurirent de ce temps, sont parvenus aux autres nations. Londres s'agrandit, se poliça, s'embellit; enfin la moitié de cette île de la Grande-Bretagne balança la grandeur espagnole. Les Anglais étaient le second peuple par leur industrie; et comme libres, ils étaient le premier. Il y avait déjà sous ce règne des compagnies de commerce établies pour le Levant et pour le Nord. On commençait en Angleterre à considérer la culture des terres comme le premier bien, tandis qu'en Espagne on commençait à négliger ce vrai bien pour des trésors de convention. Le commerce des trésors du nouveau monde enrichissait le roi d'Espagne: mais en Angleterre le négoce des denrées était utile aux citoyens. Un simple marchand de Londres, nommé *Gresham*, dont nous avons parlé, eut alors assez d'opulence et assez de générosité pour bâtir à ses dépens la bourse de Londres et un collége qui porte son nom.

Manufactures.

Belles fondations par de simples citoyens.

Plusieurs autres citoyens fondèrent des hôpitaux et des écoles : c'était-là le plus bel effet qu'eût produit la liberté. De simples particuliers fesaient ce que font aujourd'hui les rois, quand leur administration est heureuse.

Revenus de la couronne.

Les revenus de la reine *Elisabeth* n'allaient guère au-delà de six cents mille livres sterling, et le nombre de ses sujets ne montait pas à beaucoup plus de quatre millions d'habitans. La seule Espagne alors en contenait une fois davantage. Cependant *Elisabeth* se défendit toujours avec succès, et eut la gloire d'aider à la fois *Henri IV* à conquérir son royaume, et les Hollandais à établir leur république.

Il faut remonter en peu de mots aux temps d'*Edouard VI* et de *Marie*, pour connaître la vie et le règne d'*Elisabeth*.

Echafauds très-communs à Londres.

Cette reine, née en 1533, fut déclarée au berceau héritière légitime du royaume d'Angleterre ; et peu de temps après déclarée bâtarde, quand sa mère, *Anne Boulen*, passa du trône à l'échafaud. Son père, qui finit sa vie en 1547, mourut en tyran, comme il avait vécu. De son lit de mort il ordonnait des supplices, mais toujours par l'organe des lois. Il fit condamner à mort le duc de *Norfolck* et son fils, sur ce seul prétexte que leur vaisselle était marquée aux armes d'Angleterre. Le père, à la vérité, obtint sa grâce, mais le fils fut

exécuté. Il faut avouer que, ſi les Anglais paſſent pour faire peu de cas de la vie, leur gouvernement les a traités ſelon leur goût. Le règne du jeune *Edouard VI*, fils de *Henri VIII* et de *Jeanne Seymour*, ne fut pas exempt de ces ſanglantes tragédies. Son oncle, *Thomas Seymour*, amiral d'Angleterre, eut la tête tranchée, parce qu'il s'était brouillé avec *Edouard Seymour* ſon frère, duc de *Sommerſet*, protecteur du royaume; et bientôt après le duc de *Sommerſet* lui-même périt de la même mort. Ce règne d'*Edouard VI*, qui ne fut que de cinq ans, fut un temps de ſédition et de troubles, pendant lequel la nation fut ou parut proteſtante. Il ne laiſſa la couronne ni à *Marie* ni à *Eliſabeth*, ſes ſœurs, mais à *Jeanne Gray*, deſcendante de *Henri VII*, petite-fille de la veuve de *Louis XII* et de *Brandon*, ſimple gentilhomme créé duc de *Suffolck*. Cette *Jeanne Gray* était femme d'un lord *Gilfort*, et *Gilfort* était fils du duc de *Northumberland*, tout-puiſſant ſous *Edouard VI*. Le teſtament d'*Edouard VI*, en donnant le trône à *Jeanne Gray*, ne lui prépara qu'un échafaud; elle fut proclamée à Londres; mais le parti et le droit de *Marie*, fille de *Henri VIII* et de *Catherine d'Aragon*, l'emportèrent; et la première choſe que fit cette reine après avoir ſigné ſon contrat de mariage avec *Philippe*, ce fut

1553. La reine, *Jeanne Gray*, exécutée. 1554.

de faire condamner à mort ſa rivale, princeſſe de dix-ſept ans, pleine de grâces et d'innocence, qui n'avait d'autre crime que d'être nommée dans le teſtament d'*Edouard*. En vain elle ſe dépouilla de cette dignité fatale, qu'elle ne garda que neuf jours : elle fut conduite au ſupplice, ainſi que ſon mari, ſon père, et ſon beau-père. Ce fut la troiſième reine en Angleterre, en moins de vingt années, qui mourut ſur l'échafaud. La religion proteſtante dans laquelle elle était née fut la principale cauſe de ſa mort. Les bourreaux dans cette révolution furent beaucoup plus employés que les ſoldats. Toutes ces cruautés s'exécutaient par acte du parlement. Il y a eu des temps ſanguinaires chez tous les peuples; mais chez le peuple anglais plus de têtes illuſtres ont été portées ſur l'échafaud que dans tout le reſte de l'Europe enſemble. Ce fut le caractère de cette nation de commettre des meurtres juridiquement. Les portes de Londres ont été infectées de crânes humains attachés aux murailles, comme les temples du Mexique.

# CHAPITRE CLXVIII.

## *De la reine Elifabeth.*

Premières leçons données par le malheur.

*ELISABETH* fut d'abord mife en prifon par fa fœur, la reine *Marie*. Elle employa une prudence au-deffus de fon âge, et une flatterie qui n'était pas dans fon caractère, pour conferver fa vie. Cette princeffe, qui refufa depuis *Philippe II*, quand elle fut reine, voulait alors époufer le comte de *Devonshire Courtenai ;* et il paraît par les lettres qui reftent d'elle qu'elle avait beaucoup d'inclination pour lui : un tel mariage n'eût point été extraordinaire ; on voit que *Jeanne Gray* deftinée au trône avait époufé le lord *Gilfort*. *Marie*, reine douairière de France avait paffé du lit de *Louis XII* dans les bras du chevalier *Brandon*. Toute la maifon royale d'Angleterre venait d'un fimple gentilhomme, nommé *Tudor*, qui avait époufé la veuve de *Henri V*, fille du roi de France *Charles VI;* et en France, quand les rois n'étaient pas encore parvenus au degré de puiffance qu'ils ont eu depuis, la veuve de *Louis le gros* ne fit aucune difficulté d'époufer *Matthieu de Montmorenci*.

*Elifabeth* dans fa prifon, et dans l'état de perfécution où elle vécut toujours fous *Marie*,

mit à profit ſa diſgrâce; elle cultiva ſon eſprit, apprit les langues et les ſciences: mais de tous les arts où elle excella, celui de ſe ménager avec ſa ſœur, avec les catholiques et avec les proteſtans, de diſſimuler et d'apprendre à régner, fut le plus grand.

1559. A peine proclamée reine, *Philippe II*, ſon beau-frère, la rechercha en mariage. Si elle l'eût épouſé, la France et la Hollande couraient riſque d'être accablées: mais elle haïſſait la religion de *Philippe*, n'aimait pas ſa perſonne, et voulait à la fois jouir de la vanité d'être aimée et du bonheur d'être indépendante. Miſe en priſon ſous la reine ſa ſœur catholique, elle ſongea, dès qu'elle fut ſur le trône, à rendre le royaume proteſtant. Elle
1559. ſe fit pourtant couronner par un évêque catholique, pour ne pas effaroucher d'abord les eſprits. Je remarquerai qu'elle alla de Veſtminſter à la tour de Londres dans un char ſuivi de cent autres. Ce n'eſt pas que les carroſſes fuſſent alors en uſage, ce n'était qu'un appareil paſſager.

Elle change de religion. Immédiatement après, elle convoqua un parlement qui établit la religion anglicane telle qu'elle eſt aujourd'hui, et qui donna au ſouverain la ſuprématie, les décimes et les annates.

Elle en eſt le chef. *Eliſabeth* eut donc le titre de chef de la

religion anglicane. Beaucoup d'auteurs, et principalement les Italiens, ont trouvé cette dignité ridicule dans une femme; mais ils pouvaient confidérer que cette femme régnait, qu'elle avait les droits attachés au trône par les lois du pays, qu'autrefois les fouverains de toutes les nations connues avaient l'intendance des chofes de la religion, que les empereurs romains furent fouverains pontifes; que fi aujourd'hui dans quelque pays l'Eglife gouverne l'Etat, il y en a beaucoup d'autres où l'Etat gouverne l'Eglife. Nous avons vu en Ruffie quatre fouveraines de fuite préfider au fynode qui tient lieu du patriarchat abfolu. Une reine d'Angleterre qui nomme un archevêque de Cantorbéri, et qui lui prefcrit des lois, n'eft pas plus ridicule qu'une abbeffe de Fontevraud qui nomme des prieurs et des curés, et qui leur donne fa bénédiction: en un mot chaque pays a fes ufages.

Tous les princes doivent fe fouvenir, et les évêques ne doivent pas perdre la mémoire de la fameufe lettre de la reine *Elifabeth* à *Heaton*, évêque d'Ely.

PRÉSOMTUEUX PRÉLAT,

*J'apprends que vous différez à conclure l'affaire dont vous êtes convenu; ignorez-vous donc que moi*

*qui vous ai élevé, je puis également vous faire rentrer dans le néant? Rempliſſez au plutôt votre engagement, ou je vous ferai deſcendre de votre ſiége.*

*Votre amie tant que vous mériterez que je le ſois.*

ELISABETH.

Si les princes et les magiſtrats avaient toujours pu établir un gouvernement aſſez ferme pour être en droit d'écrire impunément de telles lettres, il n'y aurait jamais eu de ſang verſé pour les querelles de l'Empire et du ſacerdoce. (1)

(1) Les troubles religieux, qui ont ſi long-temps déchiré l'Europe, ont pour première origine la faute que firent les premiers empereurs chrétiens de ſe mêler des affaires eccléſiaſtiques, à la ſollicitation des prêtres qui, n'ayant pu ſous les empereurs païens que diffamer ou calomnier leurs adverſaires, eſpérèrent avoir ſous ces nouveaux princes le plaiſir de les punir. Soit mauvaiſe politique, ſoit vanité, ſoit ſuperſtition, on vit le féroce *Conſtantin*, non encore baptiſé, paraître à la tête d'un concile. Ses ſucceſſeurs ſuivirent ſon exemple, et les troubles qui ont depuis agité l'Europe furent la ſuite néceſſaire de cette conduite. En effet, dès que l'on établit pour principe que les princes ſont obligés en conſcience de ſévir contre ceux qui attaquent la religion, de ſtatuer une peine quelle qu'elle ſoit contre la profeſſion ouverte ou cachée, l'exercice public ou ſecret d'aucun culte, la maxime que les peuples ont le droit, et même ſont dans l'obligation de s'armer contre un prince hérétique ou ennemi de la religion, en devient une conſéquence néceſſaire. Les droits des princes peuvent-ils balancer ceux de la Divinité même? la paix temporelle mérite-t-elle d'être achetée aux dépens de la foi? Il n'eſt pas queſtion ici d'accorder à des particuliers le droit dangereux de ſe révolter; il exiſte un tribunal régulier

La religion anglicane conserva ce que les cérémonies romaines ont d'auguste, et ce que

qui prononce si le prince a mérité ou non de perdre ses droits ; ainsi les objections qu'on fait contre le droit de résistance soutenu par plusieurs publicistes, les restrictions qui rendent ce droit pour ainsi dire nul dans la pratique, ne peuvent s'appliquer à celui de se révolter contre un prince hérétique.

Je sais que les partisans de l'intolérance religieuse ont soutenu, suivant leurs intérêts, tantôt les maximes séditieuses, tantôt les maximes contraires. Mais entre deux opinions opposées soutenues suivant les circonstances par un même corps, celle qui s'accorde avec ses principes constans ne doit-elle pas être regardée comme sa vraie doctrine ? Cette proposition : Tout prince doit employer sa puissance pour détruire l'hérésie ; et celle-ci : Toute nation a droit de se soulever contre un prince hérétique, sont les conséquences d'un même principe. Il faut, si l'on veut raisonner juste, ou les admettre ou les rejeter ensemble. Tout ce qu'on a dit pour prouver que des prêtres intolérans peuvent être de bons citoyens se réduit à un pur verbiage : faire jurer à un prince d'exterminer les hérétiques, c'est lui faire jurer, en termes équivalens, qu'il se soumet à être dépouillé de son trône, si lui-même devient hérétique.

L'intérêt des princes a donc été, non de chercher à régler la religion, mais de séparer la religion de l'Etat, de laisser aux prêtres la libre disposition des sacremens, des censures, des fonctions ecclésiastiques ; mais de ne donner aucun effet civil à aucune de leurs décisions, de ne leur donner aucune influence sur les mariages, sur les actes qui constatent la mort ou la naissance, de ne point souffrir qu'ils interviennent dans aucun acte civil ou politique, et de juger les procès qui s'élèveraient entre eux et les citoyens pour des droits temporels relatifs à leurs fonctions, comme on déciderait les procès semblables qui s'élèveraient entre les membres d'une association libre, ou entre cette association et des particuliers. Si *Constantin* eût suivi cette politique, que de sang il eût épargné ! Dans tous les pays où le prince s'est mêlé de la religion, à moins que, comme celle de l'ancienne Rome, elle ne fût bornée à de pures cérémonies, l'Etat a été troublé, le prince exposé à tous les attentats du fanatisme ; et l'indifférence seule pour la religion a pu amener une paix durable.

le luthéranisme a d'austère. J'observe que de neuf mille quatre cents bénéficiers que contenait l'Angleterre, il n'y eut que quatorze évêques, cinquante chanoines et quatre-vingts curés qui, n'acceptant pas la réforme, restèrent catholiques, et perdirent leurs bénéfices. Quand on pense que la nation anglaise changea quatre fois de religion depuis *Henri VIII*, on s'étonne qu'un peuple si libre ait été si soumis, ou qu'un peuple qui a tant de fermeté ait eu tant d'inconstance. Les Anglais en cela ressemblèrent à ces cantons suisses qui attendirent de leurs magistrats la décision de ce qu'ils devaient croire. Un acte du parlement est tout pour les Anglais ; ils aiment la loi, et on ne peut les conduire que par les lois d'un parlement qui prononce, ou qui semble prononcer par lui-même. (2)

(2) Ces mêmes anglais, si dociles sous la maison de *Tudor*, firent une guerre opiniâtre à *Charles I* par zèle de religion, ils chassèrent *Jacques II*, son fils, sur le simple soupçon qu'il songeait à rétablir la religion romaine ; mais les circonstances avaient changé : *Henri VIII* éprouva peu de résistance, parce qu'il n'attaqua que la hiérarchie ecclésiastique dont les abus avaient révolté tous les peuples : sous *Edouard* la religion protestante devint aisément la dominante ; elle avait fait des progrès rapides sous le règne de *Henri VIII*, malgré les persécutions ; et Rome ne reconnaissant pour catholiques que ceux qui reconnaissaient son autorité, tous ceux qui avaient approuvé la révolution de *Henri VIII* se trouvèrent protestans sans le vouloir. Le règne de *Marie* fut court ; elle étonna la nation par des supplices, mais elle ne la changea point ; et il fut aisé à *Elisabeth* de rétablir le protestantisme. Enfin, lorsqu'à force de disputer on eut bien établi la distinction

Personne ne fut persécuté pour être catholique ; mais ceux qui voulurent troubler l'Etat par principe de conscience furent sévèrement punis. Les *Guises*, qui se servaient alors du prétexte de la religion pour établir leur pouvoir en France, ne manquèrent pas d'employer les mêmes armes pour mettre *Marie Stuart*, reine d'Ecosse, leur nièce, sur le trône d'Angleterre. Maîtres des finances et des armées de France, ils envoyaient des troupes et de l'argent en Ecosse, sous prétexte de secourir les Ecossais catholiques contre les Ecossais protestans. *Marie Stuart*, épouse de *François II*, roi de France, prenait hautement le titre de *reine d'Angleterre*, comme descendante de *Henri VII*. Tous les catholiques anglais, écossais, irlandais, étaient pour elle. Le trône d'*Elisabeth* n'était pas encore affermi ; les intrigues de la religion pouvaient le renverser. *Elisabeth* dissipe ce premier orage ; elle envoie une armée au

Liberté de conscience.

entre les différentes croyances, lorsque les persécutions eurent forcé les diffidens à se réunir en sectes bien distinctes, tout changement de religion devint plus difficile en Angleterre qu'ailleurs ; elle n'eut la paix qu'après que la tolérance de toutes les communions chrétiennes fut bien établie ; et même tant que les lois pénales contre les catholiques subsisteront, tant que l'entrée du parlement restera fermée aux non-conformistes, cette paix ne sera fondée que sur l'indifférence pour la religion : indifférence qui est moins grande en Angleterre que dans aucun autre pays. En 1780, les compatriotes de *Locke* et de *Newton* ont donné à l'Europe étonnée le spectacle d'un incendie allumé au nom de DIEU.

ſecours des proteſtans d'Ecoſſe, et force la régente d'Ecoſſe, mère de *Marie Stuart*, à recevoir la loi par un traité, et à renvoyer les troupes de France dans vingt jours.

*François II* meurt; elle oblige *Marie Stuart*, ſa veuve, à renoncer au titre de *reine d'Angleterre*. Ses intrigues encouragent les Etats d'Edimbourg à établir la réforme en Ecoſſe; par-là elle s'attache un pays dont elle avait tout à craindre.

*Philippe II* veut la détrôner.

A peine eſt-elle libre de ces inquiétudes que *Philippe II* lui donne de plus grandes alarmes. *Philippe* était indiſpenſablement dans ſes intérêts, quand *Marie Stuart*, héritière d'*Eliſabeth*, pouvait eſpérer de réunir ſur une même tête les couronnes de France, d'Angleterre et d'Ecoſſe. Mais *François II* étant mort, et ſa veuve retournée en Ecoſſe ſans appui, *Philippe* n'ayant que les proteſtans à craindre, devint l'implacable ennemi d'*Eliſabeth*.

Il ſoulève en ſecret l'Irlande contre elle, et elle réprime toujours les Irlandais. Il envoie cette flotte invincible pour la détrôner, et elle la diſſipe. Il ſoutient en France cette ligue catholique ſi funeſte à la maiſon royale, et elle protége le parti oppoſé. La république de Hollande eſt preſſée par les armes eſpagnoles; elle l'empêche de ſuccomber. Autrefois

les rois d'Angleterre dépeuplaient leurs Etats pour ſe mettre en poſſeſſion du trône de France : mais les intérêts et les temps ſont tellement changés qu'elle envoie des ſecours réitérés à *Henri IV* pour l'aider à conquérir ſon patrimoine. C'eſt avec ces ſecours que *Henri* aſſiégea enfin Paris, et que ſans le duc de Parme, ou ſans ſon extrême indulgence pour les aſſiégés, il eût mis la religion proteſtante ſur le trône. C'était ce qu'*Eliſabeth* avait extrêmement à cœur. On aime à voir ſes ſoins réuſſir, à ne point perdre le fruit de ſes dépenſes. La haine contre la religion catholique s'était encore fortifiée dans ſon cœur depuis qu'elle avait été excommuniée par *Pie V* et par *Sixte-Quint ;* ces deux papes l'avaient déclarée indigne et incapable de régner ; et plus *Philippe II* ſe déclarait le protecteur de cette religion, plus *Eliſabeth* en était l'ennemie paſſionnée. Il n'y eut point de miniſtre proteſtant plus affligé qu'elle, quand elle apprit l'abjuration de *Henri IV.* Sa lettre à ce monarque eſt bien remarquable : *Vous m'offrez votre amitié comme à votre ſœur ; je ſais que je l'ai méritée, et certes à un grand prix ; je ne m'en repentirais pas ſi vous n'aviez pas changé de père. Je ne peux plus être votre ſœur de père ; car j'aimerai toujours plus chèrement celui qui m'eſt propre que celui qui vous a adopté.* Ce billet fait voir en même

Belle lettre à *Henri IV.*

temps ſon cœur, ſon eſprit et l'énergie avec laquelle elle s'exprimait dans une langue étrangère.

Jéſuites pendus. 1581. Malgré cette haine contre la religion romaine, il eſt sûr qu'elle ne fut point ſanguinaire avec les catholiques de ſon royaume, comme *Marie* l'avait été avec les proteſtans. Il eſt vrai que le jéſuite *Créton*, le jéſuite *Campian* et d'autres furent pendus, dans le temps même que le duc d'*Anjou*, frère de *Henri III*, préparait tout à Londres pour ſon mariage avec la reine, lequel ne ſe fit point; mais ces jéſuites furent unanimement condamnés pour des conſpirations et des ſéditions dont ils furent accuſés: l'arrêt fut donné ſur les dépoſitions des témoins. Il ſe peut que ces victimes fuſſent innocentes; mais auſſi la reine était innocente de leur mort, puiſque les lois ſeules avaient agi : nous n'avons d'ailleurs nulle preuve de leur innocence: et les preuves juridiques de leurs crimes ſubſiſtent dans les archives de l'Angleterre.

Comte d'*Eſſex*. Pluſieurs perſonnes en France s'imaginent encore qu'*Eliſabeth* ne fit périr le comte d'*Eſſex* que par une jalouſie de femme ; elles le croient ſur la foi d'une tragédie et d'un roman. Mais quiconque a un peu lu ſait que la reine avait alors ſoixante et huit ans, que le comte d'*Eſſex* fut coupable d'une révolte

ouverte, fondée ſur le déclin même de l'âge de la reine, et ſur l'eſpérance de profiter du déclin de ſa puiſſance; qu'il fut enfin condamné par ſes pairs, lui et ſes complices.

La juſtice, plus exactement rendue ſous le règne d'*Eliſabeth* que ſous aucun de ſes prédéceſſeurs, fut un des fermes appuis de ſon adminiſtration. Les finances ne furent employées qu'à défendre l'Etat.

Elle eut des favoris, et n'en enrichit aucun aux dépens de la patrie. Son peuple fut ſon premier favori, non qu'elle l'aimât en effet; mais elle ſentait que ſa ſureté et ſa gloire dépendaient de le traiter comme ſi elle l'eût aimé.

*Eliſabeth* aurait joui de cette gloire ſans tache ſi elle n'eût pas ſouillé un ſi beau règne par l'aſſaſſinat de *Marie Stuart*, qu'elle oſa commettre avec le glaive de la juſtice.

## CHAPITRE CLXIX.

### *De la reine Marie Stuart.*

Il eſt difficile de ſavoir la vérité toute entière dans une querelle de particuliers; combien plus dans une querelle de têtes couronnées, lorſque tant de reſſorts ſecrets ſont employés, lorſque les deux partis font valoir également

la vérité et le menſonge? Les auteurs contemporains ſont alors ſuſpects; ils ſont pour la plupart les avocats d'un parti, plutôt que les dépoſitaires de l'hiſtoire. Je dois donc m'en tenir aux faits avérés dans les obſcurités de cette grande et fatale aventure.

Toutes les rivalités étaient entre *Marie* et *Eliſabeth*, rivalité de nation, de couronne, de religion; celle de l'eſprit, celle de la beauté. *Marie* bien moins puiſſante, moins maîtreſſe chez elle, moins ferme et moins politique, n'avait de ſupériorité ſur *Eliſabeth* que celle de ſes agrémens, qui contribuèrent même à ſon malheur. La reine d'Ecoſſe encourageait la faction catholique en Angleterre; et la reine d'Angleterre animait avec plus de ſuccès la faction proteſtante en Ecoſſe. *Eliſabeth* porta d'abord la ſupériorité de ſes intrigues juſqu'à empêcher long-temps *Marie d'Ecoſſe* de ſe remarier à ſon choix.

1565. Premières querelles d'*Eliſabeth* et de *Marie*.

Cependant *Marie*, malgré les négociations de ſa rivale, malgré les Etats d'Ecoſſe, compoſés de proteſtans, et malgré le comte de *Murray*, ſon frère naturel, qui était à leur tête, épouſe *Henri Stuart*, comte d'*Arlai*, ſon parent, et catholique comme elle. *Eliſabeth* alors excite ſous main les ſeigneurs proteſtans ſujets de *Marie* à prendre les armes: la reine d'Ecoſſe les pourſuivit elle-même,

et

et les contraignit de se retirer en Angleterre : jusque-là tout lui était favorable, et sa rivale était confondue.

La faiblesse du cœur de *Marie* commença tous ses malheurs. Un musicien italien, nommé *David Rizzio*, fut trop avant dans ses bonnes grâces. Il jouait bien des instrumens, et avait une voix de basse agréable : c'est d'ailleurs une preuve que déjà les Italiens avaient l'empire de la musique, et qu'ils étaient en possession d'exercer leur art dans les cours de l'Europe ; toute la musique de la reine d'Ecosse était italienne. Une preuve plus forte que les cours étrangères se servent de quiconque est en crédit, c'est que *David Rizzio* était pensionnaire du pape. Il contribua beaucoup au mariage de la reine, et ne servit pas moins ensuite à l'en dégoûter. D'*Arlai*, qui n'avait que le nom de roi, méprisé de sa femme, aigri et jaloux, entre par un escalier dérobé, suivi de quelques hommes armés, dans la chambre de sa femme, où elle soupait avec *Rizzio*, et une de ses favorites ; on renverse, la table, et on tue *Rizzio* aux yeux de la reine, qui se met en vain au-devant de lui : elle était enceinte de cinq mois ; la vue des épées nues et sanglantes fit sur elle une impression qui passa juqu'au fruit qu'elle portait dans son flanc. Son fils *Jacques VI*, roi d'Ecosse et

*Marie*, amoureuse d'un musicien italien.

Le musicien tué.

d'Angleterre, qui naquit quatre mois après cette aventure, trembla toute ſa vie à la vue d'une épée nue, quelqu'effort qu'il fît pour ſurmonter cette diſpoſition de ſes organes: tant la nature a de force, et tant elle agit par des voies inconnues. (1)

Le mari de la reine aſſaſſiné auſſi.

1567.

La reine reprit bientôt ſon autorité, ſe raccommoda avec le comte de *Murray*, pourſuivit les meurtriers du muſicien, et prit un nouvel engagement avec un comte de *Bothuel*. Ces nouvelles amours produiſirent la mort du roi ſon époux; on prétend qu'il fut d'abord empoiſonné, et que ſon tempérament eût la force de réſiſter au poiſon: mais il eſt certain qu'il fut aſſaſſiné à Edimbourg, dans une maiſon iſolée dont la reine avait retiré ſes plus précieux meubles. Dès que le coup fut fait, on fit ſauter la maiſon avec de la poudre; on enterra ſon corps auprès de celui de *Rizzio* dans le tombeau de la maiſon royale. Tous

(1) L'opinion que l'imagination des mères influe ſur le fœtus a été long-temps admiſe, preſque généralement; les philoſophes même ſe croyaient obligés de l'expliquer. L'impoſſibilité de cette influence n'eſt pas ſans doute rigoureuſement prouvée, mais c'eſt tout ce qu'on peut accorder; et pour établir une opinion de ce genre, il faudrait une ſuite de faits bien conſtatés quant à leur exiſtence, et tels qu'ils ne puiſſent être attribués au haſard; et c'eſt ce qu'on eſt bien éloigné d'avoir. Les exemples qu'on cite ſont bien plus propres à montrer le pouvoir de l'imagination ſur nos jugemens, ſur notre manière de voir, qu'à prouver le pouvoir de celle de la mère ſur le fœtus.

les ordres de l'Etat, tout le peuple accusèrent *Bothuel* de l'aſſaſſinat; et dans le temps même que la voix publique criait vengeance, *Marie* ſe fit enlever par cet aſſaſſin, qui avait encore les mains teintes du ſang de ſon mari, et l'épouſa publiquement. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette horreur, c'eſt que *Bothuel* avait alors une femme, et que, pour ſe ſéparer d'elle, il la força de l'accuſer d'adultère, et fit prononcer un divorce par l'archevêque de Saint-André, ſelon les uſages du pays.

La reine épouſe l'aſſaſſin.

*Bothuel* eut toute l'inſolence qui ſuit les grands crimes. Il aſſembla les principaux ſeigneurs, et leur fit ſigner un écrit, par lequel il était dit expreſſément que la reine ne ſe pouvait diſpenſer de l'épouſer, puiſqu'il l'avait enlevée, et qu'il avait couché avec elle. Tous ces faits ſont avérés; les lettres de *Marie* à *Bothuel* ont été conteſtées; mais elle portent un caractère de vérité auquel il eſt difficile de ne pas ſe rendre. Ces attentats ſoulevèrent l'Ecoſſe. *Marie*, abandonnée de ſon armée, fut obligée de ſe rendre aux confédérés. *Bothuel* s'enfuit dans les îles Orcades; on obligea la reine de céder la couronne à ſon fils, et on lui permit de nommer un régent. Elle nomma le comte de *Murray*, ſon frère. Ce comte ne l'en accabla pas moins de reproches et d'injures: elle ſe ſauve de ſa

prison. L'humeur dure et sévère de *Murray*
1568. procurait à la reine un parti. Elle lève six mille hommes, mais elle est vaincue, et se réfugie sur les frontières d'Angleterre. *Elisabeth* la fit d'abord recevoir avec honneur dans Carlîle ; mais elle lui fit dire qu'étant accusée par la voix publique du meurtre du roi son époux, elle devait s'en justifier, et qu'elle serait protégée, si elle était innocente.

*Elisabeth* se rendit arbitre entre *Marie* et la régence d'Ecosse. Le régent vint lui-même jusqu'à Hamptoncourt, et se soumit à remettre entre les mains des commissaires anglais les
1569. preuves qu'il avait contre sa sœur. Cette mal-
*Marie* prisonnière d'*Elisabeth*
heureuse princesse, d'un autre côté, retenue dans Carlîle, accusa le comte de *Murray* lui-même d'être auteur de la mort de son mari, et recusa les commissaires anglais, à moins qu'on ne leur joignît les ambassadeurs de France et d'Espagne. Cependant la reine d'Angleterre fit continuer cette espèce de procès, et jouit du plaisir de voir flétrir sa rivale, sans vouloir rien prononcer. Elle n'était point juge de la reine d'Ecosse ; elle lui devait un asile, mais elle la fit transférer à Teutbury, qui fut pour elle une prison.

Ces désastres de la maison royale d'Ecosse retombaient sur la nation partagée en factions produites par l'anarchie. Le comte de *Murray*

fut aſſaſſiné par une faction qui ſe fortifiait du nom de *Marie*. Les aſſaſſins entrèrent à main armée en Angleterre, et firent quelques ravages ſur la frontière.

*Eliſabeth* envoya bientôt une armée punir 1570.
ces brigands, et tenir l'Ecoſſe en reſpect. Elle fit élire pour régent le comte de *Lenox*, frère du roi aſſaſſiné. Il n'y a dans cette démarche que de la juſtice et de la grandeur; mais en même temps on conſpirait en Angleterre pour délivrer *Marie* de la priſon où elle était retenue. Le pape *Pie V* feſait très-indiſcrètement afficher dans Londres une bulle par laquelle il excommuniait *Eliſabeth*, et déliait ſes ſujets du ſerment de fidélité; c'eſt cet attentat ſi familier aux papes, ſi horrible et ſi abſurde, qui ulcéra le cœur d'*Eliſabeth*. On voulait ſecourir *Marie*, et on la perdait. Les deux reines négociaient enſemble; mais l'une du haut du trône, et l'autre du fond d'une priſon. Il ne paraît pas que *Marie* ſe conduisît avec la flexibilité qu'exigeait ſon malheur. L'Ecoſſe pendant ce temps-là ruiſſelait de ſang. Les catholiques et les proteſtans feſaient la guerre civile. L'ambaſſadeur de France et l'archevêque de Saint-André furent faits priſonniers, et l'archevêque pendu ſur la dépoſition de ſon 1571.
propre confeſſeur, qui jura que le prélat s'était accuſé à lui d'être complice du meurtre du roi.

Le grand malheur de la reine *Marie* fut d'avoir des amis dans ſa diſgrâce. Le duc de *Norfolck*, catholique, voulut l'épouſer, comptant ſur une révolution et ſur le droit de *Marie* à la ſucceſſion d'*Eliſabeth*. Il ſe forma dans Londres des partis en ſa faveur, très-faibles à la vérité, mais qui pouvaient être fortifiés des forces d'Eſpagne et des intrigues de Rome. Il en coûta la tête au duc de *Norfolck*.
1572. Les pairs le condamnèrent à mort, pour avoir demandé au roi d'Eſpagne et au pape des ſecours en faveur de *Marie*. Le ſang du duc de *Norfolck* reſſerra les chaînes de cette princeſſe malheureuſe. Une ſi longue infortune ne découragea point ſes partiſans à Londres, animés par les princes de *Guiſe*, par le ſaint-ſiége, par les jéſuites, et ſur-tout par les Eſpagnols.

Le grand projet eſt de délivrer *Marie*, et de mettre ſur le trône d'Angleterre la religion catholique avec elle. On conſpira contre *Eliſabeth*. *Philippe II* préparait déjà ſon inva-
1586. ſion. La reine d'Angleterre alors, ayant fait mourir quatorze conjurés, fit juger *Marie*, ſon égale, comme ſi elle avait été ſa ſujette. Quarante-deux membres du parlement et cinq juges du royaume allèrent l'interroger dans ſa priſon à Forteringai; elle proteſta, mais répondit. Jamais jugement ne fut plus incompétent,

et jamais procédure ne fut plus irrégulière. On lui repréſenta de ſimples copies de ſes lettres et jamais les originaux. On fit valoir contre elle les témoignages de ſes ſecrétaires, et on ne les lui confronta point. On prétendit la convaincre ſur la dépoſition de trois conjurés qu'on avait fait mourir, et dont on aurait pu différer la mort pour les examiner avec elle. Enfin, quand on aurait procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on aurait prouvé que *Marie* cherchait par-tout des ſecours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle. *Eliſabeth* n'avait d'autre juridiction ſur elle que celle du puiſſant ſur le faible et ſur le malheureux.

*Marie* exécutée, le 28 fév. 1587.

Enfin, après dix-huit ans de priſon dans un pays qu'elle avait imprudemment choiſi pour aſile, *Marie* eut la tête tranchée dans une chambre de ſa priſon tendue de noir. *Eliſabeth* ſentait qu'elle feſait une action très-condamnable, et elle la rendit encore plus odieuſe, en voulant tromper le monde qu'elle ne trompa point, en affectant de plaindre celle qu'elle avait fait mourir, en prétendant qu'on avait paſſé ſes ordres, et en feſant mettre en priſon le ſecrétaire d'Etat, qui avait, diſait-elle, fait exécuter trop tôt l'ordre ſigné par elle-même. L'Europe eut en horreur ſa

cruauté et sa dissimulation. On estima son règne, mais on détesta son caractère. Ce qui condamna davantage *Elisabeth*, c'est qu'elle n'était point forcée à cette barbarie ; on pouvait même prétendre que la conservation de *Marie* lui était nécessaire, pour lui répondre des attentats de ses partisans.

Si cette action flétrit la mémoire d'*Elisabeth*, il y a une imbécillité fanatique à canoniser *Marie Stuart* comme une martyre de la religion : elle ne le fut que de son adultère, du meurtre de son mari, et de son imprudence : ses fautes et ses infortunes ressemblèrent parfaitement à celles de *Jeanne de Naples* ; toutes deux belles et spirituelles, entraînées dans le crime par faiblesse, toutes deux mises à mort par leurs parens. L'histoire ramène souvent les mêmes malheurs, les mêmes attentats, et le crime puni par le crime.

## CHAPITRE CLXX.

### *De la France, vers la fin du seizième siècle, sous François II.*

TANDIS que l'Espagne intimidait l'Europe par sa vaste puissance, et que l'Angleterre jouait le second rôle en lui résistant, la France était

était déchirée, faible et prête d'être démembrée ; elle était loin d'avoir en Europe de l'influence et du crédit. Les guerres civiles la rendirent dépendante de tous ſes voiſins. Ces temps de fureur, d'aviliſſement et de calamités, ont fourni plus de volumes que n'en contient toute l'hiſtoire romaine. Quelles furent les cauſes de tant de malheurs ? la religion, l'ambition, le défaut de bonnes lois, un mauvais gouvernement.

Pourquoi la cour ſe déclare contre les réformateurs.

*Henri II*, par ſes rigueurs contre les ſectaires, et ſur-tout par la condamnation du conſeiller *Anne du Bourg*, exécuté après la mort du roi, par l'ordre des *Guiſe*, fit beaucoup plus de calviniſtes en France qu'il n'y en avait en Suiſſe et à Genève. S'ils avaient paru dans un temps comme celui de *Louis XII*, où l'on feſait la guerre à la cour de Rome, on eût pu les favoriſer ; mais ils venaient préciſément dans le temps que *Henri II* avait beſoin du pape *Paul IV*, pour diſputer Naples et Sicile à l'Eſpagne, et lorſque ces deux puiſſances s'uniſſaient avec le Turc, contre la maiſon d'Autriche. On crut donc devoir ſacrifier les ennemis de l'Egliſe aux intérêts de Rome. Le clergé puiſſant à la cour, craignant pour ſes biens temporels, et pour ſon autorité, les pourſuivit ; la politique, l'intérêt, le zèle, concoururent à les exterminer. On pouvait les

tolérer, comme *Elisabeth* en Angleterre toléra les catholiques; on pouvait conserver de bons sujets, en leur laissant la liberté de conscience. Il eût importé peu à l'Etat qu'ils chantassent à leur manière, pourvu qu'ils eussent été soumis aux lois de l'Etat; on les persécuta, et on en fit des rebelles.

La mort funeste de *Henri II* fut le signal de trente ans de guerres civiles. Un roi enfant, gouverné par des étrangers, des princes du sang et de grands officiers de la couronne, jaloux du crédit des *Guise*, commencèrent la subversion de la France.

Conspiration d'Amboise.

La fameuse conspiration d'Amboise est la première qu'on connaisse en ce pays. Les ligues faites et rompues, les mouvemens passagers, les emportemens et le repentir, semblaient avoir fait jusqu'alors le caractère des Gaulois, qui pour avoir pris le nom de *Francs*, et ensuite de *Français*, n'avaient pas changé de mœurs. Mais il y eut dans cette conspiration une audace qui tenait de celle de *Catilina*, un manége, une profondeur et un secret qui la rendait semblable à celle des vêpres siciliennes et des *Pazzi* de Florence : le prince *Louis de Condé* en fut l'ame invisible, et conduisit cette entreprise avec tant de dextérité que quand toute la France sut qu'il en était le chef, personne ne put l'en convaincre.

Cette conſpiration avait cela de particulier qu'elle pouvait paraître excuſable, en ce qu'il s'agiſſait d'ôter le gouvernement à *François*, duc de *Guiſe*, et au cardinal de *Lorraine*, ſon frère, tous deux étrangers, qui tenaient le roi en tutelle, la nation en eſclavage, et les princes du ſang et les officiers de la couronne éloignés: elle était très-criminelle, en ce qu'elle attaquait les droits d'un roi majeur, maître par les lois de choiſir les dépoſitaires de ſon autorité. Il n'a jamais été prouvé que dans ce complot on eût réſolu de tuer les *Guiſe*; mais comme ils auraient réſiſté, leur mort était infaillible. Cinq cents gentilshommes, tous bien accompagnés, et mille ſoldats déterminés, conduits par trente capitaines choiſis, devaient ſe rendre, au jour marqué, du fond des provinces du royaume dans Amboiſe où était la cour. Les rois n'avaient point encore la nombreuſe garde qui les entoure aujourd'hui. Le régiment des gardes ne fut formé que par *Charles IX*. Deux cents archers tout au plus accompagnaient *François II*. Les autres rois de l'Europe n'en avaient pas davantage. Le connétable de *Montmorenci*, revenant depuis dans Orléans, où les *Guiſe* avaient mis une garde nouvelle, à la mort de *François II*, chaſſa ces nouveaux ſoldats, et les menaça de les faire pendre comme des ennemis

Autrefois tous les rois de l'Europe n'avaient qu'une garde très-médiocre.

qui mettaient une barrière entre le roi et ſon peuple.

La ſimplicité des mœurs antiques était encore dans le palais des rois ; mais auſſi ils étaient moins aſſurés contre une entrepriſe déterminée. Il était aiſé de ſe ſaiſir, dans la maiſon royale, des miniſtres, du roi même. Le ſuccès ſemblait sûr. Le ſecret fut gardé par tous les conjurés pendant près de ſix mois. L'indiſcrétion du chef, nommé *du Barri de la Renaudie*, qui s'ouvrit dans Paris à un avocat, fit découvrir la conjuration ; elle n'en fut pas moins exécutée ; les conjurés n'allèrent pas moins au rendez-vous ; leur opiniâtreté déſeſpérée venait ſur-tout du fanatiſme de la religion. Ces gentilshommes étaient la plupart des calviniſtes, qui ſe feſaient un devoir de venger leurs frères perſécutés. Le prince *Louis de Condé* avait hautement embraſſé cette ſecte, parce que le duc de *Guiſe* et le cardinal de *Lorraine* étaient catholiques. Une révolution dans l'Egliſe et dans l'Etat devait être le fruit de cette entrepriſe.

1560. Les *Guiſe* eurent à peine le temps de faire venir des troupes. Il n'y avait pas alors quinze mille hommes enrégimentés dans tout le royaume ; mais on en raſſembla bientôt aſſez pour exterminer les conjurés. Comme ils venaient par troupes ſéparées, ils furent

aiſément défaits ; *du Barri de la Renaudie*, fut tué en combattant ; pluſieurs moururent comme lui, les armes à la main. Ceux qui furent pris périrent dans les ſupplices, et pendant un mois entier on ne vit dans Amboiſe que des échafauds ſanglans et des potences chargées de cadavres.

*François de Guiſe* a la puiſſance des maires du palais.

La conſpiration découverte et punie, ne ſervit qu'à augmenter le pouvoir de ceux qu'on avait voulu détruire. *François de Guiſe* eut la puiſſance des anciens maires du palais, ſous le nouveau titre de lieutenant général du royaume. Mais cette autorité même de *François de Guiſe*, l'ambition turbulente du cardinal en France révoltèrent contre eux tous les ordres du royaume, et produiſirent de nouveaux troubles.

Procès fait au prince de *Condé*.

Les calviniſtes toujours ſecrètement animés par le prince *Louis de Condé*, prirent les armes dans pluſieurs provinces. Il fallait que les *Guiſe* fuſſent bien puiſſans et bien redoutables, puiſque ni *Condé*, ni *Antoine*, roi de Navarre, ſon frère, père de *Henri IV*, ni le fameux amiral de *Coligni*, ni ſon frère d'*Andelot*, colonel général de l'infanterie, n'oſaient encore ſe déclarer ouvertement. Le prince de *Condé* fut le premier chef de parti qui parut faire la guerre civile en homme timide. Il portait les coups, et retirait la main ; et

croyant toujours ſe ménager avec la cour qu'il voulait perdre, il eut l'imprudence de venir à Fontainebleau en courtiſan, dans le temps qu'il eût dû être en ſoldat à la tête de ſon parti. Les *Guiſe* le font arrêter dans Orléans. On lui fait ſon procès par le conſeil privé, et par des commiſſaires tirés du parlement, malgré les priviléges des princes du ſang de n'être jugés que dans la cour des pairs, les chambres aſſemblées. Mais qu'eſt un privilége contre la force? qu'eſt un privilége dont il n'y avait d'exemple que dans la violation même qu'on en avait faite autrefois dans le procès criminel du duc d'*Alençon*?

1560. Le prince de *Condé* eſt condamné à perdre la tête. Le célèbre chancelier de l'*Hoſpital*, ce grand légiſlateur dans un temps où on manquait de lois, et cet intrépide philoſophe dans un temps d'enthouſiaſme et de fureurs, refuſa de ſigner. Le comte de *Sancerre*, du conſeil privé, ſuivit cet exemple courageux. Cependant on allait exécuter l'arrêt. Le prince de *Condé* allait finir par la main d'un bourreau, lorſque tout-à-coup le jeune *François II*, malade depuis long-temps, et infirme dès ſon enfance, meurt à l'âge de dix-ſept ans, laiſſant à ſon frère *Charles*, qui n'en avait que dix, un royaume épuiſé, et en proie aux factions.

Mort de *François II.*

La mort de *François II* fut le ſalut du prince

de *Condé ;* on le fit bientôt ſortir de priſon, après avoir ménagé entre lui et les *Guiſe*, une réconciliation qui n'était, et ne pouvait être que le ſceau de la haine et de la vengeance. On aſſemble les états à Orléans. Rien ne pouvait ſe faire ſans les états dans de pareilles circonſtances. La tutelle de *Charles IX*, et l'adminiſtration du royaume ſont accordées par les états à *Catherine de Médicis*, mais non pas le nom de régente. Les états même ne lui donnèrent point le titre de *majeſté :* il était nouveau pour les rois. Il y a encore beaucoup de lettres du *ſire de Bourdeilles*, dans leſquelles on appelle *Henri III*, *votre alteſſe.*

Titre de majeſté.

## CHAPITRE CLXXI.

### *De la France. Minorité de Charles IX.*

Séparation de l'épée et de la robe.

DANS toutes les minorités des ſouverains, les anciennes conſtitutions d'un royaume reprennent toujours un peu de vigueur, du moins pour un temps, comme une famille aſſemblée après la mort du père. On tint à Orléans, et enſuite à Pontoiſe, des états généraux : ces états doivent être mémorables par la ſéparation éternelle qu'ils mirent entre l'épée et la robe. Cette diſtinction fut ignorée

dans l'empire romain jufqu'au temps de *Conftantin.* Les magiftrats favaient combattre, et les guerriers favaient juger. Les armes et les lois furent auffi dans les mêmes mains chez toutes les nations de l'Europe, jufque vers le quatorzième fiècle. Peu à peu ces deux profeffions furent féparées en Efpagne et en France; elles ne l'étaient pas abfolument en France, quoique les parlemens ne fuffent plus compofés que d'hommes de robe longue. Il reftait la juridiction de baillis d'épée, telle que dans plufieurs provinces allemandes, ou frontières de l'Allemagne. Les états d'Orléans convaincus que ces baillis de robe courte ne pouvaient guère s'aftreindre à étudier les lois, leur ôtèrent l'adminiftration de la juftice, et la conférèrent à leurs feuls lieutenans de robe longue; ainfi ceux qui par leurs inftitutions avaient toujours été juges, cefsèrent de l'être. (1)

(1) Ces fonctions n'ont pu être confondues que chez des peuples où les lois étaient fimples, et qui n'avaient point de troupes réglées toujours fubfiftantes. Alors un même homme rempliffait tour à tour toutes les fonctions de la fociété, comme chaque philofophe embraffait toute l'étendue des fciences, lorfque les détails de chacune étaient très-peu étendus. A Rome les fonctions de militaire et de magiftrat commencèrent à fe féparer long-temps avant la deftruction de la république, quoique jamais elles n'aient appartenu à des ordres féparés. Un général était le juge fuprême des provinces qu'il gouvernait; un jurifconfulte, devenu préteur ou proconful, commandait les troupes de fa province: mais ce

Le chancelier de l'*Hoſpital* eut la principale part à ce changement. Il fut fait dans le temps de la plus grande faibleſſe du royaume ; il a contribué depuis à la force du ſouverain, en diviſant ſans retour deux profeſſions qui auraient pu, étant réunies, balancer l'autorité du miniſtère. On a cru depuis que la nobleſſe ne pouvait conſerver le dépôt des lois. On n'a pas fait réflexion que la chambre haute d'Angleterre, qui compoſe la ſeule nobleſſe du royaume proprement dite, eſt une magiſtrature permanente, qui concourt à former les lois, et rend la juſtice. Quand on obſerve un changement dans la conſtitution d'un Etat, et qu'on voit des peuples voiſins qui n'ont pas ſubi ces changemens dans les mêmes circonſtances, il eſt évident que ces peuples ont eu un autre génie et d'autres mœurs.

L'Etat endetté, et par conſéquent faible.

Ces états généraux firent connaître combien l'adminiſtration du royaume était vicieuſe. Le roi était endetté de quarante millions de livres. On manquait d'argent ; on en eut à

mélange n'avait lieu que pour les perſonnages de cet ordre ; les juriſconſultes ſe formaient au barreau, et les guerriers dans les camps. Le mal n'eſt donc pas en France d'avoir ſéparé ces fonctions, mais d'avoir formé deux ordres de ceux qui les rempliſſent. Il ferait ridicule que les militaires vouluſſent juger, comme il le ferait qu'un géomètre voulût enſeigner la chimie ; mais toute diſtinction légale, toute excluſion en ce genre, eſt nuiſible à la ſociété.

peine. C'eſt-là le véritable principe du bouleverſement de la France. Si *Catherine de Médicis* avait eu de quoi acheter des ſerviteurs, et de quoi payer une armée, les différens partis qui troublaient l'Etat auraient été contenus par l'autorité royale. La reine-mère ſe trouvait entre les catholiques et les proteſtans, les *Condé* et les *Guiſe*. Le connétable de *Montmorenci* avait une faction ſéparée. La diviſion était dans la cour, dans Paris et dans les provinces. *Catherine de Médicis* ne pouvait guère que négocier au lieu de régner. Sa maxime de tout diviſer, afin d'être maîtreſſe, augmenta le trouble et les malheurs. Elle commença par indiquer le colloque de Poiſſi entre les catholiques et les proteſtans ; ce qui était mettre l'ancienne religion en compromis, et donner un grand crédit aux calviniſtes, en les feſant diſputer contre ceux qui ne ſe croyaient faits que pour juger.

Colloque de Poiſſi.

Dans le temps que *Théodore de Bèze*, et d'autres miniſtres, venaient à Poiſſi ſoutenir ſolennellement leur religion en préſence de la reine, et d'une cour où l'on chantait publiquement les pſaumes de *Marot*, arrivait en France le cardinal de *Ferrare*, légat du pape *Paul IV*. Mais comme il était petit-fils d'*Alexandre VI*, par ſa mère, on eut plus de mépris pour ſa naiſſance que de reſpect pour

ſa place et pour ſon mérite ; les laquais inſultèrent ſon porte-croix. On affichait devant lui des eſtampes de ſon grand-père, avec l'hiſtoire des ſcandales et des crimes de ſa vie. Ce légat amena avec lui le général des jéſuites, *Lainez*, qui ne ſavait pas un mot de français, et qui diſputait au colloque de Poiſſi en italien ; langue que *Catherine de Médicis* avait rendue familière à la cour, et qui influait alors beaucoup dans la langue françaiſe. Ce jéſuite dans le colloque eut la hardieſſe de dire à la reine qu'il ne lui appartenait pas de le convoquer, et qu'elle uſurpait le droit du pape. Il diſputait cependant dans cette aſſemblée qu'il réprouvait ; il dit en parlant de l'euchariſtie, que DIEU *était à la place du pain et du vin, comme un roi qui ſe fait lui-même ſon ambaſſadeur.* Cette puérilité fit rire. Son audace avec la reine excita l'indignation. Les petites choſes nuiſent quelquefois beaucoup, et dans la diſpoſition des eſprits tout ſervait à la cauſe de la religion nouvelle.

Le jéſuite *Lainez* ſe fait moquer de lui au colloque.

Le réſultat du colloque et des intrigues qui le ſuivirent, fut un édit, par lequel les proteſtans pouvaient avoir des prêches hors des villes ; et cet édit de pacification fut encore la ſource des guerres civiles. Le duc *François de Guiſe*, qui n'était plus lieutenant général du royaume, voulait toujours en être le

Janvier 1562.

maître. Il était déjà lié avec le roi d'Efpagne *Philippe II*, et fe fefait regarder par le peuple comme le protecteur de la catholicité. Les feigneurs ne marchaient dans ce temps-là qu'avec un nombreux cortége : on ne voyageait point comme aujourd'hui dans une chaife de pofte précédée de deux ou trois domeftiques ; on était fuivi de plus de cent chevaux ; c'était la feule magnificence. On couchait trois ou quatre dans le même lit, et on allait à la cour habiter une chambre où il n'y avait que des coffres pour meubles. Le duc de *Guife*, en paffant auprès de Vaffi, fur les frontières de Champagne, trouva des calviniftes qui, jouiffant du privilége de l'édit, chantaient paifiblement leurs pfaumes dans une grange ; fes valets infultèrent ces malheureux ; ils en tuèrent environ foixante, blefsèrent et diffipèrent le refte. Alors les proteftans fe foulèvent dans prefque tout le royaume. Toute la France eft partagée entre le prince de *Condé* et *François de Guife*. *Catherine de Médicis* flotte entre eux deux. Ce ne fut de tous côtés que maffacres et pillages. Elle était alors dans Paris avec le roi, fon fils ; elle s'y voit fans autorité ; elle écrit au prince de *Condé* de venir la délivrer. Cette lettre funefte était un ordre de continuer la guerre civile ; on ne la fefait qu'avec trop d'inhumanité :

Maffacre de Vaffi.

chaque ville était devenue une place de guerre, et les rues des champs de bataille.

D'un côté étaient les *Guiſe*, réunis par bienſéance avec la faction du connétable de *Montmorenci*, maître de la perſonne du roi. De l'autre était le prince de *Condé* avec les *Coligni*. *Antoine*, roi de Navarre, premier prince du ſang, faible et irréſolu, ne ſachant de quelle religion ni de quel parti il était, jaloux du prince de *Condé*, ſon frère, et ſervant malgré lui le duc de *Guiſe* qu'il déteſtait, eſt traîné au ſiége de Rouen avec *Catherine de Médicis* elle-même : il eſt tué à ce ſiége, et il ne mérite d'être placé dans l'hiſtoire que parce qu'il fut le père du grand *Henri IV*. 1562.

La guerre ſe fit toujours juſqu'à la paix de Vervins, comme dans les temps anarchiques de la décadence de la ſeconde race, et du commencement de la troiſième. Très-peu de troupes réglées de part et d'autre, excepté quelques compagnies de gendarmes des principaux chefs : la ſolde n'était fondée que ſur le pillage. Ce que la faction proteſtante pouvait amaſſer ſervait à faire venir des allemands pour achever la deſtruction du royaume. Le roi d'Eſpagne, de ſon côté, envoyait de petits ſecours aux catholiques, pour entretenir cet incendie dont il eſpérait profiter. C'eſt ainſi que treize enſeignes

efpagnols marchèrent au fecours de Montluc dans la Saintonge. Ces temps furent, fans contredit, les plus funeftes de la monarchie.

1562. La première bataille rangée qui fe donna fut celle de Dreux. Ce n'était pas feulement français contre français : les Suiffes fefaient la principale force de l'infanterie royale, les Allemands celle de l'armée proteftante. Cette journée fut unique par la prife des deux généraux. *Montmorenci*, qui commandait l'armée royale en qualité de connétable, et le prince de *Condé*, furent tous deux prifonniers. *François de Guife*, lieutenant du connétable, gagna la bataille; et *Coligni*, lieutenant de *Condé*, fauva fon armée. *Guife* fut alors au comble de fa gloire; toujours vainqueur par-tout où il s'était trouvé, et toujours réparant les malheurs du connétable, fon rival en autorité, mais non pas en réputation. Il était l'idole des catholiques, et le maître de la cour; affable, généreux, et en tout fens le premier homme de l'Etat.

Bataille de Dreux.

1563. Après fa victoire de Dreux, il alla faire le fiége d'Orléans; il était prêt de prendre la ville, qui était le centre de la faction proteftante, lorfqu'il fut affaffiné. Le meurtre de ce grand homme fut le premier que le fanatifme fit commettre en France. Ces mêmes huguenots, qui fous *François I* et fous *Henri II*

n'avaient ſu que prier DIEU, et ſouffrir ce qu'ils appelaient *le martyre*, étaient devenus des enthouſiaſtes furieux : ils ne liſaient plus l'Ecriture que pour y chercher des exemples d'aſſaſſinats. *Poltrot de Méré* ſe crut un *Aod* envoyé de DIEU pour tuer un chef philiſtin. Cela eſt ſi vrai, que le parti fit des vers à ſon honneur, et que j'ai vu encore une de ſes eſtampes, avec une inſcription qui élève ſon crime juſqu'au ciel. Ce crime cependant n'était que celui d'un lâche; car il feignit d'être un transfuge, et aſſaſſina le duc de *Guiſe* par derrière. Il oſa charger l'amiral de *Coligni* et *Théodore de Bèze* d'avoir au moins connivé à ſon attentat : mais il varia tellement dans ſes interrogatoires, qu'il détruiſit lui-même ſon impoſture. *Coligni* offrit même d'aller à Paris ſubir une confrontation avec ce miſérable, et pria la reine de ſuſpendre l'exécution juſqu'à ce que la vérité fût reconnue. Il faut avouer que l'amiral, tout chef de parti qu'il était, n'avait jamais commis la moindre action qui pût le faire ſoupçonner d'une noirceur ſi lâche.

*François de Guiſe* aſſaſſiné par *Poltrot de Méré.*

Un moment de paix ſuccéda à ces troubles : *Condé* s'accommoda avec la cour; mais l'amiral était toujours à la tête d'un grand parti dans les provinces. Ce n'était pas aſſez que les Eſpagnols, les Allemands et les Suiſſes vinſſent aider les Français à ſe détruire; les Anglais

ſe hâtèrent bientôt de concourir à cette commune ruine. Les proteſtans avaient introduit dans le Havre-de-Grâce, bâti par *François I*, trois mille anglais. Le connétable de *Montmorenci*, alors à la tête des catholiques et des proteſtans réunis, eut bien de la peine à les en chaſſer.

1563. Cependant *Charles IX*, ayant atteint l'âge de treize ans et un jour, vint tenir ſon lit de juſtice, non pas au parlement de Paris, mais à celui de Rouen; et, ce qui eſt remarquable, ſa mère, en ſe démettant de ſa régence, ſe mit à genoux devant lui.

Evêque de Beauvais, cardinal, proteſtant et marié.

Il ſe paſſa à cet acte de majorité une ſcène dont il n'y avait point d'exemple. *Odet de Châtillon*, cardinal, évêque de Beauvais, s'était fait proteſtant comme ſon frère, et s'était marié. Le pape l'avait rayé du nombre des cardinaux; lui-même avait mépriſé ce titre; mais pour braver le pape, il aſſiſta à la cérémonie en habit de cardinal; ſa femme s'aſſeyait chez le roi et la reine, en qualité de femme d'un pair du royaume, et on la nommait indifféremment *madame la comteſſe de Beauvais*, et *madame la cardinale.* Ce qui eſt très-remarquable, c'eſt qu'il n'était ni le ſeul cardinal ni le ſeul évêque qui fût marié en ſecret. Le cardinal du *Belley* avait épouſé madame de *Châtillon*, à ce que rapporte

*Brantôme*,

*Brantôme*, qui ajoute que perſonne n'en doutait.

La France était pleine de bizarreries auſſi grandes. Le déſordre des guerres civiles avait détruit toute police et toute bienſéance. Preſque tous les bénéfices étaient poſſédés par des ſéculiers ; on donnait une abbaye, un évêché, en mariage à des filles : mais la paix, le plus grand des biens, feſait oublier ces irrégularités, auxquelles on était accoutumé. Les proteſtans tolérés étaient ſur leurs gardes, mais tranquilles. *Louis de Condé* prenait part aux fêtes de la cour ; ce calme ne dura pas. Le parti huguenot demandait trop de ſureté, et on lui en donnait trop peu. Le prince de *Condé* voulait partager le gouvernement. Le cardinal de *Lorraine*, à la tête de ſa maiſon, ſi étendue et ſi puiſſante, voulait retenir le premier crédit. Le connétable de *Montmorenci*, ennemi des Lorrains, conſervait ſon pouvoir et partageait la cour. Les *Coligni* et les autres chefs de parti ſe préparaient à réſiſter à la maiſon de *Lorraine*. Chacun cherchait à dévorer une partie du gouvernement. Le clergé d'un côté, les paſteurs calviniſtes de l'autre, criaient à la religion. DIEU était leur prétexte ; la fureur de dominer était leur Dieu ; et les peuples enivrés de fanatiſme étaient les inſtrumens et les victimes de l'ambition de tant de partis oppoſés.

1567. *Louis de Condé*, qui avait voulu arracher le jeune *François II* des mains des *Guise*, à Amboise, veut encore avoir entre ses mains *Charles IX*, et l'enlever dans Meaux au connétable de *Montmorenci*. Ce prince de *Condé* fit précisément la même guerre, les mêmes manœuvres, sur les mêmes prétextes, à la religion près, que fit depuis le grand *Condé*, du même nom de *Louis*, dans les guerres de la Fronde. Le prince et l'amiral donnent la bataille de Saint-Denis contre le connétable, qui y est blessé à mort, à l'âge de quatre-vingts ans, homme intrépide à la cour comme dans les armées, plein de grandes vertus et de défauts, général malheureux, esprit austère, difficile, opiniâtre, mais honnête homme et pensant avec grandeur. C'est lui qui répondit à son confesseur : *Pensez-vous que j'aie vécu quatre-vingts ans pour ne pas savoir mourir un quart d'heure?* On porta son effigie en cire, comme celle des rois, à Notre-Dame, et les cours supérieures assistèrent à son service par ordre de la cour : honneur dont l'usage dépend, comme presque tout, de la volonté des rois et des circonstances des temps.

Bataille de Saint-Denis. 1567.

Cette bataille de Saint-Denis fut indécise, et la France n'en fut que plus malheureuse. L'amiral de *Coligni*, l'homme de son temps le plus fécond en ressources, fait venir du Palatinat près de dix mille allemands, sans avoir

Armée calviniste se cottise pour payer ses alliés : chose unique.

de quoi les payer. On vit alors ce que peut le fanatiſme fortifié de l'eſprit de parti. L'armée de l'amiral ſe cottiſa pour ſoudoyer l'armée palatine. Tout le royaume eſt ravagé. Ce n'eſt pas une guerre dans laquelle une puiſſance aſſemble ſes forces contre une autre, et eſt victorieuſe ou détruite : ce ſont autant de guerres qu'il y a de villes ; ce ſont les citoyens, les parens acharnés par-tout les uns contre les autres ; le catholique, le proteſtant, l'indifférent, le prêtre, le bourgeois, n'eſt pas en ſureté dans ſon lit : on abandonne la culture des terres, ou on les laboure le ſabre à la main. On fait encore une paix forcée, mais 1568.
chaque paix eſt une guerre ſourde, et tous les jours ſont marqués par des meurtres et par des aſſaſſinats.

Bientôt la guerre ſe fait ouvertement. C'eſt alors que la Rochelle devint le centre et le principal ſiége du parti réformé, la Genève de la France. Cette ville aſſez avantageuſement ſituée ſur le bord de la mer pour devenir une république floriſſante, l'était déjà à pluſieurs égards ; car ayant appartenu aux rois d'Angleterre depuis le mariage d'*Eléonore de Guienne* avec *Henri II*, elle s'était donnée au roi de France, *Charles V*, à condition qu'elle aurait droit de battre en ſon propre nom de la monnaie d'argent, et que ſes maires et ſes

échevins feraient réputés nobles : beaucoup d'autres priviléges, et un commerce affez étendu la rendaient affez puiffante, et elle le fut jufqu'au temps du cardinal de *Richelieu*. La reine *Elifabeth* la favorifait. Elle dominait alors fur l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, où fe donna la célèbre bataille de Jarnac.

Bataille de Jarnac, 13 mars 1569.

Le duc d'Anjou, depuis *Henri III*, à la tête de l'armée royale, avait le nom de général; le maréchal de *Tavannes* l'était en effet; il fut vainqueur. Le prince *Louis de Condé* fut tué, ou plutôt affaffiné après fa défaite par *Montefquiou*, capitaine des gardes du duc d'Anjou. *Coligni*, qu'on nomme toujours *l'amiral*, quoiqu'il ne le fût plus, raffembla les débris de l'armée vaincue, et rendit la victoire des royaliftes inutile. La reine de Navarre, *Jeanne d'Albret*, veuve du faible *Antoine*, préfenta fon fils à l'armée, le fit reconnaître chef du parti; de forte que *Henri IV*, le meilleur des rosi de France, fut, ainfi que le bon roi *Louis XII*, rebelle avant que de régner. (2) L'amiral *Coligni* fut le chef

(2) Il fut le chef et l'allié des rebelles de France, car un roi de Navarre, fouverain d'un royaume indépendant de la France, même féodalement, n'était pas plus un rebelle en fefant la guerre à *Charles* que *Philippe II*, fouverain de l'Artois et de la France, et en cette qualité vaffal de la couronne. Il faut obferver auffi que *Louis XII* ne fit la guerre que pour foutenir fes prérogatives et fes projets d'ambition, au lieu

véritable et du parti et de l'armée, et ſervit de père à *Henri IV* et aux princes de la maiſon de *Condé*. Il ſoutint ſeul le poids de cette cauſe malheureuſe, manquant d'argent, et cependant ayant des troupes; trouvant l'art d'obtenir des ſecours allemands, ſans pouvoir les acheter; vaincu encore à la journée de Moncontour dans le Poitou par l'armée du duc d'Anjou, et réparant toujours les ruines de ſon parti.

Journée de Moncontour. 1569.

Il n'y avait point alors de manière uniforme de combattre. L'infanterie allemande et ſuiſſe ne ſe ſervait que de longues piques; la françaiſe employait plus ordinairement des arquebuſes avec de courtes hallebardes: la cavalerie allemande ſe ſervait de piſtolets; la françaiſe ne combattit guère qu'avec la lance. On entremêlait ſouvent les bataillons et les eſcadrons. Les plus fortes armées n'allaient pas alors à vingt mille hommes: on n'avait pas de quoi en payer davantage. Mille petits combats ſuivirent la bataille de Moncontour dans toutes les provinces.

que *Henri IV* défendait les lois de la nation, et les droits des citoyens. Les moyens qu'il employait pouvaient être illégitimes, mais c'était en faveur d'une cauſe juſte qu'il les employait. Ni les catholiques ni les proteſtans n'avaient certainement le droit de faire la guerre civile; mais les proteſtans ne la firent jamais que pour ſoutenir la liberté de conſcience, ce droit légitime de tous les hommes; et les catholiques ne la feſaient, au contraire, que pour maintenir une intolérance tyrannique.

La Saint-Barthelemi. 1570. Enfin, au milieu de tant de désolations, une nouvelle paix semble faire respirer la France; mais cette paix ne fait que la préparation de la Saint-Barthelemi. Cette affreuse journée fut méditée et préparée pendant deux années. On a peine à concevoir comment une femme telle que *Catherine de Médicis*, élevée dans les plaisirs, et à qui le parti huguenot était celui qui lui fesait le moins d'ombrage, pût prendre une résolution si barbare. Cette horreur étonne encore davantage dans un roi de vingt ans. La faction des *Guise* eut beaucoup de part à l'entreprise. Deux italiens, depuis cardinaux, *Birague* et *Retz*, disposèrent les esprits. On se fesait un grand honneur alors des maximes de *Machiavel*, et sur-tout de celle qu'il ne faut pas faire le crime à demi. La maxime, qu'il ne faut jamais commettre de crimes, eût été même plus politique; mais les mœurs étaient devenues féroces par les guerres civiles, malgré les fêtes et les plaisirs que *Catherine de Médicis* entretenait toujours à la cour. Ce mélange de galanterie et de fureurs, de voluptés et de carnage, forme le plus bizarre tableau où les contradictions de l'espèce humaine se soient jamais peintes. *Charles IX*, qui n'était point du tout guerrier, était d'un tempérament sanguinaire; et quoiqu'il eût des

maîtreſſes, ſon cœur était atroce. C'eſt le premier roi qui ait conſpiré contre ſes ſujets. La trame fut ourdie avec une diſſimulation auſſi profonde que l'action était horrible. Une ſeule choſe aurait pu donner quelque ſoupçon; c'eſt qu'un jour que le roi s'amuſant à chaſſer des lapins dans un clapier: *Faites-les moi tous ſortir*, dit-il, *afin que j'aie le plaiſir de les tuer tous.* Auſſi un gentilhomme du parti de *Coligni* quitta Paris, et lui dit, en prenant congé de lui : *Je m'enfuis*, *parce qu'on nous fait trop de careſſes.*

L'Europe ne ſait que trop comment 1572.
*Charles IX* maria ſa ſœur à *Henri de Navarre*, pour le faire donner dans le piége; par quels ſermens il le raſſura, et avec quelle rage s'exécutèrent enfin ces maſſacres projetés pendant deux années. Le père *Daniel* dit que *Charles IX joua bien la* comédie, *qu'il fit parfaitement ſon perſonnage.* Je ne répeterai point ce que tout le monde ſait de cette tragédie abominable : une moitié de la nation égorgeant l'autre, le poignard et le crucifix en main; le roi lui-même tirant d'une arquebuſe ſur les malheureux qui fuyaient. Je remarquerai ſeulement quelques particularités ; la première, c'eſt que, ſi on en croit le duc de *Sulli*, l'hiſtorien *Matthieu* et tant d'autres, *Henri IV* leur avait ſouvent raconté que jouant aux dés avec le

duc d'*Alençon* et le duc de *Guiſe*, quelques jours avant la Saint-Barthelemi, ils virent deux fois des taches de ſang ſur les dés, et qu'ils abandonnèrent le jeu ſaiſis d'épouvante. Le jéſuite *Daniel*, qui a recueilli ce fait, devait ſavoir aſſez de phyſique, pour ne pas ignorer que les points noirs, quand ils ſont un angle donné avec les rayons du ſoleil, paraiſſent rouges : c'eſt ce que tout homme peut éprouver en liſant; et voilà à quoi ſe réduiſent tous les prodiges. Il n'y eut certes dans toute cette action d'autre prodige que cette fureur religieuſe, qui changeait en bêtes féroces une nation qu'on a vue ſouvent ſi douce et ſi légère.

Contradiction du jéſuite *Daniel*.

Le jéſuite *Daniel* répète encore que lorſqu'on eut pendu le cadavre de *Coligni* au gibet de Montfaucon, *Charles IX* alla repaître ſes yeux de ce ſpectacle, et dit *que le corps d'un ennemi mort ſentait toujours bon :* il devait ajouter que c'eſt un ancien mot de *Vitellius*, qu'on s'eſt aviſé d'attribuer à *Charles IX*. Mais ce qu'on doit le plus remarquer, c'eſt que le père *Daniel* veut faire croire que les maſſacres ne furent jamais prémédités. Il ſe peut que le temps, le lieu, la manière, le nombre des proſcrits n'euſſent pas été concertés pendant deux années; mais il eſt vrai que le deſſein d'exterminer le parti était pris dès long-temps. Tout ce que rapporte *Mézerai*, meilleur français que le jéſuite *Daniel*, et hiſtorien

hiſtorien très-ſupérieur dans les cent dernières années de la monarchie, ne permet pas d'en douter ; et *Daniel* ſe contredit lui-même, en louant *Charles IX* d'avoir bien joué la *comédie*, d'avoir bien fait *ſon rôle*.

Les mœurs des hommes, l'eſprit de parti ſe connaiſſent à la manière d'écrire l'hiſtoire. *Daniel* ſe contente de dire qu'on loua à Rome le *zèle du roi*, *et la terrible punition qu'il avait faite des hérétiques*. *Baronius* dit que cette action était néceſſaire. La cour ordonna dans toutes les provinces les mêmes maſſacres qu'à Paris ; mais pluſieurs commandans refusèrent d'obéir. Un *Saint-Herem* en Auvergne, un *la Guiche* à Mâcon, un vicomte d'*Orte* à Baïonne, et pluſieurs autres écrivirent à *Charles IX* la ſubſtance de ces paroles ; qu'*ils périraient pour ſon ſervice*, *mais qu'ils n'aſſaſſineraient perſonne pour lui obéir*.

Proceſſion annuelle pour rendre grâces à DIEU des maſſacres.

Ces temps étaient ſi funeſtes, le fanatiſme ou la terreur domina tellement les eſprits, que le parlement de Paris ordonna que tous les ans on ferait une proceſſion le jour de la Saint-Barthelemi, pour rendre grâces à DIEU. Le chancelier de *l'Hoſpital* penſa bien autrement, en écrivant, *excidat illa dies*. On reprochait à *l'Hoſpital* d'être fils d'un juif, de n'être pas chrétien dans le fond de ſon cœur ; mais

c'était un homme juſte. (3) La proceſſion ne ſe fit point, et l'on eut enfin horreur de conſacrer la mémoire de ce qui devait être oublié pour jamais. Mais dans la chaleur de l'événement, la cour voulut que le parlement fît le procès à l'amiral après ſa mort, et que l'on condamnât juridiquement deux gentilshommes de ſes amis, *Briquemaut* et *Cavagnes*. Ils furent traînés à la grève ſur la claie, avec l'effigie de *Coligni*, et exécutés. Ce fut le comble des horreurs, d'ajouter à cette multitude d'aſſaſſinats les formes qu'on appelle de la juſtice.

S'il pouvait y avoir quelque choſe de plus déplorable que la Saint-Barthelemi, c'eſt qu'elle fit naître la guerre civile, au lieu de couper la racine des troubles. Les calviniſtes ne pensèrent plus dans tout le royaume qu'à vendre chèrement leurs vies. On avait égorgé ſoixante mille de leurs frères en pleine paix :

(3) Il n'y a jamais eu aucune preuve que *l'Hoſpital* ait eu un juif pour père ; ſon père, médecin du cardinal de *Bourbon*, profeſſait la religion chrétienne. Cependant, d'un autre côté, beaucoup de juifs exerçaient la médecine ; et jamais, quelle qu'en ſoit la cauſe, on n'a ſu ni le nom ni l'état du grand-père du chancelier. Il eſt très-vraiſemblable d'ailleurs qu'il n'était ni proteſtant ni catholique, mais de la religion de *Cicéron*, de *Caton*, de *Marc-Aurèle*, admettant un Dieu et regardant toutes les religions particulières comme des fables adoptées par le peuple ; mais perſuadé qu'il eſt impoſſible de les détruire ſans que d'autres les remplacent, et qu'ainſi le devoir de l'homme d'Etat éclairé eſt de chercher à les rendre le plus utiles, ou plutôt le moins nuiſibles qu'il eſt poſſible au bonheur commun.

il en reſtait environ deux millions pour faire la guerre. De nouveaux maſſacres ſuivent donc de part et d'autre ceux de la Saint-Barthelemi. Le ſiége de Sancerre fut mémorable. Les hiſtoriens diſent que les réformés s'y défendirent comme les Juifs à Jéruſalem contre *Titus* ; ils ſuccombèrent comme eux ; ils y éprouvèrent les mêmes extrémités : et l'on rapporte qu'un père et une mère y mangèrent leur propre fille. On en dit autant depuis du ſiége de Paris par *Henri IV*.

## CHAPITRE CLXXII.

### *Sommaire des particularités principales du concile de Trente.*

C'EST au milieu de tant de guerres de religion, et de tant de déſaſtres que le concile de Trente fut aſſemblé. Ce fut le plus long qu'on ait jamais tenu, et cependant le moins orageux. Il ne forma point de ſchiſme comme le concile de Bâle ; il n'alluma point de bûchers comme celui de Conſtance ; il ne prétendit point dépoſer des empereurs comme celui de Lyon ; il ſe garda d'imiter celui de Latran, qui dépouilla le comte de Toulouſe de l'héritage de ſes pères ; encore moins celui

Idée des conciles.

de Rome, dans lequel *Grégoire VII* alluma l'incendie de l'Europe, en osant déposséder l'empereur *Henri IV*. Le troisième et le quatrième concile de Constantinople, le premier et le second de Nicée avaient été des champs de discorde. Le concile de Trente fut paisible, ou du moins ses querelles n'eurent ni éclat ni suite.

*Palavicini* et *Fra-Paolo* comparés.

S'il est quelque certitude historique, on la trouve dans ce qui fut écrit sur ce concile par les contemporains. Le célèbre *Sarpi*, ce défenseur de la liberté vénitienne, plus connu sous le nom de *Fra-Paolo*, et le jésuite *Palavicini*, son antagoniste, sont d'accord dans l'essentiel des faits. Il est vrai que *Palavicini* compte trois cents soixante erreurs dans *Fra-Paolo*; mais quelles erreurs? il lui reproche des méprises dans les dates et dans les noms. *Palavicini* lui-même a été convaincu d'autant de fautes que son adversaire; et quand il a raison contre lui, ce n'est pas la peine d'avoir raison. Qu'importe qu'une lettre inutile de *Léon X* ait été écrite en 1516 ou 17? que le nonce *Arcimboldo*, qui vendit tant d'indulgences dans le Nord, fût le fils d'un marchand milanais, ou d'un génois? Ce qui importe, c'est qu'il ait fait trafic d'indulgences. On se soucie peu que le cardinal *Martinusius* ait été moine de S^t^ *Basile*, ou hermite de S^t^ *Paul*;

mais on s'intéresse à savoir si ce défenseur de la Transilvanie contre les Turcs fut assassiné par les ordres de *Ferdinand I*, frère de *Charles V*. Enfin *Sarpi* et *Palavicini* ont tous deux dit la vérité d'une manière différente ; l'un en homme libre, défenseur d'un sénat libre ; l'autre en jésuite qui voulait être cardinal.

Dès l'an 1533, *Charles V* proposa la convocation de ce concile au pape *Clément VII*, qui, encore effrayé du saccagement de Rome et de sa prison, craignant que le prétexte de sa bâtardise n'enhardît un concile à le déposer, éluda cette proposition, sans oser refuser l'empereur. Le roi de France, *François I*, proposa Genève pour le lieu de l'assemblée, précisément dans le temps qu'on commençait à prêcher la réforme dans cette ville. Il est bien probable que, si le concile se fût tenu dans Genève, le parti des réformés y eût beaucoup perdu. 1540.

Où se tiendra le concile ?

Pendant qu'on diffère, les protestans de l'Allemagne demandent un concile national, et se fondent, dans leur réponse au légat *Contarini*, sur ces paroles expresses : *Quand deux ou trois seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux.* On leur accorde que cet article est certain, mais que si dans cent mille endroits de la terre, deux ou trois personnes sont assemblées en ce nom, cela pourrait produire

cent mille conciles et cent mille confeſſions de foi différentes ; en ce cas il n'y aurait eu jamais de réunion, mais auſſi il n'y eût peut-être jamais eu de guerre civile. La multitude des opinions diverſes produit néceſſairement la tolérance.

Le pape *Paul III*, *Farnèſe*, propoſe Vicence ; mais les Vénitiens répondent que le divan de Conſtantinople prendrait trop d'ombrage d'une aſſemblée de chrétiens dans le territoire de
1542. Veniſe. Il propoſe Mantoue ; mais le ſeigneur de cette ville craint d'y recevoir une garniſon étrangère : enfin il ſe décide pour la ville de Trente, voulant complaire à l'empereur dont il avait très-grand beſoin ; car il eſpérait alors d'obtenir l'inveſtiture du Milanais pour ſon bâtard, *Pierre Farnèſe*, auquel il donna depuis Parme et Plaiſance.

1545. Le concile eſt enfin convoqué par une bulle *de l'autorité du Père, du Fils, du Saint-Eſprit, des apôtres Pierre et Paul, laquelle autorité le pape exerce en terre :* priant l'empereur, le roi de France et les autres princes de venir au concile. *Charles V* témoigne ſon indignation de ce qu'on oſe mettre un roi à côté de lui, et ſur-tout un roi allié des muſulmans, après tous les ſervices rendus par l'empereur à l'Egliſe. Il oubliait le pillage de Rome.

Le pape *Paul III*, ne pouvant plus eſpérer

que l'empereur donnât le Milanais à ſon bâtard, voulait lui donner l'inveſtiture de Parme et de Plaiſance, et croyait avoir beſoin du ſecours de *François I.* Pour intimider l'empereur, preſſé à la fois par les Turcs et par les proteſtans, il menace *Charles V* du ſort de *Dathan*, *Coré* et *Abiron*, s'il s'oppoſe à l'inveſtiture de Parme; ajoutant que *les Juifs ſont diſperſés pour avoir ſupplicié le maître*, et que *les Grecs ſont aſſervis pour avoir bravé le vicaire.* Mais il ne fallait pas que les vicaires de DIEU euſſent tant de bâtards.

Bonne bulle de *Paul III.*

Après bien des intrigues, l'empereur et le pape ſe réconcilient. *Charles* permet que le bâtard du pape règne à Parme; et *Paul* envoie trois légats pour ouvrir à Trente le concile qu'il doit diriger à Rome. Ces légats ont un chiffre avec le pape; c'était une invention alors très-peu commune, et dont les Italiens ſe ſervirent les premiers.

Les légats et l'archevêque de Trente commençent par accorder trois ans et cent ſoixante jours de délivrance du purgatoire à quiconque ſe trouvera dans la ville à l'ouverture du concile.

Quatre ans d'indulgences ou environ.

Le pape défend par une bulle qu'aucun prélat comparaiſſe par procureur, et auſſitôt les procureurs de l'archevêque de Maïence arrivent, et ſont bien reçus. Cette loi ne 1545.

regardait pas les évêques princes d'Allemagne, qu'on avait tant intérêt de ménager.

Auguste. *Paul III* inveſtit enfin ſon fils, *Pierre-Louis Farnèſe*, du duché de Parme et Plaiſance, avec la connivence de *Charles-Quint*, et publie un jubilé.

Plaiſant ſermon à l'ouverture du concile. Le concile s'ouvre par le ſermon de l'évêque de Bitonto. Ce prélat prouve qu'un concile était néceſſaire, premièrement, „ parce que „ pluſieurs conciles ont dépoſé des rois et des „ empereurs ; ſecondement, parce que dans „ l'Enéide *Jupiter* aſſembla le conſeil des „ Dieux. Il dit qu'à la création de l'homme „ et à la tour de Babel, DIEU s'y prit en „ forme de concile, et que tous les prélats „ doivent ſe rendre à Trente comme dans le „ cheval de Troye : enfin que la porte du „ concile et du paradis eſt la même ; l'eau „ vive en découle, les pères doivent en arroſer „ leurs cœurs comme des terres sèches ; faute „ de quoi, le Saint-Eſprit leur ouvrira la „ bouche comme à *Balaam* et à *Caïphe.* „

Un tel diſcours ſemble réfuter ce que nous avons dit de la renaiſſance des lettres en Italie : mais cet évêque de Bitonto était un moine du Milanais. Un florentin, un romain, un élève des *Bembo* et des *Caza* n'eût point parlé ainſi. Il faut ſonger que le bon goût établi dans pluſieurs villes ne s'eſt jamais étendu dans toutes les provinces.

La première chose qui fut ordonnée par le concile, c'eſt que les prélats fuſſent toujours revêtus de l'habit de leur profeſſion. La coutume était alors de s'habiller en ſéculiers, excepté quand ils officiaient. 1546.

Il y avait alors peu de prélats au concile, et la plupart des évêques des grands ſiéges menaient avec eux des théologiens qui parlaient pour eux. Il y avait auſſi des théologiens employés par le pape.

Premières diſputes au concile.

Preſque tous ces théologiens étaient ou de l'ordre de S^t^ *François* ou de celui de S^t^ *Dominique*. Ces moines diſputèrent ſur le péché originel, malgré les ambaſſadeurs de l'empereur, qui réclamaient en vain contre ces diſputes, regardées par eux comme inutiles. Ils entamèrent la grande queſtion, ſi la Vierge, mère de JESUS-CHRIST, naquit ſoumiſe au péché d'*Adam*? Les dominicains, ennemis des franciſcains, ſoutinrent toujours avec S^t^ *Thomas* qu'elle fut conçue dans le péché. La diſpute fut vive et longue, et le concile ne la termina qu'en ſtatuant qu'on ne comprenait pas la Vierge dans le péché originel commun à tous les hommes, mais auſſi qu'on ne l'en exceptait pas.

Bonne déciſion.

*Duprat*, évêque de Clermont, demande enſuite qu'on prie DIEU pour le roi de France comme pour l'empereur, puiſque ce roi a été

invité au concile ; mais il eſt refuſé, ſous prétexte qu'il aurait fallu prier auſſi pour les autres rois, et qu'on aurait indiſpoſé ceux qu'on aurait nommés les derniers. Leurs rangs n'étaient plus réglés comme autrefois.

1546. *Pierre Danès* arrive en qualité d'ambaſſadeur de France. C'eſt alors que, dans une des congrégations, il fit cette fameuſe réponſe à un évêque italien, qui dit après l'avoir entendu haranguer : *Vraiment ce coq chante bien.* Les mots de *coq* et de *français* ſignifient la même choſe dans la langue latine dont ſe ſervait cet évêque. *Danès* répondit à ce froid jeu de mots : „ Plût à DIEU que *Pierre* ſe repentît au chant „ du coq. „

*Gallus cantat.*

C'eſt ici le lieu de placer le nom de dom *Barthelemi des martyrs*, primat de Portugal, qui, en parlant de la néceſſité d'une réformation, dit : „ Les très-illuſtres cardinaux doi„ vent être très-illuſtrement réformés. „

Les évêques cédaient avec peine aux cardinaux, qu'ils ne comptaient pas dans la hiérarchie de l'Egliſe ; et les cardinaux alors ne prenaient point le titre d'*éminence*, qu'ils ne ſe ſont donné que ſous *Urbain VIII.* On peut encore obſerver que tous les pères et les théologiens du concile parlaient en latin dans les ſeſſions ; mais ils avaient quelque peine à s'entendre les uns les autres ; un polonais,

un anglais, un allemand, un français, un italien, prononçant tous d'une manière très-différente.

Une des plus importantes queſtions qui furent agitées fut celle de la réſidence et l'établiſſement des évêques de droit divin. Preſque tous les prélats, excepté ceux d'Italie attachés particulièrement au pape, s'obſtinèrent toujours à vouloir qu'on décidât que leur inſtitution était divine; prétendant que, ſi elle ne l'était pas, ils ne ſe voyaient pas en droit de condamner les proteſtans. Mais auſſi, en recevant leur bulle du pape, comment pouvaient-ils être établis purement de droit divin? Si le concile conſtatait ce droit, le pape n'était plus qu'un évêque comme eux. Sa chaire était la première dans l'Egliſe latine, mais non le principe des autres chaires; elle perdait ſon autorité; et cette queſtion, qui d'abord ſemblait purement théologique, tenait en effet à la politique la plus délicate. Elle fut long-temps débattue avec éloquence, et aucun des papes ſous qui ſe tint ce long concile ne ſouffrit qu'elle fût décidée.

1546. Queſtion ſur la réſidence.

Les matières de la prédeſtination et de la grâce furent long-temps agitées. Les décrets furent formés. *Dominique de Soto*, théologien dans ce concile, expliqua ces décrets en faveur de l'opinion des dominicains, en trois volumes

De la grâce, *profond.*

in-folio; mais frère *André Véga* les expliqua en quinze tomes, à l'avantage des cordeliers.

La doctrine des fept facremens fut enfuite examinée long-temps avec attention, et n'excita aucune difpute.

Après avoir établi cette doctrine telle qu'elle eft reçue par toute l'Eglife latine, on paffa à la pluralité des bénéfices, article plus épineux. Plufieurs voix réclament contre l'abus introduit dès long-temps de tant de prélatures accumulées dans les mêmes mains. On renouvelle les plaintes faites du temps de *Clément VII*, qui donna, en 1534, au cardinal *Hippolite*, fon neveu, la jouiffance de tous les bénéfices de la terre vacans pendant fix mois.

Pluralité des bénéfices, *délicat.*

Le pape *Paul III* veut fe réferver la décifion de cette queftion ; mais les pères décrètent qu'on ne peut pofféder deux évêchés à la fois. Ils ftatuent pourtant qu'on le peut avec une difpenfe de Rome, et c'eft ce qu'on n'a jamais refufé aux prélats allemands ; ainfi il eft arrivé qu'un curé ne jouit jamais de deux paroiffes de cent écus chacune, et qu'un prélat pofsède des évêchés de plufieurs millions. Il était de l'intérêt de tous les princes et de tous les peuples, de déraciner cet abus ; il eft cependant autorifé.

Concile transféré à Bologne.

Cet article ayant mis quelque aigreur dans les efprits, *Paul III* transfère le concile de

Trente à Bologne, ſous prétexte des maladies qui régnaient à Trente.

Pendant les deux premières ſeſſions du concile à Bologne, le bâtard du pape *Pierre-Louis Farnèſe*, duc de Parme, devenu inſupportable par l'inſolence de ſes débauches et de ſes rapines, eſt aſſaſſiné dans Plaiſance, ainſi que *Coſme de Médicis* l'avait été auparavant dans Florence, *Julien* avant ce *Coſme*, le duc *Galéas* à Milan, et tant d'autres princes nouveaux. Il n'eſt pas prouvé que *Charles-Quint* eût part à ce meurtre, mais il en recueillit le fruit dès le lendemain, et le gouverneur de Milan ſe ſaiſit de Plaiſance au nom de l'empereur.

Fils du pape aſſaſſiné, et quelle ſuite.

On peut juger ſi cet aſſaſſinat et cette promptitude à priver le pape de la ville de Plaiſance mirent des diſſentions entre l'empereur et *Paul III.* Ces querelles influaient ſur le concile; le peu d'évêques impériaux reſtés à Trente ne voulaient point reconnaître les pères de Bologne. 1548.

C'eſt dans le temps de ces diviſions que *Charles-Quint* ayant vaincu les princes proteſtans dans la célèbre bataille de Mulberg, en 1547, et marchant de ſuccès en ſuccès, mécontent du pape, n'eſpérant plus rien d'un concile diviſé, ambitionne la gloire de faire ce que n'avait pu ce concile, de réunir, du

moins pour un temps, les catholiques et les protestans d'Allemagne. Il fait travailler des théologiens de tous les partis ; il fait publier son *inhalt*, son *interim*, profession de foi passagère en attendant mieux. Ce n'était point se déclarer chef de l'Eglise comme le roi d'Angleterre, *Henri VIII*; mais c'eût été l'être en effet, si les Allemands avaient eu autant de docilité que les Anglais.

Le fondement de cette formule de l'*interim* est la doctrine romaine, mais mitigée et expliquée en termes qui peuvent ne point choquer
*Interim.* les réformateurs. On permet aux peuples le vin dans la communion ; on permet aux prêtres le mariage. Il y avait de quoi contenter tout le monde, si l'esprit de division pouvait jamais être content : mais ni les catholiques ni les
1548. protestans ne furent satisfaits. *Paul III*, qui pouvait éclater contre cette entreprise, garda le silence. Il prévoyait qu'elle tomberait d'elle-même ; et s'il osait se servir des armes des *Grégoire VII* et des *Innocent IV* contre l'empereur, l'exemple de l'Angleterre et le pouvoir de *Charles* le fesaient trembler.

D'autres intérêts plus pressans, parce qu'ils sont particuliers, troublent la vie du pape. L'affaire de Parme et de Plaisance était des plus épineuses et des plus bizarres. *Charles-Quint*, comme maître de la Lombardie, vient

de réunir Plaiſance à ce domaine, et peut y réunir Parme.

Le pape de ſon côté veut réunir Parme à l'Etat eccléſiaſtique, et donner un équivalent à ſon petit-fils, *Octave Farnèſe*. Ce prince a épouſé une bâtarde de *Charles-Quint*, qui lui ravit Plaiſance; il eſt petit-fils du pape, qui veut le priver de Parme; perſécuté à la fois par ſes deux grands-pères, il prend le parti d'implorer le ſecours de la France, et de réſiſter au pape, ſon aïeul. Ainſi, dans le concile de Trente, c'eſt l'incontinence du pape et de l'empereur qui forme la querelle la plus importante; ce ſont leurs bâtards qui produiſent les plus violentes intrigues, tandis que des moines théologiens argumentent. Ce pontife meurt ſaiſi de douleur, comme preſque tous les ſouverains, au milieu des troubles qu'ils ont excités, et qu'ils ne voient point finir. De grands reproches, et peut-être beaucoup de calomnies flétriſſent ſa mémoire.

Affaires ſérieuſes.

*Jean del Monte*, *Jules III*, eſt élu, et conſent à rétablir le concile à Trente; mais la querelle de Parme traverſe toujours le concile. *Octave Farnèſe* perſiſte à ne point rendre Parme à l'Egliſe; *Charles-Quint* s'obſtine à garder Plaiſance, malgré les pleurs de ſa fille *Marguerite*, épouſe d'*Octave*; une autre bâtarde ſe jette à la traverſe, et attire la guerre en Italie; c'eſt

1551.

La querelle de Parme traverſe toujours le concile.

la femme d'un frère d'*Octave*, fille du roi de France, *Henri II*, et de la ducheſſe de Valentinois ; elle obtient aiſément que *Henri*, ſon père ſe mêle de la querelle. Ce roi protége donc les *Farnèſe* contre l'empereur et le pape, et celui qui fait brûler les proteſtans en France s'oppoſe à la tenue d'un concile contre les proteſtans.

Le roi très-chrétien contre le concile.

Tandis que le roi très-chrétien ſe déclare contre le concile, quelques princes proteſtans y envoient leurs ambaſſadeurs, comme *Maurice*, nouveau duc de Saxe, un duc de Virtemberg, et enſuite l'électeur de Brandebourg ; mais ces miniſtres peu ſatisfaits s'en retournent bientôt. Le roi de France y envoie auſſi un ambaſſadeur, *Jacques Amyot*, plus connu par ſa naïve traduction de *Plutarque* que par cette ambaſſade ; mais il n'arrive que pour proteſter contre l'aſſemblée.

1551. Cependant deux électeurs, Maïence et Trèves, prennent ſéance au-deſſous des légats ; deux cardinaux légats, deux nonces, deux ambaſſadeurs de *Charles-Quint*, un du roi des Romains, quelques prélats italiens, eſpagnols, allemands, rendent au concile ſon activité.

Cordeliers et jacobins en querelle ſur l'euchariſtie.

Les cordeliers et les jacobins partagent encore les opinions des pères ſur l'euchariſtie, comme ſur la prédeſtination. Les cordeliers ſoutiennent que le corps de DIEU, dans le ſacrement,

ſacrement, paſſe d'un lieu à un autre ; et les jacobins affirment que ce corps ne paſſe point d'un lieu à un autre, mais qu'il eſt fait, en un inſtant, du pain tranſſubſtantié.

Les pères décident que le corps divin eſt ſous l'apparence du pain, et ſon ſang ſous l'apparence du vin ; que le corps et le ſang ſont enſemble dans chaque eſpèce par concomitance, tous entiers, reproduits en un inſtant dans chaque parcelle et dans chaque goutte, auxquelles on doit un culte de latrie.

Prétendu bal donné par le concile.

Cependant, le prince *Philippe*, fils de *Charles-Quint*, depuis roi d'Eſpagne, et le prince héréditaire de Savoie paſſent par Trente. Il eſt dit dans quelques livres concernant les beaux arts, *que les pères donnèrent un bal à ces princes*, *que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal*, *et que les pères danſèrent avec beaucoup de gravité et de décence.* On cite ſur ce fait le cardinal *Pallavicini* ; et pour faire voir que la danſe n'eſt point une choſe profane, on ſe prévaut du ſilence de *Fra-Paolo* qui ne condamne point 1552.
ce bal du concile.

Il eſt vrai que chez les Hébreux et chez les Gentils la danſe fut ſouvent une cérémonie religieuſe. Il eſt vrai que JESUS-CHRIST chanta et danſa après ſa pâque juive, comme le dit S[t] *Auguſtin* dans ſes lettres ; mais il n'eſt pas vrai, comme on le dit, que *Pallavicini*

parle de cette danſe des pères. On réclame en vain l'indulgence de *Fra-Paolo ;* s'il ne condamne point ce bal, c'eſt qu'en effet les pères ne dansèrent point. *Pallavicini*, dans ſon livre onzième, chap. XV, dit ſeulement qu'après un repas magnifique donné par le cardinal de Mantoue, préſident du concile, dans une ſalle bâtie exprès à trois cents pas de la ville, il y eut des divertiſſemens, des joûtes, des danſes ; mais il ne dit point du tout que ce préſident et le concile aient danſé.

Cardinal aſſaſſiné.

Au milieu de ces divertiſſemens et des occupations plus ſérieuſes du concile, *Ferdinand I*, roi de Hongrie, frère de *Charles-Quint*, fait aſſaſſiner le cardinal *Martinuſius* en Hongrie. Le concile, à cette nouvelle, eſt plein d'indignation et de trouble. Les pères remettent la connaiſſance de cet attentat au pape, qui n'en peut connaître ; ce n'eſt plus le temps des *Thomas Becquet* et des *Henri II* d'Angleterre.

*Jules III* excommunie les aſſaſſins, qui étaient italiens, et au bout de quelque temps déclare le roi *Ferdinand*, frère du puiſſant *Charles-Quint*, abſous des cenſures. Le meurtre du célèbre *Martinuſius* demeure dans le grand nombre des aſſaſſinats impunis qui déshonorent la nature humaine.

De plus grandes entrepriſes dérangent le concile. Le parti proteſtant défait à Mulberg

reprend vigueur ; il eſt en armes. Le nouvel électeur de Saxe, *Maurice*, aſſiége Augsbourg. 1552.
L'empereur eſt ſurpris dans les défilés du Tirol ; obligé de fuir avec ſon frère *Ferdinand*, il perd tout le fruit de ſes victoires. Les Turcs menacent la Hongrie. *Henri II*, toujours ligué avec les Turcs et les proteſtans, tandis qu'il fait brûler les hérétiques de ſon royaume, envoie des troupes en Allemagne et en Italie ; les pères du concile s'enfuient en hâte de la ville de Trente, et le concile eſt oublié pendant dix années.

Le concile s'enfuit.

Enfin *Medechino*, *Pie IV*, qui ſe diſait de la maiſon de ces grands négocians, et de ces grands princes les *Médicis*, reſſuſcite le concile de Trente. Il invite tous les princes chrétiens, il envoie même des nonces aux princes proteſtans aſſemblés à Naumbourg en Saxe. Il leur écrit, *à mon cher fils* ; mais ces princes ne le reconnaiſſent point pour père, et refuſent ſes lettres. 1560.

Le concile recommence par une proceſſion de cent douze évêques entre deux files de mouſquetaires. Un évêque de Reggio prêche avec plus d'éloquence que n'avait fait l'évêque de Bitonto. On ne peut relever davantage le pouvoir de l'Egliſe ; il égale ſon autorité à celle de DIEU : *Car*, dit-il, *l'Egliſe a détruit la circonciſion et le ſabbat que* DIEU *même avait* 1562.

Il recommence.

*ordonnés.* (*a*) Dans les deux années 1562 et 63 que dura la reprise du concile, il s'élève presque toujours des disputes entre les ambassadeurs sur la préséance. Ceux de Bavière veulent l'emporter sur ceux de Venise ; mais ils cèdent enfin après de longues contestations.

1562. Suisses offrent de tuer les ennemis du concile.

Les ambassadeurs des cantons suisses catholiques demandent la préséance sur ceux du duc de Florence, et l'obtiennent. L'un de ces députés suisses, nommé *Melchior Luci*, dit qu'il est prêt de soutenir le concile avec son épée, et de traiter les ennemis de l'Eglise comme ses compatriotes ont traité le curé *Zuingle* et ses adhérens, qu'ils tuèrent et qu'ils brûlèrent pour la bonne cause.

Querelles sur le *punctilio*.

Mais la plus grande dispute fut entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Le comte de *Luna*, ambassadeur de *Philippe II*, roi d'Espagne, veut être encensé à la messe, et baiser la patène avant *Ferrier*, ambassadeur de France. Ne pouvant obtenir cette distinction, il se réduit à souffrir qu'on emploie en même temps deux patènes et deux encensoirs. *Ferrier* fut inflexible. On se menace de part et d'autre ; le service est interrompu, l'Eglise

(*a*) Cet évêque avait plus raison qu'il ne croyait ; car JESUS ne prêcha rien que l'obéissance à la religion juive, et ne commanda jamais rien de ce que l'on pratique chez les chrétiens : cela est évident.

eſt remplie de tumulte. On apaiſe enfin ce différent, en ſupprimant la cérémonie de l'encenſoir, et le baiſer de la patène.

D'autres difficultés retardaient l'examen des queſtions théologiques. Les ambaſſadeurs de l'empereur *Ferdinand*, ſucceſſeur de *Charles-Quint*, veulent que cette aſſemblée ſoit un nouveau concile, et non pas une continuation du premier. Les légats prennent un parti mitoyen ; ils diſent : *Nous continuons le concile en l'indiquant*, *et nous l'indiquons en le continuant.*

Mars 1562.

Diſputes ſur la réſidence.

La grande queſtion de l'inſtitution et de la réſidence des prélats de droit divin ſe renouvelle avec chaleur ; les évêques eſpagnols, aidés de quelques prélats arrivés de France, ſoutiennent leurs prétentions ; c'eſt à cette occaſion qu'ils ſe plaignent que le Saint-Eſprit arrive toujours de Rome dans la malle du courrier ; bon mot célèbre dont les proteſtans ont triomphé.

*Pie IV*, outré de l'obſtination des évêques, dit que les ultramontains ſont ennemis du ſaint-ſiége, qu'il aura recours à un million d'écus d'or. Les prélats eſpagnols ſe plaignent hautement que les prélats italiens abandonnent les droits de l'épiſcopat, et qu'ils reçoivent du pape ſoixante écus d'or par mois : la plupart des prélats italiens étaient pauvres, et le ſaint-ſiége de Rome, plus riche que tous

les évêques du concile enfemble, pouvait les aider avec bienféance; mais ceux qui reçoivent font toujours de l'avis de celui qui donne.

*Pie IV* donne de l'argent à *Catherine de Médicis.*

*Pie IV* offre à *Catherine de Médicis*, régente de France, cent mille écus d'or, et cent mille autres en prêt, avec un corps de fuiffes et d'allemands catholiques, fi elle veut exterminer les huguenots de France, faire enfermer dans la baftille *Montluc*, évêque de Valence, foupçonné de les favorifer, et le chancelier de *l'Hofpital*, fils d'un juif; mais qui était le plus grand homme de France, fi ce titre eft dû au génie, à la fcience et à la probité réunies. Le pape demande encore qu'on aboliffe toutes
1562. les lois des parlemens de France fur tout ce qui concerne l'Eglife; et, dans ces efpérances, il donne vingt-cinq mille écus d'avance. L'humiliation de recevoir cette aumône de vingt-cinq mille écus montre dans quel abyme de misère le gouvernement de France était alors plongé.

Novemb. Ce fut un plus grand opprobre, quand le cardinal de *Lorraine*, arrivant enfin au concile avec quelques évêques français, commença par fe plaindre que le pape n'eût donné que vingt-cinq mille écus au roi fon maître. C'eft alors que l'ambaffadeur *Ferrier*, dans fon difcours au concile, compare *Charles IX* enfant à l'empereur *Conftantin*. Chaque ambaffadeur

ne manquait pas de faire la même comparaison en faveur de son souverain; ce parallèle ne convenait à personne; d'ailleurs *Constantin* ne reçut jamais d'un pape vingt-cinq mille écus de subsides, et il y avait un peu de différence entre un enfant dont la mère était régente dans une partie des Gaules, et un empereur d'Orient et d'Occident.

Plaintes de l'empereur *Ferdinand*, à qui on ne donne point d'argent. 1562.

Les ambassadeurs de *Ferdinand* au concile se plaignaient cependant avec aigreur que le pape eût promis de l'argent à la France. Ils demandaient que le concile réformât le pape et sa cour, qu'il n'y eût tout au plus que vingt-quatre cardinaux, ainsi que le concile de Bâle l'avait statué, ne songeant pas que ce petit nombre les rendait plus considérables. *Ferdinand I* demandait encore que chaque nation priât DIEU dans sa langue, que le calice fût accordé aux laïques, et qu'on laissât les princes allemands maîtres des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

On fesait de telles propositions quand on était mécontent du siége de Rome, et on les oubliait quand on s'était rapproché.

Disputes sur le calice.

La dispute sur le calice dura long-temps. Plusieurs théologiens affirmèrent que la coupe n'est pas nécessaire à la communion; que la manne du désert, figure de l'eucharistie, avait été mangée sans boire; que *Jonathas* ne but

point en mangeant ſon miel ; que JESUS-CHRIST en donnant le pain aux apôtres les traita en laïques, et qu'il les fit prêtres en leur donnant le vin. Cette queſtion fut décidée avant l'ar-
16 juillet. rivée du cardinal de *Lorraine ;* mais enſuite on laiſſa au pape la liberté d'accorder ou de refuſer le vin aux laiques, ſelon qu'il le trouverait plus convenable.

Plaiſant diſcours du jéſuite *Lainez.*

La queſtion du droit divin ſe renouvelait toujours, et diviſait le concile. C'eſt à cette occaſion que le jéſuite *Lainez*, ſucceſſeur d'*Ignace* dans le généralat de ſon ordre, et théologien du pape au concile, dit *que les autres égliſes ne peuvent réformer la cour romaine, parce que l'eſclave n'eſt pas au-deſſus de ſon ſeigneur.*

Les évêques italiens étaient de ſon avis ; ils ne reconnaiſſaient de droit divin que dans le pape. Les évêques français, arrivés avec le cardinal de *Lorraine*, ſe joignent aux Eſpagnols contre la cour de Rome : et les prélats italiens diſaient que le concile était tombé *della rogna ſpagnuola nel mal franceſe.*

1563.

Pères gagnés par argent.

Il fallut négocier, intriguer, répandre l'argent. Les légats gagnaient autant qu'ils pouvaient les théologiens étrangers. Il y eut ſur-tout un certain *Hugonis*, docteur de ſorbonne, qui leur ſervit d'eſpion. Il fut avéré qu'il avait reçu cinquante écus d'or d'un

évêque

évêque de Vintimiglia, pour rendre compte des ſecrets du cardinal de *Lorraine*.

Octobre.

Théologiens français mal payés.

La cour de France, épuiſée alors par les querelles de religion et de politique, n'avait pas même de quoi payer ſes théologiens au concile; ils retournent tous en France, excepté cet *Hugonis*, penſionnaire des légats; neuf évêques français avaient déjà quitté le concile, et il n'en reſtait plus que huit.

Les querelles de religion feſaient alors couler le ſang en France, comme elles avaient inondé l'Allemagne du temps de *Charles-Quint*: une paix paſſagère avait été ſignée avec le parti proteſtant, au mois de mars de cette année 1563. Le pape courroucé de cette paix, fait condamner à Rome par l'inquiſition le cardinal de *Châtillon*, évêque de Beauvais, huguenot déclaré; mais il enveloppa dans cette condamnation dix autres évêques de France, et on ne voit point que ces évêques en appellent au concile; quelques-uns ſe contentent de ſe pourvoir aux parlemens du royaume. En un mot, aucune congrégation du concile ne réclama contre cet acte d'autorité.

1563.

Décret contre les rois.

Les pères prennent ce temps pour former un décret contre tous les princes qui voudront juger les eccléſiaſtiques et leur demander des ſubſides. Tous les ambaſſadeurs s'oppoſent à ce décret, qui ne paſſe point; la querelle

s'échauffe. L'ambaſſadeur de France, *Ferrier*, dit dans le tumulte : *Quand* JESUS-CHRIST *approche il ne faut pas crier comme les diables : Envoyez-nous dans des troupeaux de cochons.* On ne voit pas bien quel rapport ce troupeau de cochons pouvait avoir avec cette diſpute.

11 nov. Après tant d'altercations toujours vives et

Décret ſur les mariages. toujours apaiſées par la prudence des légats, on preſſe la concluſion du concile. On y décrète dans la vingt-quatrième ſeſſion, que le lien du mariage eſt perpétuel depuis *Adam*, qu'il eſt devenu un ſacrement depuis JESUS-CHRIST, que l'adultère ne peut le diſſoudre, et qu'il ne peut être annullé que par la parenté juſqu'au quatrième degré, à moins d'une diſpenſe du pape. Les proteſtans, au contraire, penſaient qu'on pouvait épouſer ſa couſine, et qu'on peut quitter une femme adultère pour en prendre une autre.

Le concile déclare dans cette ſeſſion que les évêques, dans les cauſes criminelles, ne peuvent être jugés que par le pape, et que, s'il eſt beſoin, c'eſt à lui ſeul de commettre des évêques pour juges. Cette juriſprudence n'eſt pas admiſe dans la plupart des tribunaux, et ſur-tout en France.

1563. Dans la dernière ſeſſion on prononce

23 décembre. anathême contre ceux qui rejettent l'invocation des ſaints, qui prétendent qu'il ne faut

invoquer que DIEU ſeul, et qui penſent que DIEU n'eſt pas ſemblable aux princes faibles et bornés qu'on ne peut aborder que par leurs courtiſans.

Anathême contre ceux qui ne vénèrent pas les reliques, qui penſent que les os des morts n'ont rien de commun avec l'eſprit qui les anima, et que ces os n'ont aucune vertu. Anathême contre ceux qui nient le purgatoire, ancien dogme des Egyptiens, des Grecs et des Romains, ſanctifié par l'Egliſe, et regardé par quelques-uns comme plus convenable à un DIEU juſte et clément qui châtie et qui pardonne, que l'enfer éternel qui ſemble annoncer l'être infini comme infiniment implacable. Reliques.

Dans tous ces anathêmes on ne ſpécifie ni les peuples de la confeſſion d'Augsbourg, ni ceux de la communion de *Zuingle* et de *Calvin*, ni les anglicans.

Cette même ſeſſion permet que les moines faſſent des vœux à l'âge de ſeize ans, et les filles à douze; permiſſion regardée comme très-préjudiciable à la police des Etats, mais ſans laquelle les ordres monaſtiques ſeraient bientôt anéantis. Moines.

On ſoutient la validité des indulgences, première ſource des querelles pour leſquelles ce concile fut convoqué, et on défend de les

vendre : cependant on les vend encore à Rome, mais à très-bon marché ; on les revend quatre ſous la pièce dans quelques petits cantons catholiques ſuiſſes. Le grand profit ſe fait dans l'Amérique eſpagnole, où l'on eſt plus riche et plus ignorant que dans les petits cantons.

Indulgences à quatre ſous.

1563. On finit enfin par recommander aux évêques de ne céder jamais la préſéance aux miniſtres des rois, et aux ſeigneurs. L'Egliſe a toujours penſé ainſi.

Le concile eſt ſouſcrit par quatre légats du pape, onze cardinaux, vingt-cinq archevêques, cent ſoixante-huit évêques, ſept abbés, trente-neuf procureurs d'évêques abſens, et ſept généraux d'ordre.

On n'y employa pas la formule, *Il a ſemblé bon au Saint-Eſprit et à nous ;* mais, *En préſence du Saint-Eſprit il nous a ſemblé bon.* Cette formule eſt moins hardie.

Le cardinal de *Lorraine* renouvela les anciennes acclamations des premiers conciles grecs ; il s'écria, *Longues années au pape, à l'empereur et aux rois.* Les pères répétèrent les mêmes paroles. On ſe plaignit en France qu'il n'eût point nommé le roi ſon maître, et on vit dès-lors combien ce cardinal craignait d'offenſer *Philippe II*, qui fut le ſoutien de la ligue.

Ainſi finit ce concile, qui dura dans ſes interruptions, depuis ſa convocation, l'eſpace de vingt-un ans. Les théologiens qui n'avaient point de voix délibérative y expliquèrent les dogmes; les prélats prononcèrent, les légats du pape les dirigèrent; ils apaisèrent les murmures, adoucirent les aigreurs, éludèrent tout ce qui pouvait bleſſer la cour de Rome, et furent toujours les maîtres. Fin du concile.

# CHAPITRE CLXXIII.

*De la France ſous Henri III. Sa tranſplantation en Pologne. Sa ſuite : ſon retour en France. Mœurs du temps. Ligue. Aſſaſſinats. Meurtre du roi. Anecdotes curieuſes.*

Au milieu de ces déſaſtres et de ces diſputes, 1573. le duc d'*Anjou*, qui avait acquis quelque gloire en Europe dans les journées de Jarnac et de Moncontour, eſt élu roi de Pologne. Il ne regardait cet honneur que comme un exil. On l'appelait chez un peuple dont il n'entendait pas la langue, regardé alors comme barbare, et qui moins malheureux, à la vérité, que les Français, moins fanatique, moins agité, était cependant beaucoup plus agreſte. L'apanage du duc d'*Anjou* lui valait plus que

la couronne de Pologne; il ſe montait à douze cents mille livres ; et ce royaume éloigné était ſi pauvre, que dans le diplôme de l'élection on ſtipula, comme une clauſe eſſentielle, que le roi dépenſerait ces douze cents mille livres en Pologne. Il va donc chercher avec douleur cette terre étrangère. Il n'avait pourtant rien à regretter en France : la cour qu'il abandonnait était en proie à autant de diſſentions que le reſte de l'Etat. C'étaient chaque jour des conſpirations, ou réelles ou ſuppoſées, des duels, des aſſaſſinats, des empriſonnemens ſans forme et ſans raiſon, pires que les troubles qui en étaient cauſe. On ne voyait pas tomber ſur les échafauds autant de têtes conſidérables qu'en Angleterre ; mais il y avait plus de meurtres ſecrets, et on commençait à connaître le poiſon.

Cependant quand les ambaſſadeurs de Pologne vinrent à Paris rendre hommage à *Henri III*, on leur donna la fête la plus brillante et la plus ingénieuſe. Le naturel et les grâces de la nation perçaient encore à travers tant de calamités et de fureurs. Seize dames de la cour repréſentant les ſeize principales provinces de France, ayant danſé un ballet accompagné de machines, préſentèrent au roi de Pologne et aux ambaſſadeurs des médailles d'or, ſur leſquelles on avait gravé les productions qui caractériſaient chaque province.

A peine *Henri III* eſt-il tranſplanté ſur le trône de Pologne que *Charles IX* meurt, à l'âge de vingt-quatre ans et un mois. Il avait rendu ſon nom odieux à toute la terre, dans un âge où les citoyens de ſa capitale ne ſont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta eſt très-rare ; ſon ſang coulait par tous les pores : cet accident, dont il y a quelques exemples, eſt la ſuite ou d'une crainte exceſſive, ou d'une paſſion furieuſe, ou d'un tempérament violent et atrabilaire. Il paſſa dans l'eſprit des peuples, et ſur-tout des proteſtans, pour l'effet de la vengeance divine : opinion utile, ſi elle pouvait arrêter les attentats de ceux qui ſont aſſez puiſſans et aſſez malheureux pour n'être pas ſoumis au frein des lois. 1574.

Dès que *Henri III* apprend la mort de ſon frère, il s'évada de Pologne, comme on s'enfuit de priſon. Il aurait pu engager le ſénat de Pologne à ſouffrir qu'il ſe partageât entre ce royaume et ſes pays héréditaires, comme il y en a eu tant d'exemples ; mais il s'empreſſa de fuir de ce pays ſauvage, pour aller chercher dans ſa patrie des malheurs, et une mort non moins funeſte que tout ce qu'on avait vu juſqu'alors en France.

Il quittait un pays où les mœurs étaient dures, mais ſimples, et où l'ignorance et la pauvreté rendaient la vie triſte, mais exempte

de grands crimes. La cour de France était, au contraire, un mélange de luxe, d'intrigues, de galanteries, de débauches, de complots, de ſuperſtition et d'athéiſme. *Catherine de Médicis*, nièce du pape *Clément VII*, avait introduit la vénalité de preſque toutes les charges de la cour, telle qu'elle était à celle du pape. La reſſource utile pour un temps, et dangereuſe pour toujours, de vendre les revenus de l'Etat à des partiſans qui avançaient l'argent, était encore une invention qu'elle avait apportée d'Italie. La ſuperſtition de l'aſtrologie judiciaire, des enchantemens et des ſortiléges, était auſſi un des fruits de ſa patrie tranſplanté en France. Car quoique le génie des Florentins eût fait revivre dès long-temps les beaux-arts, il s'en fallait beaucoup que la vraie philoſophie fût connue. Cette reine avait amené avec elle un aſtrologue nommé *Luc Gauric*, homme qui n'eût été de nos jours qu'un miſérable charlatan, mépriſé de la populace, mais qui alors était un homme très-important. Les curieux conſervent encore des anneaux conſtellés, des *taliſmans* de ces temps-là. On a cette fameuſe médaille, où *Catherine* eſt repréſentée toute nue entre les conſtellations d'*Aries* et *Taurus*, le nom d'*Ebullé Aſmodée* ſur ſa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, et dans l'exergue le nom d'*Oxiel*.

Jamais la démence des ſortiléges ne fut plus en crédit. Il était commun de faire des figures de cire, qu'on piquait au cœur en prononçant des paroles inintelligibles. On croyait par-là faire périr ſes ennemis ; et le mauvais ſuccès ne détrompait pas. On fit ſubir la queſtion à *Coſme Ruggieri*, florentin, accuſé d'avoir attenté par de tels ſortiléges à la vie de *Charles IX*. Un de ces ſorciers, condamné à être brûlé, dit dans ſon interrogatoire qu'il y en avait plus de trente mille en France.

Ces manies étaient jointes à des pratiques de dévotion, et ces pratiques ſe mêlaient à la débauche effrénée. Les proteſtans, au contraire, qui ſe piquaient de réforme, oppoſaient des mœurs auſtères à celles de la cour ; ils puniſſaient de mort l'adultère. Les ſpectacles, les jeux leur étaient autant en horreur que les cérémonies de l'Egliſe romaine ; ils mettaient preſque au même rang la meſſe et les ſortiléges. De ſorte qu'il y avait deux nations dans la France abſolument différentes l'une de l'autre ; et on eſpérait d'autant moins la réunion, que les huguenots avaient, ſur-tout depuis la Saint-Barthelemi, formé le deſſein de s'ériger en république.

*Henri IV* chef du parti calviniſte.

Le roi de Navarre, qui fut depuis *Henri IV*, et le prince *Henri de Condé*, fils de *Louis*, aſſaſſiné à Jarnac, étaient les chefs du parti ;

mais ils avaient été retenus prifonniers à la cour depuis le temps des maffacres. *Charles IX* leur avait propofé l'alternative d'un changement de religion ou de la mort. Les princes, en qui la religion n'eft prefque jamais que leur intérêt, fe réfolvent rarement au martyre. *Henri de Navarre* et *Henri de Condé* s'étaient faits catholiques; mais vers le temps de la mort de *Charles IX*, *Condé* évadé de prifon, avait abjuré l'Eglife romaine à Strasbourg, et réfugié dans le Palatinat, il ménageait chez les Allemands des fecours pour fon parti, à l'exemple de fon père.

*Henri III* revient en France.

*Henri III*, en revenant en France, pouvait la rétablir : elle était fanglante, déchirée, mais non démembrée. Pignerol, le marquifat de Saluces, et par conféquent les portes de l'Italie, étaient encore à elle. Une adminiftration tolérable peut guérir en peu d'années les plaies d'un royaume dont le terrain eft fertile et les habitans induftrieux. *Henri de Navarre* était toujours entre les mains de la reine-mère, déclarée régente par *Charles IX* jufqu'au retour du nouveau roi. Les proteftans ne demandaient que la fureté de leurs biens et de leur religion; et leur projet de former une république ne pouvait prévaloir contre l'autorité fouveraine, déployée fans faibleffe et fans excès. Il eût été aifé de les

contenir. Tel avait toujours été l'avis des plus ſages têtes, d'un chancelier de *l'Hoſpital*, d'un *Paul de Foix*, d'un *Chriſtophe de Thou*, père du véridique et éloquent hiſtorien, d'un *Pibrac*, d'un *Harlai :* mais les favoris, croyant gagner à la guerre, la firent réſoudre.

A peine donc le roi fut à Lyon, qu'avec le peu de troupes qu'on lui avait amenées il voulut forcer des villes, qu'il eût pu ranger à leur devoir avec un peu de politique. Il dut s'apercevoir, quand il voulut entrer à main armée dans une petite ville nommée Livron, qu'il n'avait pas pris le bon parti : on lui cria du haut des murs : *Approchez*, *aſſaſſins*, *venez*, *maſſacreurs*, *vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.* (1) Mal reçu.

Il n'avait pas alors de quoi payer ſes ſoldats; ils ſe débandèrent; et trop heureux de n'être point attaqué dans ſon chemin, il alla ſe faire ſacrer à Reims, et faire ſon entrée dans Paris ſous ces triſtes auſpices, au milieu

(1) Il paraît, d'après les mémoires du temps, que la voix publique accuſait *Henri III* d'avoir aidé ſa mère à vaincre la réſiſtance que *Charles IX* oppoſait au maſſacre de la Saint-Barthelemi. Les remords de ce malheureux prince, ſa mort extraordinaire avaient rejeté toute la haine de ce forfait ſur *Catherine* et ſur *Henri III*, d'ailleurs avili par ſa ſuperſtition et par ſes mœurs.

Dans ſon paſſage en Dauphiné, *Monbrun* pilla les équipages de ſa petite armée; et lorſqu'on lui reprocha cette action, il répondit : La guerre et le jeu rendent les hommes égaux.

de la guerre civile qu'il avait fait renaître à ſon arrivée, et qu'il eût pu étouffer. Il ne ſut ni contenir les huguenots, ni contenter les catholiques, ni réprimer ſon frère, le duc d'Alençon, alors duc d'Anjou, ni gouverner ſes finances, ni diſcipliner une armée; il voulait être abſolu, et ne prit aucun moyen de l'être. Ses débauches honteuſes avec ſes mignons le rendirent odieux : ſes ſuperſtitions, ſes proceſſions, dont il croyait couvrir ſes ſcandales et qui les augmentaient, l'avilirent : ſes profuſions, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, énervèrent ſon autorité. Nulle police, nulle juſtice : on tuait, on aſſaſſinait ſes favoris ſous ſes yeux, ou ils s'égorgeaient mutuellement dans leurs querelles. Son propre frère, le duc d'Anjou, catholique, s'unit contre lui avec le prince *Henri de Condé*, calviniſte, et fait venir des ſuiſſes, tandis que *Condé* rentre en France avec des allemands.

Anarchie.

*Guiſe le balafré.*

Dans cette anarchie *Henri* duc de *Guiſe*, fils de *François*, riche, puiſſant, devenu le chef de la maiſon de Lorraine en France, ayant tout le crédit de ſon père, idolâtré du peuple, redouté à la cour, force le roi à lui donner le commandement des armées. Son intérêt était que tout fût brouillé, afin que la cour eût toujours beſoin de lui.

Le roi demande de l'argent à la ville de Paris ; elle lui répond qu'elle a fourni trente-ſix millions d'extraordinaire en quinze ans, et le clergé ſoixante millions ; que les campagnes ſont déſolées par la ſoldateſque, la ville par la rapacité des financiers, l'Egliſe par la ſimonie et le ſcandale. Il n'obtient que des plaintes au lieu de ſecours.

Cependant le jeune *Henri de Navarre* ſe ſauve enfin de la cour, où il était toujours priſonnier. On pouvait le retenir comme prince du ſang ; mais on n'avait nul droit ſur la liberté d'un roi ; il l'était en effet de la baſſe Navarre, et la haute lui appartenait par droit d'héritage. Il va en Guienne. Les allemands, appelés par *Condé*, entrent dans la Champagne. Le duc d'Anjou, frère du roi, eſt en armes.

La Saint-Barthelemi déſavouée par *Henri III.*

Les dévaſtations qu'on avait vues ſous *Charles IX* recommencent. Le roi fait alors, par un traité honteux, dont on ne lui fait point de gré, ce qu'il aurait dû faire en ſouverain habile à ſon avénement : il donne la paix ; mais il accorde beaucoup plus qu'on ne lui eût demandé d'abord : libre exercice de la religion réformée, temples, ſynodes, chambres mi-parties de catholiques et de réformés dans les parlemens de Paris, de Toulouſe, de Grenoble, d'Aix, de Rouen, de Dijon,

de Rennes. Il désavoue publiquement la Saint-Barthelemi, à laquelle il n'avait eu que trop de part. Il exempte d'impositions pour six ans les enfans de ceux qui ont été tués dans les massacres, réhabilite la mémoire de l'amiral *Coligni;* et pour comble d'humiliation, il se soumet à payer les troupes allemandes du prince palatin *Casimir*, qui le forçaient à cette paix : mais n'ayant pas de quoi les satisfaire, il les laisse vivre à discrétion pendant trois mois dans la Bourgogne et dans la Champagne. Enfin, il envoie au prince *Casimir* six cents mille écus par *Bellièvre. Casimir* retient l'envoyé du roi en otage pour le reste du payement, et l'emmène prisonnier à Heidelberg, où il fait porter en triomphe au son des fanfares les dépouilles de la France, dans des chariots traînés par des bœufs dont on avait doré les cornes.

La ligue. Ce fut cet excès d'opprobre qui enhardit le duc *Henri de Guise* à former la ligue projetée par son oncle, le cardinal de *Lorraine*, et à s'élever sur les ruines d'un royaume si malheureux et si mal gouverné. Tout respirait alors les factions, et *Henri de Guise* était fait pour elles. Il avait, dit-on, toutes les grandes qualités de son père, avec une ambition plus effrénée et plus artificieuse. Il enchantait comme lui tous les cœurs. On disait du père

et du fils qu'auprès d'eux tous les autres princes paraiſſaient peuple. On vantait la généroſité de ſon cœur ; mais il n'en avait pas donné un grand exemple, quand il foula aux pieds dans la rue Bétiſi le corps de l'amiral *Coligni*, jeté à ſes yeux par les fenêtres.

La première propoſition de la ligue fut faite dans Paris. On fit courir chez les bourgeois les plus zélés des papiers qui contenaient un projet d'aſſociation pour défendre la religion, le roi et la liberté de l'Etat ; c'eſt-à-dire, pour opprimer à la fois le roi et l'Etat par les armes de la religion. La ligue fut enſuite ſignée ſolennellement à Péronne, et dans preſque toute la Picardie. Bientôt après les autres provinces y entrent. Le roi d'Eſpagne la protége, et enſuite les papes l'autoriſent. Le roi, preſſé entre les calviniſtes qui demandaient trop de liberté, et les ligueurs qui voulaient lui ravir la ſienne, croit faire un coup d'Etat en ſignant lui-même la ligue, de peur qu'elle ne l'écraſe. Il s'en déclare le chef, et par cela même il l'enhardit. Il ſe voit
obligé de rompre malgré lui la paix qu'il avait 1576.
donnée aux réformés, ſans avoir d'argent pour renouveler la guerre. Les états généraux ſont aſſemblés à Blois ; mais on lui refuſe les ſubſides qu'il demande pour cette guerre à laquelle les états même le forçaient. Il n'obtient

pas ſeulement la permiſſion de ſe ruiner en aliénant ſon domaine. Il aſſemble pourtant une armée, en ſe ruinant d'une autre manière, en engageant les revenus de la couronne, en créant de nouvelles charges. Les hoſtilités ſe renouvellent de tous côtés, et la paix ſe fait encore. Le roi n'avait voulu avoir de l'argent et une armée que pour être en état de ne plus craindre les *Guiſe :* mais, dès que la paix eſt faite, il conſomme ces faibles reſſources en vains plaiſirs, en fêtes, en profuſions pour ſes favoris.

Il était difficile de gouverner un tel royaume autrement qu'avec du fer et de l'or. *Henri III* pouvait à peine avoir l'un et l'autre. Il faut voir quelles peines il eut à obtenir dans ſes preſſans beſoins treize cents mille francs du clergé pour ſix années, à faire vérifier au parlement quelques nouveaux édits burſaux, et avec quelle rapacité le marquis d'*O*, ſurintendant des finances, dévorait cette ſubſiſtance paſſagère.

Guerre civile.

Il ne régnait pas. La ligue catholique et les confédérés proteſtans ſe feſaient la guerre malgré lui dans les provinces. Les maladies contagieuſes, la famine, ſe joignaient à tant de fléaux : et c'eſt dans ces temps de calamités que, pour oppoſer des favoris au duc de *Guiſe*, ayant créé ducs et pairs *Joyeuſe* et d'*Epernon*, et leur

ayant

ayant donné la préséance sur leurs anciens pairs, il dépense quatre millions aux noces du duc de *Joyeuse*, en le mariant à la sœur de la reine sa femme, et en le fesant son beau-frère. De nouveaux impôts pour payer ses prodigalités excitent l'indignation publique. Si le duc de *Guise* n'avait pas fait une ligue contre lui, la conduite du roi suffisait pour en produire une.

C'est dans ce temps que le duc d'Anjou, son frère, va dans les Pays-Bas chercher, au milieu d'une désolation non moins funeste, une principauté qu'il perdit par une tyrannique imprudence. Comme *Henri III* permettait à son frère d'aller ravir les provinces des Pays-Bas à *Philippe II*, à la tête des mécontens de Flandre, on peut juger si le roi d'Espagne encourageait la ligue en France, où elle prenait chaque jour de nouvelles forces. Quelle ressource le roi crut-il avoir contre elle? celle d'instituer des confréries de pénitens, de bâtir des cellules de moines à Vincennes pour lui et pour les compagnons de ses plaisirs, de prier DIEU en public tandis qu'il outrageait la nature en secret, de se vêtir d'un sac blanc, de porter une discipline et un rosaire à la ceinture, et de s'appeler *Frère Henri*. Cela même indigna et enhardit les ligueurs. On prêchait publiquement dans

Paris contre ſa dévotion ſcandaleuſe. La faction des ſeize ſe formait ſous le duc de *Guiſe*, et Paris n'était plus au roi que de nom.

1585. *Henri de Guiſe*, devenu maître du parti catholique, avait déjà des troupes avec l'argent de ſon parti, et il attaquait les amis du roi de Navarre. Ce prince, qui était, comme le roi *François I*, le plus généreux chevalier de ſon temps, offrit de vider ce grand différent en ſe battant contre le duc de *Guiſe*, ou ſeul à ſeul, ou dix contre dix, ou en tel nombre qu'on voudrait. Il écrit à *Henri III*, ſon beau-frère : il lui remontre que c'eſt à lui et à ſa couronne que la ligue en veut, bien plus qu'aux huguenots ; il lui fait voir le précipice ouvert ; il lui offre ſes biens et ſa vie pour le ſauver.

*Sixte-Quint* excommunie et damne *Henri IV*, &c.

Mais dans ce temps-là même le pape *Sixte-Quint* fulmine contre le roi de Navarre et le prince de *Condé* cette fameuſe bulle, dans laquelle il les appelle *génération bâtarde et déteſtable de la maiſon de Bourbon* : il les déclare déchus de tout droit, de toute ſucceſſion. La ligue fait valoir la bulle, et force le roi à pourſuivre ſon beau-frère qui voulait le ſecourir, et à ſeconder le duc de *Guiſe*, qui le détrônait avec reſpect. C'eſt la neuvième guerre civile depuis la mort de *François II*.

*Henri IV* (car il faut déjà l'appeler ainſi,

puiſque ce nom eſt ſi célèbre et ſi cher, et qu'il eſt devenu un nom propre) *Henri IV* eut à combattre à la fois le roi de France, *Marguerite* ſa propre femme, et la ligue. *Marguerite*, en ſe déclarant contre ſon époux, rappelait ces anciens temps de barbarie, où les excommunications rompaient tous les liens de la ſociété, et rendaient un prince exécrable à ſes proches. Ce prince ſe fit connaître dès-lors pour un grand homme, en bravant le pape juſque dans Rome, en y feſant afficher dans les carrefours un démenti formel à *Sixte-Quint*, et en appelant à la cour des pairs de cette bulle.

Il n'eut pas grande peine à empêcher ſon imprudente femme de ſe ſaiſir de l'Agénois, dont elle voulut s'emparer; et quant à l'armée royale qu'on envoya contre lui ſous les ordres du duc de *Joyeuſe*, tout le monde ſait comment il la vainquit à Coutras, combattant en ſoldat à la tête de ſes troupes, feſant des priſonniers de ſa main, et montrant après la victoire autant d'humanité et de modeſtie que de valeur pendant la bataille. Coutras. Octobre 1587.

Cette journée lui fit plus de réputation qu'elle ne lui donna de véritables avantages. Son armée n'était pas celle d'un ſouverain qui la ſoudoie et qui la retient toujours ſous le drapeau; c'était celle d'un chef de parti; elle

n'avait point de paye réglée. Les capitaines ne pouvaient empêcher leurs ſoldats d'aller ſaire leurs moiſſons ; ils étaient obligés eux-mêmes de retourner dans leurs terres. On accuſa *Henri IV* d'avoir perdu le fruit de ſa victoire, en allant dans le Béarn voir la comteſſe de *Grammont* dont il était amoureux. On ne fait pas réflexion qu'il eût été très-aiſé de faire agir ſon armée en ſon abſence, s'il avait pu la conſerver. *Henri de Condé*, ſon couſin, prince auſſi auſtère dans ſes mœurs que le navarrois avait de galanterie dans les ſiennes, quitta l'armée comme lui, alla comme lui dans ſes terres, après avoir reſté quelque temps dans le Poitou, ainſi que tous les officiers qui jurèrent de ſe retrouver, le 20 de novembre, au rendez-vous des troupes. C'était ainſi qu'on feſait la guerre alors.

Prince de *Condé* empoiſonné.

Janvier 1588.

Mais le ſéjour du prince de *Condé* dans Saint-Jean-d'Angeli fut une des plus fatales aventures de ces temps horribles. A peine a-t-il ſoupé, à ſon retour, avec *Charlotte de la Trimouille*, ſa femme, qu'il eſt ſaiſi de convulſions mortelles, qui l'emportent en deux jours. Le ſimple juge de Saint-Jean-d'Angeli met la princeſſe en priſon, l'interroge, commence un procès criminel contre elle ; il condamne par contumace un jeune page, nommé *Permillac de Bel-Caſtel*, et fait exécuter *Brillaud*,

maître-d'hôtel du prince, qui eſt tiré à quatre chevaux dans Saint-Jean-d'Angeli, après que la ſentence a été confirmée par des commiſſaires que le roi de Navarre a nommés lui-même. La princeſſe appelle à la cour des pairs ; elle était enceinte ; elle fut depuis déclarée innocente, et les procédures brûlées. Il n'eſt pas inutile de réfuter encore ici ce conte répété dans tant de livres, que la princeſſe accoucha du père du grand *Condé* quatorze mois après la mort de ſon mari, et que la Sorbonne fut conſultée pour ſavoir ſi cet enfant était légitime. Rien n'eſt plus faux, et il eſt aſſez prouvé que ce nouveau prince de *Condé* naquit ſix mois après la mort de ſon père.

Si *Henri de Navarre* défit l'armée de *Henri III* à la journée de Coutras, le duc de *Guiſe*, de ſon côté, diſſipa dans le même temps une armée d'allemands qui venaient ſe joindre au navarrois, et il fit voir dans cette expédition autant de conduite que *Henri IV* avait montré de courage. Le malheur de Coutras et la gloire du duc de *Guiſe* furent deux nouvelles diſgrâces pour le roi de France. *Guiſe* concerte avec tous les princes de ſa maiſon une requête au roi, par laquelle on lui demande la publication du concile de Trente, l'établiſſement de l'inquiſition, avec la confiſcation des biens

des huguenots au profit des chefs de la ligue, de nouvelles places de fureté pour elle, et le banniffement de fes favoris qu'on lui nommera. Chaque mot de cette requête était une offenfe. Le peuple de Paris, et fur-tout les *Seize*, infultaient publiquement les favoris du roi, et marquaient peu de refpect pour fa perfonne.

Les Barricades. Rien ne fait mieux voir la malheureufe adminiftration du gouvernement qu'une petite chofe qui fut la fource des défaftres de cette année. Le roi, pour éviter les troubles qu'il prévoyait dans Paris, fait défenfe au duc de *Guife* d'y venir. Il lui écrit deux lettres; il ordonne qu'on lui dépêche deux courriers. Il ne fe trouve point d'argent dans l'épargne pour cette dépenfe néceffaire : on met les lettres à la pofte; et le duc de *Guife* vient à Paris, ayant pour excufe apparente qu'il n'a point reçu l'ordre. De-là fuit la journée des *Barricades*. Il ferait fuperflu de répéter ici ce que tant d'hiftoriens ont détaillé fur cette journée. Qui ne fait que le roi quitta fa capitale, fuyant devant fon fujet, et qu'il affembla enfuite les feconds états de Blois, où il fit Décemb. 1588. affaffiner le duc et le cardinal de *Guife*, fon frère, après avoir communié avec eux, et avoir fait ferment fur l'hoftie qu'il les aimerait toujours ?

Les lois ſont une choſe ſi reſpectable et ſi ſainte que, ſi *Henri III* en avait ſeulement conſervé l'apparence, ſi, quand il eut en ſon pouvoir le prince et le cardinal dans le château de Blois, il eût mis dans ſa vengeance, comme il le pouvait, quelque formalité de juſtice, ſa gloire, et peut-être ſa vie, euſſent été ſauvées : mais l'aſſaſſinat d'un héros et d'un prêtre le rendirent exécrable aux yeux de tous les catholiques, ſans le rendre plus redoutable.

Je crois devoir réfuter ici une erreur qui ſe trouve dans beaucoup de livres, et principalement dans *l'Etat de la France* qu'on réimprime ſouvent. On y dit que le duc de *Guiſe* fut aſſaſſiné par les gentilshommes ordinaires de la chambre du roi ; et le déclamateur *Maimbourg* prétend, dans ſon *Hiſtoire de la ligue*, que *Lognac*, le chef des aſſaſſins, était premier gentilhomme de la chambre : tout cela eſt faux. Les regiſtres de la chambre des comptes, qui ont échappé à l'incendie, et que j'ai conſultés, font foi que le maréchal de *Retz* et le comte de *Villequier*, tirés du nombre des gentilshommes ordinaires, avaient le titre de premier gentilhomme, charge de nouvelle création, inſtituée ſous *Henri II* pour le maréchal de *Saint-André*. Ces mêmes regiſtres font voir les noms des gentilshommes ordinaires

Qui ſont les aſſaſſins du duc de *Guiſe*.

de la chambre, qui étaient alors des premières maiſons du royaume. Ils avaient ſuccédé ſous *François I* aux chambellans, et ceux-ci aux chevaliers de l'hôtel. Les gentilshommes nommés les *quarante-cinq*, qui aſſaſſinèrent le duc de *Guiſe*, étaient une compagnie nouvelle, formée par le duc d'*Epernon*, payée au tréſor royal ſur les billets de ce duc; et aucun de leurs noms ne ſe trouve parmi les gentilshommes de la chambre.

*Lognac*, *Saint-Capautet*, *Alfrenas*, *Herbelade*, et leurs compagnons, étaient de pauvres gentilshommes gaſcons que d'*Epernon* avait fournis au roi, des gens de main, des gens de ſervice, comme on les appelait alors. Chaque prince, chaque grand ſeigneur, en avait auprès de lui dans ces temps de troubles. C'était par des hommes de cette eſpèce que la maiſon de *Guiſe* avait fait aſſaſſiner *Saint-Mégrin*, l'un des favoris de *Henri III*. Ces mœurs étaient bien différentes de la noble démence de l'ancienne chevalerie, et de ces temps d'une barbarie plus généreuſe, dans leſquels on terminait ſes différens en champ clos à armes égales.

Les aſſaſſins du duc de *Guiſe* n'oſent tuer ſon frère le cardinal, de peur des cenſures.

Tel eſt le pouvoir de l'opinion chez les hommes, que les mêmes aſſaſſins qui n'avaient fait nul ſcrupule de tuer en lâches le duc de *Guiſe*, refusèrent de tremper leurs mains dans le

le ſang du cardinal ſon frère. Il fallut chercher quatre ſoldats du régiment des gardes, qui le maſſacrèrent dans le même château à coups de hallebarde. Il ſe paſſa deux jours entre la mort des deux frères ; c'eſt une preuve invincible que le roi aurait eu le temps de ſe couvrir de quelques apparences d'une forme de juſtice précipitée.

Non-ſeulement il n'eut pas l'art de prendre ce maſque néceſſaire, mais il ſe manqua encore à lui-même, en ne courant pas dans l'inſtant à Paris avec ſes troupes. Il eut beau dire à la reine *Catherine*, ſa mère, qu'il avait pris toutes ſes meſures ; il n'en avait pris que pour ſe venger, et non pour régner. Il reſtait dans Blois inutilement occupé à examiner les cahiers des états, tandis que Paris, Orléans, Rouen, Dijon, Lyon, Toulouſe, ſe ſoulèvent preſque en même temps comme de concert. On ne le regarde plus que comme un aſſaſſin et un parjure. Le pape l'excommunie ; cette excommunication, qui eût été mépriſée en d'autres temps, devient terrible alors, parce qu'elle ſe joint aux cris de la vengeance publique, et paraît réunir DIEU et les hommes. Soixante et dix docteurs aſſemblés en Sorbonne le déclarent déchu du trône, et ſes ſujets déliés du ſerment de fidélité. Les prêtres refuſent l'abſolution aux pénitens qui le reconnaiſſent

1589.

Soixante et dix ſorboniſtes ſe mêlent de déclarer le roi déchu du trône.

pour roi. La faction des Seize emprisonne à la Bastille les membres du parlement affectionnés à la monarchie. La veuve du duc de *Guise* vient demander justice du meurtre de son époux et de son beau-frère. Le parlement, à la requête du procureur général, nomme deux conseillers, *Courtin* et *Michon*, qui instruisent le procès criminel contre *Henri de Valois*, *ci-devant roi de France et de Pologne*. Voyez l'*Histoire du parlement*, où ce fait est discuté.

Ce roi s'était conduit avec tant d'aveuglement qu'il n'avait point d'armée : il envoyait *Sanci* négocier des soldats chez les Suisses, et il avait la bassesse d'écrire au duc de *Mayenne*, déjà chef de la Ligue, pour le prier d'oublier l'assassinat de son frère. Il lui fesait parler par le nonce du pape; et *Mayenne* répondait au nonce : *Je ne pardonnerai jamais à ce misérable*. Les lettres qui rendent compte de cette négociation sont encore aujourd'hui à Rome.

Enfin le roi est obligé d'avoir recours à ce *Henri de Navarre*, son vainqueur et son successeur légitime, qu'il eût dû dès le commencement de la Ligue prendre pour son appui, non-seulement comme le seul intéressé au maintien de la monarchie, mais comme un prince dont il connaissait la franchise, dont l'ame était au-dessus de son siècle, et qui n'aurait jamais abusé de son droit d'héritier présomptif.

Avec le fecours du navarrois, avec les efforts de fon parti, il a une armée. Les deux rois arrivent devant Paris. Je ne répéterai pas ici comment Paris fut délivré par le meurtre de *Henri III.* Je remarquerai feulement avec le préfident de *Thou* que, quand le dominicain *Jacques Clément*, prêtre fanatique, encouragé par fon prieur *Bourgoin*, par fon couvent, par l'efprit de la ligue, et muni des facremens, vint demander audience pour l'affaffiner, le roi fentit de la joie en le voyant, et qu'il difait que fon cœur s'épanouiffait toutes les fois qu'il voyait un moine. Je ne vous fatiguerai point de détails fi connus, ni de tout ce qu'on fit à Paris et à Rome; je ne dirai point avec quel zèle on mit fur les autels de Paris le portrait du parricide; qu'on tira le canon à Rome; qu'on y prononça l'éloge du moine : mais il faut obferver que dans l'opinion du peuple ce miférable était un faint et un martyr; il avait délivré le peuple de DIEU du tyran perfécuteur, à qui on ne donnait d'autre nom que celui d'*Hérode*. Ce n'eft pas que *Henri III*, roi de France, eût la moindre reffemblance avec ce petit roi de la Paleftine; mais le bas peuple, toujours fot et barbare, ayant ouï dire qu'*Hérode* avait fait égorger tous les petits enfans d'un pays, donnait ce nom à *Henri III. Clément* était à fes yeux un

*Henri III* affaffiné par un moine. 1589, mardi premier augufte.

Le peuple regarde *Jacques Clément* comme un faint martyr.

homme inſpiré ; il s'était offert à une mort inévitable : ſes ſupérieurs et tous ceux qu'il avait conſultés lui avaient ordonné de la part de DIEU de commettre cette ſainte action. Son eſprit égaré était dans le cas de l'ignorance invincible. Il était intimement perſuadé qu'il s'immolait à DIEU, à l'Egliſe, à la patrie ; enfin, ſelon le ſentiment de ſes théologiens, il courait à la gloire éternelle, et le roi aſſaſſiné était damné. C'eſt ce que quelques théologiens calviniſtes avaient penſé de *Poltrot;* c'eſt ce que les catholiques avaient dit de l'aſſaſſinat du prince d'Orange.

Il n'y eut aucun pays catholique, à l'exception de Veniſe, où le crime de *Jacques Clément* ne fût conſacré. Le jéſuite *Mariana*, qui paſſait pour un hiſtorien ſage, s'exprime ainſi dans ſon livre de l'Inſtitution des rois : *Jacques Clément ſe fit un grand nom ; le meurtre fut expié par le meurtre, et le ſang royal coula en ſacrifice aux manes du duc de Guiſe perfidement aſſaſſiné. Ainſi périt Jacques Clément*, *âgé de vingt-quatre ans*, *la gloire éternelle de la France.* Le fanatiſme fut porté en France juſqu'à mettre le portrait de cet aſſaſſin ſur les autels, avec ces mots gravés au bas : *Saint Jacques Clément*, *priez pour nous.*

Procès fait au cadavre du moine par *Henri IV.*

Un fait très-long-temps ignoré, c'eſt la forme du jugement contre le cadavre du

moine parricide ; ſon procès fut fait par le marquis de *Richelieu*, grand prévôt de France, père du cardinal ; et loin que le procureur général *la Guêle*, témoin de l'aſſaſſinat, et qui avait amené frère *Clément* à *Henri III*, fît les fonctions de ſa charge dans ce jugement, il ne fit que celle de témoin, il dépoſa comme les autres. Ce fut *Henri IV* qui porta lui-même l'arrêt, et qui condamna le corps du moine à être écartelé et brûlé, de l'avis de ſon conſeil, ſigné *Ruſé*.

A Saint-Cloud. 2 auguſte 1589.

Ce qu'on ne ſavait pas encore, c'eſt qu'un autre jacobin, nommé *Jean le Roy*, ayant aſſaſſiné le commandant de Coutance en Normandie, *Henri IV* jugea auſſi ce malheureux, le jour même qu'il jugea *Clément*. Il condamna le moine *Jean le Roy* à être mis dans un ſac, et à être jeté dans la rivière ; ce qui fut exécuté à Saint-Cloud, deux jours après. C'était une choſe très-rare qu'un tel jugement et un tel ſupplice ; mais les crimes qu'on puniſſait étaient encore plus étonnans.

Autre moine aſ-ſaſſin.

## CHAPITRE CLXXIV.

### *De Henri IV.*

Hiſtoire de *Henri IV*, mal faite par *Daniel*.

En liſant l'hiſtoire de *Henri IV*, dans *Daniel*, on eſt tout étonné de ne le pas trouver un grand homme. On y voit à peine ſon caractère ; très-peu de ces belles réponſes qui ſont l'image de ſon ame ; rien de ce diſcours digne de l'immortalité, qu'il tint à l'aſſemblée des notables de Rouen ; aucun détail de tout le bien qu'il fit à la patrie. Des manœuvres de guerre, sèchement racontées ; de longs diſcours au parlement, en faveur des jéſuites ; et enfin la vie du père *Coton*, forment, dans *Daniel*, le règne de *Henri IV*.

*Bayle* voudrait qu'on eût châtré *Henri IV*.

*Bayle*, ſouvent auſſi répréhenſible et auſſi petit quand il traite des points d'hiſtoire et des affaires du monde, qu'il eſt judicieux et profond quand il manie la dialectique, commence ſon article de *Henri IV* par dire que *ſi on l'eût fait eunuque, il eût pu effacer la gloire des Alexandre et des Céſar*. Voilà de ces choſes qu'il eût dû effacer de ſon dictionnaire. Sa dialectique même lui manque dans cette ridicule ſuppoſition ; car *Céſar* fut beaucoup plus débauché que *Henri IV* ne fut amoureux ; et

on ne voit pas pourquoi *Henri IV* eût été plus loin qu'*Alexandre. Bayle* a-t-il prétendu qu'il fallait être un demi-homme pour être un grand homme ? Ne ſavait-il pas, d'ailleurs, quelle foule de grands capitaines a mêlé l'amour aux armes ? De tous les guerriers qui ſe ſont fait un nom, il n'y a peut-être que le ſeul *Charles XII* qui ait renoncé abſolument aux femmes ; encore a-t-il eu plus de revers que de ſuccès. Ce n'eſt pas que je veuille, dans cet ouvrage ſérieux, flatter cette vaine galanterie qu'on reproche à la nation françaiſe ; je ne veux que reconnaître une très-grande vérité, c'eſt que la nature, qui donne tout, ôte preſque toujours la force et le courage à ceux qui ſont dépouillés des marques de la virilité, ou en qui ces marques ſont imparfaites. Tout eſt phyſique dans toutes les eſpèces ; ce n'eſt pas le bœuf qui combat, c'eſt le taureau. La force de l'ame et du corps ſont puiſées dans cette ſource de la vie. Il n'y a parmi les eunuques que *Narsès* de capitaine, et qu'*Origène* et *Phocius* de ſavans. *Henri IV* fut ſouvent amoureux, et quelquefois ridiculement ; mais jamais il ne fut amolli ; la belle *Gabrielle* l'appelle dans ſes lettres, *Mon ſoldat* : ce ſeul mot réfute *Bayle*. Il eſt à ſouhaiter, pour l'exemple des rois et pour la conſolation des peuples, qu'on liſe ailleurs, comme dans

Réflexions ſur les eunuques.

la grande hiſtoire de *Mézerai*, dans *Péréfixe*, dans les mémoires de *Sulli*, ce qui concerne les temps de ce bon prince. (1)

Sommaire de la vie de *Henri IV.*

Feſons pour notre uſage particulier un précis de cette vie, qui fut trop courte. Il eſt, dès ſon enfance, nourri dans les troubles et dans les malheurs. Il ſe trouve, à quatorze ans, à la bataille de Moncontour. Il eſt rappelé à Paris. Il n'épouſe la ſœur de *Charles IX* que pour voir ſes amis aſſaſſinés autour de lui, pour courir lui-même riſque de ſa vie, et

(1) Ce paſſage du dictionnaire de *Bayle*, ainſi qu'un grand nombre d'autres, ne peut être regardé que comme une plaiſanterie.

Il eſt certain qu'un prince qui profite de l'impunité que ſon rang lui aſſure, pour priver un de ſes ſujets de ſa femme, commet un acte de tyrannie : l'adultère eſt un crime pour un ſouverain comme pour un particulier; mais les circonſtances qui augmentent ou diminuent la gravité du crime, ſans en changer la nature, rendent celui-ci bien plus grave dans un roi que dans un homme privé.

Il faut avouer encore qu'un prince dont les paſſions ſont publiques, peut s'avilir, ſoit par l'influence que ſa faibleſſe donne à ſes maîtreſſes, ſoit par les actions indignes de lui, où l'amour peut l'entraîner, ſoit même par le ridicule dont peuvent le couvrir les infidélités ou l'inſolence de ſes maîtreſſes.

Cependant, de toutes les paſſions des rois, l'amour eſt encore la moins funeſte à leurs peuples. Ce n'eſt point *Marie Touchet* qui a conſeillé la Saint-Barthelemi ; madame de *Monteſpan* n'a point contribué à la révocation de l'édit de Nantes ; ce ne ſont point les maîtreſſes de *Louis XV*, ou de ſon premier miniſtre, qui ont fait donner l'édit de 1724. Les confeſſeurs des rois ont fait bien plus de mal à l'Europe que leurs maîtreſſes.

Obſervons enfin que l'amour des plaiſirs et la chaſteté ſont également compatibles avec toutes les vertus et tous les vices, toutes les grandes actions et tous les crimes.

pour reſter près de trois ans priſonnier d'Etat. Il ne ſort de ſa priſon que pour eſſuyer toutes les fatigues et toutes les fortunes de la guerre, manquant ſouvent du néceſſaire, n'ayant jamais de repos, s'expoſant comme le plus hardi ſoldat, feſant des actions qui ne paraiſſent pas croyables, et qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorſqu'à la priſe de Cahors, en 1588, il fut ſous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue ſans preſque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due principalement à ſon courage. Son humanité après la victoire devait lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de *Henri III* le fait roi de France: mais la religion ſert de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour l'abandonner, et à la Ligue pour ne pas le reconnaître. Elle choiſit pour roi un fantôme, un cardinal de *Bourbon-Vendôme;* et le roi d'Eſpagne, *Philippe II*, maître de la Ligue par ſon argent, compte déjà la France pour une de ſes provinces. Le duc de Savoie, gendre de *Philippe*, envahit la Provence et le Dauphiné. Le parlement de Languedoc défend, ſous peine de la vie, de le reconnaître, et le déclare *incapable de poſſéder jamais la couronne de France, conformément à la bulle de notre ſaint-père le pape.* Le parlement de Rouen déclare *criminels* Septemb. 1589.

*de lèſe-majeſté divine et humaine* tous ſes adhérens. (2)

*Henri IV* n'avait pour lui que la juſtice de ſa cauſe, ſon courage et quelques amis. Jamais il ne fut en état de tenir long-temps une armée ſur pied, et encore quelle armée? elle ne ſe monta preſque jamais à douze mille hommes complets: c'était moins que les détachemens de nos jours. Ses ſerviteurs venaient tour-à-tour ſe ranger ſous ſa bannière, et s'en retournaient les uns après les autres, au bout de quelques mois de ſervice. Les Suiſſes, qu'à peine il pouvait payer, et quelques compagnies de lances, feſaient le fonds permanent de ſes forces. Il fallait courir de ville en ville combattre et négocier ſans relâche. Il n'y a preſque point de province en France où il n'ait fait de grands exploits, à la tête de quelques amis qui lui tenaient lieu d'armée.

(2) Les apologiſtes des jéſuites ont reproché ces arrêts aux parlemens, lorſqu'ils détruiſaient les jéſuites, en les accuſant de ces mêmes excès. La juſtice oblige d'obſerver qu'on ne doit reprocher à un corps que les crimes qui lui ont été inſpirés par l'intérêt ou par l'eſprit de corps. On peut alors dire à ceux qui le compoſent: *Voilà ce que vos prédéceſſeurs ont fait, voilà ce que dans les mêmes circonſtances on pourrait attendre de vous: l'eſprit qui les animait n'eſt point éteint, votre intérêt n'a pas changé.* Mais il n'eſt pas plus raiſonnable de reprocher à des corps ſéculiers les crimes du fanatiſme ou de la ſuperſtition, dont leurs prédéceſſeurs ſe ſont ſouillés, que de reprocher les excès de la Saint-Barthelemi aux deſcendans des *Tavanes* ou des *Guiſe*.

D'abord avec environ cinq mille combattans il bat, à la journée d'Arques, auprès de Dieppe, l'armée du duc de *Mayenne*, forte de vingt mille hommes; c'eſt alors qu'il écrivit cette lettre au marquis de *Crillon* : „ Pends-„ toi, brave *Crillon*, nous avons combattu „ à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, mon „ ami, je vous aime à tort et à travers. „ Enſuite il emporte les faubourgs de Paris, et il ne lui manque qu'aſſez de ſoldats pour prendre la ville. Il faut qu'il ſe retire, qu'il force juſqu'aux villages retranchés pour s'ouvrir des paſſages, pour communiquer avec les villes qui défendent ſa cauſe. Octobre 1589.

Pendant qu'il eſt ainſi continuellement dans la fatigue et dans le danger, un cardinal *Caëtan*, légat de Rome, vient tranquillement à Paris donner des lois au nom du pape. La ſorbonne ne ceſſe de déclarer qu'il n'eſt pas roi; (et elle ſubſiſte encore!) et la Ligue règne ſous le nom de ce cardinal de *Vendôme*, qu'elle appelait *Charles X*, au nom duquel on frappait la monnaie, tandis que le roi le retenait priſonnier à Tours. (3)

(3) Ce que nous avons dit à la note précédente peut s'appliquer ici. La ſorbonne agiſſait alors d'après les principes d'intolérance admis par tous les théologiens, d'après l'intérêt de l'autorité eccléſiaſtique, l'eſprit général du clergé; ainſi, tant qu'elle n'enſeignera pas dans ſes écoles que tout acte de violence temporelle exercé contre l'héréſie ou l'impiété,

Les religieux animent les peuples contre lui. Les jésuites courent de Paris à Rome et en Espagne. Le père *Matthieu*, qu'on nommait le *courrier de la Ligue*, ne cesse de procurer des bulles et des soldats. Le roi d'Espagne envoie quinze cents lances fournies, qui fesaient environ quatre mille cavaliers, et trois mille hommes de la vieille infanterie vallone, sous le comte d'*Egmont*, fils de cet *Egmont* à qui ce roi avait fait trancher la tête. Alors *Henri IV* rassemble le peu de force qu'il peut avoir, et n'est pourtant pas à la tête de dix mille combattans. Il livre cette fameuse bataille d'Ivry aux Ligueurs commandés par le duc de *Mayenne*, et aux Espagnols très-supérieurs en nombre, en artillerie, en tout ce qui peut entretenir une armée considérable. Il gagne cette bataille, comme il avait gagné

14 mars 1590.

est contraire à la justice, et par conséquent à la loi de DIEU; tant qu'elle n'enseignera point que le clergé ne peut avoir d'autre juridiction que celle qu'il reçoit de la puissance séculière, et qui conserve le droit de l'en priver, on est en droit de croire que la sorbonne a conservé ses principes d'intolérance et de révolte.

D'ailleurs il n'est que trop public qu'elle n'a point rougi d'avancer hautement dans la *censure de Bélisaire*, et plus récemment dans celle de l'*histoire philosophique du commerce des deux Indes*, les principes des assassins et des bourreaux du seizième siècle.

Ainsi, autant il serait injuste de reprocher aux parlemens leurs arrêts contre *Henri IV*, autant est-il raisonnable de reprocher à la sorbonne son décret contre *Henri III*, ses décisions contre *Henri IV*, ses instructions au père *Matthieu*, &c. &c. &c.

celle de Coutras, en ſe jetant dans les rangs ennemis au milieu d'une forêt de lances. On ſe ſouviendra dans tous les ſiècles de ces paroles: *Si vous perdez vos enſeignes, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire.* Sauvez les Français, s'écria-t-il, quand les vainqueurs s'acharnaient ſur les vaincus.

Ce n'eſt plus comme à Coutras, où à peine il était le maître. Il ne perd pas un moment pour profiter de la victoire. Son armée le ſuit avec alégreſſe; elle eſt même renforcée. Mais enfin il n'avait pas quinze mille hommes, et avec ce peu de troupes il aſſiége Paris, où il reſtait alors deux cents vingt mille habitans. Il eſt conſtant qu'il l'eût pris par famine, s'il n'avait pas permis lui-même, par trop de pitié, que les aſſiégeans nourriſſent les aſſiégés. En vain ſes généraux publiaient, ſous ſes ordres, des défenſes, ſous peine de mort, de fournir des vivres aux Pariſiens; les ſoldats eux-mêmes leur en vendaient. Un jour que, pour faire un exemple, on allait pendre deux payſans qui avaient amené des charrettes de pain à une poterne, *Henri* les rencontra en allant viſiter ſes quartiers: ils ſe jetèrent à ſes genoux, et lui remontrèrent qu'ils n'avaient que cette manière pour gagner leur vie: *Allez-en paix*, leur dit le roi, en leur donnant auſſitôt l'argent

qu'il avait ſur lui : *Le Béarnais eſt pauvre*, ajouta-t-il ; *s'il avait davantage, il vous le donnerait*. Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits ſans quelques larmes d'admiration et de tendreſſe.

Pendant qu'il preſſait Paris, les moines armés feſaient des proceſſions, le mouſquet et le crucifix à la main, et la cuiraſſe ſur le dos. Le parlement, les cours ſupérieures, les citoyens feſaient ſerment ſur l'évangile, en préſence du légat, et de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, de ne le point recevoir. Mais enfin les vivres manquent, la famine fait ſentir ſes plus cruelles extrémités.

Juin 1590.

Le duc de Parme eſt envoyé par *Philippe II* au ſecours de Paris avec une puiſſante armée : *Henri IV* court lui préſenter la bataille. Qui ne connaît cette lettre qu'il écrivit du champ où il croyait combattre à cette *Gabrielle d'Eſtrées*, rendue célèbre par lui : *Si je meurs, ma dernière penſée ſera à* DIEU, *et l'avant-dernière à vous*. Le duc de Parme n'accepta point la bataille ; il n'était venu que pour ſecourir Paris, et pour rendre la Ligue plus dépendante du roi d'Eſpagne. Aſſiéger cette grande ville avec ſi peu de monde, devant une armée ſupérieure, était une choſe impoſſible : voilà donc encore ſa fortune retardée et ſes victoires inutiles. Du moins il empêche le duc de Parme de

Octobre 1590.

faire des conquêtes, et le côtoyant jusqu'aux dernières frontières de la Picardie, il le fit rentrer en Flandre.

A peine est-il délivré de cet ennemi que le pape *Grégoire XIV*, *Sfondrat*, emploie une partie des trésors amassés par *Sixte-Quint* à envoyer des troupes à la Ligue. Le jésuite *Jouvency* avoue dans son histoire que le jésuite *Nigri*, supérieur des novices de Paris, rassembla tous les novices de cet ordre, en France, et qu'il les conduisit jusqu'à Verdun au-devant de l'armée du pape; qu'il les enrégimenta, et qu'il les incorpora à cette armée, laquelle ne laissa en France que les traces des plus horribles dissolutions : ce trait peint l'esprit du temps.

Novices jésuites enrôlés contre *Henri IV*

C'était bien alors que les moines pouvaient écrire que l'évêque de Rome avait le droit de déposer les rois : ce droit était près d'être constaté à main armée.

*Henri IV* avait toujours à combattre l'Espagne, Rome et la France; car le duc de Parme, en se retirant, avait laissé huit mille soldats au duc de *Mayenne*. Un neveu du pape entre en France avec des troupes italiennes et des monitoires; il se joint au duc de Savoie dans le Dauphiné. *Lesdiguières*, celui qui fut depuis le dernier connétable de France, et le dernier seigneur puissant, battit des troupes savoisiennes et celles du pape. Il fesait la guerre,

comme *Henri IV*, avec des capitaines qui ne ſervaient qu'un temps : cependant il défit ces armées réglées. Tout était alors ſoldat en France, payſan, artiſan, bourgeois ; c'eſt ce qui la dévaſta, mais c'eſt ce qui l'empêcha enfin d'être la proie de ſes voiſins. Les ſoldats du pape ſe diſſipèrent, après n'avoir donné que des exemples d'une débauche inconnue au-delà de leurs Alpes. Les habitans des campagnes brûlaient les chèvres qui ſuivaient leurs régimens.

*Philippe II*, du fond de ſon palais, continuait à entretenir et ménager cet incendie, toujours donnant au duc de *Mayenne* de petits ſecours, afin qu'il ne fût ni trop faible ni trop puiſſant, et prodiguant l'or dans Paris, pour y faire reconnaître ſa fille, *Claire-Eugénie*, reine de France, avec le prince qu'il lui donnera pour époux. C'eſt dans ces vues qu'il envoie encore le duc de Parme en France, lorſque *Henri IV* aſſiége Rouen, comme il l'avait envoyé pendant le ſiége de Paris. Il promettait à la Ligue qu'il ferait marcher une armée de cinquante mille hommes, dès que ſa fille ſerait reine. *Henri*, après avoir levé le ſiége de Rouen, fait encore ſortir de France le duc de Parme.

Etats généraux prétendus.

Cependant il s'en fallut peu que la faction des Seize, penſionnaire de *Philippe II*, ne remplît

remplît enfin les projets de ce monarque, et n'achevât la ruine entière du royaume. Ils avaient fait pendre le premier préſident du parlement de Paris, et deux magiſtrats qui s'oppoſaient à leurs complots. Le duc de *Mayenne*, près d'être accablé lui-même par cette faction, avait fait pendre quatre de ces ſéditieux à ſon tour. C'était au milieu de ces diviſions et de ces horreurs, après la mort du prétendu *Charles X*, que ſe tenaient à Paris les états généraux, ſous la direction d'un légat du pape et d'un ambaſſadeur d'Eſpagne : le légat même y préſida, et s'aſſit dans le fauteuil qu'on avait laiſſé vide, et qui marquait la place du roi qu'on devait élire. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y eut ſéance : il y harangua contre la loi *ſalique*, et propoſa l'infante pour reine. Le parlement fit des remontrances au duc de *Mayenne*, en faveur de la loi ſalique; mais ces remontrances n'étaient-elles pas viſiblement concertées avec ce chef de parti ? la nomination de l'infante ne lui ôtait-elle pas ſa place ? le mariage de cette princeſſe, projeté avec le duc de *Guiſe*, ſon neveu, ne le rendait-il pas ſujet de celui dont il voulait demeurer le maître ?

Novemb. 1591.

1593.

Vous remarquerez qu'à ces états le parlement voulut avoir ſéance par des députés, et ne put l'obtenir. Vous remarquerez encore

Le parlement n'aſſiſte point aux états.

que ce même parlement venait de faire brûler, par ſon bourreau, un arrêt du parlement du roi ſéant à Châlons, donné contre le légat et contre ſon prétendu pouvoir de préſider à l'élection d'un roi de France.

Décret de la ſorbonne contre *Henri IV.*

A peu-près dans le même temps, pluſieurs citoyens ayant préſenté requête à la ville et au parlement pour demander qu'on preſsât au moins le roi de ſe faire catholique, avant de procéder à une élection, la ſorbonne déclara cette requête *inepte*, *ſéditieuſe*, *impie*, *inutile*, *attendu qu'on connaît l'obſtination de Henri le relaps.* Elle excommunie les auteurs de la requête, et conclut à les chaſſer de la ville. Ce décret, rendu en auſſi mauvais latin que conçu par un eſprit de démence, eſt du premier novembre 1592: il a été révoqué depuis, lorſqu'il importait fort peu qu'il le fût. Si *Henri IV* n'eût pas régné, le décret eût ſubſiſté, et on eût continué de prodiguer à *Philippe II* le titre de protecteur de la France et de l'Egliſe.

Des prêtres de la Ligue étaient perſuadés et perſuadaient aux peuples que *Henri IV* n'avait nul droit au trône; que la loi ſalique, reſpectée depuis ſi long-temps, n'eſt qu'une chimère; que c'eſt à l'Egliſe ſeule à donner les couronnes.

On a conſervé les écrits d'un nommé

d'*Orléans*, avocat au parlement de Paris, et député aux états de la Ligue. Cet avocat développe tout ce ſyſtême dans un gros livre intitulé, *Réponſes des vrais catholiques.*

C'eſt une choſe digne d'attention que la fourberie et le fanatiſme avec leſquels tous les auteurs de ce temps-là cherchent à ſoutenir leurs ſentimens par les livres juifs, comme ſi les uſages d'un petit peuple, confiné dans les roches de la Paleſtine, devait être, au bout de trois mille ans, la règle du royaume de France. Qui croirait que, pour exclure *Henri IV* de ſon héritage, on citait l'exemple d'un roitelet juif, nommé *Ozias*, que les prêtres avaient chaſſé de ſon palais parce qu'il avait la lèpre, et qui n'avait la lèpre que pour avoir voulu offrir de l'encens au Seigneur? *L'héreſie*, dit l'avocat d'*Orléans*, *eſt la lèpre de l'ame; par conſéquent Henri IV eſt un lépreux qui ne doit pas régner.* C'eſt ainſi que raiſonne tout le parti de la Ligue; mais il faut tranſcrire les propres paroles de l'avocat, au ſujet de la loi ſalique. Page 230.

*Le devoir d'un roi de France eſt d'être chrétien auſſi-bien que mâle. Qui ne tient la foi catholique, apoſtolique et romaine n'eſt point chrétien, et ne croit point en* DIEU, *et ne peut être juſtement roi de France, non plus que le plus grand faquin du monde.* Page 224.

Voici un morceau encore plus étrange.

Page 272. *Pour être roi de France, il eſt plus néceſſaire d'être catholique que d'être homme : qui diſpute cela mérite qu'un bourreau lui réponde plutôt qu'un philoſophe.*

Rien ne ſert plus à faire connaître l'eſprit du temps. Ces maximes étaient en vigueur dans Rome depuis huit cents ans; et elles n'étaient en horreur dans la moitié de l'Europe que depuis un ſiècle. Les Eſpagnols, avec de l'argent et des prêtres, feſaient valoir ces opinions en France; et *Philippe II* eût ſoutenu les ſentimens contraires, s'il y avait eu le moindre intérêt.

*Henri IV* obligé de changer de religion.

Pendant qu'on employait contre *Henri* les armes, la plume, la politique et la ſuperſtition; pendant que ces états, auſſi tumultueux, auſſi diviſés qu'irréguliers, ſe tenaient dans Paris, *Henri* était aux portes, et menaçait la ville. Il y avait quelques partiſans. Beaucoup de vrais citoyens, laſſés de leurs malheurs et du joug d'une puiſſance étrangère, ſoupiraient après la paix; mais le peuple était retenu par la religion. La plus vile populace fait en ce point la loi aux grands et aux ſages; elle compoſe le plus grand nombre, elle eſt conduite aveuglément, elle eſt fanatique; et *Henri IV* n'était pas en état d'imiter *Henri VIII* et la reine *Eliſabeth*. Il fallut changer de religion ;

il en coûte toujours à un brave homme. Les lois de l'honneur, qui ne changent jamais chez les peuples policés, tandis que tout le reſte change, attachent quelque honte à ces changemens, quand l'intérêt les dicte. Mais cet intérêt était ſi grand, ſi général, ſi lié au bien du royaume, que les meilleurs ſerviteurs qu'il eût parmi les calviniſtes lui conſeillèrent d'embraſſer la religion même qu'ils haïſſaient. *Il eſt néceſſaire*, lui diſait *Roſni*, *que vous ſoyez papiſte, et que je demeure réformé.* C'était tout ce que craignaient les factions de la ligue et de l'Eſpagne. Les noms d'*hérétique* et de *relaps* étaient leurs principales armes, que ſa converſion rendait impuiſſantes. Il fallut qu'il ſe fît inſtruire, mais pour la forme; car il était plus inſtruit en effet que les évêques avec leſquels il conféra. Nourri par ſa mère dans la lecture de l'ancien et du nouveau teſtament, il les poſſédait tous deux. La controverſe était, dans ſon parti, le ſujet de toutes les converſations, auſſi-bien que la guerre et l'amour. Les citations de l'Ecriture, les alluſions à ces livres, entraient dans ce qu'on appelait le *bel eſprit* en ces temps-là; et la bible était ſi familière à *Henri IV*, qu'à la bataille de Coutras, il avait dit en feſant priſonnier, de ſa main, un officier nommé *Chateaurenard : Rends-toi*, *Philiſtin.*

On voit assez ce qu'il pensait de sa conversion, par sa lettre à *Gabrielle d'Estrées : C'est demain que je fais le saut périlleux. Je crois que ces gens-ci me feront haïr St Denis autant que vous haïssez Monceaux*.... C'est immoler la vérité à de très-fausses bienséances, de prétendre, comme le jésuite *Daniel*, que quand *Henri IV* se convertit, il était dès long-temps catholique dans le cœur. Sa conversion assurait, sans doute, son salut, je le veux croire ; mais il paraît bien que l'amant de *Gabrielle* ne se convertit que pour régner ; et il est encore plus évident que ce changement n'augmentait en rien son droit à la couronne.

24 juillet 1593.

Il avait alors auprès de lui un envoyé secret de la reine *Elisabeth*, nommé *Thomas Vilquési*, qui écrivit ces propres mots, quelque temps après, à la reine, sa maîtresse.

Preuves des raisons de ce changement.

» Voici comme ce prince s'excuse sur son » changement de religion, et les paroles » qu'il m'a dites. (*a*) Quand je fus appelé » à la couronne, huit cents gentilshommes » et neuf régimens se retirèrent de mon ser- » vice, sous prétexte que j'étais hérétique. » Les Ligueurs se sont hâtés d'élire un roi ; » les plus notables se sont offerts au duc de » *Guise*, c'est pourquoi je me suis résolu, » après mûre délibération, d'embrasser la

(*a*) Tiré du troisième tome des manuscrits de *Bèze*, n° VIII.

» religion romaine : par ce moyen, je me
» ſuis entièrement adjoint le tiers parti ; j'ai
» anticipé l'élection du duc de *Guiſe* ; je me
» ſuis acquis la bonne volonté du peuple
» français ; j'ai eu parole du duc de Florence
» en choſes importantes : j'ai finalement
» empêché que la religion réformée n'ait
» été flétrie. »

(*b*) *Henri* envoya le ſieur *Morland* à la reine d'Angleterre, pour certifier les mêmes choſes, et faire comme il pourrait ſes excuſes. *Morland* dit qu'*Eliſabeth* lui répondit : *Se peut-il faire qu'une choſe mondaine lui ait fait mettre bas la crainte de* DIEU ? Quand la meurtrière de *Marie Stuart* parlait de la crainte de DIEU, il eſt très-vraiſemblable que cette reine feſait la comédienne, comme on le lui a tant reproché : mais, quand le brave et généreux *Henri IV* avouait qu'il n'avait changé de religion que par l'intérêt de l'Etat, qui eſt la ſouveraine raiſon des rois, on ne peut douter qu'il ne parlât de bonne foi. Comment donc le jéſuite *Daniel* peut-il inſulter à la vérité et à ſes lecteurs, au point d'aſſurer, contre tant de vraiſemblances, contre tant de preuves, et contre la connaiſſance du cœur humain, que *Henri IV* était depuis long-temps catholique dans le

Menſonge abſurde de *Daniel*.

(*b*) Tiré du troiſième tome des manuſcrits de *Bèze*, n° VIII.

cœur ? Encore une fois, le comte de *Boulainvilliers* a bien raiſon d'aſſurer qu'un jéſuite ne peut écrire fidèlement l'hiſtoire.

Les conférences qu'on eut avec lui rendirent ſa perſonne chère à tous ceux qui ſortirent de Paris pour le voir. Un des députés, étonné de la familiarité avec laquelle ſes officiers ſe preſſaient autour de lui, et feſaient à peine place : *Vous ne voyez rien*, dit-il, *ils me preſſent bien autrement dans les batailles.* Enfin, ayant repris d'aſſaut la ville de Dreux, avant d'apprendre ſon nouveau catéchiſme, ayant enſuite fait ſon abjuration dans Saint-Denis, s'étant fait ſacrer à Chartres, et ayant ſur-tout ménagé des intelligences dans Paris, qui avait une garniſon de trois mille eſpagnols, avec des napolitains et des lanſquenets, il y entre en ſouverain, n'ayant pas plus de ſoldats autour de ſa perſonne qu'il n'y avait d'étrangers dans les murs.

Paris n'avait vu ni reconnu de roi depuis quinze ans. Deux hommes ménagèrent ſeuls cette révolution ; le maréchal de *Briſſac*, et un brave citoyen dont le nom était moins illuſtre, et dont l'ame n'était pas moins noble ; c'était un échevin de Paris, nommé *Langlois.* Ces deux reſtaurateurs de la tranquillité publique s'aſſocièrent bientôt les magiſtrats et les principaux bourgeois. Les meſures furent ſi bien

priſes,

prifes, le légat, le cardinal de *Pellevé*, les commandans efpagnols, les Seize, fi artificieufement trompés, et enfuite fi bien contenus, que *Henri IV* fit fon entrée dans fa capitale, fans qu'il y eût prefque du fang répandu. Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvait retenir prifonniers; il pardonna à tous les Ligueurs. Les ambaffadeurs de *Philippe II* partirent le jour même fans qu'on leur fît la moindre violence, et le roi les voyant paffer d'une fenêtre, leur dit: *Meffieurs, mes complimens à votre maître; mais n'y revenez plus.*

Il entre enfin dans Paris.

1594, mardi 12 mars.

Plufieurs villes fuivirent l'exemple de Paris; mais *Henri* était encore bien éloigné d'être maître du royaume. *Philippe II* qui, dans la vue d'être toujours néceffaire à la Ligue, n'avait jamais fait de mal au roi qu'à demi, lui en fefait encore affez dans plus d'une province. Détrompé de l'efpérance de régner en France fous le nom de fa fille, il ne fongeait plus qu'à affaiblir pour jamais le royaume, en le démembrant; et il était très-vraifemblable que la France ferait dans un état pire que quand les Anglais en poffédaient la moitié, et quand les feigneurs particuliers tyrannifaient l'autre.

Le duc de *Mayenne* avait la Bourgogne; le duc de *Guife*, fils du *balafré*, poffédait Reims et une partie de la Champagne; le duc de

*Mercœur* dominait dans la Bretagne, et les Efpagnols y avaient Blavet, qui eft aujourd'hui le Port-Louis. Les principaux capitaines même de *Henri IV* fongeaient à fe rendre indépendans; et les calviniftes qu'il avait quittés, fe cantonnant contre les Ligueurs, fe ménageaient déjà des reffources pour réfifter un jour à l'autorité royale.

Il faut un arrêt du parlement pour forcer les prêtres à prier DIEU pour le roi de France.

7 juin 1606.

Il fallait autant d'intrigues que de combats pour que *Henri IV* regagnât peu à peu fon royaume. Tout maître de Paris qu'il était, fa puiffance fut quelque temps fi peu affermie que le pape *Clément VIII* lui refufait conftamment l'abfolution, dont il n'eût pas eu befoin dans des temps plus heureux. Aucun ordre religieux ne priait DIEU pour lui dans les cloîtres. Son nom même fut omis dans les prières par la plupart des curés de Paris jufqu'en 1606, et il fallut que le parlement, rentré dans le devoir, et y fefant rentrer les prêtres, ordonnât par un arrêt que tous les curés rétabliffent dans leur miffel la prière pour le roi. Enfin la fureur épidémique du fanatifme poffédait encore tellement la populace catholique, qu'il n'y eut prefque point d'années où l'on n'attentât contre fa vie. Il les paffa toutes à combattre tantôt un chef, tantôt un autre, à vaincre, à pardonner, à négocier, à payer la foumiffion des ennemis. Qui croirait qu'il lui en coûta

trente-deux millions numéraires de ſon temps pour payer les prétentions de tant de ſeigneurs? les mémoires du duc de *Sulli* en font foi; et ces promeſſes furent fidèlement acquittées, lorſqu'enfin étant roi abſolu et paiſible, il eût pu refuſer de payer ce prix de la rébellion. Le duc de *Mayenne* ne fit ſon accommodement qu'en 1596. *Henri* ſe réconcilia ſincèrement avec lui, et lui donna le gouvernement de l'Ile-de-France. Non-ſeulement il lui dit, après l'avoir laſſé un jour dans une promenade, *Mon couſin, voilà le ſeul mal que je vous ferai de ma vie*, mais il lui tint parole, et il n'en manqua jamais à perſonne.

*Henri IV* devait-il reſter proteſtant?

Pluſieurs politiques ont prétendu que quand ce prince fut maître, il devait alors imiter la reine *Eliſabeth*, et ſéparer ſon royaume de la communion romaine. Ils diſent que la balance penchait trop en Europe du côté de *Philippe II* et des catholiques; que pour tenir l'équilibre il fallait rendre la France proteſtante; que c'était l'unique moyen de la rendre peuplée, riche et puiſſante.

Mais *Henri IV* n'était pas dans les mêmes conjonctures qu'*Eliſabeth*; il n'avait point à ſes ordres un parlement de la nation affectionné à ſes intérêts; il manquait encore d'argent; il n'avait pas une armée aſſez conſidérable; *Philippe II* lui feſait toujours la

guerre ; la Ligue était encore puissante et encore animée.

Il recouvra son royaume, mais pauvre, déchiré, et dans la même subversion où il avait été du temps des *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI.* Plusieurs grands chemins avaient disparu sous les ronces, et on se frayait des routes dans les campagnes incultes. Paris, qui contient aujourd'hui environ sept cents mille habitans, n'en avait pas cent quatre-vingts mille quand il y entra. (*c*) Les finances de l'Etat, dissipées sous *Henri III*, n'étaient plus alors qu'un trafic public des restes du sang du peuple, que le conseil des finances partageait avec les traitans.

Triste état du royaume.

La reine d'Angleterre, le grand-duc de Florence, des princes d'Allemagne, les Hollandais lui avaient prêté l'argent avec lequel il s'était soutenu contre la Ligue, contre Rome et contre l'Espagne; et pour payer ces dettes si légitimes, on abandonnait les recettes générales, les domaines, à des fermiers de ces puissances étrangères, qui géraient au cœur du royaume les revenus de l'Etat. Plus d'un chef de la Ligue, qui avait vendu à son roi la fidélité qu'il lui devait, tenait aussi des

(*c*) Il y avait deux cents vingt mille ames à Paris au temps du siége que fit *Henri IV*, en 1590. Il ne s'en trouva que cent quatre-vingts mille, en 1593.

receveurs des deniers publics, et partageait cette portion de la ſouveraineté. Les fermiers de ces droits pillaient ſur le peuple le triple, le quadruple de ces droits aliénés; ce qui reſtait au roi était adminiſtré de même: et enfin, quand la déprédation générale força *Henri IV* à donner l'adminiſtration entière des finances au duc de *Sulli*, ce miniſtre, auſſi éclairé qu'intègre, trouva qu'en 1596 on levait cent cinquante millions ſur le peuple pour en faire entrer environ trente dans le tréſor royal.

Il ſurmonte toutes les difficultés.

Si *Henri IV* n'avait été que le plus brave prince de ſon temps, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, ſon royaume était ruiné: il fallait un prince qui ſût faire la guerre et la paix, connaître toutes les bleſſures de ſon Etat, et y apporter les remèdes; veiller ſur les grandes et les petites choſes, tout réformer et tout faire: c'eſt ce qu'on trouva dans *Henri*. Il joignit l'adminiſtration de *Charles le ſage* à la valeur et à la franchiſe de *François I*, et à la bonté de *Louis XII*.

Pour ſubvenir à tant de beſoins, pour faire à la fois tant de traités et tant de guerres, *Henri* convoqua, dans Rouen, une aſſemblée des *notables* du royaume; c'était une eſpèce d'états généraux; les paroles qu'il y prononça

ſont encore dans la mémoire des bons citoyens
Diſcours digne de lui. qui ſavent l'hiſtoire de leur pays : *Déjà par la ſaveur du ciel, par les conſeils de mes bons ſerviteurs, et par l'épée de ma brave nobleſſe, dont je ne diſtingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant notre plus beau titre, j'ai tiré cet Etat de la ſervitude et de la ruine. Je veux lui rendre ſa force et ſa ſplendeur ; participez à cette ſeconde gloire, comme vous avez eu part à la première. Je ne vous ai point appelés, comme feſaient mes prédéceſſeurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, mais pour recevoir vos conſeils, pour les croire, pour les ſuivre, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'eſt une envie qui ne prend guère aux rois, aux victorieux et aux barbes griſes ; mais l'amour que je porte à mes ſujets me rend tout poſſible et tout honorable.* Cette éloquence du cœur, dans un héros, eſt bien au-deſſus de toutes les harangues de l'antiquité.

1597. Mars. Amiens ſurpris. Au milieu de ces travaux et de ces dangers continuels, les Eſpagnols ſurprennent Amiens, dont les bourgeois avaient voulu ſe garder eux-mêmes. Ce funeſte privilége qu'ils avaient, et dont ils ſe prévalurent ſi mal, ne ſervit qu'à faire piller leur ville, à expoſer la Picardie entière, et à ranimer encore les efforts de ceux qui voulaient démembrer la France. *Henri*, dans ce nouveau

malheur, manquait d'argent et était malade. Cependant il aſſemble quelques troupes, il marche ſur la frontière de la Picardie, il revole à Paris, écrit de ſa main aux parlemens, aux communautés, *pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défendaient l'Etat :* ce ſont ſes propres paroles. Il va lui-même au parlement de Paris : *Si on me donne une armée*, dit-il, *je donnerai gaiement ma vie pour ſauver, et pour relever la patrie.* Il propoſait des créations de nouveaux offices, pour avoir les promptes reſſources qui étaient néceſſaires ; mais le parlement, ne voyant dans ces reſſources mêmes qu'un nouveau malheur, refuſait de vérifier les édits ; et le roi eut beſoin d'employer pluſieurs juſſions pour avoir de quoi aller prodiguer ſon ſang à la tête de ſa nobleſſe. Sa maîtreſſe, *Gabrielle d'Eſtrées*, lui prêta de l'argent pour haſarder ce ſang, et ſon parlement lui en refuſa.

Enfin, par des emprunts, par les ſoins infatigables, et par l'économie de ce *Roſni*, duc de *Sulli*, ſi digne de le ſervir, il vient à bout d'aſſembler une floriſſante armée. Ce fut la ſeule, depuis trente ans, qui fût pourvue du néceſſaire, et la première qui eût un hôpital réglé, dans lequel les bleſſés et les malades eurent le ſecours qu'on ne connaiſſait point encore. Chaque troupe auparavant avait ſoin

de ſes bleſſés comme elle pouvait, et le manque de ſoins avait fait périr autant de monde que les armes.

1597. Septemb. Amiens repris. Il reprend Amiens, à la vue de l'archiduc *Albert*, et le contraint de ſe retirer. De là il court pacifier le reſte du royaume ; enfin toute la France eſt à lui. Le pape, qui lui avait refuſé une abſolution auſſi inutile que ridicule, quand il n'était pas affermi, la lui avait donnée quand il fut victorieux. Il ne reſtait qu'à faire la paix avec l'Eſpagne ; elle fut conclue à Vervins, et ce fut le premier traité avantageux que la France eût fait avec ſes ennemis depuis *Philippe-Auguſte*.

Paix de Vervins, 2 mai 1598.

Alors il met tous ſes ſoins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : les troupes inutiles ſont licenciées ; l'ordre dans les finances ſuccède au plus odieux brigandage ; il paye peu à peu toutes les dettes de la couronne, ſans fouler les peuples. Les payſans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait *qu'ils euſſent une poule au pot tous les dimanches ;* expreſſion triviale, mais ſentiment paternel. Ce fut une choſe bien admirable que, malgré l'épuiſement et le brigandage, il eût, en moins de quinze ans, diminué le fardeau des tailles de quatre millions de ſon temps, qui en feraient environ dix du nôtre ; que tous les autres droits fuſſent réduits à la

Royaume rétabli.

moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes, qui aujourd'hui feraient environ deux cents cinquante millions. Il racheta pour plus de cent cinquante millions de domaines, aujourd'hui aliénés : toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus ; c'est la gloire éternelle du duc de *Sulli* et celle du roi, qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'Etat, et qui travailla avec son ministre.

La justice est réformée ; et, ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. Le commerce, les arts sont en honneur. Les étoffes d'argent et d'or, proscrites d'abord par un édit somptuaire, dans le commencement d'un règne difficile et dans la pauvreté, reparaissent avec plus d'éclat, et enrichissent Lyon et la France. Il établit des manufactures de tapisseries de haute-lice, en laine et en soie rehaussée d'or. On commence à faire de petites glaces dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de *Sulli*, plus estimable dans sa fidélité et dans l'art de gouverner et de conserver les finances, que capable de discerner les nouveautés utiles.

*Henri* fait creuſer le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire. Paris eſt agrandi et embelli : il forme la place royale : il reſtaure tous les ponts. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville ; il n'était point pavé : le roi ſe charge de tout. Il fait conſtruire ce beau pont, où les peuples regardent aujourd'hui ſa ſtatue avec tendreſſe. Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau, et ſur-tout le Louvre, ſont augmentés, et preſqu'entièrement bâtis. Il donne des logemens dans le Louvre, ſous cette longue galerie qui eſt ſon ouvrage, à des artiſtes en tout genre, qu'il encourageait ſouvent de ſes regards comme par des récompenſes. Il eſt enfin le vrai fondateur de la bibliothèque royale.

Ordre, abondance, magnificence.

Quand *Dom Pèdre de Tolède* fut envoyé par *Philippe III*, en ambaſſade auprès de *Henri*, il ne reconnut plus cette ville, qu'il avait vue autrefois ſi malheureuſe et ſi languiſſante : *C'eſt qu'alors le père de la famille n'y était pas*, lui dit *Henri*, *et aujourd'hui qu'il a ſoin de ſes enfans, ils proſpèrent.* Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets, introduits à la cour par *Catherine de Médicis*, dans les temps même de troubles, ornèrent, ſous *Henri IV*, les temps de la paix et de la félicité.

En feſant ainſi fleurir ſon Etat, il était

l'arbitre des autres. Les papes n'auraient pas imaginé, du temps de la Ligue, que le *Béarnais* ferait le pacificateur de l'Italie, et le médiateur entre eux et Venise. Cependant, *Paul V* fut trop heureux d'avoir recours à lui, pour le tirer du mauvais pas où il s'était engagé en excommuniant le doge et le sénat, et en jetant ce qu'on appelle un interdit sur tout l'Etat vénitien, au sujet des droits incontestables que ce sénat maintenait avec sa vigueur accoutumée. Le roi fut l'arbitre du différent : celui que les papes avaient excommunié fit lever (*d*) l'excommunication de Venise.

*Henri* arbitre de l'Europe.

(*d*) *Daniel* raconte une particularité qui paraît bien extraordinaire, et il est le seul qui la raconte. Il prétend que *Henri IV*, après avoir réconcilié le pape avec la république de Venise, gâta lui-même cet accommodement, en communiquant au nonce, à Paris, une lettre interceptée d'un prédicant de Genève, dans laquelle ce prêtre se vantait que le doge de Venise et plusieurs sénateurs étaient protestans dans le cœur, qu'ils n'attendaient que l'occasion favorable de se déclarer, que le père *Fulgentio*, de l'ordre des servites, le compagnon et l'ami du célèbre *Sarpi*, si connu sous le nom de *Fra-Paolo*, *travaillait efficacement dans cette vigne*. Il ajoute que *Henri IV* fit montrer cette lettre au sénat par son ambassadeur, et qu'on en retrancha seulement le nom du doge accusé. Mais après que *Daniel* a rapporté la substance de cette lettre, dans laquelle le nom de *Fra-Paolo* fut cité et accusé dans la copie de la lettre montrée au sénat, il ne nomme point le pasteur calviniste qui avait écrit cette prétendue lettre interceptée. Il faut remarquer encore que dans cette lettre il était question des jésuites, lesquels étaient bannis de la république de Venise. Enfin *Daniel* emploie cette manœuvre, qu'il impute à *Henri IV*, comme une preuve du zèle de ce prince pour la religion catholique. C'eût été un zèle bien étrange dans

Il protégea la république naiſſante de la Hollande, l'aida de ſon épargne, et ne contribua pas peu à la faire reconnaître libre et indépendante par l'Eſpagne.

Il eſt le plus grand homme de ſon temps.

Sa gloire était donc affermie au dedans et au dehors de ſon royaume : il paſſait pour le plus grand homme de ſon temps. L'empereur *Rodolphe* n'eut de réputation que chez les phyſiciens et les chimiſtes. *Philippe II* n'avait jamais combattu ; il n'était après tout qu'un tyran laborieux, ſombre et diſſimulé ; et ſa prudence ne pouvait entrer en comparaiſon avec la valeur et la franchiſe de *Henri IV* qui, avec ſes vivacités, était encore auſſi politique que lui. *Eliſabeth* acquit une grande réputation ; mais n'ayant pas eu à ſurmonter

*Henri IV*, de mettre ainſi le trouble dans le ſénat de Veniſe, le meilleur de ſes alliés, et de mêler le rôle mépriſable d'un brouillon et d'un délateur au perſonnage glorieux de pacificateur. Il ſe peut faire qu'il y ait eu une lettre vraie ou ſuppoſée d'un miniſtre de Genève ; que cette lettre même ait produit quelques petites intrigues fort indifférentes aux grands objets de l'hiſtoire ; mais il n'eſt point du tout vraiſemblable que *Henri IV* ſoit deſcendu à la baſſeſſe dont *Daniel* lui fait honneur : il ajoute que *quiconque a des liaiſons avec les hérétiques eſt de leur religion, ou n'en a point du tout.* Cette réflexion odieuſe eſt même contre *Henri IV* qui, de tous les hommes de ſon temps, avait le plus de liaiſons avec les réformés. Il eût été à déſirer que le P. *Daniel* fût entré plutôt dans les détails de l'adminiſtration de *Henri IV* et du duc de *Sulli* que dans ces petiteſſes qui montrent plus de partialité que d'équité, et qui décèlent malheureuſement un auteur plus jéſuite que citoyen. Le comte de *Boulainvilliers* a bien raiſon de dire qu'il eſt preſque impoſſible qu'un jéſuite écrive bien l'hiſtoire de France.

les mêmes obſtacles, elle ne pouvait avoir la même gloire. Celle qu'elle mérite fut obſcurcie par les artifices de comédienne qu'on lui reprochait, et ſouillée par le ſang de *Marie Stuart*, dont rien ne la peut laver. *Sixte-Quint* ſe fit un nom par les obéliſques qu'il releva, et par les monumens dont il embellit Rome; mais ſans ce mérite, qui eſt bien loin d'être le premier, on ne l'aurait connu que pour avoir obtenu la papauté par quinze ans de fauſſeté, et pour avoir été ſévère juſqu'à la cruauté.

Ses amours.

Ceux qui reprochent encore à *Henri IV* ſes amours ſi amèrement, ne font pas réflexion que toutes ſes faibleſſes furent celles du meilleur des hommes, et qu'aucune ne l'empêcha de bien gouverner. Il y parut aſſez, lorſqu'il ſe préparait à être l'arbitre de l'Europe, à l'occaſion de la ſucceſſion de Juliers. C'eſt une calomnie abſurde de *le Vaſſor* et de quelques autres compilateurs, que *Henri* voulut entreprendre cette guerre pour la jeune princeſſe de *Condé*. Il faut en croire le duc de *Sulli*, qui avoue la faibleſſe de ce monarque, et qui en même temps prouve que les grands deſſeins du roi n'avaient rien de commun avec la paſſion de l'amour. Ce n'était pas certainement pour la princeſſe de *Condé* que *Henri* avait fait le traité de Queraſque, qu'il s'était aſſuré de tous les potentats d'Italie, de tous

les princes proteſtans d'Allemagne, et qu'il allait mettre le comble à ſa gloire, en tenant la balance de l'Europe entière.

Chimère des partages de l'Europe.

Il était prêt à marcher en Allemagne, à la tête de quarante-ſix mille hommes. Quarante millions en réſerve, des préparatifs immenſes, des alliances sûres, d'habiles généraux formés ſous lui, les princes proteſtans d'Allemagne, la nouvelle république des Pays-Bas, prêts à le ſeconder, tout l'aſſurait d'un ſuccès ſolide. La prétendue diviſion de l'Europe en quinze dominations eſt reconnue pour une chimère qui n'entra point dans ſa tête. S'il y avait jamais eu de négociation entamée ſur un deſſein ſi extraordinaire, on en aurait trouvé quelque trace en Angleterre, à Veniſe, en Hollande, avec leſquelles on ſuppoſe que *Henri* avait préparé cette révolution ; il n'y en a pas le moindre veſtige ; le projet n'eſt ni vrai ni vraiſemblable : mais par ſes alliances, par ſes armes, par ſon économie, il allait changer le ſyſtême de l'Europe, et s'en rendre l'arbitre.

Si on feſait ce portrait fidèle de *Henri IV* à un étranger de bon ſens, qui n'eût jamais entendu parler de lui auparavant, et qu'on finît par lui dire : C'eſt-là ce même homme qui a été aſſaſſiné au milieu de ſon peuple, et qui l'a été pluſieurs fois, et par des hommes

auxquels il n'avait pas fait le moindre mal, il ne le pourrait croire.

C'eſt une choſe bien déplorable, que la même religion qui ordonne, auſſi-bien que tant d'autres, le pardon des injures, ait fait commettre depuis long-temps tant de meurtres, et cela en vertu de cette ſeule maxime, que quiconque ne penſe pas comme nous eſt réprouvé, et qu'il faut avoir les réprouvés en horreur.

Pluſieurs attentats contre ſa vie.

Ce qui eſt encore plus étrange, c'eſt que des catholiques conſpirèrent contre les jours de ce bon roi depuis qu'il fut catholique. Le premier qui voulut attenter à ſa vie, dans le temps même qu'il feſait ſon abjuration dans Saint-Denis, fut un malheureux de la lie du peuple, nommé *Pierre Barrière.* Il eut quelque ſcrupule quand le roi eut abjuré; mais il fut confirmé dans ſon deſſein par le plus furieux des Ligueurs, *Aubri*, curé de Saint-André-des-Arcs, par un capucin, par un prêtre habitué, et par *Varade*, recteur du collége des jéſuites. Le célèbre *Etienne Pâquier*, avocat général de la chambre des comptes, proteſte qu'il a ſu de la bouche même de ce *Barrière*, que *Varade* l'avait encouragé à ce crime. Cette accuſation reçoit un nouveau degré de probabilité par la fuite de *Varade* et du curé *Aubri*, qui ſe réfugièrent chez le cardinal légat,

et l'accompagnèrent dans ſon retour à Rome, quand *Henri IV* entra dans Paris. Et enfin ce qui rend la probabilité encore plus forte, c'eſt que *Varade* et *Aubri* furent depuis écartelés en effigie, par un arrêt du parlement de Paris, comme il eſt rapporté dans le journal de *Henri IV. Daniel* fait des efforts pardonnables pour diſculper le jéſuite *Varade :* les curés n'en font aucun pour juſtifier les fureurs des curés de ce temps-là; la ſorbonne avoue les décrets puniſſables qu'elle donna; les dominicains conviennent aujourd'hui que leur confrère *Clément* aſſaſſina *Henri III*, et qu'il fut exhorté à ce parricide par le prieur *Bourgoin*. La vérité l'emporte ſur tous les égards; et cette même vérité prononce qu'aucun des eccléſiaſtiques d'aujourd'hui ne doit ni répondre ni rougir des maximes ſanguinaires et de la ſuperſtition barbare de ſes prédeceſſeurs, puiſqu'il n'en eſt aucun qui ne les abhorre; elle conſerve ſeulement les monumens de ces crimes, afin qu'ils ne ſoient jamais imités. (4)

(4) M. de *Voltaire* connaiſſait mieux que perſonne la liaiſon étroite et néceſſaire qui exiſte entre ces maximes ſéditieuſes et celles de l'intolérance religieuſe; mais il fait ici au clergé de France, à la ſorbonne, aux jacobins, l'honneur de croire qu'ils les ont également abjurées.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'obſerver que, dans les ouvrages où les curés de Paris reprochèrent aux jéſuites la doctrine de l'homicide, ils avancèrent que l'aſſaſſinat n'eſt

L'eſprit

L'esprit de fanatisme était si généralement répandu, qu'on séduisit un chartreux imbécille, nommé *Ouin*, et qu'on lui mit en tête d'aller plus vîte au ciel en tuant *Henri IV*. Le malheureux fut enfermé comme un fou par ses supérieurs. Au commencement de 1599, deux jacobins de Flandre, l'un nommé *Arger*, l'autre *Ridicovi*, originaire d'Italie, résolurent de renouveler l'action de *Jacques Clément*, leur confrère : le complot fut découvert ; ils expièrent à la potence le crime qu'ils n'avaient pu exécuter. Leur supplice n'effraya pas un frère capucin de Milan, qui vint à Paris dans le même dessein, et qui fut pendu comme eux. 1595.
Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, un 1596.
tapissier, méditèrent le même crime, et périrent du même supplice.

permis que dans le cas d'une révélation particulière, et que le droit de vie et de mort est *le plus illustre avantage des souverains ;* le génie de *Pascal* s'abaissait à mettre en bon français ces maximes non moins insensées qu'abominables.

Observons encore qu'avant les troubles religieux du seizième siècle, les papes et le clergé exhortaient les princes à employer les supplices contre les novateurs, sous prétexte que de l'indépendance religieuse on voudrait passer à l'indépendance politique. Quelques années après ils enseignèrent aux sujets à se révolter contre les princes hérétiques ou excommuniés. Maintenant ils sont revenus à la première maxime qu'ils cherchent à faire valoir contre les libres penseurs ; nous laissons aux princes à tirer la conséquence, et à juger quelle confiance ils doivent avoir à une société d'hommes qui prêche tour-à-tour le pour et le contre, et n'a été constante que dans les principes qui font un devoir de conscience d'employer la guerre ou les supplices pour maintenir son autorité.

1594. 27 décembre. *Jean Châtel.*

L'assassinat commis par *Jean Châtel* est celui de tous qui démontre le plus quel esprit de vertige régnait alors. Né d'une honnête famille, de parens riches, bien élevé par eux, jeune, sans expérience, n'ayant pas encore dix-neuf ans, il n'était pas possible qu'il eût formé de lui-même cette résolution désespérée. On sait que, dans le louvre même, il donna un coup de couteau au roi, et qu'il ne le frappa qu'à la bouche, parce que ce bon prince, qui embrassait tous ses serviteurs lorsqu'ils venaient lui faire leur cour après quelque absence, se baissait alors pour embrasser *Montigni.*

Il soutint, à son premier interrogatoire, *qu'il avait fait une bonne action, et que le roi n'étant pas encore absous par le pape, il pouvait le tuer en conscience :* par cela seul la séduction était prouvée.

Il avait étudié long-temps au collége des jésuites. Parmi les superstitions dangereuses de ces temps, il y en avait une capable d'égarer les esprits; c'était une *chambre de méditations*, dans laquelle on enfermait un jeune homme : les murs étaient peints de représentations de démons, de tourmens et de flammes, éclairés d'une lueur sombre : une imagination sensible et faible en était souvent frappée jusqu'à la démence. Cette

démence fut au point dans la tête de ce malheureux, qu'il crut qu'il ſe rachèterait de l'enfer en aſſaſſinant ſon ſouverain. Tant la fureur religieuſe troublait encore les têtes; tant le fanatiſme inſpirait une férocité abſurde !

Il eſt indubitable que les juges auraient manqué à leur devoir, s'ils n'avaient pas fait examiner les papiers des jéſuites, ſur-tout après que *Jean Châtel* eut avoué qu'il avait ſouvent entendu dire chez quelques-uns de ces religieux, qu'il était permis de tuer le roi.

On trouva dans les écrits du profeſſeur *Guignard* ces propres paroles, de ſa main : que *ni Henri III, ni Henri IV, ni la reine Eliſabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe, n'étaient point de véritables rois; que Henri III était un Sardanapale, le Béarnais un renard, Eliſabeth une louve, le roi de Suède un griffon, et l'électeur de Saxe un porc :* cela s'appelait de l'éloquence. *Jacques Clément*, diſait-il, *a fait un acte héroïque, inſpiré par le Saint-Eſprit : ſi on peut guerroyer le Béarnais, qu'on le guerroye; ſi on ne peut le guerroyer, qu'on l'aſſaſſine.* 

*Jean Châtel* et le jéſuite *Guignard*.

*Guignard* était bien imprudent de n'avoir pas brûlé cet écrit dans le moment qu'il apprit l'attentat de *Châtel*. On ſe ſaiſit de ſa perſonne et de celle de *Guéret*, profeſſeur d'une ſcience abſurde qu'on nommait *philoſophie*, et dont

*Châtel* avait été long-temps l'écolier. *Guignard* fut pendu et brûlé ; et *Guéret*, n'ayant rien avoué à la queſtion, fut ſeulement condamné à être banni du royaume avec *tous les frères nommés jéſuites.*

Le jéſuite *Jouvency* juſtifie le jéſuite *Guignard.*

Il faut que le préjugé mette ſur les yeux un bandeau bien épais, puiſque le jéſuite *Jouvency*, dans ſon hiſtoire de la compagnie de JESUS, compare *Guignard* et *Guéret aux premiers chrétiens perſécutés par Néron.* Il loue ſur-tout *Guignard* de n'avoir jamais voulu demander pardon au roi et à la juſtice, lorſqu'il fit amende honorable, la torche au poing, ayant au dos ſes écrits. Il fait enviſager *Guignard* comme un martyr qui demande pardon à DIEU, parce qu'après tout il pouvait être pécheur ; mais qui ne peut, malgré ſa conſcience, avouer qu'il a offenſé le roi. Comment aurait-il donc pu l'offenſer davantage, qu'en écrivant qu'il fallait le tuer, à moins qu'il ne l'eût tué lui-même ? *Jouvency* regarde l'arrêt du parlement comme un jugement très-inique : *Meminimus*, dit-il, *et ignoſcimus ; nous nous en ſouvenons, et nous le pardonnons.* Il eſt vrai que l'arrêt était ſévère, mais aſſurément il ne peut paraître injuſte, ſi on conſidère les écrits du jéſuite *Guignard*, les emportemens du nommé *Hay*, autre jéſuite, la confeſſion de *Jean Châtel*, les écrits de *Tollet*, de *Bellarmin*,

de *Mariana*, d'*Emmanuel Sa*, de *Suarès*, de *Salmeron*, de *Molina;* les lettres des jésuites de Naples, et tant d'autres écrits dans lesquels on trouve cette doctrine du régicide. Il est très-vrai qu'aucun jésuite n'avait conseillé *Châtel ;* mais aussi il est très-vrai que, tandis qu'il étudiait chez eux, il avait entendu cette doctrine, qui alors était trop commune. Il est encore très-vrai que les jésuites se souvenaient que le jésuite *Guignard* avait été pendu et brûlé ; mais il est très-faux qu'ils le pardonnassent.

Comment peut-on trouver trop injuste, dans de pareils temps, le bannissement des jésuites, quand on ne se plaint pas de celui du père et de la mère de *Jean Châtel*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir mis au monde un malheureux dont on aliéna l'esprit? Ces parens infortunés furent condamnés au bannissement et à une amende ; on démolit leur maison, et on éleva à la place une pyramide, où l'on grava le crime et l'arrêt; il y était dit : *La cour a banni en outre cette société d'un genre nouveau et d'une superstition diabolique, qui a porté Jean Châtel à cet horrible parricide.* Ce qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du parlement fut mis à l'*Index* de Rome. Tout cela démontre que ces temps étaient ceux du fanatisme ; que

Jésuites chassés.

ſi les jéſuites avaient, comme les autres, enſeigné des maximes affreuſes, ils paraiſſaient plus dangereux que les autres, parce qu'ils élevaient la jeuneſſe ; qu'ils furent punis pour des fautes paſſées qui, trois ans auparavant, n'étaient pas regardées dans Paris comme des fautes, et qu'enfin le malheur des temps rendit cet arrêt du parlement néceſſaire.

Apologie de *Châtel.*

Il l'était tellement, qu'on vit paraître alors une apologie pour *Jean Châtel*, dans laquelle il eſt dit que *ſon parricide eſt un acte vertueux, généreux, héroïque, comparable aux plus grands de l'hiſtoire ſacrée et profane, et qu'il faut être athée pour en douter. Il n'y a*, dit cette apologie, *qu'un point à redire, c'eſt que Châtel n'a pas mis à chef ſon entrepriſe, pour envoyer le méchant en ſon lieu, comme Judas.*

Cette apologie fait voir clairement que ſi *Guignard* ne voulut jamais demander pardon au roi, c'eſt qu'il ne le reconnaiſſait pas pour roi. *La conſtance de ce ſaint homme*, dit l'auteur, *ne voulut jamais reconnaître celui que l'Egliſe ne reconnaiſſait pas; et, quoique les juges aient brûlé ſon corps et jeté ſes cendres au vent, ſon ſang ne laiſſera de bouillonner contre ces meurtriers devant le Dieu Sabaoth, qui ſaura le leur rendre.*

Tel était l'eſprit de la Ligue, tel l'eſprit monacal, tel l'abus exécrable de la religion ſi mal entendue, et tel a ſubſiſté cet abus juſqu'à ces derniers temps.

On a vu encore de nos jours un jéſuite, nommé *la Croix*, théologien de Cologne, réimprimer et commenter je ne ſais quel ouvrage d'un ancien jéſuite, nommé *Buſembaum*; ouvrage qui eût été auſſi ignoré que ſon auteur et ſon commentateur, ſi on n'y avait pas déterré par haſard la doctrine la plus monſtrueuſe de l'homicide et du régicide. Livre du jéſuite *la Croix*.

Il eſt dit dans ce livre, qu'un homme proſcrit par un prince ne peut être aſſaſſiné légitimement que dans le territoire du prince, mais qu'un ſouverain proſcrit par le pape doit être aſſaſſiné par-tout, parce que le pape eſt ſouverain de l'univers, et qu'un homme chargé de tuer un excommunié, quel qu'il ſoit, peut donner cette commiſſion à un autre, et que c'eſt un acte de charité d'accepter cette commiſſion.

Il eſt vrai que les parlemens ont condamné ce livre abominable; il eſt vrai que les jéſuites de France ont déteſté publiquement ces propoſitions: mais enfin ce livre, nouvellement réimprimé avec des additions, prouve aſſez que ces maximes infernales ont été long-temps gravées dans plus d'une tête, que ces maximes mêmes ont été regardées comme ſacrées, comme des points de religion; et que par conſéquent les lois ne pouvaient s'élever avec trop de rigueur contre les docteurs du régicide.

*Ravaillac* tue *Henri IV*, 14 mai 1610, à quatre heures du soir.

*Henri IV* fut enfin la victime de cette étrange théologie chrétienne. *Ravaillac* avait été quelque temps feuillant, et ſon eſprit était encore échauffé de tout ce qu'il avait entendu dans ſa jeuneſſe. Jamais, dans aucun ſiècle, la ſuperſtition n'a produit de pareils effets. Ce malheureux crut préciſément, comme *Jean Châtel*, qu'il apaiſerait la juſtice divine en tuant *Henri IV*. Le peuple diſait que ce roi allait faire la guerre au pape, parce qu'il allait ſecourir les proteſtans d'Allemagne, L'Allemagne était diviſée par deux Ligues, dont l'une était l'*évangélique*, compoſée de preſque tous les princes proteſtans; l'autre était la *catholique*, à la tête de laquelle on avait mis le nom du pape. *Henri IV* protégeait la Ligue proteſtante: voilà l'unique cauſe de l'aſſaſſinat. Il faut en croire les dépoſitions conſtantes de *Ravaillac*. Il aſſura, ſans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, qu'il avait été pouſſé à ce régicide par un inſtinct dont il ne put être le maître. Il ſigna ſon interrogatoire, dont quelques feuilles furent retrouvées, en 1720, par un greffier du parlement; je les ai vues: cet abominable nom eſt peint parfaitement, et il y a au-deſſous, de la même main: *Que toujours dans mon cœur* JESUS *ſoit le vainqueur;* nouvelle preuve que ce monſtre n'était qu'un furieux imbécille.

On

On ſait qu'il avait été feuillant, dans un temps où ces moines étaient encore des Ligueurs fanatiques. C'était un homme perdu de crimes et de ſuperſtitions. Le conſeiller *Matthieu*, hiſtoriographe de France, qui lui parla longtemps, au petit hôtel de Retz, près du louvre, dit dans ſa relation que ce miſérable avait été tenté depuis trois ans de tuer *Henri IV*. Lorſqu'un conſeiller du parlement lui demanda, dans cet hôtel de Retz, en préſence de *Matthieu*, comment il avait pu mettre la main ſur le roi très-chrétien : *C'eſt à ſavoir*, dit-il, *s'il eſt très-chrétien.*

La fatalité de la deſtinée ſe fait ſentir ici plus qu'en aucun autre événement. C'eſt un maître d'école d'Angoulême qui, ſans conſpiration, ſans complice, ſans intérêt, tue *Henri IV*, au milieu de ſon peuple, et change la face de l'Europe.

On voit, par les actes de ſon procès, imprimés en 1611, que cet homme n'avait en effet d'autres complices que les ſermons des prédicateurs, et les diſcours des moines. Il était très-dévot, feſait l'oraiſon mentale et jaculatoire; il avait même des viſions céleſtes. Il avoue qu'après être ſorti des feuillans il avait eu ſouvent l'envie de ſe faire jéſuite. Son aveu porte que ſon premier deſſein était d'engager le roi à proſcrire la religion réformée,

Procès de *Ravaillac.*

et que même, pendant les fêtes de Noël, voyant paſſer le roi, en carroſſe, dans la même rue où il l'aſſaſſina depuis, il s'écria : *Sire, au nom de notre Seigneur* JESUS-CHRIST, *et de la ſacrée Vierge Marie, que je parle à vous !* qu'il fut repouſſé par les gardes ; qu'alors il retourna dans Angoulême, ſa patrie, où il avait quatre-vingts écoliers ; qu'il s'y confeſſa et communia ſouvent. Il eſt prouvé que ſon crime ne fut conçu dans ſon eſprit qu'au milieu des actes réitérés d'une dévotion ſincère. Sa réponſe, dans ſon ſecond interrogatoire, porte ces propres mots : *Perſonne quelconque ne l'a conduit à ce faire que le commun bruit des ſoldats qui diſaient que ſi le roi voulait faire la guerre contre le ſaint-père, ils l'y aſſiſteraient et mourraient pour cela ; à laquelle raiſon s'eſt laiſſé aller à la tentation qui l'a porté de tuer le roi, parce que feſant la guerre contre le pape, c'eſt la faire contre* DIEU, *d'autant que le pape eſt* DIEU, *et* DIEU *eſt le pape.* Ainſi tout concourt à faire voir que *Henri IV* n'a été en effet aſſaſſiné que par les préjugés qui depuis ſi long-temps ont aveuglé les hommes et déſolé la terre. On oſa imputer ce crime à la maiſon d'Autriche, à *Marie de Médicis*, épouſe du roi, à *Balzac d'Entragues*, ſa maîtreſſe, au duc d'*Epernon ;* conjectures odieuſes, que *Mézerai* et d'autres ont recueillies ſans examen, qui ſe détruiſent

l'une par l'autre, et qui ne ſervent qu'à faire voir combien la malignité humaine eſt crédule.

Il eſt très-avéré qu'on parlait de ſa mort prochaine, dans les Pays-Bas, avant le coup de l'aſſaſſin. Il n'eſt pas étonnant que les partiſans de la Ligue catholique, en voyant l'armée formidable qu'il allait commander, euſſent dit qu'il n'y avait que la mort de *Henri* qui pût les ſauver. Eux et les reſtes de la Ligue ſouhaitaient quelque *Clément*, quelque *Gerard*, quelque *Châtel*. On paſſa aiſément du déſir à l'eſpérance ; ces bruits ſe répandirent, ils allèrent aux oreilles de *Ravaillac*, et le déterminèrent.

Il eſt encore certain qu'on avait prédit à *Henri* qu'il mourrait en carroſſe. Cette idée venait de ce que ce prince, ſi intrépide ailleurs, était toujours inquiété de la crainte de verſer, quand il était en voiture. Cette faibleſſe fut regardée par les aſtrologues comme un preſſentiment ; et l'aventure la moins vraiſemblable juſtifia ce quils avaient dit au haſard.

*Ravaillac* ne fut que l'inſtrument aveugle de l'eſprit du temps, qui n'était pas moins aveugle. Ce *Barrière*, ce *Châtel*, ce chartreux, nommé *Ouin*, ce vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pendu en 1565 ; enfin, juſqu'à un malheureux qui était ou qui contrefeſait

l'inſenſé, d'autres dont le nom m'échappe, méditèrent le même aſſaſſinat; preſque tous jeunes et tous de la lie du peuple : tant la religion devient fureur dans la populace et dans la jeuneſſe! De tous les aſſaſſins de cette eſpèce que ce ſiècle affreux produiſit, il n'y eut que *Poltrot de Méré* qui fût gentilhomme. J'en excepte ceux qui avaient tué le duc de *Guiſe*, par ordre de *Henri III :* ceux-là n'étaient pas fanatiques; ils n'étaient que de lâches mercenaires.

Il n'eſt que trop vrai que *Henri IV* ne fut ni connu ni aimé pendant ſa vie. Le même eſprit qui prépara tant d'aſſaſſinats ſouleva toujours contre lui la faction catholique ; et ſon changement néceſſaire de religion lui aliéna les réformés. Sa femme, qui ne l'aimait pas, l'accabla de chagrins domeſtiques. Sa maîtreſſe même, la marquiſe de *Verneuil*, conſpira contre lui : la plus cruelle ſatire qui attaqua ſes mœurs et ſa probité fut l'ouvrage d'une princeſſe de *Conti*, ſa proche parente. Enfin il ne commença à devenir cher à la nation que quand il eut été aſſaſſiné. La régence inconſidérée, tumultueuſe et infortunée de ſa veuve augmenta les regrets de la perte de ſon mari. Les mémoires du duc de *Sulli* dévelop-pêrent toutes ſes vertus, et firent pardonner ſes faibleſſes. Plus l'hiſtoire fut approfondie,

plus il fut aimé. Le ſiècle de *Louis XIV* a été beaucoup plus grand, ſans doute, que le ſien; mais *Henri IV* eſt jugé beaucoup plus grand que *Louis XIV*. Enfin, chaque jour ajoutant à ſa gloire, l'amour des Français pour lui eſt devenu une paſſion. On en a vu depuis peu un témoignage ſingulier à Saint-Denis. Un évêque du Puy en Velay prononçait l'oraiſon funèbre de la reine, épouſe de *Louis XV*. L'orateur n'attachant pas aſſez les eſprits, quoiqu'il fît l'éloge d'une reine chérie, une cinquantaine d'auditeurs ſe détacha de l'aſſemblée pour aller voir le tombeau de *Henri IV*. Ils ſe mirent à genoux autour du cercueil, ils répandirent des larmes, on entendit des exclamations : jamais il n'y eut de plus véritable apothéoſe.

Le tombeau de *Henri IV* embraſſé et arroſé de larmes au ſervice de la reine de France, en 1768.

## ADDITION

### *au chapitre* CLXXIV *de Henri IV.*

VOICI pluſieurs lettres écrites de la main de *Henri IV* à *Coriſande d'Andouin*, veuve de *Philibert*, comte de Grammont. Elles ſont toutes ſans date ; mais on verra aiſément, par les notes, dans quel temps elles furent écrites. Il y en a de très-intéreſſantes, et le nom de *Henri IV* les rend précieuſes.

## PREMIERE LETTRE.

Il ne se sauve point de laquais, ou pour le moins fort peu, qui ne soient dévalisés, ou les lettres ouvertes. Il est arrivé sept ou huit gentilshommes de ceux qui étaient à l'armée étrangère, qui assurent, comme est vrai, ( car l'un est M. de *Monlouet*, frère de *Rambouillet*, qui était un des députés pour traiter ) qu'il n'y a pas dix gentilshommes qui aient promis de ne porter les armes. M. de *Bouillon* n'a point promis : bref, il ne s'est rien perdu qui ne se découvre pour de l'argent. M. de *Mayenne* a fait un acte de quoi il ne sera guère loué ; il a tué *Sacremore* ( lui demandant récompense de ses services ) à coups de poignard : l'on me mande que ne le voulant contenter, il craignit qu'étant mal content, il ne découvrît ses secrets, qu'il savait tout, même l'entreprise contre la personne du roi, de quoi il était chef de l'exécution. *(a)* DIEU les veut vaincre par eux-mêmes, car c'était le plus utile serviteur qu'ils eussent : il fut enterré qu'il n'était pas encore mort. Sur ce mot vient d'arriver *Morlas*, et un laquais de mon cousin, qui ont été dévalisés des lettres et des habillemens. M. de *Turenne* sera ici demain : il a pris autour de Fizac dix-huit forts, en trois jours ; je ferai peut-être quelque chose de meilleur bientôt,

( *a* ) Rien n'est si curieux que cette anecdote. Ce *Sacremore* était *Birague* de son nom. Cette aventure prouve que le duc de *Mayenne* était bien plus méchant et plus cruel que tous les historiens ne le dépeignent ; ce qui n'est pas extraordinaire dans un chef de parti. La lettre est de 1587.

s'il plaît à DIEU. Le bruit de ma mort allant à Hay, à Meaux, a couru à Paris, et quelques *prêcheurs en leurs ſermons la mettaient pour un des bonheurs*, que DIEU leur avait envoyé. Adieu, mon ame, je vous baiſe un million de fois les mains. *Ce 14 janvier.*

## DEUXIEME LETTRE. (*b*)

POUR achever de me peindre, il m'eſt arrivé un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui eſt la mort ſubite de M. le Prince; je le plains comme ce qu'il me devait être, non comme ce qu'il m'était : je ſuis à cette heure la ſeule butte où viſent tous les perfides de la meſſe. Ils l'ont empoiſonné, les traîtres; ſi eſt-ce que DIEU demeurera le maître, et moi par la grâce l'exécuteur? Ce pauvre prince, non de cœur, jeudi ayant couru la bague, ſoupa ſe portant bien; à minuit lui prit un vomiſſement qui lui dura juſqu'au matin; tout le vendredi il demeura au lit, le ſoir il ſoupa, et ayant bien dormi, il ſe leva le ſamedi matin, dîna debout, et puis joua aux échecs; il ſe leva de ſa chaiſe, ſe mit à ſe promener par ſa chambre, deviſant avec l'un et l'autre : tout d'un coup il dit, baillez-moi ma chaiſe, je ſens une grande faibleſſe; il ne fut pas aſſis qu'il perdit la parole, et ſoudain après il rendit l'ame aſſis. Les marques du poiſon ſortirent ſoudain; il n'eſt pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en

Voyez la lettre ſuivante.

(*b*) Mars 1588.

diligence. Je me vois bien en chemin d'avoir bien de la peine ; priez DIEU hardiment pour moi ; ſi j'en échappe, il faudra bien que ce ſoit lui qui me gardait, dont je ſuis peut-être plus près que je ne penſe ; je vous demeurerai fidèle eſclave. Bon ſoir, mon ame, je vous baiſe un million de fois les mains.

## TROISIEME LETTRE. (*c*)

Il m'arriva hier, l'un à midi, l'autre à ſoir, deux courriers de Saint-Jean ; le premier nous dit, comme *Belcaſtel*, page de madame la princeſſe, et ſon valet de chambre, s'en étaient fuis ſoudain, après avoir cru mort leur maître, avaient trouvé deux chevaux valant deux cents écus, à une hôtellerie du faubourg, que l'on y tenait, il y avait quinze jours ; et avaient chacun une malette pleine d'argent : enquis l'hôte, dit que c'était un nommé *Brillant (d)* qui lui avait baillé les chevaux, et lui allait dire tous les jours qu'ils fuſſent bien traités, que s'il baille aux autres chevaux quatre meſures d'avoine, qu'il leur en baille huit, qu'il payerait auſſi le double. Ce *Brillant (e)*

(*c*) Celle-ci eſt du mois de mars 1588.

(*d*) *Brillant*, contrôleur de la maiſon du prince de *Condé*, eſt mal à propos nommé *Brillaud* par les hiſtoriens.

(*e*) Il fut écartelé à Saint-Jean d'Angeli, ſans appel, par ſentence du prévôt, et par cette même ſentence la princeſſe de *Condé* fut condamnée à garder la priſon juſqu'après ſon accouchement. Elle accoucha au mois d'auguſte de *Henri de Condé*, premier prince du ſang. Elle appela à la cour des pairs ; mais elle reſta priſonnière, ſous la garde de *Sainte-Même*, dans Angeli, juſqu'en l'année 1596. *Henri IV* fit ſupprimer alors les procédures.

eſt un homme que madame la princeſſe a mis dans la maiſon, et lui feſait tout gouverner. Il fut ſoudain pris, confeſſe avoir baillé mille écus au page, et lui avoir achepter ſes chevaux par le commandement de ſa maîtreſſe pour aller en Italie. Le ſecond confirme, et dit de plus, qu'on avait fait écrire par ce *Brillant* au valet de chambre, qu'on ſavait être à Poitiers, par où il lui mandait être à deux cents pas de la porte, qu'il voulait parler à lui. L'autre ſortit ſoudain, l'embuſcade qui était là le prit, et fut mené à Saint-Jean. Il n'avait été encore oüi, mais, diſait-il à ceux qui le menaient : ah! que Madame eſt méchante! que l'on prenne ſon tailleur, je dirai tout, ſans gêner, ce qui fut fait.

Voilà ce qu'on a fait juſqu'à cette heure ; je ne me trompe guère en mes jugemens ; c'eſt une dangereuſe bête qu'une mauvaiſe femme. *Tous ces empoiſonneurs ſont tous papiſtes ;* voilà les inſtructions de la dame. J'ai découvert un tueur pour moi, *(f)* DIEU m'en gardera, et je vous en manderai bientôt davantage. Les gouverneurs et les capitaines de Taillebourg ont envoyé deux ſoldats, et écrit qu'ils n'ouvriraient leur place qu'à moi, de quoi je ſuis fort aiſe. Les ennemis les preſſent, et ils ſont ſi empreſſés à la vérification de ce fait, qu'ils ne leur donnent nul empêchement ; ils ne laiſſent ſortir aucun homme vivant de Saint-Jean que ceux qu'ils m'envoient. M. de *la Trimouille* y eſt, lui

*(f)* C'eſt à Nérac qu'on découvrit un aſſaſſin, lorrain de nation, envoyé par les prêtres de la Ligue. On attenta plus de cinquante fois ſur la vie de ce grand et bon prince : *Tantùm religio potuit ſuadere malorum !*

vingtième ſeulement. L'on m'écrit que ſi je tardais beaucoup il y pourrait avoir beaucoup de mal, et grand ; cela me fait hâter, de façon que je prendrai vingt maîtres et moi, et irai jour et nuit pour être de retour à Sainte-Foi, à l'aſſemblée. Mon ame, je me porte aſſez bien de corps, mais fort affligé de l'eſprit ; aimez-moi, et me le faites paraître, ce me ſera une grande conſolation ; pour moi je ne manquerai point à la fidélité que je vous ai vouée : ſur cette vérité, je vous baiſe un million de fois les mains.

*Daymet*, *ce 13 mars.*

## QUATRIEME LETTRE.

J'ARRIVAI hier au ſoir au lieu de Pons, où il m'arriva des nouvelles de Saint-Jean par où les ſoupçons croiſſent du côté que les avis peu juger. Je verrai tout demain ; j'appréhende fort la vue des fidèles ſerviteurs de la maiſon, car c'eſt à la vérité le plus extrême deuil qui ſe ſoit jamais vu. Les prêcheurs romains prêchent tout haut dans les villes d'ici à l'entour qu'il n'y en a plus qu'une à voir, canoniſent ce bel acte et celui qui l'a fait, admoneſtent tout bon catholique de prendre exemple à une ſi chrétienne entrepriſe; et vous êtes de cette religion ! Certes, mon cœur, c'eſt un beau ſujet, et notre miſère pour faire paraître votre piété et votre vertu ; n'attendez pas à une autre fois à jeter ce froc aux orties ; mais je vous dis vrai. Les querelles de M. d'*Epernon* avec le maréchal d'*Aumont* et *Crillon*

troublent ſort la cour, d'où je ſaurai tous les jours des nouvelles, et vous les manderai. L'homme de qui vous a parlé *Briqueſière* m'a fait de méchans tours que j'ai ſu et avéré depuis deux jours. Je finis là, allant monter à cheval; je te baiſe, ma chère maîtreſſe, un million de fois les mains. *Ce 17 mars.*

## CINQUIEME LETTRE.

DIEU ſait quel regret ce m'eſt de partir d'ici ſans vous aller baiſer les mains; certes, mon cœur, j'en ſuis au grabat. Vous trouverez étrange (et direz que je me ſuis point trompé) ce que *Liceran* vous dira. Le diable eſt déchaîné, je ſuis à plaindre, et eſt merveille ſi je ne ſuccombe ſous le faix. Si je n'étais huguenot, je me ferais turc. Ah! les violentes épreuves par où l'on ſonde ma cervelle! je ne puis faillir d'être bientôt fol ou habile homme; cette année ſera ma pierre de touche; c'eſt un mal bien douloureux que le domeſtique. Toutes les gehennes que peuvent recevoir un eſprit ſont ſans ceſſe exercées ſur le mien, je dis toutes enſemble. Plaignez-moi, mon ame, et ne portez point votre eſpèce de tourment; c'eſt celui que j'appréhende le plus. Je pars vendredi, et vais à Clérac: je tiendrai votre précepte de me taire. Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer de réſolution que j'ai d'être éternellement à vous, non toujours eſclave, mais bien forçaire. Mon tout, aimez-moi; votre bonne grace eſt l'appui de mon eſprit au choc de mon affliction; ne me refuſez ce ſoutien. Bon ſoir, mon ame, je te baiſe les pieds un million de fois.

*De Nérac, ce 8 mars, à minuit.*

## SIXIEME LETTRE.

Ne vous manderé jamais que prifes de villes et forts? En huit jours fe font rendus à moi Saint-Mexant et Maille-faye, et efpérez devant la fin de ce mois que vous oyerez parler de moi. (*g*) Le roi triomphe, il a fait garoter en prifon le cardinal de *Guife*, puis montre fur la place vingt-quatre heures le préfident de *Neuilli*, et le prévôt des marchands pendu, et le fecrétaire de M. de *Guife*, et trois autres. La reine fa mère lui dit, mon fils, octroyez-moi une requête que je vous veux faire; felon ce que fera, Madame; c'eft que me donniez M. de *Nemours* et le prince de *Guife*; ils font jeunes, ils vous feront un jour fervice. Je le veux bien, dit-il, Madame, je vous donne les corps et en retiendrai les lettres. Il a envoyé à Lyon pour attraper le duc de *Mayenne*, l'on ne fait ce qu'il en eft réuffi; l'on fe bat à Orléans, et encore plus près d'ici à Poitiers, d'où je ne ferai demain qu'à fept lieues. Si le roi le

(*g*) Cette lettre doit être écrite trois ou quatre jours après l'affaffinat du duc de *Guife;* mais on le trompa fur l'exécution prétendue du préfident *Neuilli* et de *la Chapelle-Marteau. Henri III* les tint en prifon; ils méritaient d'être pendus, mais ils ne le furent pas. Il ne faut pas toujours croire ce que les rois écrivent, ils ont fouvent de mauvaifes nouvelles. Cette erreur fut probablement corrigée dans les lettres qui fuivirent, et que nous n'avons point. Ce *Neuilli* et ce *Marteau* étaient des Ligueurs outrés, qui avaient maffacré beaucoup de réformés et de catholiques attachés au roi, dans la journée de la Saint-Barthelemi. *Rofe*, évêque de Senlis, ce Ligueur furieux, féduifit la fille du préfident *Neuilli*, et lui fit un enfant. Jamais on ne vit plus de cruautés et de débauches.

voulait, je les mettrais d'accord. Je vous plains, s'il fait tel temps où vous êtes qu'ici, car il y a dix jours qu'il ne dégèle point. Je n'attends que l'heure d'ouïr dire que l'on aura envoyé étrangler la roine de *Navarre : (h)* cela avec la mort de sa mère me ferait bien chanter les cantiques de *Siméon*. C'est une lettre trop longue pour homme de guerre. Bon soir, mon ame, je te baise un million de fois ; aimez-moi comme vous en avez sujet : c'est le premier de l'an. Le pauvre *Caramburu* est borgne, et *Fleurimont* s'en va mourir.

## SEPTIEME LETTRE.

MON ame, je vous écris de Blois, (*i*) où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique ; et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de DIEU envers ceux qui se sont fiés en lui, car il y avait rien qui eût tant d'apparence de force qu'un arrêt des Etats ; cependant j'en appelais devant celui qui peut tout ; ( ainsi font bien d'autres : ) qui a revu le procès, et cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis ; tant mieux pour vous ; ceux qui se fient en DIEU il les conserve et ne sont jamais confus ;

(*h*) C'est de sa femme dont il parle ; elle était liée avec les *Guise*, et la reine *Catherine*, sa mère était alors malade à la mort.

(*i*) C'est surement sur la fin d'avril 1589. Il était alors à Blois avec *Henri III*.

voilà à quoi vous devriez ſonger. Je me porte très-bien, DIEU merci, vous jurant avec vérité que je n'aime, ni honore rien au monde comme vous ; il n'y a rien qui n'y paraiſſe, et vous garderai fidélité juſqu'au tombeau. Je m'en vais à Boisjeancy, où je crois que vous oyerez bientôt parler de moi, je n'en doute point : d'une autre façon, je fais état de faire venir ma ſœur bientôt, réſolvez-vous de venir avec elle. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne ; je crois que je lui ferai faire un mauvais ſaut. Bon jour, mon cœur ; je te baiſe un million de fois, ce 18 mai, celui qui eſt lié avec vous d'un lien indiſſoluble.

## HUITIEME LETTRE.

VOUS entendrez de ce porteur l'heureux ſuccès que DIEU nous a donné au plus furieux combat (*k*) qui ſe ſoit donné de cette guerre : il vous dira auſſi comme MM. de *Longueville*, de *la Noue* et autres ont triomphé près de Paris. Si le roi uſe de diligence, comme j'eſpère, nous verrons bientôt le clocher de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis il n'y a que deux jours par *Petit-Jean*. DIEU veuille que cette ſemaine nous faſſions encore quelque choſe d'auſſi ſignalé que l'autre. Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne : ſur cette vérité je vous baiſe les mains. Adieu, mon ame. *C'eſt le 20 mai, de Boisjeancy.*

(*k*) Ce combat eſt celui du 18 mai 1589, où le comte de *Châtillon* défit les ligueurs dans une mêlée très-acharnée.

## NEUVIEME LETTRE.

Renvoyez-moi *Briquesière*, et il s'en retournera avec tout ce qu'il vous faut, hormis moi. Je suis très-fâché, affligé de la perte de mon petit, qui mourut hier, à votre avis ce que serait d'un légitime ! (*l*) Il commençait à parler. Je ne sais si c'est par acquit que vous m'avez écrit par Doisil, c'est pourquoi je fais la réponse que vous verrez sur votre lettre, par celui que je désire qu'il vienne, mandez-m'en votre volonté. Les ennemis sont devant Montégu, où ils seront bien mouillés ; car il n'y a couvert à demi-lieue autour. L'assemblée sera achevée dans douze jours. Il m'arriva hier force nouvelles de Blois; je vous envoie un extrait des plus véritables : tout à cette heure me vient d'arriver un homme de Montégu ; ils ont fait une très-belle sortie, et tué force ennemis ; je mande toutes mes troupes, et espère, si ladite place peut tenir quinze jours, y faire quelques bons coups. Ce que je vous ai mandé ne vouloir mal à personne est requis pour votre contentement et le mien ; je parle à cette heure à vous-même étant mienne. Mon ame, j'ai un ennui étrange de vous voir. Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du roi d'Ecosse ; il presse plus que jamais du mariage ; il s'offre à me venir servir avec six mille hommes à ses dépens, (*m*)

(*l*) C'était un fils qu'il avait de *Corisande*.

(*m*) Voilà une anecdote bien singulière, et que tous les historiens ont ignorée : cela veut dire qu'il serait un jour roi d'Angleterre, parce que la reine *Elisabeth* n'avait point d'enfans. C'était ce même roi que *Henri IV* appela toujours depuis *maître Jacques*. Cette lettre doit être de 1588.

et venir lui-même offrir son service ; il s'en va infailliblement roi d'Angleterre ; préparez ma sœur à lui vouloir du bien, lui remontrant l'état auquel nous sommes, la grandeur de ce prince avec sa vertu ; je ne lui en écris point, ne lui en parlez que comme discourant, qu'il est temps de la marier, et qu'il n'y a parti que celui-là, car de nos parens c'est pitié. Adieu mon cœur, je te baise cent millions de fois.

*Ce dernier décembre.*

## CHAPITRE CLXXV.

*De la France, sous Louis XIII, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. Etats généraux tenus en France. Administration malheureuse. Le maréchal d'Ancre assassiné; sa femme condamnée à être brûlée. Ministère du duc de Luines. Guerres civiles. Comment le cardinal de Richelieu entra au conseil.*

Le parlement de Paris forcé, par le duc d'*Epernon*, de donner la régence à *Marie de Médicis*.

14 mai 1610.

ON vit après la mort de *Henri IV* combien la puissance, la considération, les mœurs, l'esprit d'une nation, dépendent souvent d'un seul homme. Il tenait, par une administration douce et forte, tous les ordres de l'Etat réunis, toutes les factions assoupies, les deux religions dans la paix, les peuples dans l'abondance. La balance de l'Europe

était

était dans sa main, par ses alliances, par ses trésors et par ses armes. Tous ces avantages sont perdus dès la première année de la régence de sa veuve, *Marie de Médicis*. Le duc d'*Epernon*, cet orgueilleux mignon de *Henri III*, ennemi secret de *Henri IV*, déclaré ouvertement contre ses ministres, va au parlement, le jour même que *Henri* est assassiné. D'*Epernon* était colonel général de l'infanterie; le régiment des gardes était à ses ordres : il entre, en mettant la main sur la garde de son épée, et force le parlement à se donner le droit de disposer de la régence, droit qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'aux états généraux. Les lois de toutes les nations ont toujours voulu que ceux qui nomment au trône quand il est vacant, nomment à la régence. Faire un roi est le premier des droits; faire un régent est le second, et suppose le premier. Le parlement de Paris jugea la cause du trône, et décida du pouvoir suprême pour avoir été menacé par le duc d'*Epernon*, et parce qu'on n'avait pas eu le temps d'assembler les trois ordres de l'Etat.

Il déclara, par un arrêt, *Marie de Médicis* seule régente. La reine vint le lendemain faire confirmer cet arrêt en présence de son fils; et le chancelier de *Silleri*, dans cette

cérémonie qu'on appelle *lit de juſtice*, prit l'avis des préſidens avant de prendre celui des pairs et même des princes du ſang, qui prétendaient partager la régence.

Vous voyez par-là, et vous avez ſouvent remarqué comment les droits et les uſages s'établiſſent, et comment ce qui a été fait une fois ſolennellement contre les règles anciennes devient une règle pour l'avenir, juſqu'à ce qu'une nouvelle occaſion l'aboliſſe.

Nouvelles meſures.

*Marie de Médicis*, régente et non maîtreſſe du royaume, dépenſe en profuſions, pour s'acquérir des créatures, tout ce que *Henri le grand* avait amaſſé pour rendre ſa nation puiſſante. Les troupes à la tête deſquelles il allait combattre ſont pour la plupart licenciées ; les princes dont il était l'appui ſont
1610. abandonnés. Le duc de Savoie, *Charles Emmanuel*, nouvel allié de *Henri IV*, eſt obligé de demander pardon à *Philippe III*, roi d'Eſpagne, d'avoir fait un traité avec le roi de France ; il envoie ſon fils à Madrid implorer la clémence de la cour eſpagnole, et s'humilier comme un ſujet, au nom de ſon père. Les princes d'Allemagne, que *Henri* avait protégés avec une armée de quarante mille hommes, ne ſont que faiblement ſecourus. L'Etat perd toute ſa conſidération au dehors ; il eſt troublé au dedans. Les princes

du ſang et les grands ſeigneurs rempliſſent la France de factions, ainſi que du temps de *François II*, de *Charles IX*, de *Henri III*, et depuis dans la minorité de *Louis XIV*.

Etats généraux. 1614.

On aſſemble enfin dans Paris les derniers états généraux qu'on ait tenus en France. Le parlement de Paris ne put y avoir ſéance. Ses députés avaient aſſiſté à la grande aſſemblée des notables, tenue à Rouen, en 1594: mais ce n'était point-là une convocation d'états généraux; les intendans des finances, les tréſoriers y avaient pris ſéance, comme les magiſtrats.

L'univerſité veut y aſſiſter.

L'univerſité de Paris ſomma juridiquement la chambre du clergé de la recevoir comme membre des états; c'était, diſait-elle, ſon ancien privilége; mais l'univerſité avait perdu ſes priviléges avec ſa conſidération, à meſure que les eſprits étaient devenus plus déliés, ſans être plus éclairés. Ces états, aſſemblés à la hâte, n'avaient point de dépôts des lois et des uſages, comme le parlement d'Angleterre, et comme les diètes de l'Empire: ils ne feſaient point partie de la légiſlation ſuprême; cependant ils auraient voulu être légiſlateurs; c'eſt à quoi aſpire néceſſairement un corps qui repréſente une nation: il ſe forme de l'ambition ſecrète de chaque particulier une ambition générale.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces états, c'eſt que le clergé demanda inutilement que le concile de Trente fût reçu en France, et que le tiers-état demanda, non moins vainement, la publication de la loi, *qu'aucune puiſſance ni temporelle ni ſpirituelle n'a droit de diſpoſer du royaume*, *et de diſpenſer les ſujets de leur ſerment de fidélité; et que l'opinion, qu'il ſoit loiſible de tuer les rois, eſt impie et déteſtable.*

Singulière diſpute.

C'était ſur-tout ce même tiers-état de Paris qui demandait cette loi, après avoir voulu dépoſer *Henri III*, et après avoir ſouffert les extrémités de la famine, plutôt que de reconnaître *Henri IV*. Mais les factions de la Ligue étant éteintes, le tiers-état, qui compoſe le fonds de la nation, et qui ne peut avoir d'intérêt particulier, aimait le trône et déteſtait les prétentions de la cour de Rome. Le cardinal *Duperron* oublia dans cette occaſion ce qu'il devait au ſang de *Henri IV*, et ne ſe ſouvint que de l'Egliſe. Il s'oppoſa fortement à la loi propoſée, et s'emporta juſqu'à dire *qu'il ſerait obligé d'excommunier ceux qui s'obſtineraient à ſoutenir que l'Egliſe n'a pas le pouvoir de dépoſſéder les rois* : il ajouta que la puiſſance du pape était *pleine*, *pléniſſime*, *directe au ſpirituel*, *et indirecte au temporel*. La chambre du clergé, gouvernée par le cardinal

*Duperron*, perſuada la chambre de la nobleſſe de s'unir avec elle. Le corps de la nobleſſe avait toujours été jaloux du clergé; mais il affectait de ne pas penſer comme le tiers-état. Il s'agiſſait de ſavoir ſi les puiſſances *ſpirituelles et temporelles* pouvaient diſpoſer du trône. Le corps des nobles aſſemblé ſe regardait au fond, et ſans ſe le dire, comme une puiſſance temporelle. Le cardinal leur diſait : *Si un roi voulait forcer ſes ſujets à ſe faire ariens ou mahométans, il faudrait le dépoſer.* Un tel diſcours était bien déraiſonnable; car il y a eu une foule d'empereurs et de rois ariens, et on n'en a dépoſé aucun pour cette raiſon. Cette ſuppoſition, toute chimérique qu'elle était, perſuadait les députés de la nobleſſe qu'il y avait des cas où les premiers de la nation pouvaient détrôner leur ſouverain; et ce droit, quoiqu'éloigné, était ſi flatteur pour l'amour propre, que la nobleſſe voulait le partager avec le clergé. La chambre eccléſiaſtique ſignifia à celle du tiers-état, qu'à la vérité il n'était jamais permis de tuer ſon roi, mais elle tint ferme ſur le reſte.

Au milieu de cette étrange diſpute, le parlement rendit un arrêt qui déclarait *l'indépendance abſolue du trône loi fondamentale du royaume.*

C'était, ſans doute, l'intérêt de la cour

de ſoutenir la demande du tiers-état et l'arrêt du parlement, après tant de troubles qui avaient mis le trône en danger, ſous les règnes précédens. La cour cependant céda au cardinal *Duperron*, au clergé, et ſur-tout à Rome qu'on ménageait : elle étouffa elle-même une opinion ſur laquelle ſa ſureté était établie; c'eſt qu'au fond, elle penſait alors que cette vérité ne ſerait jamais réellement combattue par les événemens, et qu'elle voulait finir des diſputes trop délicates et trop odieuſes; elle ſupprima même l'arrêt du parlement, ſous prétexte qu'il n'avait aucun droit de rien ſtatuer ſur les délibérations des Etats, qu'il leur manquait de reſpect, et que ce n'était pas à lui à faire des lois fondamentales; ainſi elle rejeta les armes de ceux qui combattaient pour elle, comptant n'en avoir pas beſoin : enfin, tout le réſultat de cette aſſemblée fut de parler de tous les abus du royaume, et de n'en pouvoir réformer un ſeul.

*Concini.* La France reſta dans la confuſion, gouvernée par le florentin *Concini*, favori de la reine, devenu maréchal de France ſans jamais avoir tiré l'épée, et premier miniſtre ſans connaître les lois du royaume. C'était aſſez qu'il fût étranger pour que les princes du ſang euſſent ſujet de ſe plaindre.

*Marie de Médicis* était bien malheureuſe ; car elle ne pouvait partager ſon autorité avec le prince de *Condé*, chef des mécontens, ſans la perdre : ni la confier à *Concini*, ſans indiſpoſer tout le royaume. Le prince de *Condé-Henri*, père du grand *Condé*, et fils de celui qui avait gagné la bataille de Coutras avec *Henri IV*, ſe met à la tête d'un parti et prend les armes. La cour conclut avec lui une paix ſimulée, et le fait mettre à la baſtille. *Henri, prince de Condé.*

Ce fut le ſort de ſon père, de ſon grand-père et de ſon fils. Sa priſon augmenta le nombre des mécontens. Les *Guiſe*, autrefois ennemis ſi implacables des *Condé*, ſe joignent à préſent avec eux. Le duc de *Vendôme*, fils de *Henri IV*, le duc de *Nevers*, de la maiſon de *Gonzague*, le maréchal de *Bouillon*, tous les ſeigneurs mécontens, ſe cantonnent dans les provinces ; ils proteſtent qu'ils ſervent leur roi, et qu'ils ne font la guerre qu'au premier miniſtre. Troubles civils.

*Concini*, qu'on appelait le maréchal d'*Ancre*, aſſuré de la faveur de la reine, les bravait tous. Il leva ſept mille hommes à ſes dépens, pour maintenir l'autorité royale, ou plutôt la ſienne, et ce fut ce qui le perdit. Il eſt vrai qu'il levait ces troupes avec une commiſſion du roi ; mais c'était un des grands malheurs de l'Etat, qu'un étranger, qui était venu

en France ſans aucun bien, eût de quoi aſſembler une armée auſſi forte que celles avec leſquelles *Henri IV* avait reconquis ſon royaume. Preſque toute la France ſoulevée contre lui ne put le faire tomber ; et un jeune homme dont il ne ſe défiait pas, et qui était étranger comme lui, cauſa ſa ruine, et tous les malheurs de *Marie de Médicis.*

*Charles-Albert de Luines*, né dans le comtat d'Avignon, admis avec ſes deux frères parmi les gentilshommes ordinaires du roi attachés à ſon éducation, s'était introduit dans la familiarité du jeune monarque, en dreſſant des pie-grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amuſemens d'enfance duſſent finir par une révolution ſanglante. Le maréchal d'*Ancre* lui avait fait donner le gouvernement d'Amboiſe, et croyait l'avoir mis dans ſa dépendance : ce jeune homme conçut le deſſein de faire tuer ſon bienfaiteur, d'exiler la reine, et de gouverner ; et il en vint à bout ſans aucun obſtacle. Il perſuade bientôt au roi qu'il eſt capable de régner par lui-même; quoiqu'il n'ait que ſeize ans et demi : il lui dit que la reine ſa mère et *Concini* le tiennent en tutelle. Le jeune roi, à qui on avait donné dans ſon enfance le ſurnom de *juſte*, conſent à l'aſſaſſinat de ſon premier miniſtre. Le marquis

de

de *Vitri*, capitaine des gardes, du *Hallier*, ſon frère, *Perſan* et d'autres, l'aſſaſſinent à coups de piſtolet dans la cour même du louvre. On crie *vive le roi*, comme ſi on avait gagné une bataille. *Louis XIII* ſe met à la fenêtre, et dit : *Je ſuis maintenant roi.* On ôte à la reine-mère ſes gardes ; on les déſarme : on la tient en priſon dans ſon appartement ; elle eſt enfin exilée à Blois. La place de maréchal de France qu'avait *Concini* eſt donnée à *Vitri* qui l'avait tué. La reine avait récompenſé du même honneur *Thémines*, pour avoir arrêté le prince de *Condé* : auſſi le maréchal duc de *Bouillon*, diſait qu'il rougiſſait d'être maréchal, depuis que cette dignité était la récompenſe du métier de ſergent et de celui d'aſſaſſin.

*Concini*, maréchal d'*Ancre*, aſſaſſiné au louvre. 1617.

La populace, toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de *Concini*, inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le traîne dans les rues, lui arrache le cœur ; et il ſe trouva des hommes aſſez brutaux pour le griller publiquement ſur des charbons, et pour le manger. Son corps fut enfin pendu par le peuple à une potence. Il y avait dans la nation un eſprit de férocité que les belles années de *Henri IV*, et le goût des arts apporté par *Marie de Médicis* avaient adouci quelque temps,

Le cœur de *Concini* grillé et mangé.

mais qui à la moindre occaſion reparaiſſait dans toute ſa force. Le peuple ne traitait ainſi les reſtes ſanglans du maréchal d'*Ancre* que parce qu'il était étranger, et qu'il avait été puiſſant.

L'hiſtoire du célèbre *Nani*, les mémoires du maréchal d'*Eſtrées*, du comte de *Brienne*, rendent juſtice au mérite de *Concini*, et à ſon innocence; témoignages qui ſervent au moins à éclairer les vivans, s'ils ne peuvent rien pour ceux qui ſont morts injuſtement d'une manière ſi cruelle.

Sa femme condamnée : cinq conſeillers refuſent d'aſſiſter au jugement

Cet emportement de haine n'était pas ſeulement dans le peuple ; une commiſſion eſt envoyée au parlement pour condamner le maréchal après ſa mort, pour juger ſa femme, *Eléonor Galigaï*, et pour couvrir, par une cruauté juridique, l'opprobre de l'aſſaſſinat. Cinq conſeillers du parlement refuſèrent d'aſſiſter à ce jugement ; mais il n'y eut que cinq hommes ſages et juſtes.

Jamais procédure ne fut plus éloignée de l'équité, ni plus déshonorante pour la raiſon. Il n'y avait rien à reprocher à la maréchale; elle avait été favorite de la reine, c'était-là tout ſon crime : on l'accuſa d'être ſorcière ; on prit des *Agnus Dei* qu'elle portait pour des taliſmans. Le conſeiller *Courtin* lui demanda de quel charme elle s'était ſervie pour

enforceler la reine: *Galigaï* indignée contre le confeiller, et un peu mécontente de *Marie de Médicis*, répondit : *Mon fortilége a été le pouvoir que les ames fortes doivent avoir fur les efprits faibles.* Cette réponfe ne la fauva pas; quelques juges eurent affez de lumière et d'équité pour ne pas opiner à la mort; mais le refte, entraîné par le préjugé public, par l'ignorance, et plus encore par ceux qui voulaient recueillir les dépouilles de ces infortunés, condamnèrent à la fois le mari déjà mort et la femme, comme convaincus de fortilége, de judaïfme et de malverfations. La maréchale fut exécutée, et fon corps brûlé; le favori *Luines* eut la confifcation.

Brûlée comme forcière.

1617.

C'eft cette infortunée *Galigaï* qui avait été le premier mobile de la fortune du cardinal de *Richelieu*, lorfqu'il était jeune encore, et qu'il s'appelait l'*abbé de Chillon;* elle lui avait procuré l'évêché de Luçon, et l'avait enfin fait fecrétaire d'Etat, en 1616. Il fut enveloppé dans la difgrâce de fes protecteurs; et celui qui depuis en exila tant d'autres du haut du trône où il s'affit près de fon maître, fut alors exilé dans un petit prieuré, au fond de l'Anjou.

*Concini*, fans être guerrier, avait été maréchal de France; *Luines* fut, quatre ans après, connétable, étant à peine officier. Une telle

adminiſtration inſpira peu de reſpect ; il n'y eut plus que des factions dans les grands et dans le peuple, et on oſa tout entreprendre.

La reine-mère tirée de priſon par le duc d'*Epernon*. 1619. Le duc d'*Epernon*, qui avait fait donner la régence à la reine, alla la tirer du château de Blois où elle était reléguée, et la mena dans ſes terres, à Angoulême, comme un ſouverain qui ſecourait ſon alliée.

C'était-là manifeſtement un crime de lèſe-majeſté, mais un crime approuvé de tout le royaume, et qui ne donnait au duc d'*Epernon* que de la gloire. On avait haï *Marie de Médicis* toute puiſſante, on l'aimait malheureuſe. Perſonne n'avait murmuré dans le royaume, quand *Louis XIII* avait empriſonné ſa mère au louvre, quand il l'avait reléguée ſans aucune raiſon ; et alors on regardait comme un attentat, l'effort qu'il voulait faire pour ôter ſa mère à un rebelle. On craignait tellement la violence des conſeils de *Luines*, et les cruautés de la faibleſſe du roi, que ſon propre confeſſeur, le jéſuite *Arnoux*, en prêchant devant lui, avant l'accommodement, prononça ces paroles remarquables : *On ne doit pas croire qu'un prince religieux tire l'épée pour verſer le ſang dont il eſt formé : vous ne permettrez pas, Sire, que j'aie avancé un menſonge dans la chaire de vérité. Je vous conjure, par les entrailles de* JESUS-CHRIST, *de ne*

Sermon remarquable.

*point écouter les conſeils violens, et de ne pas donner ce ſcandale à toute la chrétienté.*

C'était une nouvelle preuve de la faibleſſe du gouvernement qu'on osât parler ainſi en chaire. Le père *Arnoux* ne ſe ſerait pas exprimé autrement, ſi le roi avait condamné ſa mère à la mort. A peine *Louis XIII* avait-il alors une armée contre le duc d'*Epernon.* C'était prêcher publiquement contre le ſecret de l'Etat, c'était parler de la part de DIEU contre le duc de *Luines.* Ou ce confeſſeur avait une liberté héroïque et indiſcrète, ou il était gagné par *Marie de Médicis.* Quel que fût ſon motif, ce diſcours public montre qu'il y avait alors de la hardieſſe, même dans les eſprits qui ne ſemblent faits que pour la ſoupleſſe. Le connétable fit, quelques années après, renvoyer le confeſſeur.

Intrigues. 1619.

Cependant le roi, loin de s'emporter aux violences qu'on ſemblait craindre, rechercha ſa mère, et traita avec le duc d'*Epernon* de couronne à couronne. Il n'oſa pas même, dans ſa déclaration, dire que d'*Epernon* l'avait offenſé.

Guerre civile.

A peine le traité de réconciliation fut-il ſigné, qu'il fut rompu ; c'était-là l'eſprit du temps. De nouveaux partiſans de *Marie* armèrent, et c'était toujours contre le duc de *Luines*, comme auparavant contre le maréchal

d'*Ancre*, et jamais contre le roi. Tout ſavori traînait alors après lui la guerre civile. *Louis XIII* et ſa mère ſe firent en effet la guerre. *Marie de Médicis* était en Anjou, à la tête d'une petite armée contre ſon fils; on ſe battit au pont de Cé, et l'Etat était au point de ſa ruine.

1620. Cette confuſion fit la fortune du célèbre *Richelieu*. Il était ſurintendant de la maiſon de la reine-mère, et avait ſupplanté tous les confidens de cette princeſſe, comme il l'emporta depuis ſur tous les miniſtres du roi. La ſoupleſſe et la hardieſſe de ſon génie devaient par-tout lui donner la première place ou le perdre. Il ménagea l'accommodement de la mère et du fils. La nomination au cardinalat que la reine demanda pour lui, et qu'elle obtint difficilement, fut la récompenſe de ce ſervice. Le duc d'*Epernon* fut le premier à poſer les armes, et ne demanda rien : tous les autres ſe feſaient payer par le roi pour lui avoir fait la guerre.

La reine et le roi ſon fils ſe virent à Briſſac, et s'embraſsèrent en verſant des larmes, pour ſe brouiller enſuite plus que jamais. Tant de faibleſſe, tant d'intrigues et de diviſions à la cour portaient l'anarchie dans le royaume. Tous les vices intérieurs de l'Etat, qui l'attaquaient depuis long-temps, augmentèrent, et

tous ceux que *Henri IV* avait extirpés renaquirent.

L'Eglife fouffrait beaucoup, et était encore plus déréglée. Eglife.

L'intérêt de *Henri IV* n'avait pas été de la réformer; la piété de *Louis XIII*, peu éclairée, laiffa fubfifter le défordre; la règle et la décence n'ont été introduites que par *Louis XIV*. Prefque tous les bénéfices étaient poffédés par des laïques, qui les fefaient deffervir par de pauvres prêtres à qui on donnait des gages. Tous les princes du fang poffédaient les riches abbayes. Plus d'un bien de l'Eglife était regardé comme un bien de famille. On ftipulait une abbaye pour la dot d'une fille; et un colonel remontait fon régiment avec le revenu d'un prieuré. (1) Les eccléfiaftiques de cour

(1) Cet ufage était moins un abus que le faible correctif d'un abus très-important. Le prince devrait, fans doute, réunir à fon domaine, et employer au fervice public les biens poffédés par le clergé, en payant aux feuls eccléfiaftiques utiles, même fuivant les principes de la religion, c'eft-à-dire, aux évêques et aux curés, des appointemens réglés par l'Etat, comme ceux de toutes les autres fonctions publiques, ou bien en laiffant à la piété des fidèles le foin de pourvoir à leurs befoins, comme dans les premiers fiècles de l'Eglife: mais tant que ce nouvel ordre ne fera point établi, n'eft-il pas évident qu'il eft plus raifonnable d'employer une abbaye à doter une fille ou à lever un régiment, qu'à enrichir un prêtre, un moine ou une religieufe?

N'eft-il pas étrange que la conftruction des églifes et des presbytères, l'entretien des moines mendians, les appointemens des aumôniers des troupes ou des vaiffeaux foient à la charge des peuples; qu'un clergé d'une richeffe immenfe

portaient ſouvent l'épée; et parmi les duels et les combats particuliers qui déſolaient la France, on en comptait beaucoup où des gens d'Egliſe avaient eu part, depuis le cardinal de *Guiſe*, qui tira l'épée contre le duc de *Nevers-Gonzague*, en 1617, juſqu'à l'abbé, depuis cardinal de *Retz*, qui ſe battait ſouvent en ſollicitant l'archevêché de Paris.

Mœurs. Les eſprits demeuraient en général groſſiers et ſans culture. Les génies des *Malherbe* et des *Racan* n'étaient qu'une lumière naiſſante qui ne ſe répandait pas dans la nation. Une pédanderie ſauvage, compagne de cette ignorance qui paſſait pour ſcience, aigriſſait les mœurs de tous les corps deſtinés à enſeigner

ait recours, pour bâtir des égliſes, à la reſſource honteuſe des loteries; qu'il ſe faſſe payer de toutes les fonctions qu'il exerce, qu'il vende pour douze ou quinze ſous, à qui veut les acheter, les mérites infinis du corps et du ſang de JESUS-CHRIST?

Une partie des biens de l'Egliſe a été deſtinée, par les donateurs, au ſoulagement des pauvres; y aurait-il une meilleure manière de les ſoulager que de vendre ces biens pour payer les dettes de l'Etat, et pouvoir abolir des impôts onéreux?

Une autre partie a été donnée dans des vues d'inſtruction publique; pourquoi donc ne doterait-on pas avec des abbayes des établiſſemens néceſſaires pour l'éducation? pourquoi n'en donnerait-on pas aux académies, aux colléges de droit ou de médecine? pourquoi ne récompenſerait-on pas avec une abbaye l'auteur d'un livre utile, d'une découverte importante, ſans l'aſſujettir à la ridicule obligation de porter l'habit d'un état dont il ne fait aucune fonction, ou de ſe faire ſous-diacre dans l'eſpérance d'avoir part aux grâces eccléſiaſtiques, ce qui eſt une véritable ſimonie?

la jeuneſſe, et même de la magiſtrature. On a de la peine à croire que le parlement, en 1621, défendit, ſous peine de mort, de rien enſeigner de contraire à *Ariſtote* et aux anciens auteurs, et qu'on bannit de Paris un nommé de *Clave* et ſes aſſociés, pour avoir voulu ſoutenir des thèſes contre les principes d'*Ariſtote*, ſur le nombre des élémens, et ſur la matière et la forme.

Malgré ces mœurs ſévères et malgré ces rigueurs, la juſtice était vénale dans preſque tous les tribunaux des provinces. *Henri IV* l'avait avoué au parlement de Paris, qui ſe diſtingua toujours autant par une probité incorruptible que par un eſprit de réſiſtance aux volontés des miniſtres et aux édits pécuniaires. *Je ſais*, leur dit-il, *que vous ne vendez point la juſtice; mais dans d'autres parlemens il faut ſouvent ſoutenir ſon droit par beaucoup d'argent: Je m'en ſouviens, et j'ai bourſillé moi-même.*

La nobleſſe cantonnée dans ſes châteaux, ou montant à cheval pour aller ſervir un gouverneur de province, ou ſe rangeant auprès des princes qui troublaient l'Etat, opprimait les cultivateurs. Les villes étaient ſans police, les chemins impraticables et infeſtés de brigands. Les regiſtres du parlement font foi que le guet qui veille à la ſureté de Paris conſiſtait Déſordre de l'Etat.

alors en quarante-cinq hommes, qui ne fesaient aucun service. Ces déréglemens, que *Henri IV* ne put réformer, n'étaient pas de ces maladies du corps politique qui peuvent le détruire : les maladies véritablement dangereuses étaient le dérangement des finances, la dissipation des trésors amassés par *Henri IV*, la nécessité de mettre pendant la paix des impôts que *Henri* avait épargnés à son peuple, lorsqu'il se préparait à la guerre la plus importante ; les levées tyranniques de ces impôts, qui n'enrichissaient que des traitans ; les fortunes odieuses de ces traitans, que le duc de *Sulli* avait éloignés, et qui, sous les ministères suivans, s'engraissèrent du sang du peuple.

Beaucoup de seigneurs devenus puissans et dangereux.

A ces vices, qui fesaient languir le corps politique, se joignaient ceux qui lui donnaient souvent de violentes secousses. Les gouverneurs des provinces, qui n'étaient que les lieutenans de *Henri IV*, voulaient être indépendans de *Louis XIII*. Leurs droits ou leurs usurpations étaient immenses : ils donnaient toutes les places ; les gentilshommes pauvres s'attachaient à eux, très-peu au roi, et encore moins à l'Etat. Chaque gouverneur de province tirait de son gouvernement de quoi pouvoir entretenir des troupes, au lieu de la garde que *Henri IV* leur avait ôtée. La

Guienne valait au duc d'*Epernon* un million de livres, qui répondent à près de deux millions d'aujourd'hui, et même à près de quatre, ſi on conſidère l'enchériſſement de toutes les denrées.

Nous venons de voir ce ſujet protéger la reine-mère, faire la guerre au roi, en recevoir la paix avec hauteur. Le maréchal de *Leſdiguières* avait, trois ans auparavant, en 1616, ſignalé ſa grandeur et la faibleſſe du trône d'une manière glorieuſe. On l'avait vu lever une véritable armée à ſes dépens, ou plutôt à ceux du Dauphiné, province dont il n'était pas même gouverneur, mais ſimplement lieutenant général; mener cette armée dans les Alpes, malgré les défenſes poſitives et réitérées de la cour; ſecourir contre les Eſpagnols le duc de Savoie que cette cour abandonnait, et revenir triomphant. La France alors était remplie de ſeigneurs puiſſans, comme du temps de *Henri III*, et n'en était que plus faible.

Il n'eſt pas étonnant que la France manquât alors la plus heureuſe occaſion qui ſe fût préſentée depuis le temps de *Charles-Quint*, de mettre des bornes à la puiſſance de la maiſon d'Autriche; en ſecourant l'électeur palatin élu roi de Bohême, en tenant la balance de l'Allemagne, ſuivant le plan de *Henri IV*, auquel ſe conformèrent depuis les cardinaux

de *Richelieu* et *Mazarin*. La cour avait conçu trop d'ombrage des réformés de France, pour protéger les proteſtans d'Allemagne. Elle craignait que les huguenots ne fiſſent en France ce que les proteſtans feſaient dans l'Empire. Mais, ſi le gouvernement avait été ferme et puiſſant comme ſous *Henri IV*, dans les dernières années de *Richelieu*, et ſous *Louis XIV*, il eût aidé les proteſtans d'Allemagne et contenu ceux de France. Le miniſtère de *Luines* n'avait pas ces grandes vues ; et quand même il eût pu les concevoir, il n'aurait pu les remplir ; il eût fallu une autorité reſpectée, des finances en bon ordre, de grandes armées, et tout cela manquait.

Les diviſions de la cour ſous un roi qui voulait être maître, et qui ſe donnait toujours un maître, répandaient l'eſprit de ſédition dans toutes les villes. Il était impoſſible que ce feu ne ſe communiquât pas tôt ou tard aux réformés de France. C'était ce que la cour craignait; et ſa faibleſſe avait produit cette crainte : elle ſentait qu'on déſobéirait quand
1620. elle commanderait, et cependant elle voulut commander.

Calviniſtes en France, forment des cercles comme dans l'Empire.

*Louis XIII* réuniſſait alors le Béarn à la couronne, par un édit ſolennel; cet édit reſtituait aux catholiques les égliſes dont les réformés s'étaient emparés avant le règne de

*Henri IV*, et que ce monarque leur avait conſervées. Le parti s'aſſemble à la Rochelle, au mépris de la défenſe du roi. L'amour de la liberté, ſi naturel aux hommes, flattait alors les réformés d'idées républicaines ; ils avaient devant les yeux l'exemple des proteſtans d'Allemagne qui les échauffait. Les provinces où ils étaient répandus en France étaient diviſées par eux en huit cercles : chaque cercle avait un général, comme en Allemagne, et ces généraux étaient, un maréchal de *Bouillon*, un duc de *Soubiſe*, un duc de *la Trimouille*, un *Châtillon*, petit-fils de l'amiral *Coligni*, enfin le maréchal de *Leſdiguières*. Le commandant général qu'ils devaient choiſir, en cas de guerre, devait avoir un ſceau où étaient gravés ces mots : *Pour* CHRIST *et pour le roi*, c'eſt-à-dire, contre le roi. La Rochelle était regardée comme la capitale de cette république qui pouvait former un Etat dans l'Etat.

Les réformés dès-lors ſe préparèrent à la guerre. On voit qu'ils étaient aſſez puiſſans, puiſqu'ils offrirent la place de généraliſſime au maréchal de *Leſdiguières*, avec cent mille écus par mois. *Leſdiguières*, qui voulait être connétable de France, aima mieux les combattre que les commander, et quitta même, bientôt après, leur religion ; mais il fut

Le roi leur fait la guerre.

trompé d'abord dans ſes eſpérances à la cour. Le duc de *Luines*, qui ne s'était jamais ſervi d'aucune épée, prit pour lui celle de connétable; et *Leſdiguières*, trop engagé, fut obligé de ſervir ſous *Luines* contre les réformés dont il avait été l'appui juſqu'alors.

Il fallut que la cour négociât avec tous les chefs du parti pour les contenir, et avec tous les gouverneurs de province pour fournir des troupes. *Louis XIII* marche vers la Loire, en Poitou, en Béarn, dans les provinces méridionales; le prince de *Condé* eſt à la tête d'un corps de troupes; le connétable de *Luines* commande l'armée royale.

Ancienne formalité des hérauts d'armes.

On renouvela une ancienne formalité, aujourd'hui entièrement abolie. Lorſqu'on avançait vers une ville où commandait un homme ſuſpect, un héraut d'armes ſe préſentait aux portes; le commandant l'écoutait, chapeau bas, et le héraut criait: *A toi*, *Iſaac* ou *Jacob* tel; *le roi*, *ton ſouverain ſeigneur et le mien*, *te commande de lui ouvrir*, *et de le recevoir comme tu le dois*, *lui et ſon armée; à faute de quoi*, *je te déclare criminel de lèſe-majeſté*, *au premier chef*, *et roturier*, *toi et ta poſtérité; tes biens ſeront confiſqués*, *tes maiſons raſées*, *et celles de tes aſſiſtans.*

Preſque toutes les villes ouvrirent leurs portes au roi, excepté Saint-Jean d'Angeli

dont il démolit les remparts, et la petite ville de Clérac qui ſe rendit à diſcrétion. La cour, enflée de ce ſuccès, fit pendre le conſul de Clérac et quatre paſteurs.

Cette exécution irrita les proteſtans, au lieu de les intimider. Preſſés de tous côtés, abandonnés par le maréchal de *Leſdiguières*, et par le maréchal de *Bouillon*, ils élurent pour leur général le célèbre duc *Benjamin de Rohan*, qu'on regardait comme un des plus grands capitaines de ſon ſiècle, comparable aux princes d'*Orange*, capable comme eux de fonder une république, plus zélé qu'eux encore pour ſa religion, ou du moins paraiſſant l'être; homme vigilant, infatigable, ne ſe permettant aucun des plaiſirs qui détournent des affaires, et fait pour être chef de parti, poſte toujours gliſſant, où l'on a également à craindre ſes ennemis et ſes amis. Ce titre, ce rang, ces qualités de chef de parti était depuis long-temps, dans preſque toute l'Europe, l'objet et l'étude des ambitieux. Les *Guelſes* et les *Gibelins* avaient commencé en Italie; les *Guiſe* et les *Coligni* établirent depuis, en France, une eſpèce d'école de cette politique, qui ſe perpétua juſqu'à la majorité de *Louis XIV*.

1621. *Benjamin de Rohan*, grand homme.

*Louis XIII* était réduit à aſſiéger ſes propres villes. On crut réuſſir devant Montauban

comme devant Clérac ; mais le connétable de *Luines* y perdit presque toute l'armée du roi, sous les yeux de son maître.

Siége de Montauban.

Montauban était une de ces villes qui ne soutiendraient pas aujourd'hui un siége de quatre jours ; elle fut si mal investie que le duc de *Rohan* jeta deux fois du secours dans la place à travers les lignes des assiégeans. Le marquis de *la Force*, qui commandait dans la place, se défendit mieux qu'il ne fut attaqué. C'était ce même *Jacques Nompar de la Force*, si singulièrement sauvé de la mort, dans son enfance, aux massacres de la Saint-Barthelemi, et que *Louis XIII* fit depuis maréchal de France. Les citoyens de Montauban, à qui l'exemple de Clérac inspirait un courage désespéré, voulaient s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

Carme qui prophétise.

Le connétable, ne pouvant réussir par les armes temporelles, employa les spirituelles. Il fit venir un carme espagnol, qui avait, dit-on, aidé par ses miracles l'armée catholique des Impériaux à gagner la bataille de Prague contre les protestans. Le carme, nommé *Dominique*, vint au camp ; il bénit l'armée, distribua des *Agnus*, et dit au roi : *Vous ferez tirer quatre cents coups de canon, et au quatre centième Montauban capitulera.* Il pouvait se faire que quatre cents coups de

canon

canon bien dirigés produisissent cet effet: *Louis* les fit tirer; Montauban ne capitula point, et il fut obligé de lever le siége.

Cet affront rendit le roi moins respectable aux catholiques, et moins terrible aux huguenots. Le connétable fut odieux à tout le monde. Il mena le roi se venger de la disgrâce de Montauban sur une petite ville de Guienne, nommée Monheur; une fièvre y termina sa vie. Toute espèce de brigandage était alors si ordinaire, qu'il vit, en mourant, piller tous ses meubles, son équipage, son argent, par ses domestiques et par ses soldats, et qu'il resta à peine un drap pour ensevelir l'homme le plus puissant du royaume, qui d'une main avait tenu l'épée de connétable, et de l'autre les sceaux de France: il mourut haï du peuple et de son maître. Décemb. 1621. Mort du connétable de *Luines*.

*Louis XIII* était malheureusement engagé dans la guerre contre une partie de ses sujets. Le duc de *Luines* avait voulu cette guerre pour tenir son maître dans quelque embarras, et pour être connétable. *Louis XIII* s'était accoutumé à croire cette guerre indispensable. On doit transmettre à la postérité les remontrances que *Duplessis-Mornai* lui fit à l'âge de près de quatre-vingts ans. Il lui écrivait ainsi, après avoir épuisé les raisons les plus spécieuses: *Faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de*

*la faiblesse. L'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple ; elle s'établit par la prudence et par la justice de celui qui gouverne. La force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu roi aurait bien renvoyé à l'école des premiers élémens de la politique ces nouveaux ministres d'Etat qui, semblables aux chirurgiens ignorans, n'auraient point eu d'autres remèdes à proposer que le fer et le feu, et qui seraient venus lui conseiller de se couper un bras malade, avec celui qui est en bon état.*

Suite de la guerre contre les calvinistes.

Ces raisons ne persuadèrent point la cour. Le bras malade donnait trop de convulsions au corps ; et *Louis XIII*, n'ayant pas cette force d'esprit de son père, qui retenait les protestans dans le devoir, crut pouvoir ne les réduire que par la force des armes. Il marcha donc encore contre eux dans les provinces au-delà de la Loire, à la tête d'une petite armée d'environ treize à quatorze mille hommes. Quelques autres corps de troupes étaient répandus dans ces provinces. Le dérangement des finances ne permettait pas des armées plus considérables, et les huguenots ne pouvaient en opposer de plus fortes.

1622. *Soubise*, frère du duc de *Rohan*, se retranche avec huit mille hommes dans l'île de Riès, séparée du bas Poitou par un petit bras de mer. Le roi y passe à la tête de son armée, à

la faveur du reflux, défait entièrement les ennemis, et force *Soubiſe* à ſe retirer en Angleterre. On ne pouvait montrer plus d'intrépidité, ni remporter une victoire plus complète. Ce prince n'avait guère d'autre faibleſſe que celle d'être gouverné dans ſa maiſon, dans ſon Etat, dans ſes affaires, dans ſes moindres occupations : cette faibleſſe le rendit malheureux toute ſa vie. A l'égard de ſa victoire, elle ne ſervit qu'à faire trouver aux chefs calviniſtes de nouvelles reſſources.

On négociait encore plus qu'on ne ſe battait, ainſi que du temps de la Ligue et dans toutes les guerres civiles. Plus d'un ſeigneur rebelle, condamné par un parlement au dernier ſupplice, obtenait des récompenſes et des honneurs, tandis qu'on l'exécutait en effigie. C'eſt ce qui arriva au marquis de *la Force*, qui avait chaſſé l'armée royale devant Montauban, et qui tenait encore la campagne contre le roi ; il eut deux cents mille écus et le bâton de maréchal de France. Les plus grands ſervices n'euſſent pas été mieux payés que ſa ſoumiſſion fut achetée. *Châtillon*, ce petit-fils de l'amiral *Coligni*, vendit au roi la ville d'Aigues-mortes, et fut auſſi maréchal. Pluſieurs firent acheter ainſi leur obéiſſance : le ſeul *Leſdiguières* vendit ſa religion. Fortifié alors dans le Dauphiné, et y feſant encore

Rebelles récompenſés par le roi.

profeſſion du calviniſme, il ſe laiſſait ouvertement ſolliciter par les huguenots de revenir à leur parti, et laiſſait craindre au roi qu'il ne rentrât dans la faction.

1622. On propoſa dans le conſeil de le tuer ou de le faire connétable : le roi prit ce dernier parti, et alors *Leſdiguières* devint en un inſtant catholique; il fallait l'être pour être connétable, et non pas pour être maréchal de France : tel était l'uſage. L'épée de connétable aurait pu être dans les mains d'un huguenot, comme la ſurintendance des finances y avait été ſi long-temps; mais il ne fallait pas que le chef des armées et des conſeils profeſsât la religion des calviniſtes en les combattant. Ce changement de religion dans *Leſdiguières* aurait déshonoré tout particulier qui n'eût eu qu'un petit intérêt; mais les grands objets de l'ambition ne connaiſſent point la honte.

Intrigues; paix avec les huguenots.

*Louis XIII* était donc obligé d'acheter ſans ceſſe des ſerviteurs, et de négocier avec des rebelles. Il met le ſiége devant Montpellier; et, craignant la même diſgrâce que devant Montauban, il conſent à n'être reçu dans la ville qu'à condition qu'il confirmera l'édit de Nantes et tous les priviléges. Il ſemble qu'en laiſſant d'abord aux autres villes calviniſtes leurs priviléges, et en ſuivant les conſeils de

*Dupleſſis-Mornai*, il ſe ſerait épargné la guerre; et on voit que malgré ſa victoire de Riès, il gagnait peu de choſe à la continuer.

Le duc de *Rohan*, voyant que tout le monde négociait, traita auſſi. Ce fut lui-même qui obtint des habitans de Montpellier qu'ils recevraient le roi dans leur ville. Il entama et il conclut, à Privas, la paix générale avec le 1622. connétable de *Leſdiguières*. Le roi le paya comme les autres, et lui donna le duché de Valois en engagement.

Tout reſta dans les mêmes termes où l'on était avant la priſe d'armes : ainſi il en coûta beaucoup au roi et au royaume pour ne rièn gagner. Il y eut, dans le cours de la guerre, quelques malheureux citoyens de pendus, et les chefs rebelles eurent des récompenſes.

Le conſeil de *Louis XIII*, pendant cette guerre civile, avait été auſſi agité que la France. Le prince de *Condé* accompagnait le roi, et voulait conduire l'armée et l'Etat. Les miniſtres étaient partagés ; ils n'avaient preſſé le roi de donner l'épée de connétable à *Leſdiguières* que pour diminuer l'autorité du prince de *Condé*. Ce prince, laſſé de combattre dans le cabinet, alla à Rome dès que la paix fut faite, pour obtenir que les bénéfices qu'il poſſédait fuſſent héréditaires dans ſa maiſon. Il pouvait les faire paſſer à ſes enfans, ſans

Le prince de *Condé* à Rome.

le bref qu'il demanda et qu'il n'eut point. A peine put-il obtenir qu'on lui donnât à Rome le titre d'*alteſſe;* et tous les cardinaux prêtres prirent ſans difficulté la main ſur lui. Ce fut-là tout le fruit de ſon voyage à Rome.

La cour, délivrée du fardeau d'une guerre civile, ruineuſe et infructueuſe, fut en proie à de nouvelles intrigues. Les miniſtres étaient tous ennemis déclarés les uns des autres, et le roi ſe défiait d'eux tous.

Il parut bien, après la mort du connétable de *Luines*, que c'était lui plutôt que le roi qui avait perſécuté la reine-mère. Elle fut à la tête du conſeil dès que le favori eut expiré. Cette princeſſe, pour mieux affermir ſon autorité renaiſſante, voulait faire entrer dans le conſeil le cardinal de *Richelieu*, ſon favori, ſon ſurintendant, et qui lui devait la pourpre. Elle comptait gouverner par lui, et ne ceſſait de preſſer le roi de l'admettre dans le miniſtère. Preſque tous les mémoires de ce temps-là font connaître la répugnance du roi. Il traitait de fourbe celui en qui il mit depuis toute ſa confiance : il lui reprochait juſqu'à ſes mœurs.

Le cardinal de *Richelieu* au conſeil.

Introduit par la reine-mère.

Ce prince, dévot, ſcrupuleux et ſoupçonneux, avait plus que de l'averſion pour les galanteries du cardinal; elles étaient éclatantes, et même accompagnées de ridicule.

Il s'habillait en cavalier; et, après avoir écrit ſur la théologie, il feſait l'amour en plumet. Les mémoires de *Retz* confirment qu'il mêlait encore de la pédanterie à ce ridicule. Vous n'avez pas beſoin de ce témoignage du cardinal de *Retz*, puiſque vous avez les thèſes d'amour que *Richelieu* fit ſoutenir chez ſa nièce, dans la forme des thèſes de théologie qu'on ſoutient ſur les bancs de ſorbonne. Les mémoires du temps diſent encore qu'il porta l'audace de ſes déſirs, ou vrais ou affectés, juſqu'à la reine régnante, *Anne d'Autriche*, et qu'il en eſſuya des railleries qu'il ne pardonna jamais. Je vous remets ſous les yeux ces anecdotes qui ont influé ſur les grands événemens. Premièrement, elles font voir que dans ce cardinal ſi célèbre, le ridicule de l'homme galant n'ôta rien à la grandeur de l'homme d'Etat, et que les petiteſſes de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïſme de la vie publique. En ſecond lieu, elles ſont une eſpèce de démonſtration, parmi bien d'autres, que le teſtament politique qu'on a publié ſous ſon nom ne peut avoir été fabriqué par lui. Il n'était pas poſſible que le cardinal de *Richelieu*, trop connu de *Louis XIII* par ſes intrigues galantes, et que l'amant public de *Marion Delorme* eût eu le front de recommander la chaſteté au chaſte

*Louis XIII*, âgé de quarante ans, et accablé de maladies.

La répugnance du roi était ſi forte, qu'il fallut encore que la reine gagnât le ſurintendant *la Vieuville*, qui était alors le miniſtre le plus accrédité, et à qui ce nouveau compétiteur donnait plus d'ombrage encore qu'il n'inſpirait d'averſion à *Louis XIII.*

29 avril 1624. L'archevêque de Toulouſe, *Montchal*, rapporte que le cardinal jura ſur l'hoſtie une amitié et une fidélité inviolables au ſurintendant *la Vieuville*. Il eut donc enfin part au miniſtère, malgré le roi et malgré les miniſtres; mais il n'eut ni la première place, que le cardinal de la *Rocheſoucauld* occupait, ni le premier crédit, que *la Vieuville* conſerva quelque temps encore; point de département, point de ſupériorité ſur les autres: *Il ſe bornait*, dit la reine *Marie de Médicis*, dans une lettre au roi ſon fils, *à entrer quelquefois au conſeil.* C'eſt ainſi que ſe paſsèrent les premiers mois de ſon introduction dans le miniſtère.

Je ſais, encore une fois, combien toutes ces petites particularités ſont indignes par elles-mêmes d'arrêter vos regards; elles doivent être anéanties ſous les grands événemens; mais ici elles ſont néceſſaires pour détruire ce préjugé qui a ſubſiſté ſi long-temps dans le public, que le cardinal de *Richelieu* fut

premier

premier miniſtre et maître abſolu dès qu'il fut dans le conſeil. C'eſt ce préjugé qui fait dire à l'impoſteur auteur du teſtament politique : *Lorſque votre majeſté réſolut de me donner en même temps l'entrée de ſes conſeils, et grande part dans ſa confiance, je lui promis d'employer mes ſoins pour rabaiſſer l'orgueil des grands, ruiner les huguenots, et relever ſon nom dans les nations étrangères.*

Le cardinal de *Richelieu* n'eſt et ne peut être l'auteur du teſtament politique.

Il eſt manifeſte que le cardinal de *Richelieu* n'a pu parler ainſi, puiſqu'il n'eut point d'abord la confiance du roi. Je n'inſiſte pas ſur l'imprudence d'un miniſtre qui aurait débuté par dire à ſon maître : *Je relèverai votre nom*, et par lui faire ſentir que ce nom était avili. Je n'entre point ici dans la multitude des raiſons invincibles qui prouvent que le *Teſtament politique*, attribué au cardinal de *Richelieu*, n'eſt et ne peut être de lui ; et je reviens à ſon miniſtère.

Ce qu'on a dit depuis à l'occaſion de ſon mauſolée élevé dans la ſorbonne, *magnum diſputandi argumentum*, eſt le vrai caractère de ſon génie et de ſes actions. Il eſt très-difficile de connaître un homme dont ſes flatteurs ont dit tant de bien, et ſes ennemis tant de mal. Il eut à combattre la maiſon d'Autriche, les calviniſtes, les grands du royaume, la reine-mère ſa bienfaitrice, le

frère du roi, la reine régnante, dont il oſa être l'amant, enfin le roi lui-même, auquel il fut toujours néceſſaire et ſouvent odieux. Il était impoſſible qu'on ne cherchât pas à le décrier par des libelles ; il y feſait répondre par des panégyriques. Il ne faut croire ni les uns ni les autres, mais ſe repréſenter les faits.

Pour être sûr des faits, autant qu'on le peut, on doit diſcerner les livres. Que penſer, par exemple, de l'écrivain de la vie du père *Joſeph*, qui rapporte une lettre du cardinal à ce fameux capucin, écrite, dit-il, immédiatement après ſon entrée dans le conſeil ? „ Comme vous êtes le principal agent dont „ DIEU s'eſt ſervi pour me conduire dans „ tous les honneurs où je me vois élevé, je „ me ſens obligé de vous apprendre qu'il a „ plu au roi de me donner la charge de ſon „ premier miniſtre, à la prière de la reine. „

Le cardinal n'eut les patentes de premier miniſtre qu'en 1629. Cette place ne s'appelle point une charge, et le capucin *Joſeph* ne l'avait conduit ni aux honneurs ni *dans les honneurs*.

Les livres ne ſont que trop pleins de ſuppoſitions pareilles ; et ce n'eſt pas un petit travail de démêler le vrai d'avec le faux. Feſons-nous ici un précis du miniſtère orageux du cardinal de *Richelieu*, ou plutôt de ſon règne.

# CHAPITRE CLXXVI.

## *Du ministère du cardinal de Richelieu.*

*La Vieuville en prison.*

Le surintendant *la Vieuville*, qui avait prêté la main au cardinal de *Richelieu* pour monter au ministère, en fut écrasé le premier, au bout de six mois, et le serment sur l'hostie ne le sauva pas. On l'accusa secrètement des malversations dont on peut toujours charger un surintendant.

*La Vieuville* devait sa grandeur au chancelier de *Silleri*, et l'avait fait disgracier. Il est ruiné à son tour par *Richelieu*, qui lui devait sa place. Ces vicissitudes, si communes dans toutes les cours, l'étaient encore plus dans celle de *Louis XIII* que dans aucune autre. Ce ministre est mis en prison au château d'Amboise. Il avait commencé la négociation du mariage entre la sœur de *Louis XIII*, *Henriette*, et *Charles*, prince de Galles, qui fut bientôt après roi de la Grande-Bretagne : le cardinal finit le traité malgré les cours de Rome et de Madrid.

Il favorise sous main les protestans d'Allemagne, et il n'en est pas moins dans le dessein d'accabler ceux de France.

La Valteline. Avant ſon miniſtère, on négociait vainement avec les princes d'Italie, pour empêcher la maiſon d'Autriche, ſi puiſſante alors, de demeurer maîtreſſe de la Valteline.

Cette petite province, alors catholique, appartenait aux ligues griſes qui ſont réformées. Les Eſpagnols voulaient joindre ces vallées au Milanais. Le duc de Savoie et Veniſe, de concert avec la France, s'oppoſaient à tout agrandiſſement de la maiſon d'Autriche en Italie. Le pape *Urbain VIII* avait enfin obtenu qu'on ſéqueſtrât cette province entre ſes mains, et ne déſeſpérait pas de la garder.

*Marquemont*, ambaſſadeur de France à Rome, écrit à *Richelieu* une longue dépêche dans laquelle il étale toutes les difficultés de cette affaire. Celui-ci répond par cette fameuſe

Belle et courte lettre du cardinal de *Richelieu*. lettre : *Le roi a changé de conſeil, et le miniſtère de maxime : on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Eſpagnols plus traitables.* Auſſitôt le marquis de *Cœuvres* entre dans la Valteline avec une armée. On ne reſpecte point les drapeaux du pape, et on affranchit ce pays de l'invaſion autrichienne. C'eſt-là le premier événement qui rend à la France ſa conſidération chez les étrangers.

1625. L'argent manquait ſous les précédens miniſ-

tères, et l'on en trouve aſſez pour prêter aux Hollandais trois millions deux cents mille livres, afin qu'ils ſoient en état de ſoutenir la guerre contre la branche d'Autriche-Eſpagnole, leur ancienne ſouveraine. On fournit de l'argent à ce fameux chef *Mansfeld*, qui ſoutenait preſque ſeul alors la cauſe de la maiſon palatine, et des proteſtans contre la maiſon impériale.

Les huguenots français animés par les eſpagnols, comme les proteſtans allemands l'ont été par la France.

Il fallait bien s'attendre, en armant ainſi les proteſtans étrangers, que le miniſtère eſpagnol exciterait ceux de France, et qu'il leur rendrait (comme diſait *Mirabel*, ambaſſadeur d'Eſpagne,) l'argent donné aux Hollandais. Les huguenots en effet, animés et payés par l'Eſpagne, recommencent la guerre civile en France. C'eſt depuis *Charles-Quint* et *François I* que dure cette politique entre les princes catholiques, d'armer les proteſtans chez autrui, et de les pourſuivre chez ſoi. Cette conduite prouve aſſez manifeſtement que le zèle de la religion n'a jamais été dans les cours que le maſque de la religion et de la perfidie.

Pendant cette nouvelle guerre contre le duc de *Rohan* et ſon parti, le cardinal négocie encore avec les puiſſances qu'il a outragées; et ni l'empereur *Ferdinand II*, ni *Philippe IV*, roi d'Eſpagne, n'attaquent la France.

La Rochelle commençait à devenir une

La Rochelle capitale du calvinisme.

puiſſance ; elle avait alors preſque autant de vaiſſeaux que le roi. Elle voulait imiter la Hollande, et aurait pu y parvenir, ſi elle avait trouvé parmi les peuples de ſa religion des alliés qui la ſecouruſſent. Mais le cardinal de *Richelieu* ſut d'abord armer contre elle ces mêmes Hollandais qui, par les intérêts de leur ſecte, devaient prendre parti pour elle, et juſqu'aux Anglais qui, par l'intérêt d'Etat, ſemblaient encore plus la devoir défendre. Ce qu'on avait donné d'argent aux Provinces-Unies, et ce qu'on devait leur donner encore, les engagea à fournir une flotte contre ceux qu'elles appelaient leurs frères ; de ſorte que le roi catholique ſecourait les calviniſtes de ſon argent, et les Hollandais calviniſtes combattaient pour la religion catholique, tandis
1625. que le cardinal de *Richelieu* chaſſait les troupes du pape de la Valteline, en faveur des Griſons huguenots.

C'eſt un ſujet de ſurpriſe que *Soubiſe*, à la tête de la flotte rochelloiſe, osât attaquer la flotte hollandaiſe auprès de l'île de Ré, et
1625. qu'il remportât l'avantage ſur ceux qui paſſaient alors pour les meilleurs marins du monde. Ce ſuccès, en d'autres temps, aurait fait de la Rochelle une république affermie et puiſſante.

*Louis XIII* alors avait un amiral et point

de flotte. Le cardinal, en commençant ſon miniſtère, avait trouvé dans le royaume tout à réparer ou à faire; et il n'avait pu, dans l'eſpace d'une année, établir une marine. A peine dix ou douze petits vaiſſeaux de guerre pouvaient être armés. Le duc de *Montmorenci*, alors amiral, celui-là même qui finit depuis ſa vie ſi tragiquement, fut obligé de monter ſur le vaiſſeau amiral des Provinces-Unies; et ce ne fut qu'avec des vaiſſeaux hollandais et anglais qu'il battit la flotte de la Rochelle,

Cette victoire même montrait qu'il fallait ſe rendre puiſſant ſur mer et ſur terre, quand on avait le parti calviniſte à ſoumettre en France, et la puiſſance autrichienne à miner dans l'Europe. Le miniſtre accorda donc la 1626.
paix aux huguenots, pour avoir le temps de s'affermir.

Le cardinal de *Richelieu* brave tous les grands, et en fait enfermer pluſieurs.

Le cardinal de *Richelieu* avait dans la cour de plus grands ennemis à combattre. Aucun prince du ſang ne l'aimait; *Gaſton*, frère de *Louis XIII*, le déteſtait; *Marie de Médicis* commençait à voir ſon ouvrage d'un œil jaloux: preſque tous les grands cabalaient.

Il ôte la place d'amiral au duc de *Montmorenci*, pour ſe la donner bientôt à lui-même ſous un autre nom, et par-là il ſe fait un ennemi irréconciliable. Deux fils de *Henri IV*, *Céſar de* 1626.
*Vendôme* et le grand prieur, veulent ſe ſoutenir

contre lui, et il les fait enfermer à Vincennes. Le maréchal *Ornano*, et *Tallerand-Chalais*, animent contre lui *Gaston*. Il les fait accuser de vouloir attenter contre le roi même. Il enveloppe dans l'accusation le comte de *Soissons*, prince du sang, *Gaston*, frère du roi, et jusqu'à la reine régnante, dont il avait osé être amoureux, et dont il avait été rebuté avec mépris. On voit par-là combien il savait soumettre l'insolence de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique.

On dépose tantôt que le dessein des conjurés a été de tuer le roi, tantôt qu'on a formé le dessein de le déclarer impuissant, de l'enfermer dans un cloître, et de donner sa femme à *Gaston*, son frère. Ces deux accusations se contredisaient, et ni l'une ni l'autre n'étaient vraisemblables. Le véritable crime était de s'être uni contre le ministre, et d'avoir parlé même d'attenter à sa vie. Des
1626. commissaires jugent *Chalais* à mort; il est exécuté à Nantes. Le maréchal *Ornano* meurt à Vincennes; le comte de *Soissons* fuit en Italie; la duchesse de *Chevreuse*, courtisée auparavant par le cardinal, et maintenant accusée d'avoir cabalé contre lui, près d'être arrêtée, poursuivie par ses gardes, échappe à peine, et passe en Angleterre. (*a*) Le frère

(*a*) Elle traversa la rivière de Somme à la nage pour aller gagner Calais.

du roi eſt maltraité et obſervé. *Anne d'Autriche* eſt mandée au conſeil; on lui défend de parler à aucun homme chez elle qu'en préſence du roi ſon mari; et on la force de ſigner qu'elle eſt coupable.

La reine, femme du roi, perſecutée.

Les ſoupçons, la crainte, la déſolation, étaient dans la famille royale et dans toute la cour. *Louis XIII* n'était pas l'homme de ſon royaume le moins malheureux; réduit à craindre ſa femme et ſon frère, embarraſſé devant ſa mère qu'il avait autrefois ſi maltraitée, et qui en laiſſait toujours échapper quelque ſouvenir; plus embarraſſé encore devant le cardinal, dont il commençait à ſentir le joug; la criſe des affaires étrangères était encore pour lui un nouveau ſujet de peine; le cardinal de *Richelieu* le liait à lui par la crainte et par les intrigues domeſtiques, par la néceſſité de réprimer les complots de la cour, et de ne pas perdre ſon crédit chez les nations.

Trois miniſtres également puiſſans feſaient alors preſque tout le deſtin de l'Europe; *Olivarès* en Eſpagne, *Buckingham* en Angleterre, *Richelieu* en France. Tous trois ſe haïſſaient réciproquement, et tous trois négociaient toujours à la fois les uns contre les autres. Le cardinal de *Richelieu* ſe brouillait avec le duc de *Buckingham*, dans le temps même que l'Angleterre lui fourniſſait des vaiſſeaux contre la

*Richelieu, Buckingham, Olivarès.*

Rochelle, et il ſe liguait avec le comte-duc *Olivarès*, lorſqu'il venait d'enlever la Valteline au roi d'Eſpagne.

Caractère de *Buckingham.*

De ces trois miniſtres, le duc de *Buckingham* paſſait pour être le moins miniſtre ; il brillait comme un favori et un grand ſeigneur, libre, franc, audacieux, non comme un homme d'Etat; ne gouvernant pas le roi *Charles I* par l'intrigue, mais par l'aſcendant qu'il avait eu ſur le père, et qu'il avait conſervé ſur le fils. C'était l'homme le plus beau de ſon temps, le plus fier et le plus généreux. Il penſait que ni les femmes ne devaient réſiſter aux charmes de ſa figure, ni les hommes à la ſupériorité de ſon caractère. Enivré de ce double amour propre, il avait conduit le roi *Charles*, encore prince de Galles, en Eſpagne, pour lui faire épouſer une infante, et pour briller dans cette cour. C'eſt là que joignant la galanterie eſpagnole à l'audace de ſes entrepriſes, il attaqua la femme du premier miniſtre *Olivarès*, et fit manquer, par cette indiſcrétion, le mariage du prince. Etant depuis venu en France, en 1625, pour conduire la princeſſe *Henriette* qu'il avait obtenue pour *Charles I*, il fut encore ſur le point de faire échouer l'affaire par une indiſcrétion plus hardie. Cet anglais fit à la reine *Anne d'Autriche* une déclaration, et ne ſe cacha pas de l'aimer, ne pouvant

Il oſe ſe déclarer amoureux de la reine.

eſpérer dans cette aventure que le vain honneur d'avoir oſé s'expliquer. La reine, élevée dans les idées d'une galanterie permiſe alors en Eſpagne, ne regarda les témérités du duc de *Buckingham* que comme un hommage à ſa beauté, qui ne pouvait offenſer ſa vertu.

L'éclat du duc de *Buckingham* déplut à la cour de France, ſans lui donner de ridicule, parce que l'audace et la grandeur n'en ſont pas ſuſceptibles. Il mena *Henriette* à Londres, et y rapporta dans ſon cœur ſa paſſion pour la reine, augmentée par la vanité de l'avoir déclarée. Cette même vanité le porta à tenter un ſecond voyage à la cour de France : le prétexte était de faire un traité contre le duc *Olivarès*, comme le cardinal en avait fait un avec *Olivarès* contre lui. La véritable raiſon, qu'il laiſſait aſſez voir, était de ſe rapprocher de la reine : non-ſeulement on lui en refuſa la permiſſion, mais le roi chaſſa d'auprès de ſa femme pluſieurs domeſtiques accuſés d'avoir favoriſé la témérité du duc de *Buckingham*. Cet anglais fit déclarer la guerre à la France, uniquement parce qu'on lui refuſa la permiſſion d'y venir parler de ſon amour. Une telle aventure ſemblait être du temps des *Amadis*. Les affaires du monde ſont tellement mêlées, ſont tellement enchaînées, que les amours romaneſques du duc de *Buckingham*

1627. produifirent une guerre de religion et la prife de la Rochelle.

Nouvelle guerre civile des huguenots contre la cour.

Un chef de parti profite de toutes les circonftances. Le duc de *Rohan*, auffi profond dans fes deffeins que *Buckingham* était vain dans les fiens, obtient du dépit de l'anglais l'armement d'une flotte de cent vaiffeaux de tranfport. La Rochelle et tout le parti étaient tranquilles; il les anime, et engage les Rochellois à recevoir la flotte anglaife, non pas dans la ville même, mais dans l'île de Ré. Le duc de *Buckingham* defcend dans l'île avec environ fept mille hommes. Il n'y avait qu'un petit fort à prendre pour fe rendre maître de l'île, et pour féparer à jamais la Rochelle de la France. Le parti calvinifte devenait alors indomptable. Le royaume était divifé, et tous les projets du cardinal de *Richelieu* auraient été évanouis, fi le duc de *Buckingham* avait été auffi grand homme de guerre, ou du moins auffi heureux qu'il était audacieux.

Juillet 1627.

Le marquis, depuis maréchal de *Thoiras*, fauva la gloire de la France, en confervant l'île de Ré avec peu de troupes, contre les Anglais très-fupérieurs. *Louis XIII* a le temps d'envoyer une armée devant la Rochelle. Son frère, *Gafton*, la commande d'abord. Le roi y vient bientôt avec le cardinal. *Buckingham* eft forcé de ramener en Angleterre fes troupes

diminuées de moitié, ſans même avoir jeté du ſecours dans la Rochelle, et n'ayant paru que pour en hâter la ruine. Le duc de *Rohan* était abſent de cette ville, qu'il avait armée et expoſée. Il ſoutenait la guerre dans le Languedoc contre le prince de *Condé* et le duc de *Montmorenci.*

Tous trois combattaient pour eux-mêmes : le duc de *Rohan*, pour être toujours chef de parti; le prince de *Condé*, à la tête des troupes royales, pour regagner à la cour ſon crédit perdu; le duc de *Montmorenci*, à la tête des troupes levées par lui-même et de ſa ſeule autorité, pour devenir le maître dans le Languedoc dont il était gouverneur, et pour rendre ſa fortune indépendante, à l'exemple de *Leſdiguières.* La Rochelle n'a donc qu'elle ſeule pour ſe ſoutenir. Les citoyens, animés par la religion et par la liberté, ces deux puiſſans motifs des peuples, élurent un maire, nommé *Guiton*, encore plus déterminé qu'eux. Celui-ci, avant d'accepter une place qui lui donnait la magiſtrature et le commandement des armes, prend un poignard, et le tenant à la main : *Je n'accepte*, dit-il, *l'emploi de votre maire qu'à condition d'enfoncer ce poignard dans le cœur du premier qui parlera de ſe rendre; et qu'on s'en ſerve contre moi ſi jamais je ſonge à capituler.*

Pendant que la Rochelle ſe prépare ainſi à

Siége de la Rochelle. une résistance invincible, le cardinal de *Richelieu* emploie toutes les ressources pour la soumettre; vaisseaux bâtis à la hâte, troupes de renfort, artillerie, enfin jusqu'au secours de l'Espagne; et profitant avec célérité de la haine du duc *Olivarès* contre le duc de *Buckingham*, fesant valoir les intérêts de la religion, promettant tout, et obtenant des vaisseaux du roi d'Espagne, alors l'ennemi naturel de la France, pour ôter aux Rochellois l'espérance d'un nouveau secours d'Angleterre, le comte-duc envoie *Frédéric de Tolède* avec quarante vaisseaux devant le port de la Rochelle.

L'amiral espagnol arrive. Croirait-on que le cérémonial rendit ce secours inutile, et que *Louis XIII*, pour n'avoir pas voulu accorder
1628. à l'amiral de se couvrir en sa présence, vit la
1629. flotte espagnole retourner dans ses ports? Soit que cette petitesse décidât d'une affaire si importante, comme il n'arrive que trop souvent, soit qu'alors de nouveaux différens au sujet de la succession de Mantoue aigrissent la cour espagnole, sa flotte parut et s'en retourna; et peut-être le ministre espagnol ne l'avait envoyée que pour montrer ses forces au ministre de France.

Le duc de *Buckingham* prépare un nouvel armement pour sauver la ville. Il pouvait en très-peu de temps rendre tous les efforts du

roi de France inutiles. La cour a toujours été perſuadée que le cardinal de *Richelieu*, pour parer ce coup, ſe ſervit de l'amour même de *Buckingham* pour *Anne d'Autriche*, et qu'on exigea de la reine qu'elle écrivît au duc. Elle le pria, dit-on, de différer au moins l'embarquement, et on aſſure que la faibleſſe de *Buckingham* l'emporta ſur ſon honneur et ſur ſa gloire.

Cette anecdote ſingulière a acquis tant de crédit, qu'on ne peut s'empêcher de la rapporter : elle ne dément ni le caractère de *Buckingham*, ni l'eſprit de la cour ; et en effet on ne peut comprendre comment le duc de *Buckingham* ſe borne à faire partir ſeulement quelques vaiſſeaux, qui ſe montrent inutilement, et qui reviennent dans les ports d'Angleterre. Les intérêts publics ſont ſi ſouvent ſacrifiés à des intrigues ſecrètes, qu'on ne doit point du tout s'étonner que le faible *Charles I*, en feignant alors de protéger la Rochelle, la trahît pour complaire à la paſſion romaneſque et paſſagère de ſon favori. Le général *Ludlow*, qui examina les papiers du roi, lorſque le parlement s'en fut rendu maître, aſſure qu'il a vu la lettre ſignée *Charles rex*, par laquelle ce monarque ordonnait au chevalier *Pennington*, commandant de l'eſcadre, de ſuivre en tout les ordres du roi de France, quand il ſerait

devant la Rochelle, et de couler à fond les vaiſſeaux anglais dont les capitaines ne voudraient pas obéir. Si quelque choſe pouvait juſtifier la cruauté avec laquelle les Anglais traitèrent depuis leur roi, ce ferait une telle lettre.

Le cardinal de *Richelieu* général d'armée.

Il n'eſt pas moins ſingulier que le cardinal ait ſeul commandé au ſiége, tandis que le roi était retourné à Paris. Il avait des patentes de général. Ce fut ſon coup d'eſſai. Il montra que la réſolution et le génie ſuppléent à tout; auſſi exact à mettre la diſcipline dans les troupes qu'appliqué dans Paris à établir l'ordre, et l'un et l'autre étant également difficile. On ne pouvait réduire la Rochelle tant que ſon port ferait ouvert aux flottes anglaiſes; il fallait le fermer, et dompter la mer. *Pompe Targon*, ingénieur italien, avait, dans la précédente guerre civile, imaginé de conſtruire une eſtacade, dans le temps que *Louis XIII* voulait aſſiéger cette ville, et que la paix fut conclue. Le cardinal de *Richelieu* ſuit cette vue : la mer renverſe l'ouvrage : il n'en eſt pas moins ferme à le faire recommencer. Il commanda une digue, dans la mer, d'environ quatre mille ſept cents pieds de long; les vents la détruiſent. Il ne ſe rebuta pas, et ayant à la main ſon Quinte-Curce et la deſcription de la digue d'*Alexandre* devant Tyr, il recommence encore

la

la digue. Deux français, *Métézeau* et *Teriot*, mettent la digue en état de résister aux vents et aux vagues.

*Louis XIII* vient au siége, et y reste depuis le mois de mars 1628 jusqu'à sa reddition. Souvent présent aux attaques, et donnant l'exemple aux officiers, il presse le grand ouvrage de la digue; mais il est toujours à craindre que bientôt une nouvelle flotte anglaise ne vienne la renverser. La fortune seconde en tout cette entreprise. Le duc de *Buckingham*, s'étant encore brouillé avec *Richelieu*, était prêt enfin à partir et à conduire une flotte redoutable devant la Rochelle, lorsqu'un anglais fanatique, nommé *Felton*, l'assassina d'un coup de couteau, sans que jamais on ait pu découvrir ses instigateurs.

Mars 1628.

Septemb. 1628.

Cependant la Rochelle, sans secours, sans vivres, tenait par son seul courage. La mère et la sœur du duc de *Rohan*, souffrant comme les autres la plus dure disette, encourageaient les citoyens. Des malheureux prêts à expirer de faim déploraient leur état devant le maire *Guiton*, qui répondait: *Quand il ne restera plus qu'un seul homme, il faudra qu'il ferme les portes.*

L'espérance renaît dans la ville, à la vue de la flotte préparée par *Buckingham*, qui paraît enfin sous le commandement de l'amiral *Lindsey*. Elle ne peut percer la digue. Quarante

pièces de canon, établies ſur un fort de bois, dans la mer, écartaient les vaiſſeaux. *Louis* ſe montrait ſur ce fort expoſé à toute l'artillerie de la flotte ennemie, dont tous les efforts furent inutiles.

La Rochelle priſe. 28 octob. 1628.

La famine vainquit enfin le courage des Rochellois; et, après une année entière d'un ſiége où ils ſe ſoutinrent par eux-mêmes, ils furent obligés de ſe rendre, malgré le poignard du maire, qui reſtait toujours ſur la table de l'hôtel-de-ville, pour percer quiconque parlerait de capituler. On peut remarquer que ni *Louis XIII* comme roi, ni le cardinal de *Richelieu* comme miniſtre, ni les maréchaux de France en qualité d'officiers de la couronne, ne ſignèrent la capitulation. Deux maréchaux de camp ſignèrent. La Rochelle ne perdit que ſes priviléges; il n'en coûta la vie à perſonne. La religion catholique fut rétablie dans la ville et dans le pays, et on laiſſa aux habitans leur calviniſme, la ſeule choſe qui leur reſtât.

Le cardinal de *Richelieu* ne voulait pas laiſſer ſon ouvrage imparfait. On marchait vers les autres provinces où les réformés avaient tant de places de ſureté, et où leur nombre les rendait encore puiſſans. Il fallait abattre et déſarmer tout le parti, avant de pouvoir déployer en ſureté toutes ſes forces contre la maiſon d'Autriche, en Allemagne, en Italie,

en Flandre et vers l'Efpagne. Il importait que l'Etat fût uni et tranquille, pour troubler et divifer les autres Etats.

Déjà l'intérêt de donner à Mantoue un duc dépendant de la France et non de l'Efpagne, après la mort du dernier fouverain, appelait les armes de la France en Italie. *Guftave-Adolphe* voulait defcendre déjà en Allemagne, et il fallait l'appuyer.

Les calviniftes traitent avec les Efpagnols fi catholiques.

Dans ces circonftances épineufes, le duc de *Rohan*, ferme fur les ruines de fon parti, traite avec le roi d'Efpagne, qui lui promet des fecours, après en avoir donné contre lui, un an auparavant. *Philippe IV*, roi catholique, ayant confulté fon confeil de confcience, promet trois cents mille ducats par an au chef des calviniftes de France; mais cet argent vient à peine. Les troupes du roi défolent le Languedoc. Privas eft abandonnée au pillage, et tout y eft tué. Le duc de *Rohan*, ne pouvant foutenir la guerre, trouve encore le fecret de faire une paix générale pour tout le parti, auffi bonne qu'on le pouvait. Le même homme qui venait de traiter avec le roi d'Efpagne, en qualité de chef de parti, traite de même avec le roi de France, fon maître, dans le temps qu'il eft condamné par le parlement comme rebelle; et, après avoir reçu de l'argent de l'Efpagne pour entretenir fes troupes, il exige

1628. et reçoit cent mille écus de *Louis XIII*, pour achever de les payer, et pour les congédier.

Les villes calviniſtes ſont traitées comme la Rochelle ; on leur ôte leurs fortifications et tous les droits qui pouvaient être dangereux ; on leur laiſſe la liberté de conſcience, leurs temples, leurs lois municipales, les chambres de l'édit qui ne pouvaient pas nuire. Tout eſt apaiſé. Le grand parti calviniſte, au lieu d'établir une domination, eſt déſarmé et abattu ſans reſſource. La Suiſſe, la Hollande, n'étaient pas ſi puiſſantes que ce parti, quand elles s'érigèrent en ſouverainetés indépendantes. Genève, qui était peu de choſe, ſe donna la liberté, et la conſerva. Les calviniſtes de France ſuccombèrent : la raiſon en eſt que leur parti même était diſperſé dans leurs provinces, que la moitié des peuples et les parlemens étaient catholiques, que la puiſſance royale tombait ſur leurs pays tout ouverts, qu'on les attaquait avec des troupes ſupérieures et diſciplinées, et qu'ils eurent à faire au cardinal de *Richelieu*.

Les calviniſtes terraſſés.

Jamais *Louis XIII*, qu'on ne connaît point aſſez, ne mérita tant de gloire par lui-même ; car, tandis qu'après la priſe de la Rochelle les armées forçaient les huguenots à l'obéiſſance, il ſoutenait ſes alliés en Italie ; il marchait au ſecours du duc de Mantoue, au travers des Alpes, au milieu d'un hiver rigoureux, forçait

Mars 1629.

trois barricades au pas de Suze, s'emparait de Suze, obligeait le duc de Savoie à s'unir à lui, et chaſſait les Eſpagnols de Caſal. Ce roi avait de la bravoure, mais n'avait nul courage d'eſprit.

Cependant le cardinal de *Richelieu* négociait avec tous les ſouverains, et contre la plus grande partie des ſouverains. Il envoyait un capucin à la diète de Ratisbonne pour tromper les Allemands, et pour lier les mains à l'empereur dans les affaires d'Italie. En même temps *Charnacé* était chargé d'encourager le roi de Suède, *Guſtave-Adolphe*, à deſcendre en Allemagne: entrepriſe à laquelle *Guſtave* était déjà très-diſpoſé. *Richelieu* ſongeait à ébranler l'Europe, tandis que la cabale de *Gaſton* et des deux reines tentait en vain de le perdre à la cour. Sa faveur cauſait encore plus de troubles dans le cabinet que ſes intrigues n'en excitaient dans les autres Etats. Il ne faut pas croire que ces troubles de la cour fuſſent le fruit d'une profonde politique et de deſſeins bien concertés, qui uniſſent contre lui un parti habilement formé pour le faire tomber, et pour lui donner un ſucceſſeur capable de le remplacer. L'humeur, qui domine ſouvent les hommes, même dans les plus grandes affaires, produiſit en grande partie ces diviſions ſi funeſtes. La reine-mère,

Grands deſſeins du cardinal de *Richelieu*.

Il brave la reine-mère, sa bienfaitrice. quoiqu'elle eût toujours sa place au conseil, quoiqu'elle eût été régente des provinces en-deçà de la Loire, pendant l'expédition de son fils à la Rochelle, était toujours aigrie contre le cardinal de *Richelieu*, qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Les mémoires composés pour la défense de cette princesse rapportent que le cardinal étant venu la voir, et sa majesté lui demandant des nouvelles de sa santé, il lui répondit, enflammé de colère
1629. et les lèvres tremblantes : *Je me porte mieux que ceux qui sont ici ne voudraient.* La reine fut indignée ; le cardinal s'emporta : il demanda pardon ; la reine s'adoucit ; et deux jours après ils s'aigrirent encore : la politique, qui surmonte les passions dans le cabinet, n'en étant pas toujours maîtresse dans la conversation.

21 nov. 1629. *Marie de Médicis* ôte alors au cardinal la place de surintendant de sa maison. Le premier
Le cardinal premier ministre. fruit de cette querelle fut la patente de premier ministre que le roi écrivit de sa main en faveur du cardinal, lui adressant la parole, exaltant sa valeur et sa magnanimité, et laissant en blanc les appointemens de la place, pour les faire remplir par le cardinal même. Il était déjà grand-amiral de France, sous le nom de surintendant de la navigation ; et ayant ôté aux calvinistes leurs places de sureté,

il s'aſſurait pour lui-même de Saumur, d'Angers, de Honfleur, du Havre-de-Grâce, d'Oleron, de l'île de Ré, qui devenaient ſes places de ſureté contre ſes ennemis : il avait des gardes; ſon faſte effaçait la dignité du trône : tout l'extérieur royal l'accompagnait, et toute l'autorité réſidait en lui.

Le cardinal généraliſſime.

Les affaires de l'Europe le rendaient plus que jamais néceſſaire à ſon maître et à l'Etat. L'empereur *Ferdinand II*, depuis la bataille de Prague, s'était rendu deſpotique en Allemagne, et devenait alors puiſſant en Italie. Ses troupes aſſiégeaient Mantoue. La Savoie héſitait entre la France et la maiſon d'Autriche. Le marquis de *Spinola* occupait le Montferrat avec une armée eſpagnole. Le cardinal veut lui-même combattre *Spinola ;* il ſe fait nommer généraliſſime de l'armée qui marche en Italie, et le roi ordonne, dans ſes proviſions, qu'on lui obéiſſe comme à ſa *propre perſonne*. Ce premier miniſtre feſant les fonctions de connétable, ayant ſous lui deux maréchaux de France, marche en Savoie. Il négocie dans la route, mais en roi, et veut que le duc de Savoie vienne le trouver à Lyon; il ne peut l'obtenir. 1630.
L'armée françaiſe s'empare de Pignerol et de Chambéri en deux jours. Le roi prend enfin lui-même le chemin de la Savoie; il amène avec lui les deux reines, ſon frère et toute

une cour ennemie du cardinal, mais qui n'eſt que témoin de ſes triomphes. Le cardinal revient trouver le roi à Grenoble ; ils marchent enſemble en Savoie. Une maladie contagieuſe attaqua dans ce temps *Louis XIII*, et l'obligea de retourner à Lyon. C'eſt pendant ce temps-là que le duc de *Montmorenci* remporte, avec peu de troupes, une victoire

Combat de Végliane.

ſignalée, au combat de Végliane, ſur les Impériaux, les Eſpagnols et les Savoiſiens : il bleſſe et prend lui-même le général *Doria*. Cette action le combla de gloire. Le roi lui

Juillet 1630.

écrivit : *Je me ſens obligé envers vous autant qu'un roi le puiſſe être.* Cette obligation n'empêcha pas que *Montmorenci* ne mourût, deux ans après, ſur un échafaud.

Il ne fallait pas moins qu'une telle victoire pour ſoutenir la gloire et les intérêts de la France, tandis que les Impériaux prenaient et ſaccageaient Mantoue, pourſuivaient le duc protégé par *Louis XIII*, et battaient les Vénitiens, ſes alliés. Le cardinal, dont les plus grands ennemis étaient à la cour, laiſſait le duc de *Montmorenci* combattre les ennemis

Intrigues de cour.

de la France, et obſervait les ſiens auprès du roi. Ce monarque était alors mourant à Lyon. Les confidens de la reine régnante, trop empreſſés, propoſaient déjà à *Gaſton* d'épouſer la femme de ſon frère, qui devait

être

être bientôt veuve. Le cardinal ſe préparait à ſe retirer dans Avignon. Le roi guérit ; et tous ceux qui avaient fondé des eſpérances ſur ſa mort furent confondus. Le cardinal le ſuivit à Paris ; il y trouva beaucoup plus d'intrigues qu'il n'y en avait en Italie entre l'Empire, l'Eſpagne, Veniſe, la Savoie, Rome et la France.

*Mirabel*, l'ambaſſadeur eſpagnol, était ligué contre lui avec les deux reines. Les deux frères *Marillac*, l'un maréchal de France, l'autre garde des ſceaux, qui lui devaient leur fortune, ſe flattaient de le perdre et de ſuccéder à ſon crédit. Le maréchal de *Baſſompierre*, ſans prétendre à rien, était dans leur confidence ; le premier valet de chambre, *Beringhen*, inſtruiſait la cabale de ce qui ſe paſſait chez le roi. La reine-mère ôte une ſeconde fois au cardinal la charge de ſurintendant de ſa maiſon, qu'elle avait été forcée de lui rendre ; emploi qui, dans l'eſprit du cardinal, était au-deſſous de ſa fortune et de ſa fierté, mais que par une autre fierté il ne voulait pas perdre. Sa nièce, depuis ducheſſe d'*Aiguillon*, eſt renvoyée ; et *Marie de Médicis*, à force de plaintes et de prières redoublées, obtient de ſon fils qu'il dépouillera le cardinal du miniſtère.

Le cardinal difgracié.

Il n'y a dans ces intrigues que ce qu'on voit tous les jours dans les maifons des particuliers qui ont un grand nombre de domeftiques ; ce font des petiteffes communes ; mais ici elles entraînaient le deftin de la France et de l'Europe. Les négociations avec les princes d'Italie, avec le roi de Suède, *Guftave-Adolphe*, avec les Provinces-Unies et le prince d'Orange, contre l'empereur et l'Efpagne, étaient dans les mains de *Richelieu*, et n'en pouvaient

10 nov. 1630.

guère fortir fans danger pour l'Etat. Cependant la faibleffe du roi, appuyée en fecret dans fon cœur par ce dépit que lui infpirait la fupériorité du cardinal, abandonne ce miniftre néceffaire ; il promet fa difgrâce aux empreffemens opiniâtres et aux larmes de fa mère. Le cardinal entra par une fauffe-porte dans la chambre où l'on concluait fa ruine. Le roi fort fans lui parler ; il fe croit perdu, et prépare fa retraite au Havre-de-Grâce, comme il l'avait déjà préparée pour Avignon, quelques mois auparavant. Sa ruine paraiffait d'autant plus sûre, que le roi, le jour même, donne pouvoir au maréchal de *Marillac*, ennemi déclaré du cardinal, de faire la guerre et la paix dans le Piémont. Alors le cardinal preffe fon départ, fes mulets avaient déjà porté fes tréfors à trente-cinq lieues, fans paffer par aucune ville ; précaution prife

contre la haine publique. Ses amis lui conseillent de tenter enfin auprès du roi un nouvel effort.

Journée des dupes. 11 nov. 1630.

Le cardinal va trouver le roi à Verfailles, alors petite maifon de chaffe, achetée par *Louis XIII* vingt mille écus, devenue depuis, fous *Louis XIV*, un des plus grands palais de l'Europe et un abyme de dépenfes. Le roi, qui avait facrifié fon miniftre par faibleffe, fe remet par faibleffe entre fes mains, et lui abandonne ceux qui l'avaient perdu. Ce jour, qui eft encore à préfent appelé *la journée des dupes*, fut celui du pouvoir abfolu du cardinal. Dès le lendemain le garde des fceaux eft arrêté, et conduit prifonnier à Châteaudun, où il mourut de douleur. Le jour même, le cardinal dépêche un huiffier du cabinet, de la part du roi, aux maréchaux de *la Force* et *Schomberg*, pour faire arrêter le maréchal de *Marillac* au milieu de l'armée qu'il allait commander feul. L'huiffier arrive une heure après que ce maréchal de *Marillac* avait reçu la nouvelle de la difgrâce de *Richelieu*. Le maréchal eft prifonnier, dans le temps qu'il fe croyait maître de l'Etat avec fon frère. *Richelieu* réfolut de faire mourir ce général ignominieufement par la main du bourreau; et ne pouvant l'accufer de trahifon, il s'avifa de lui imputer d'être concuffionnaire. Le

procès dura près de deux années : il faut en rapporter ici les ſuites, pour ne point rompre le fil de cette affaire, et pour faire voir ce que peut la vengeance armée du pouvoir ſuprême, et colorée des apparences de la juſtice.

Le maréchal de *Marillac* jugé à mort dans la maiſon de campagne du cardinal.

Le cardinal ne ſe contenta pas de priver le maréchal du droit d'être jugé par les deux chambres du parlement aſſemblé, droit qu'on avait déjà violé tant de fois : ce ne fut pas aſſez de lui donner dans Verdun des commiſſaires dont il eſpérait de la ſévérité. Ces premiers juges ayant, malgré les promeſſes et les menaces, conclu que l'accuſé ſerait reçu à ſe juſtifier, le miniſtre fit caſſer l'arrêt : il lui donna d'autres juges, parmi leſquels on comptait les plus violens ennemis de *Marillac*, et ſur-tout ce *Paul Hay du Chaſtelet*, connu par une ſatire atroce contre les deux frères. Jamais on n'avait mépriſé davantage les formes de la juſtice et les bienſéances. Le cardinal leur inſulta au point de transférer l'accuſé, et de continuer le procès à Ruel, dans ſa propre maiſon de campagne.

Il eſt expreſſément défendu par les lois du royaume de détenir un priſonnier dans une maiſon particulière ; mais il n'y avait point de lois pour la vengeance et pour l'autorité. Celles de l'Egliſe ne furent pas moins violées dans ce procès que celles de l'Etat et celles

de la bienſéance. Le nouveau garde des ſceaux, *Châteauneuf*, qui venait de ſuccéder au frère de l'accuſé, préſida au tribunal, où la décence devait l'empêcher de paraître; et, quoiqu'il fût ſous-diacre et revêtu de bénéfices, il inſtruiſit un procès criminel: le cardinal lui fit venir une diſpenſe de Rome, qui lui permettait de juger à mort. Ainſi un prêtre verſe le ſang avec le glaive de la juſtice, et il tient ce glaive en France de la main d'un autre prêtre qui demeure au fond de l'Italie.

*Marillac* exécuté en 1632.

Ce procès fait bien voir que la vie des infortunés dépend du déſir de plaire aux hommes puiſſans. Il fallut rechercher toutes les actions du maréchal. On déterra quelques abus dans l'exercice de ſon commandement, quelques anciens profits illicites et ordinaires, faits autrefois par lui ou par ſes domeſtiques, dans la conſtruction de la citadelle de Verdun: *Choſe étrange*, diſait-il à ſes juges, *qu'un homme de mon rang ſoit perſécuté avec tant de rigueur et d'injuſtice; il ne s'agit dans tout mon procès que de foin, de paille, de pierre et de chaux.*

Cependant ce général, chargé de bleſſures et de quarante années de ſervices, fut condamné à la mort, ſous le même roi qui avait donné des récompenſes à trente ſujets rebelles.

Pendant les premières inſtructions de ce procès étrange, le cardinal fait donner ordre à *Beringhen* de ſortir du royaume. Il met en priſon tous ceux qui ont voulu lui nuire ou qu'il ſoupçonne. Toutes ces cruautés, et en même temps toutes ces petiteſſes de la vengeance ne ſemblaient pas faites pour une grande ame occupée de la deſtinée de l'Europe.

Traité avec *Guſtave Adolphe* : léger ſubſide.

Il concluait alors avec *Guſtave-Adolphe* le traité qui devait ébranler le trône de l'empereur *Ferdinand II*. Il n'en coûtait à la France que trois cents mille livres de ce temps-là une fois payées, et neuf cents mille par an pour diviſer l'Allemagne, et pour accabler deux empereurs de ſuite, juſqu'à la paix de Veſtphalie; et déjà *Guſtave-Adolphe* commençait le cours de ſes victoires, qui donnaient à la France tout le temps d'établir en liberté ſa propre grandeur. La cour de France devait être alors paiſible par les embarras des autres nations. Mais le miniſtre, en manquant de modération, excita la haine publique, et rendit ſes ennemis implacables. Le duc d'Orléans, *Gaſton*, frère du roi, fuit de la cour,

Troubles à la cour.

1632. ſe retire dans ſon apanage d'Orléans, et de là en Lorraine; et proteſte qu'il ne rentrera point dans le royaume tant que le cardinal, ſon perſécuteur et celui de ſa mère, y règnera. *Richelieu* fait déclarer, par un arrêt du conſeil,

tous les amis de *Gaſton* criminels de lèſe-majeſté. Cet arrêt eſt envoyé au parlement : les voix y furent partagées. Le roi, indigné de ce partage, manda au louvre le parlement, qui vint à pied et qui parla à genoux : ſa procédure fut déchirée en ſa préſence, et trois principaux membres de ce corps furent exilés.

Le cardinal de *Richelieu* ne ſe bornait pas à ſoutenir ainſi ſon autorité liée déſormais à celle du roi ; ayant forcé l'héritier préſomptif de la couronne à ſortir de la cour, il ne balança plus à faire arrêter la reine, *Marie de Médicis*. C'était une entrepriſe délicate, depuis que le roi ſe repentait d'avoir attenté ſur ſa mère, et de l'avoir ſacrifiée à un favori. Le cardinal fit valoir l'intérêt de l'Etat pour étouffer la voix du ſang, et fit jouer les reſſorts de la religion pour calmer les ſcrupules. C'eſt dans cette occaſion ſur-tout qu'il employa le capucin *Joſeph du Tremblai*, homme, en ſon genre, auſſi ſingulier que *Richelieu* même, enthouſiaſte et artificieux, tantôt fanatique, tantôt fourbe, voulant à la fois établir une croiſade contre le Turc, fonder les religieuſes du Calvaire, faire des vers, négocier dans toutes les cours, et s'élever à la pourpre et au miniſtère. Cet homme admis dans un de ces conſeils ſecrets de conſcience,

Capucin *Joſeph.*

inventés pour faire le mal en confcience, remontra au roi qu'il pouvait et qu'il devait fans fcrupule mettre fa mère hors d'état de s'oppofer à fon miniftre. La cour était alors à

La reine-mère arrêtée. Fév. 1631.

Compiègne. Le roi en part, et y laiffe fa mère entourée de gardes qui la retiennent. Ses amis, fes créatures, fes domeftiques, fon médecin même, font conduits à la baftille et dans d'autres prifons. La baftille fut toujours remplie fous ce miniftère. Le maréchal de *Baffompierre*, foupçonné feulement de n'être pas dans les intérêts du cardinal, y fut renfermé pendant le refte de la vie du miniftre.

Juillet 1631.

Depuis ce moment, *Marie* ne revit plus ni fon fils, ni Paris qu'elle avait embelli. Cette ville lui devait le palais du Luxembourg, ces aqueducs dignes de Rome, et la promenade publique qui porte encore le nom de la *Reine*. Toujours immolée à des favoris, elle paffa le refte de fes jours dans un exil volontaire, mais douloureux. La veuve de *Henri le grand*, la mère d'un roi de France, la belle-mère de trois fouverains, manqua quelquefois du néceffaire. Le fond de toutes ces querelles était qu'il fallait que *Louis XIII* fût gouverné, et qu'il aimait mieux l'être par fon miniftre que par fa mère.

Cette reine, qui avait fi long-temps dominé en France, alla d'abord à Bruxelles, et de

cet asile elle crie à son fils ; elle demande justice aux tribunaux du royaume contre son ennemi. Elle est suppliante auprès du parlement de Paris, dont elle avait tant de fois rejeté les remontrances, et qu'elle avait renvoyé au soin de juger des procès tandis qu'elle fut régente ; tant la manière de penser change avec la fortune. On voit encore aujourd'hui sa requête : *Supplie Marie, reine de France et de Navarre, disant que depuis le 23 février elle aurait été arrêtée prisonnière au château de Compiègne, sans être ni accusée ni soupçonnée, &c.* Toutes ses plaintes réitérées contre le cardinal furent affaiblies, par cela même qu'elles étaient trop fortes, et que ceux qui les dictaient, mêlant leurs ressentimens à sa douleur, joignaient trop d'accusations fausses aux véritables ; enfin, en déplorant ses malheurs, elle ne fit que les augmenter.

La reine-mère fugitive pour le reste de sa vie.

Pour réponse aux requêtes de la reine, envoyées contre le ministre, il se fait créer duc et pair, et nommer gouverneur de Bretagne. Tout lui réussissait dans le royaume, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. *Jules-Mazarin*, ministre du pape dans l'affaire de Mantoue, était devenu le ministre de la France, par la dextérité heureuse de ses négociations ; et en servant le cardinal de *Richelieu*, il jetait, sans le prévoir, les fondemens

1631. Succès du cardinal.

de la fortune qui le deſtinait à devenir le ſucceſſeur de ce miniſtre. Un traité avantageux venait d'être conclu avec la Savoie ; elle cédait pour jamais Pignerol à la France.

Vers les Pays-Bas, le prince d'Orange, ſecouru de l'argent de la France, feſait des conquêtes ſur les Eſpagnols, et le cardinal avait des intelligences juſque dans Bruxelles.

Proſcriptions. En Allemagne, le bonheur extraordinaire des armes de *Guſtave-Adolphe* rehauſſait encore les ſervices du cardinal en France. Enfin toutes les proſpérités de ſon miniſtère tenaient tous ſes ennemis dans l'impuiſſance de lui nuire, et laiſſaient un libre cours à ſes vengeances que le bien de l'Etat ſemblait autoriſer. Il établit une chambre de juſtice, où tous les partiſans de la mère et du frère du roi ſont condamnés. La liſte des proſcrits eſt prodigieuſe : on voit chaque jour des poteaux chargés de l'effigie des hommes ou des femmes qui avaient ou ſuivi ou conſeillé *Gaſton* et la reine ; on rechercha juſqu'à des médecins et des tireurs d'horoſcopes, qui avaient dit que le roi n'avait pas long-temps à vivre ; et deux furent envoyés aux galères. Enfin, les biens, le douaire de la reine-mère, furent
1631. confiſqués. *Je ne veux point vous attribuer*, écrivit-elle à ſon fils, *la ſaiſie de mon bien, ni l'inventaire qui en a été fait, comme ſi j'étais*

*morte ; il n'eſt pas croyable que vous ôtiez les alimens à celle qui vous a donné la vie.*

Tout le royaume murmurait, mais preſque perſonne n'oſait élever la voix. La crainte retenait ceux qui pouvaient prendre le parti de la reine-mère et du duc d'*Orléans*. Il n'y eut guère alors que le maréchal, duc de *Montmorenci*, gouverneur du Languedoc, qui crut pouvoir braver la fortune du cardinal; il ſe flatta d'être chef de parti. Mais ſon grand courage ne ſuffiſait pas pour ce dangereux rôle : il n'était point maître de ſa province, comme *Leſdiguières* avait ſu l'être du Dauphiné : ſes profuſions l'avaient mis hors d'état d'acheter un aſſez grand nombre de ſerviteurs; ſon goût pour les plaiſirs ne pouvait le laiſſer tout entier aux affaires : enfin, pour être chef d'un parti, il fallait un parti, et il n'en avait pas.

*Gaſton* le flattait du titre de vengeur de la famille royale. On comptait ſur un ſecours conſidérable du duc de Lorraine, *Charles IV*, dont *Gaſton* avait épouſé la ſœur ; mais ce duc ne pouvait ſe défendre lui-même contre *Louis XIII*, qui s'emparait alors d'une partie de ſes Etats. La cour d'Eſpagne feſait eſpérer à *Gaſton*, dans les Pays-Bas et vers Trèves, une armée qu'il conduirait en France; et il put à peine raſſembler deux ou trois mille

cavaliers allemands , qu'il ne put payer, et qui ne vécurent que de rapines. Dès qu'il paraîtrait en France avec ce ſecours, tous les peuples devaient ſe joindre à lui, et il n'y eut pas une ville qui remuât en ſa faveur dans toute ſa route, des frontières de la Franche-Comté aux provinces de la Loire et juſqu'en Languedoc. Il eſpérait que le duc d'*Epernon*, qui avait autrefois traverſé tout le royaume pour délivrer la reine ſa mère, et qui avait ſoutenu la guerre, et fait la paix en ſa faveur, ſe déclarerait aujourd'hui pour la même reine et pour un de ſes fils, héritier préſomptif du royaume , contre un miniſtre dont l'orgueil avait ſouvent mortifié l'orgueil du duc d'*Epernon*. Cette reſſource , qui était grande, manqua encore. Le duc d'*Epernon* s'était preſque ruiné pour ſecourir la reine-mère, et ſe plaignait d'avoir été négligé par elle après l'avoir ſi bien ſervie. Il haïſſait le cardinal plus que perſonne, mais il commençait à le craindre.

Le prince de *Condé*, qui avait fait la guerre au maréchal d'*Ancre*, était bien loin de ſe déclarer contre *Richelieu*; il cédait au génie de ce miniſtre; et uniquement occupé du ſoin de ſa fortune, il briguait le commandement des troupes au-delà de la Loire, contre *Montmorenci*, ſon beau-frère. Le comte de *Soiſſons*

n'avait encore qu'une haine impuiſſante contre le cardinal, et n'oſait éclater.

*Gaſton* abandonné, parce qu'il n'était pas aſſez fort, traverſa le royaume, plutôt comme un fugitif ſuivi de bandits étrangers que comme un prince qui venait combattre un roi. Il arrive enfin dans le Languedoc. Le duc de *Montmorenci* y a raſſemblé, à ſes dépens et à force de promeſſes, ſix à ſept mille hommes que l'on compte pour une armée. Là diviſion, qui ſe met toujours dans les partis, affaiblit les forces de *Gaſton*, dès qu'elles purent agir. Le duc d'*Elbeuf*, favori de *Monſieur*, voulait partager le commandement avec le duc de *Montmorenci*, qui avait tout fait, et qui ſe trouvait dans ſon gouvernement.

La journée de Caſtelnaudari commença par des reproches entre *Gaſton* et *Montmorenci*. Cette journée fut à peine un combat; ce fut une rencontre, une eſcarmouche, où le duc ſe porta, avec quelques ſeigneurs du parti, contre un petit détachement de l'armée royale, commandée par le maréchal de *Schomberg*: ſoit impétuoſité naturelle, ſoit dépit et déſeſpoir, ſoit encore débauche de vin, qui n'était alors que trop commune, il franchit un large foſſé ſuivi ſeulement de cinq ou ſix perſonnes: c'était la manière de combattre de l'ancienne

Caſtelnaudari, 1 ſeptembre 1632.

chevalerie, et non pas celle d'un général. Ayant pénétré dans les rangs ennemis, il y tomba percé de coups, et fut pris à la vue de *Gaſton* et de ſa petite armée qui ne fit aucun mouvement pour le ſecourir.

*Gaſton* n'était pas le ſeul fils de *Henri IV* préſent à cette journée; le comte de *Moret*, bâtard de ce monarque et de mademoiſelle de *Beuil*, ſe haſarda plus que le fils légitime; il ne voulut point abandonner le duc de *Montmorenci*, et fut tué à ſes côtés. C'eſt ce même comte de *Moret* qu'on a fait revivre depuis, et qu'on a prétendu avoir été long-temps ermite; vaine fable mêlée à ces triſtes événemens.

Le moment de la priſe de *Montmorenci* fut celui du découragement de *Gaſton*, et de la diſperſion d'une armée que *Montmorenci* ſeul lui avait donnée.

Le duc de *Montmorenci* pris et exécuté.

Alors ce prince ne put que ſe ſoumettre. La cour lui envoie le conſeiller d'Etat, *Bullion*, contrôleur général des finances, qui lui promet la grâce du duc de *Montmorenci*. Cependant le roi ne ſtipula point cette grâce dans le traité qu'il fit avec ſon frère, ou plutôt dans l'amniſtie qu'on lui accorda; ce n'eſt pas agir avec grandeur que de tromper les malheureux et les faibles; mais le cardinal voulait, par tous les moyens, l'aviliſſement

de *Monſieur* , et la mort de *Montmorenci.* *Gaſton* même promit par un article du traité *d'aimer le cardinal de Richelieu.*

On n'ignore point la triſte fin du maréchal, duc de *Montmorenci.* Son ſupplice fut juſte, ſi celui de *Marillac* ne l'avait pas été : mais la mort d'un homme de ſi grande eſpérance, qui avait gagné des batailles, et que ſon extrême valeur, ſa générolité, ſes grâces avaient rendu cher à toute la France, rendit le cardinal plus odieux que n'avait fait la mort de *Marillac.* On a écrit que, lorſqu'il fut conduit en priſon, on lui trouva un bracelet au bras, avec le portrait de la reine *Anne d'Autriche :* cette particularité a toujours paſſé pour conſtante à la cour ; elle eſt conforme à l'eſprit du temps. Madame de *Motteville*, confidente de cette reine, avoue dans ſes mémoires que le duc de *Montmorenci* avait, comme *Buckingham*, fait vanité d'être touché de ſes charmes ; c'était le *galantear* des Eſpagnols, quelque choſe d'approchant des *ſigisbés* d'Italie, un reſte de chevalerie, mais qui ne devait pas adoucir la ſévérité de *Louis XIII.* *Montmorenci*, avant d'aller à la mort, légua 30 octob.
un fameux tableau du *Carache* au cardinal. 1632.
Ce n'était pas-là l'eſprit du temps, mais un ſentiment étranger, inſpiré aux approches de la mort, regardé par les uns comme un

chriſtianiſme héroïque, et par les autres comme une faibleſſe.

15 nov. 1632. *Monſieur*, n'étant revenu en France que pour faire périr ſur l'échafaud ſon ami et ſon défenſeur, réduit à n'être qu'exilé de la cour par grâce, et craignant pour ſa liberté, ſort encore du royaume, et va chez les Eſpagnols, rejoindre ſa mère à Bruxelles.

Sous un autre miniſtère, une reine, un héritier préſomptif de la France, retirés chez les ennemis de l'Etat, tous les ordres du royaume mécontens, cent familles qui avaient du ſang à venger, euſſent pu déchirer le royaume dans les nouvelles circonſtances où ſe trouvait l'Europe. *Guſtave-Adolphe*, le
16 nov. 1632. fléau de la maiſon d'Autriche, fut tué alors, au milieu de ſa victoire de Lutzen, auprès de Leipzick; et l'empereur, délivré de cet ennemi, pouvait avec l'Eſpagne accabler la France. Mais, ce qui n'était preſque jamais arrivé, les Suédois ſe ſoutinrent dans un pays étranger après la mort de leur chef. L'Allemagne fut auſſi troublée, auſſi ſanglante qu'auparavant, et l'Eſpagne devint tous les jours plus faible. Toute cabale devait donc être écraſée ſous le pouvoir du cardinal. Cependant il n'y eut pas un jour ſans intrigues et ſans factions. Lui-même y donnait lieu par des faibleſſes ſecrètes qui ſe mêlent

toujours

toujours ſourdement aux grandes affaires, et qui, malgré tous les déguiſemens qui les cachent, décèlent les petiteſſes de la grandeur.

Intrigues ridicules.

On prétend que la ducheſſe de *Chevreuſe*, toujours intrigante et belle encore, engageait le cardinal miniſtre, par ſes artifices, dans la paſſion qu'elle voulait lui inſpirer, et qu'elle le ſacrifiait au garde des ſceaux, *Châteauneuf*. Le commandeur de *Jars* et d'autres entraient dans la confidence. La reine *Anne*, femme de *Louis XIII*, n'avait d'autre conſolation, dans la perte de ſon crédit, que d'aider la ducheſſe de *Chevreuſe* à rabaiſſer par le ridicule celui qu'elle ne pouvait perdre. La ducheſſe feignait du goût pour le cardinal, et formait des intrigues, dans l'attente de ſa mort que de fréquentes maladies feſaient voir auſſi prochaine qu'on la ſouhaitait. Un terme injurieux, dont on ſe ſervait dans cette cabale pour déſigner le cardinal, fut ce qui l'offenſa davantage. (*b*)

Le garde des ſceaux fut mis en priſon ſans forme de procès, parce qu'il n'y avait point de procès à lui faire. Le commandeur de *Jars* et d'autres, qu'on accuſa de conſerver quelques intelligences avec le frère et la mère du roi, furent condamnés par des

(*b*) La reine *Anne* et la ducheſſe l'appelaient *cu pourri*.

commiſſaires à perdre la tête. Le commandeur eut ſa grâce ſur l'échafaud, mais les autres furent exécutés.

Le frère de *Louis XIII* mariéſans le conſentement de ſon frère, était-il bien marié?

1633.

On ne pourſuivait pas ſeulement les ſujets qu'on pouvait accuſer d'être dans les intérêts de *Gaſton*; le duc de Lorraine, *Charles IV*, en fut la victime. *Louis XIII* s'empara de Nanci, et promit de lui rendre ſa capitale, quand ce prince lui mettrait entre les mains ſa ſœur, *Marguerite de Lorraine*, qui avait ſecrètement épouſé *Monſieur*. Ce mariage était une nouvelle ſource de diſputes et de querelles dans l'Etat et dans l'Egliſe. Ces diſputes mêmes pouvaient un jour entraîner une grande révolution. Il s'agiſſait de la ſucceſſion à la couronne; et depuis la queſtion de la loi ſalique, on n'en avait point débattu de plus importante.

Le roi voulait que le mariage de ſon frère avec *Marguerite de Lorraine* fût déclaré nul. *Gaſton* n'avait qu'une fille de ſon premier mariage avec l'héritière de *Montpenſier*. Si l'héritier préſomptif du royaume perſiſtait dans ſon nouveau mariage, s'il en naiſſait un prince, le roi prétendait que ce prince fût déclaré bâtard et incapable d'hériter.

C'était évidemment inſulter les uſages de la religion; mais la religion n'ayant pu être inſtituée que pour le bien des Etats, il eſt

certain que quand ces uſages ſont nuiſibles ou dangereux, il faut les abolir.

Le mariage de *Monſieur* avait été célébré en préſence de témoins, autoriſé par le père et par toute la famille de ſon épouſe, conſommé, reconnu juridiquement par les parties, confirmé ſolennellement par l'archevêque de Malines. Toute la cour de Rome, toutes les univerſités étrangères regardaient ce mariage valide et indiſſoluble; la faculté même de Louvain déclara depuis qu'il n'était pas au pouvoir du pape de le caſſer, et que c'était un ſacrement ineffaçable.

Le bien de l'Etat exigeait qu'il ne fût point permis aux princes du ſang de diſpoſer d'eux ſans la volonté du roi; ce même bien de l'Etat pouvait, dans la ſuite, exiger qu'on reconnût pour roi légitime de France le fruit de ce mariage déclaré illégitime; mais ce danger était éloigné, l'intérêt préſent parlait; et il importait qu'il fût décidé, malgré l'Egliſe, qu'un ſacrement tel que le mariage doit être annullé, quand il n'a pas été précédé de l'aveu de celui qui tient lieu du père de famille.

Un édit du conſeil fit ce que Rome et les conciles n'euſſent pas fait, et le roi vint avec le cardinal faire vérifier cet édit au parlement de Paris. Le cardinal parla dans ce

Le mariage caſſé.
Septemb. 1634.

lit de juſtice, en qualité de premier miniſtre et de pair de France. Vous ſaurez quelle était l'éloquence de ces temps-là, par deux ou trois traits de la harangue du cardinal; il dit: que *convertir une ame c'était plus que créer le monde;* que *le roi n'oſait toucher à la reine ſa mère, non plus qu'à l'arche;* et qu'il *n'arrive jamais plus de deux ou trois rechutes aux grandes maladies, ſi les parties nobles ne ſont gâtées:* preſque toute la harangue eſt dans ce ſtyle, et encore était-elle une des moins mauvaiſes qu'on prononçât alors. Ce faux qui régna ſi long-temps n'ôtait rien au génie du miniſtre, et l'eſprit du gouvernement a toujours été compatible avec la fauſſe éloquence et le faux bel eſprit. Le mariage de *Monſieur* fut ſolennellement caſſé; et même l'aſſemblée générale du clergé, en 1635, ſe conformant à l'édit, déclara nuls les mariages des princes du ſang, contractés ſans la volonté du roi. Rome ne vérifia pas cette loi de l'Etat et de l'Egliſe de France.

Harangue ridicule.

L'état de la maiſon royale devenait problématique en Europe. Si l'héritier préſomptif du royaume perſiſtait dans un mariage réprouvé en France, les enfans nés de ce mariage étaient bâtards en France, et auraient beſoin d'une guerre civile pour hériter: s'il prenait une autre femme, les enfans nés de

ce nouveau mariage étaient bâtards à Rome, et ils fesaient une guerre civile contre les enfans du premier lit. Ces extrémités furent prévenues par la fermeté de *Monsieur ;* il n'en eut qu'en cette occasion ; et le roi consentit enfin, au bout de quelques années, à reconnaître la femme de son frère ; mais l'édit qui casse tous les mariages des princes du sang, contractés sans l'aveu du roi, est demeuré dans toute sa force.

Cette opiniâtreté du cardinal à poursuivre le frère du roi jusque dans l'intérieur de sa maison. à lui ôter sa femme, à dépouiller le duc de *Lorraine*, son beau-frère, à tenir la reine-mère dans l'exil et dans l'indigence, soulève enfin les partisans de ces princes, et il y eut un complot de l'assassiner; on accusa juridiquement le père *Chanteloube* de l'oratoire, aumônier de *Marie de Médicis*, d'avoir suborné des meurtriers ; dont l'un fut roué à Metz. Ces attentats furent très-rares : on avait conspiré bien plus souvent contre la vie de *Henri IV;* mais les plus grandes inimitiés produisent moins de crimes que le fanatisme.

**Complot contre la vie du cardinal.**

Le cardinal, mieux gardé que *Henri IV*, n'avait rien à craindre; il triomphait de tous ses ennemis. La cour de la reine *Marie* et de *Monsieur*, errante et désolée, était encore

plongée dans les diſſentions qui ſuivent la faction et le malheur.

Il déclare la guerre à toute la maiſon d'Autriche.

Le cardinal de *Richelieu* avait de plus puiſſans ennemis à combattre. Il réſolut, malgré tous les troubles ſecrets qui agitaient l'intérieur du royaume, d'établir la force et la gloire de la France au dehors, et de remplir le grand projet de *Henri IV*, en feſant une guerre ouverte à toute la maiſon d'Autriche, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne. Cette guerre le rendait néceſſaire à un maître qui ne l'aimait pas, et auprès duquel on était ſouvent près de le perdre. Sa gloire était intéreſſée dans cette entrepriſe; le temps paraiſſait venu d'accabler la puiſſance d'Autriche dans ſon déclin. La Picardie et la Champagne étaient les bornes de la France: on pouvait les reculer, tandis que les Suédois étaient encore dans l'Empire. Les Provinces-Unies étaient prêtes d'attaquer le roi d'Eſpagne dans la Flandre, pour peu que la France les ſecondât. Ce ſont-là les ſeuls motifs de la guerre contre l'Empereur, qui ne finit que par les traités de Veſtphalie; et de celle contre le roi d'Eſpagne, qui dura long-temps après, juſqu'au traité des Pyrénées. Toutes les autres raiſons ne furent que des prétextes.

6 décemb. 1634.

La cour de France juſqu'alors, ſous le nom d'alliée des Suédois et de médiatrice dans

l'Empire, avait cherché à profiter des troubles de l'Allemagne. Les Suédois avaient perdu une grande bataille à Nortlingue; leur défaite même fervit à la France, car elle les mit dans fa dépendance. Le chancelier *Oxenftiern* vint rendre hommage, dans Compiègne, à la fortune du cardinal, qui dès-lors fut le maître des affaires en Allemagne, au lieu qu'*Oxenftiern* l'était auparavant. Il fait en même temps un traité avec les états généraux, pour partager d'avance avec eux les Pays-Bas efpagnols, qu'il comptait fubjuguer aifément.

*Louis XIII* envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Ce héraut devait préfenter un cartel au cardinal infant, fils de *Philippe III*, gouverneur des Pays-Bas. On peut obferver que ce prince cardinal, fuivant l'ufage du temps, commandait des armées. Il avait été l'un des chefs qui gagnèrent la bataille de Nortlingue contre les Suédois. On vit dans ce fiècle les cardinaux de *Richelieu*, de *la Valette* et de *Sourdis*, endoffer la cuiraffe, et marcher à la tête des troupes : tous ces ufages ont changé. La déclaration de guerre par un héraut d'armes ne fe renouvela plus depuis ce temps-là : on fe contenta de publier la guerre chez foi, fans l'aller fignifier à fes ennemis.

Héraut d'armes envoyé à Bruxelles.

Prêtres généraux d'armée.

Le cardinal de *Richelieu* attira encore le duc de *Savoie* et le duc de *Parme* dans cette

Guerre d'abord très-malheureufe.

ligue : il s'aſſura ſur-tout du duc *Bernard de Veimar*, en lui donnant quatre millions de livres par an, et lui promettant le landgraviat d'Alſace. Aucun des événemens ne répondit aux arrangemens qu'avait pris la politique. Cette Alſace, que *Veimar* devait poſſéder, tomba long-temps après dans les mains de la France; et *Louis XIII*, qui devait partager en une campagne les Pays-Bas eſpagnols avec les
1636. Hollandais, perdit ſon armée, et fut près de voir toute la Picardie en proie aux Eſpagnols. Ils avaient pris Corbie. Le comte de *Galas*, général de l'Empereur, et le duc de Lorraine, étaient déjà auprès de Dijon. Les armes de la France furent d'abord malheureuſes de tous les côtés. Il fallut faire de grands efforts pour réſiſter à ceux qu'on croyait ſi facilement abattre.

Danger du cardinal.

Enfin le cardinal fut en peu de temps ſur le point d'être perdu, par cette guerre même qu'il avait ſuſcitée pour ſa grandeur et pour celle de la France. Le mauvais ſuccès des affaires publiques diminua quelque temps ſa puiſſance à la cour. *Gaſton*, dont la vie était un reflux perpétuel de querelles et de raccommodemens avec le roi, ſon frère, était revenu en France; et le cardinal fut obligé de laiſſer
1636. à ce prince et au comte de *Soiſſons* le commandement de l'armée qui reprit Corbie. Il ſe vit alors

alors expofé au reffentiment des deux princes. C'était, comme on l'a déjà dit, le temps des confpirations ainfi que des duels. Les mêmes perfonnes, qui depuis excitèrent, avec le cardinal de *Retz*, les premiers troubles de la fronde, et qui firent les barricades, embraffaient dès-lors toutes les occafions d'exercer cet efprit de faction qui les dévorait. *Gafton* et le comte de *Soiffons* confentirent à tout ce que ces confpirateurs pourraient attenter contre le cardinal. Il fut réfolu de l'affaffiner chez le roi même; mais le duc d'*Orléans*, qui ne fefait jamais rien qu'à demi, effrayé de l'attentat, ne donna point le fignal dont les conjurés étaient convenus. Ce grand crime ne fut qu'un projet inutile.

On veut l'affaffiner.

Les Impériaux furent chaffés de la Bourgogne, les Efpagnols de la Picardie : le duc de *Veimar* réuffit en Alface, et s'empara de prefque tout ce landgraviat que la France lui avait garanti. Enfin, après plus d'avantages que de malheurs, la fortune, qui fauva la vie du cardinal de tant de confpirations, fauva auffi fa gloire qui dépendait des fuccès.

Académie. 1637.

Cet amour de la gloire lui fefait rechercher l'empire des lettres et du bel efprit jufque dans la crife des affaires publiques et des fiennes, et parmi les attentats contre fa perfonne. Il érigeait dans ce temps-là même

l'académie françaiſe, et donnait dans ſon palais des pièces de théâtre auxquelles il travaillait quelquefois. Il reprenait ſa hauteur et ſa fierté ſévère dès que le péril était paſſé. Car ce fut encore dans ce temps qu'il fomenta les premiers troubles d'Angleterre, et qu'il écrivit au comte d'*Eſtrades* ce billet, avant-coureur des malheurs de *Charles I : Le roi d'Angleterre, avant qu'il ſoit un an*, *verra qu'il ne faut pas me mépriſer.*

1638. Lorſque le ſiége de Fontarabie fut levé par le prince de *Condé*, ſon armée battue, et le duc de *la Valette* accuſé de n'avoir pas ſecouru le prince de *Condé*, il fit condamner *la Valette* fugitif par des commiſſaires, auxquels le roi préſida lui-même. C'était l'ancien uſage du gouvernement de la pairie, quand les rois n'étaient encore regardés que comme les chefs des pairs ; mais ſous un gouvernement purement monarchique, la préſence, la voix du ſouverain dirigeait trop l'opinion des juges.

1638. Cette guerre, excitée par le cardinal, ne réuſſit que quand le duc de *Veimar* eut enfin gagné une bataille complète, dans laquelle il fit quatre généraux de l'empereur priſonniers, qu'il s'établit dans Fribourg et dans Briſach, et qu'enfin la branche d'Autriche-eſpagnole eut perdu le Portugal par la ſeule conſpiration heureuſe de ces temps-là, et qu'elle perdit

encore la Catalogne par une révolte ouverte, ſur la fin de 1640. Mais avant que la fortune eût diſpoſé de tous les événemens extraordinaires en faveur de la France, le pays était expoſé à la ruine; les troupes commençaient à être mal payées. *Grotius*, ambaſſadeur de Suède à Paris, dit que les finances étaient mal adminiſtrées. Il avait bien raiſon, car le cardinal fut obligé, quelque temps après la perte de Corbie, de créer vingt-quatre nouveaux conſeillers du parlement et un préſident. Certainement on n'avait pas beſoin de nouveaux juges, et il était honteux de n'en faire que pour tirer quelque argent de la vente des charges. Le parlement ſe plaignit. Le cardinal, pour toute réponſe, fit mettre en priſon cinq magiſtrats qui s'étaient plaints en hommes libres. Tout ce qui lui réſiſtait dans la cour, dans le parlement, dans les armées, était diſgracié, exilé ou empriſonné.

C'eſt une choſe peu digne d'attention, qu'il ne ſe trouva que vingt perſonnes qui achetaſſent ces places de juges : mais ce qui fait connaître l'eſprit des hommes, et ſur-tout des Français, c'eſt que ces nouveaux membres furent longtemps l'objet de l'averſion et du mépris de tout le corps; c'eſt que, dans la guerre de la fronde, ils furent obligés de payer chacun quinze mille livres, pour obtenir les bonnes

Remarquez cela.

grâces de leurs confrères, par cette contribution à la guerre contre le gouvernement ; c'eſt, comme vous le verrez, qu'ils en eurent le ſobriquet de *Quinze-Vingts ;* c'eſt qu'enfin, de nos jours, quand on a voulu ſupprimer des conſeillers inutiles, le parlement, qui avait éclaté contre l'introduction des membres ſurnuméraires, a éclaté contre la ſuppreſſion. C'eſt ainſi que les mêmes choſes ſont bien ou mal reçues, ſelon les temps, et qu'on ſe plaint ſouvent autant de la guériſon que de la bleſſure.

Favori, maîtreſſe et confeſſeur : liſez et profitez.

*Louis XIII* avait toujours beſoin d'un confident, qu'on appelle un *favori*, qui pût amuſer ſon humeur triſte, et recevoir les confidences de ſes amertumes. Le duc de *Saint-Simon* occupait ce poſte ; mais n'ayant pas aſſez ménagé le cardinal, il fut éloigné de la cour et relégué à Blayes.

Le roi s'attachait quelquefois à des femmes ; il aimait mademoiſelle de *la Fayette*, fille d'honneur de la reine régnante, comme un homme faible, ſcrupuleux et peu voluptueux peut aimer. Le jéſuite *Cauſſin*, confeſſeur du roi, favoriſait cette liaiſon, qui pouvait ſervir à faire rappeler la reine-mère. Mademoiſelle de *la Fayette*, en ſe laiſſant aimer du roi, était dans les intérêts des deux reines, contre le cardinal : mais le miniſtre l'emporta ſur la maîtreſſe et ſur le confeſſeur, comme il l'avait

emporté ſur les deux reines. Mademoiſelle de *la Fayette*, intimidée, fut obligée de ſe jeter 1637.
dans un couvent, et bientôt après le confeſſeur *Cauſſin* fut arrêté et relégué en Baſſe-Bretagne.

Ce même jéſuite *Cauſſin* avait conſeillé à *Louis XIII* de mettre le royaume ſous la protection de la Vierge, pour ſanctifier l'amour du roi et de mademoiſelle de *la Fayette*, qui n'était regardée que comme une liaiſon du cœur, à laquelle les ſens avaient très-peu de part. Le conſeil fut ſuivi, et le cardinal de *Richelieu* remplit cette idée, l'année ſuivante, tandis que *Cauſſin* célébrait en mauvais vers, à Quimpercorentin, l'attachement particulier de la Vierge pour le royaume de France. Il eſt vrai que la maiſon d'Autriche avait auſſi *Marie* pour protectrice ; de ſorte que, ſans les armes des Suédois et du duc de *Veimar*, proteſtans, la ſainte Vierge eût été apparemment fort indéciſe.

La ducheſſe de Savoie, *Chriſtine*, fille de *Henri IV*, veuve de *Louis-Amédée*, et régente de la Savoie, avait auſſi un confeſſeur jéſuite qui cabalait dans cette cour, et qui irritait ſa pénitente contre le cardinal de *Richelieu*. Le miniſtre préféra la vengeance et l'intérêt de l'Etat au droit des gens ; il ne balança pas à faire ſaiſir ce jéſuite dans les Etats de la ducheſſe.

Remarquez ici que vous ne verrez jamais dans l'hiſtoire aucun trouble, aucune intrigue de cour, dans leſquels les confeſſeurs des rois ne ſoient entrés; et que ſouvent ils ont été diſgraciés. Un prince eſt aſſez faible pour conſulter ſon confeſſeur ſur les affaires d'Etat, ( et c'eſt-là le plus grand inconvénient de la confeſſion auriculaire.) Le confeſſeur, qui eſt preſque toujours d'une faction, tâche de faire regarder à ſon pénitent cette faction comme la volonté de DIEU. Le miniſtre en eſt bientôt inſtruit; le confeſſeur eſt puni, et on en prend un autre qui emploie le même artifice.

La reine prête interrogatoire.

1637. Les intrigues de cour, les cabales continuent toujours. La reine *Anne d'Eſpagne*, que nous nommons *Anne d'Autriche*, pour avoir écrit à la ducheſſe de *Chevreuſe*, ennemie du cardinal et fugitive, eſt traitée comme une ſujette criminelle. Ses papiers ſont ſaiſis, et elle ſubit un interrogatoire devant le chancelier *Séguier*. Il n'y avait point d'exemple en France d'un pareil procès criminel.

Tous ces traits rapprochés forment le tableau qui peint ce miniſtère. Le même homme ſemblait deſtiné à dominer ſur toute la famille de *Henri IV*, à perſécuter ſa veuve dans les pays étrangers; à maltaiter *Gaſton*, ſon fils; à ſoulever des partis contre la reine d'Angleterre, ſa fille; à ſe rendre maître de

la ducheſſe de Savoie, ſon autre fille; enfin à humilier *Louis XIII* en le rendant puiſſant, et à faire trembler ſon épouſe.

Tout le temps de ſon miniſtère ſe paſſa ainſi à exciter la haine et à ſe venger; et l'on vit preſque chaque année des rebellions et des châtimens. La révolte du comte de *Soiſſons* fut la plus dangereuſe; elle était appuyée par le duc de *Bouillon*, fils du maréchal, qui le reçut dans Sédan; par le duc de *Guiſe*, petit-fils du *balafré* qui, avec le courage de ſes ancêtres, voulait en faire revivre la fortune; enfin par l'argent du roi d'Eſpagne, et par ſes troupes des Pays-Bas. Ce n'était pas une tentative haſardée comme celle de *Gaſton*.

Le comte de *Soiſſons* et le duc de *Bouillon* avaient une bonne armée; ils ſavaient la conduire; et, pour plus grande ſureté, tandis que cette armée devait s'avancer, on devait aſſaſſiner le cardinal, et faire ſoulever Paris. Le cardinal de *Retz*, encore très-jeune, feſait dans ce complot ſon apprentiſſage de conſpirations. La bataille de Marfée, que le comte de *Soiſſons* gagna près de Sédan contre les troupes du roi, devait encourager les conjurés: mais la mort de ce prince, tué dans la bataille, tira encore le cardinal de ce nouveau danger. Il fut, cette fois ſeule, dans l'impuiſſance de punir. Il ne ſavait pas la

Guerre civile.

1631.

conſpiration contre ſa vie, et l'armée révoltée était victorieuſe. Il fallut négocier avec le duc de *Bouillon*, poſſeſſeur de Sédan. Le ſeul duc de *Guiſe*, le même qui depuis ſe rendit maître de Naples, fut condamné par contumace au parlement de Paris.

Conſpiration.

Le duc de *Bouillon*, reçu en grâce à la cour, et raccommodé en apparence avec le cardinal, jura d'être fidèle, et dans le même temps il tramait une nouvelle conſpiration. Comme tout ce qui approchait du roi haïſſait le miniſtre, et qu'il fallait toujours au roi un favori, *Richelieu* lui avait donné lui-même le jeune d'*Eſiat Cinq-Mars*, afin d'avoir ſa propre créature auprès du monarque. Ce jeune homme, devenu bientôt grand-écuyer, prétendit entrer dans le conſeil, et le cardinal, qui ne le voulut pas ſouffrir, eut auſſitôt en lui un ennemi irréconciliable. Ce qui enhardit le plus *Cinq-Mars* à conſpirer, ce fut le roi lui-même. Souvent mécontent de ſon miniſtre, offenſé de ſon faſte, de ſa hauteur, de ſon mérite même, il confiait ſes chagrins à ſon favori, qu'il appelait *cher ami*, et parlait de *Richelieu* avec tant d'aigreur, qu'il enhardit *Cinq-Mars* à lui propoſer plus d'une fois de l'aſſaſſiner; et c'eſt ce qui eſt prouvé par une lettre de *Louis XIII* lui-même au chancelier *Séguier*. Mais ce même roi fut enſuite ſi

mécontent de ſon favori, qu'il le bannit ſouvent de ſa préſence ; de ſorte que bientôt *Cinq-Mars* haït également *Louis XIII* et *Richelieu.* Il avait eu déjà des intelligences avec le comte de *Soiſſons :* il les continuait avec le duc de *Bouillon ;* et enfin *Monſieur*, qui, après ſes entrepriſes malheureuſes, ſe tenait tranquille dans ſon apanage de Blois, ennuyé de cette oiſiveté, et preſſé par ſes confidens, entra dans le complot. Il ne s'en feſait point qui n'eût pour baſe la mort du cardinal ; et ce projet, tant de fois tenté, ne fut exécuté jamais.

*Louis XIII* et *Richelieu*, tous deux attaqués 1642.
déjà d'une maladie plus dangereuſe que les conſpirations, et qui les conduiſit bientôt au tombeau, marchaient en Rouſſillon, pour achever d'ôter cette province à la maiſon d'Autriche. Le duc de *Bouillon*, à qui l'on n'aurait pas dû donner une armée à commander, lorſqu'il ſortait d'une bataille contre les troupes du roi, en commandait pourtant une en Piémont, contre les Eſpagnols ; et c'eſt dans ce temps-là même qu'il conſpirait avec *Monſieur* et avec *Cinq-Mars*. Les conjurés feſaient un traité avec le comte duc *Olivarès*, pour introduire une armée eſpagnole en France, et pour y mettre tout en confuſion, dans une régence qu'on croyait prochaine, et dont chacun eſpérait profiter. *Cinq-Mars* alors,

ayant ſuivi le roi à Narbonne, était mieux que jamais dans ſes bonnes grâces; et *Richelieu*, malade à Taraſcon, avait perdu toute ſa faveur, et ne conſervait que l'avantage d'être néceſſaire.

Conſpiration découverte. 1642.

Le bonheur du cardinal voulut encore que le complot fût découvert, et qu'une copie du traité lui tombât entre les mains. Il en coûta la vie à *Cinq-Mars*. C'était une anecdote tranſmiſe par les courtiſans de ce temps-là, que le roi, qui avait ſi ſouvent appelé le grand écuyer *cher ami*, tira ſa montre de ſa poche à l'heure deſtinée pour l'exécution, et dit: *Je crois que* cher ami *fait à préſent une vilaine mine*. Le duc de *Bouillon* fut arrêté au milieu de ſon armée, à Caſal. Il ſauva ſa vie, parce qu'on avait plus beſoin de ſa principauté de Sédan que de ſon ſang. Celui qui avait deux fois trahi l'Etat conſerva ſa dignité de prince, et eut en échange de Sédan des terres d'un plus grand revenu. De *Thou*, à qui on ne reprochait que d'avoir ſu la conſpiration, et qui l'avait déſapprouvée, fut condamné à mort pour ne l'avoir pas révélée. En vain il repréſenta qu'il n'aurait pu prouver ſa dépoſition, et que s'il avait accuſé le frère du roi d'un crime d'Etat dont il n'avait point de preuves, il aurait bien plus mérité la mort. Une juſtification ſi évidente ne fut point

Duc de *Bouillon*.

reçue du cardinal, ſon ennemi perſonnel. Les juges le condamnèrent ſuivant une loi de *Louis XI*, dont le ſeul nom ſuffit pour faire voir que la loi était cruelle. (7) La reine elle-même était dans le ſecret de la conſpiration ; mais, n'étant point accuſée, elle échappa aux mortifications qu'elle aurait eſſuyées. Pour *Gaſton*, duc d'Orléans, il accuſa ſes complices, à ſon ordinaire, s'humilia, conſentit à reſter à Blois, ſans gardes, ſans honneur; et ſa deſtinée fut toujours de traîner ſes amis à la priſon ou à l'échafaud.

De *Thou* tué juridiquement.

Le cardinal déploya dans ſa vengeance, autoriſée de la juſtice, toute ſa rigueur hautaine. On le vit traîner le grand écuyer à ſa ſuite, de Taraſcon à Lyon, ſur le Rhône, dans un bateau attaché au ſien, frappé lui-même à mort, et triomphant de celui qui allait mourir par le dernier ſupplice. De là

(*a*) Le fils de *Barnevelt* fut condamné, en Hollande, ſur une ſemblable accuſation ; le florentin *Nera* l'avait été de même à Florence, en 1497 : cependant le juriſconſulte milanais, *Gigas*, s'était élevé contre cette exceſſive ſévérité, *qui tales condemnant*, dit-il, *non ſunt judices*, *ſed carnifices. Huyghens de Zuylichem*, père du célèbre *Huyghens*, fit, ſur la mort de M. de *Thou*, ce diſtique latin :

*O legum ſubtile nefas; quibus inter amicos*
*Nolle fidem fruſtrà prodere, proditio eſt.*

Le duc de *Bouillon* était neveu du ſtathouder, allié de la France, et qui de plus avait ſervi le cardinal auprès de *Louis XIII.*

le cardinal se fit porter à Paris, sur les épaules de ses gardes, dans une chambre ornée, où il pouvait tenir deux hommes à côté de son lit : les gardes se relayaient; on abattait des pans de muraille pour le faire entrer plus commodément dans les villes; c'est ainsi qu'il alla mourir à Paris, à cinquante-huit ans, et qu'il laissa le roi satisfait de l'avoir perdu, et embarrassé d'être le maître.

4 décemb. 1642.

On dit que ce ministre régna encore après sa mort, parce qu'on remplit quelques places vacantes de ceux qu'il avait nommés; mais les brevets étaient expédiés avant sa mort; et ce qui prouve sans réplique qu'il avait trop régné, et qu'il ne régnait plus, c'est que tous ceux qu'il avait fait enfermer à la Bastille en sortirent, comme des victimes déliées qu'il ne fallut plus immoler à sa vengeance. Il légua au roi trois millions de notre monnaie d'aujourd'hui, à cinquante livres le marc, somme qu'il tenait toujours en réserve. La dépense de sa maison, depuis qu'il était premier ministre, montait à mille écus par jour. Tout chez lui était splendeur et faste, tandis que chez le roi tout était simplicité et négligence; les gardes entraient jusqu'à la porte de la chambre, quand il allait chez son maître; il précédait par-tout les princes du sang. Il ne lui manquait que la couronne; et même,

Le cardinal avait toujours de l'argent comptant, sans quoi....

lorſqu'il était mourant, et qu'il ſe flattait encore de ſurvivre au roi, il prenait des meſures pour être régent du royaume. La veuve de *Henri IV* l'avait précédé de cinq mois, et *Louis XIII* le ſuivit cinq mois après. 3 juillet 1642.

Il était difficile de dire lequel des trois fut le plus malheureux. La reine-mère, long-temps errante, mourut à Cologne, dans la pauvreté. Le fils, maître d'un beau royaume, ne goûta jamais ni les plaiſirs de la grandeur, s'il en eſt, ni ceux de l'humanité; toujours ſous le joug, et toujours voulant le ſecouer; malade, triſte, ſombre, inſupportable à lui-même; n'ayant pas un ſerviteur dont il fût aimé; ſe défiant de ſa femme; haï de ſon frère; quitté par ſes maîtreſſes, ſans avoir connu l'amour; trahi par ſes favoris; abandonné ſur le trône; preſque ſeul au milieu d'une cour qui n'attendait que ſa mort, qui la prédiſait ſans ceſſe, qui le regardait comme incapable d'avoir des enfans: le ſort du moindre citoyen paiſible dans ſa famille était bien préférable au ſien. Mai 1643.

Qui était le plus malheureux, du roi, de la reine, ou du cardinal?

Le cardinal de *Richelieu* fut peut-être le plus malheureux des trois, parce qu'il était le plus haï, et qu'avec une mauvaiſe ſanté, il avait à ſoutenir, de ſes mains teintes de ſang, un fardeau immenſe dont il fut ſouvent près d'être écraſé.

Dans ce temps de conſpirations et de ſupplices, le royaume fleurit pourtant; et, malgré tant d'afflictions, le ſiècle de la politeſſe et des arts s'annonçait. *Louis XIII* n'y contribua en rien; mais le cardinal de *Richelieu* ſervit beaucoup à ce changement. La philoſophie ne put, il eſt vrai, effacer la rouille ſcolaſtique; mais *Corneille* commença, en 1636, par la tragédie du *Cid*, le ſiècle qu'on appelle celui de *Louis XIV*. Le *Pouſſin* égala *Raphaël* d'Urbin dans quelques parties de la peinture. La ſculpture fut bientôt perfectionnée par *Girardon*, et le mauſolée même du cardinal de *Richelieu* en eſt une preuve. Les Français commencèrent à ſe rendre recommandables, ſur-tout par les grâces et les politeſſes de l'eſprit : c'était l'aurore du bon goût.

Arts, mœurs et uſages.

La nation n'était pas encore ce qu'elle devint depuis; ni le commerce n'était bien cultivé, ni la police générale établie. L'intérieur du royaume était encore à régler; nulle belle ville, excepté Paris qui manquait encore de bien des choſes néceſſaires comme on peut le voir ci-après, dans le ſiècle de *Louis XIV*. Tout était auſſi différent, dans la manière de vivre que dans les habillemens, de tout ce qu'on voit aujourd'hui. Si les hommes de nos jours voyaient les hommes de ce temps-là, ils ne croiraient pas voir leurs pères. Les

petites bottines, le pourpoint, le manteau, le grand collet de point, les mouſtaches et une petite barbe en pointe, les rendraient auſſi méconnaiſſables pour nous, que leurs paſſions pour les complots, leur fureur des duels, leurs feſtins au cabaret, leur ignorance générale, malgré leur eſprit naturel.

La nation n'était pas auſſi riche qu'elle l'eſt devenue en eſpèces monnayées, et en argent travaillé : auſſi le miniſtère, qui tirait ce qu'il pouvait du peuple, n'avait guère par année que la moitié du revenu de *Louis XIV*. On était encore moins riche en induſtrie. Les manufactures groſſières de draps de Rouen et d'Elbeuf étaient les plus belles qu'on connût en France : point de tapiſſeries, point de criſtaux, point de glaces. L'art de l'horlogerie était faible, et conſiſtait à mettre une corde à la fuſée d'une montre ; on n'avait point encore appliqué le pendule aux horloges : le commerce maritime dans les Echelles du Levant était dix fois moins conſidérable qu'aujourd'hui ; celui de l'Amérique ſe bornait à quelques pelleteries du Canada ; nul vaiſſeau n'allait aux Indes orientales, tandis que la Hollande y avait des royaumes, et l'Angleterre de grands établiſſemens.

Ainſi la France poſſédait bien moins d'argent que ſous *Louis XIV*; le gouvernement

empruntait à un plus haut prix ; les moindres intérêts qu'il donnait pour la conſtitution des rentes, étaient de ſept et demi pour cent, à la mort du cardinal de *Richelieu.* On peut tirer de-là une preuve invincible, parmi tant d'autres, que le teſtament qu'on lui attribue ne peut être de lui. Le fauſſaire ignorant et abſurde, qui a pris ſon nom, dit, au chap. I de la ſeconde partie, que la jouiſſance fait le rembourſement entier de ces rentes en ſept années et demie ; il a pris le denier ſept et demi, pour la ſeptième et demi-partie de cent ; et il n'a pas vu que le rembourſement d'un capital ſuppoſé ſans intérêt, en ſept années et demie, ne donne pas ſept et demi par année, mais près de quatorze. Tout ce qu'il dit dans ce chapitre eſt d'un homme qui n'entend pas mieux les premiers élémens de l'arithmétique que ceux des affaires. J'entre ici dans ce petit détail, ſeulement pour faire voir combien les noms en impoſent aux hommes : tant que cette œuvre de ténèbres a paſſé pour être du cardinal de *Richelieu*, on l'a louée comme un chef-d'œuvre ; mais quand on a reconnu la foule des anachroniſmes, des erreurs ſur les pays voiſins, des fauſſes évaluations, et l'ignorance abſurde avec laquelle il eſt dit que la France avait plus de ports ſur la Méditerranée que la monarchie eſpagnole ;

Preuves que le teſtament politique n'eſt point du cardinal.

quand

quand on a vu enfin que, dans un prétendu teſtament politique du cardinal de *Richelieu*, il n'était pas dit un ſeul mot de la manière dont il fallait ſe conduire dans la guerre qu'on avait à ſoutenir ; alors on a mépriſé ce chef-d'œuvre qu'on avait admiré ſans examen.

## CHAPITRE CLXXVII.

### *Du gouvernement et des mœurs de l'Eſpagne, depuis Philippe II juſqu'à Charles II.*

On voit depuis la mort de *Philippe II* les monarques eſpagnols affermir leur pouvoir abſolu dans leurs Etats, et perdre inſenſiblement leur crédit dans l'Europe. Le commencement de la décadence ſe fit ſentir dès les premières années du règne de *Philippe III* : la faibleſſe de ſon caractère ſe répandit ſur toutes les parties de ſon gouvernement. Il était difficile d'étendre toujours des ſoins vigilans ſur l'Amérique, ſur les vaſtes poſſeſſions en Aſie, ſur celles d'Afrique, ſur l'Italie et les Pays-Bas ; mais ſon père avait vaincu ces difficultés, et les tréſors du Mexique, du Pérou, du Bréſil, des Indes orientales, devaient ſurmonter tous les obſtacles. La négligence fut ſi grande, l'adminiſtration des

deniers publics ſi infidelle, que dans la guerre qui continuait toujours contre les Provinces-Unies, on n'eut pas de quoi payer les troupes eſpagnoles; elles ſe mutinèrent, elles paſsèrent, au nombre de trois mille hommes, ſous les
1604. drapeaux du prince *Maurice.* Un ſimple ſtathouder, avec un eſprit d'ordre, payait mieux ſes troupes que le ſouverain de tant de royaumes. *Philippe III* aurait pu couvrir les mers de vaiſſeaux, et les petites provinces de Hollande et de Zélande en avaient plus que lui : leur flotte
1606. lui enlevait les principales îles Moluques, et ſur-tout Amboine, qui produit les plus précieuſes épiceries, dont les Hollandais ſont reſtés en poſſeſſion. Enfin ces ſept petites provinces rendaient ſur terre les forces de cette vaſte monarchie inutiles, et ſur mer elles étaient plus puiſſantes.

*Philippe III conclut une trève de 12 ans avec la Hollande.*

1609. *Philippe III*, en paix avec la France, avec l'Angleterre, n'ayant la guerre qu'avec cette république naiſſante, eſt obligé de conclure avec elle une trève de douze années, de lui laiſſer tout ce qui était en ſa poſſeſſion, de lui aſſurer la liberté du commerce dans les grandes Indes, et de rendre enfin à la maiſon de *Naſſau* ſes biens ſitués dans les terres de la monarchie. *Henri IV* eut la gloire de conclure cette trève par ſes ambaſſadeurs. C'eſt d'ordinaire le parti le plus faible qui déſire

une trève, et cependant le prince *Maurice* ne la voulait pas. Il fut plus difficile de l'y faire consentir que d'y résoudre le roi d'Espagne.

L'expulsion des Maures fit bien plus de tort à la monarchie. *Philippe III* ne pouvait venir à bout d'un petit nombre de hollandais, et il put malheureusement chasser six à sept cents mille maures de ses Etats. Ces restes des anciens vainqueurs de l'Espagne étaient la plupart désarmés, occupés du commerce et de la culture des terres, bien moins formidables en Espagne que les protestans ne l'étaient en France, et beaucoup plus utiles, parce qu'ils étaient laborieux dans le pays de la paresse. On les forçait à paraître chrétiens; l'inquisition les poursuivait sans relâche. Cette persécution produisit quelques révoltes, mais faibles et bientôt apaisées. *Henri IV* voulut prendre ces peuples sous sa protection; mais ses intelligences avec eux furent découvertes par la trahison d'un commis du bureau des affaires étrangères; cet incident hâta leur dispersion. On avait déjà pris la résolution de les chasser : ils proposèrent en vain d'acheter de deux millions de ducats d'or, la permission de respirer l'air de l'Espagne; le conseil fut inflexible : vingt mille de ces proscrits se réfugièrent dans des montagnes; mais n'ayant pour armes que des frondes et

Expulsion des Maures. 1609.

1609.

des pierres, ils y furent bientôt forcés. On fut occupé, deux années entières, à transporter des citoyens hors du royaume, et à dépeupler l'Etat, *Philippe* se priva ainsi des plus laborieux de ses sujets, au lieu d'imiter les Turcs, qui savent contenir les Grecs, et qui sont bien éloignés de les forcer à s'établir ailleurs.

La plus grande partie des maures espagnols se réfugièrent en Afrique, leur ancienne patrie; quelques-uns passèrent en France, sous la régence de *Marie de Médicis*; ceux qui ne voulurent pas renoncer à leur religion s'embarquèrent en France pour Tunis; quelques familles, qui firent profession du christianisme, s'établirent en Provence, en Languedoc; il en vint à Paris même, et leur race n'y a pas été inconnue. Mais enfin ces fugitifs se sont incorporés à la nation, qui a profité de la faute de l'Espagne, et qui ensuite l'a imitée dans l'émigration des réformés. C'est ainsi que tous les peuples se mêlent, et que toutes les nations sont absorbées les unes dans les autres, tantôt par les persécutions, tantôt par les conquêtes.

Elle affaiblit la monarchie.

Cette grande émigration, jointe à celle qui arriva sous *Isabelle* et aux colonies que l'avarice transplantait dans le nouveau monde, épuisait insensiblement l'Espagne d'habitans,

et bientôt la monarchie ne fut plus qu'un vaste corps sans substance. La superstition, ce vice des ames faibles, avilit encore le règne de *Philippe III ;* sa cour ne fut qu'un chaos d'intrigues, comme celle de *Louis XIII.* Ces deux rois ne pouvaient vivre sans favoris, ni régner sans premiers ministres. Le duc de *Lerme*, depuis cardinal, gouverna long-temps le roi et le royaume : la confusion où tout était le chassa de sa place. Son fils lui succéda, et l'Espagne ne s'en trouva pas mieux.

Le désordre augmenta sous *Philippe IV*, fils de *Philippe III.* Son favori, le comte duc *Olivarès*, lui fit prendre le nom de *grand* à son avénement : s'il l'avait été, il n'eût point eu de premier ministre. L'Europe et ses sujets lui refusèrent ce titre ; et quand il eut perdu depuis le Roussillon par la faiblesse de ses armes, le Portugal par sa négligence, la Catalogne par l'abus de son pouvoir, la voix publique lui donna pour devise un fossé, avec ces mots : *Plus on lui ôte, plus il est grand.*

1621. *Philippe IV* prend le nom de grand.

Ce beau royaume était alors peu puissant au dehors, et misérable au dedans. On n'y connaissait nulle police. Le commerce intérieur était ruiné par les droits qu'on continuait de lever d'une province à une autre. Chacune de ces provinces ayant été autrefois un petit royaume, les anciennes douanes subsistaient :

ce qui avait été autrefois une loi regardée comme néceſſaire devenait un abus onéreux. On ne ſut point faire de toutes ces parties du royaume un tout régulier. Le même abus a été introduit en France ; mais il était porté en Eſpagne à un tel excès qu'il n'était pas permis de tranſporter de l'argent de province à province. Nulle induſtrie ne ſecondait, dans ces climats heureux, les préſens de la nature : ni les ſoies de Valence, ni les belles laines de l'Andalouſie et de la Caſtille, n'étaient préparées par les mains eſpagnoles : les toiles fines étaient un luxe très-peu connu : les manufactures flamandes, reſte des monumens de la maiſon de Bourgogne, fourniſſaient à Madrid ce que l'on connaiſſait alors de magnificence. Les étoffes d'or et d'argent étaient défendues dans cette monarchie, comme elles le feraient dans une république indigente qui craindrait de s'appauvrir. En effet, malgré les mines du nouveau monde, l'Eſpagne était ſi pauvre que le miniſtère de *Philippe IV* ſe trouva réduit à la néceſſité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna un prix preſque auſſi fort qu'à l'argent ; il fallut que le maître du Mexique et du Pérou fît de la fauſſe monnaie pour payer les charges de l'Etat. On n'oſait, ſi on en croit le ſage *Gourville*, impoſer des taxes perſonnelles, parce que ni les

L'Eſpagne pauvre malgré tout l'or du nouveau monde.

bourgeois ni les gens de la campagne, n'ayant prefque point de meubles, n'auraient jamais pu être contraints à payer. Jamais ce que dit *Charles-Quint* ne fe trouva fi vrai : *En France tout abonde, tout manque en Efpagne.*

Le règne de *Philippe IV* ne fut qu'un enchaînement de pertes et de difgrâces; et le comte duc *Olivarès* fut auffi malheureux dans fon adminiftration que le cardinal de *Richelieu* fut heureux dans la fienne.

Les Hollandais, qui commencèrent la guerre à l'expiration de la trève de douze années, enlèvent le Bréfil à l'Efpagne : il leur en eft refté Surinam : ils prennent Maftricht, qui leur eft enfin demeuré. Les armées de *Philippe* font chaffées de la Valteline et du Piémont par les Français, fans déclaration de guerre; et enfin, lorfque la guerre eft déclarée, en 1635, *Philippe IV* eft malheureux de tous côtés : l'Artois eft envahi; la Catalogne entière, jaloufe de fes priviléges auxquels il attentait, fe révolte et fe donne à la France; le Portugal fecoue le joug; une confpiration, auffi-bien exécutée que bien conduite mit fur le trône la maifon de *Bragance*. Le premier miniftre, *Olivarès*, eut la confufion d'avoir contribué lui-même à cette grande révolution, en envoyant de l'argent au duc de *Bragance*, pour ne point laiffer de prétexte au refus de

1625. Les Hollandais enlèvent le Bréfil à l'Efpagne.

1639. 1640. 1641.

ce prince de venir à Madrid. Cet argent même ſervit à payer les conjurés.

La révolution n'était pas difficile. *Olivarès* avait eu l'imprudence de retirer une garniſon eſpagnole de la forterèſſe de Lisbonne. Peu de troupes gardaient le royaume. Les peuples étaient irrités d'un nouvel impôt ; et enfin le premier miniſtre, qui croyait tromper le duc de *Bragance*, lui avait donné le commandement des armes. La ducheſſe de Mantoue, vice-reine, fut chaſſée, ſans que perſonne prît ſa défenſe. Un ſecrétaire d'Etat eſpagnol, et un de ſes commis furent les ſeules victimes immolées à la vengeance publique. Toutes les villes du Portugal imitèrent l'exemple de Lisbonne preſque dans le même jour. *Jean de Bragance* fut par-tout proclamé roi, ſans le moindre tumulte : un fils ne ſuccède pas plus paiſiblement à ſon père. Des vaiſſeaux partirent de Lisbonne pour toutes les villes de l'Aſie et de l'Afrique, pour toutes les îles qui appartenaient à la couronne de Portugal : il n'y en a aucune qui héſitât à chaſſer les gouvernemens eſpagnols. Tout ce qui reſtait du Bréſil, ce qui n'avait point été pris par les Hollandais ſur les Eſpagnols, retourna aux Portugais ; et enfin les Hollandais, unis avec le nouveau roi, dom *Jean de Bragance*, lui rendirent ce qu'ils avaient pris à l'Eſpagne dans le Bréſil.

11 décembre 1640.

Le Portugal ſecoue le joug de l'Eſpagne.

Les

Les îles Açores, Mozambique, Goa, Macao, furent animées du même eſprit que Lisbonne. Il ſemblait que la conſpiration eût été tramée dans toutes ces villes. On vit partout combien une domination étrangère eſt odieuſe, et en même temps combien peu le miniſtère eſpagnol avait pris de meſures pour conſerver tant d'Etats.

On vit auſſi comme on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on leur déguiſe des vérités triſtes. La manière dont *Olivarès* annonça à *Philippe IV* la perte du Portugal eſt célèbre. *Je viens vous annoncer*, dit-il, *une heureuſe nouvelle : votre majeſté a gagné tous les biens du duc de Bragance ; il s'eſt aviſé de ſe faire proclamer roi, et la confiſcation de ſes terres vous eſt acquiſe par ſon crime.* La confiſcation n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume conſidérable, ſur-tout lorſque les richeſſes du Bréſil commencèrent à lui procurer un commerce qui eût été très-avantageux, ſi l'amour du travail avait pu animer l'induſtrie de la nation portugaiſe.

Parallèle d'*Olivarès* et de *Richelieu*.

Le comte duc *Olivarès*, long-temps le maître de la monarchie eſpagnole, et l'émule du cardinal de *Richelieu*, fut enfin diſgracié pour avoir été malheureux. Ces deux miniſtres avaient été long-temps également rois, l'un en France, l'autre en Eſpagne, tous deux

ayant pour ennemi la maiſon royale, les grands et le peuple ; tous deux très-différens dans leurs caractères, dans leurs vertus et dans leurs vices ; le comte duc auſſi réſervé, auſſi tranquille et auſſi doux que le cardinal était vif, hautain et ſanguinaire. Ce qui conſerva *Richelieu* dans le miniſtère, et ce qui lui donna preſque toujours l'aſcendant ſur *Olivarès*, ce fut ſon activité. Le miniſtre eſpagnol perdit tout par ſa négligence ; il mourut de la mort des miniſtres déplacés : on dit que le chagrin les tue ; ce n'eſt pas ſeulement le chagrin de la ſolitude après le tumulte, mais celui de ſentir qu'ils ſont haïs, et qu'ils ne peuvent ſe venger. Le cardinal de *Richelieu* avait abrégé ſes jours d'une autre manière, par les inquiétudes qui le dévorèrent dans la plénitude de ſa puiſſance.

Avec toutes les pertes que fit la branche d'Autriche-eſpagnole, il lui reſta encore plus d'Etats que le royaume d'Eſpagne n'en poſsède aujourd'hui. Le Milanais, la Flandre, la Franche-Comté, le Rouſſillon, Naples et Sicile appartenaient à cette monarchie ; et quelque mauvais que fût le gouvernement, elle fit encore beaucoup de peine à la France, juſqu'à la paix des Pyrénées.

La dépopulation de l'Eſpagne a été ſi grande que le célèbre *Uſtaris*, homme d'Etat,

qui écrivait en 1712 pour le bien de ſon pays, n'y compte qu'environ ſept millions d'habitans, un peu moins des deux cinquièmes de ceux de la France; et en ſe plaignant de la diminution des citoyens, il ſe plaint auſſi que le nombre des moines ſoit toujours reſté le même. Il avoue que les revenus du maître des mines d'or et d'argent ne ſe montaient pas à quatre-vingts millions de nos livres d'aujourd'hui.

Sciences, mœurs, arts.

Les Eſpagnols, depuis le temps de *Philippe II* jusqu'à *Philippe IV*, ſe ſignalèrent dans les arts de génie. Leur théâtre, tout imparfait qu'il était, l'emportait ſur celui des autres nations; il ſervit de modèle à celui d'Angleterre; et lorſqu'enſuite la tragédie commença à paraître en France avec quelque éclat, elle emprunta beaucoup de la ſcène eſpagnole. L'hiſtoire, les romans agréables, les fictions ingénieuſes, la morale, furent traités en Eſpagne avec un ſuccès qui paſſa beaucoup celui du théâtre; mais la ſaine philoſophie y fut toujours ignorée. L'inquiſition et la ſuperſtition y perpétuèrent les erreurs ſcolaſtiques: les mathématiques furent peu cultivées, et les Eſpagnols, dans leurs guerres, employèrent preſque toujours des ingénieurs italiens. Ils eurent quelques peintres du ſecond rang, et jamais d'école de peinture. L'architecture n'y fit point de grands

progrès. L'Efcurial fut bâti fur les deffeins d'un français. Les arts mécaniques y étaient tous très-groffiers. La magnificence des grands feigneurs confiftait dans de grands amas de vaiffelle d'argent, et dans un nombreux domeftique. Il régnait chez les grands une générofité d'oftentation qui en impofait aux étrangers, et qui n'était en ufage que dans l'Efpagne ; c'était de partager l'argent qu'on gagnait au jeu avec tous les affiftans, de quelque condition qu'ils fuffent. *Montréfor* rapporte que quand le duc de *Lerme* reçut *Gafton*, frère de *Louis XIII*, et fa fuite dans les Pays-Bas, il étala une magnificence bien plus fingulière. Ce premier miniftre, chez qui *Gafton* refta plufieurs jours, fefait mettre après chaque repas deux mille louis d'or fur une grande table de jeu. Les fuivans de *Monfieur*, et ce prince lui-même jouaient avec cet argent.

Les fêtes des combats des taureaux étaient très-fréquentes, comme elles le font encore aujourd'hui ; et c'était le fpectacle le plus magnifique et le plus galant, comme le plus dangereux. Cependant rien de ce qui rend la vie commode n'était connu. Cette difette de l'utile et de l'agréable augmenta depuis l'expulfion des Maures. De-là vient qu'on voyage en Efpagne comme dans les déferts de l'Arabie, et que dans les villes on trouve peu

de reſſource. La ſociété ne fut pas plus perfectionnée que les arts de la main. Les femmes, preſque auſſi renfermées qu'en Afrique, comparant cet eſclavage avec la liberté de la France, en étaient plus malheureuſes. Cette contrainte avait perfectionné un art ignoré parmi nous, celui de parler avec les doigts : un amant ne s'expliquait pas autrement ſous les fenêtres de ſa maîtreſſe, qui ouvrait en ce moment-là ces petites grilles de bois nommées jalouſies, tenant lieu de vîtres, pour lui répondre dans la même langue. Tout le monde jouait de la guitare, et la triſteſſe n'en était pas moins répandue ſur la face de l'Eſpagne. Les pratiques de dévotion tenaient lieu d'occupation à des citoyens déſœuvrés.

On diſait alors que la fierté, la dévotion, l'amour et l'oiſiveté compoſaient le caractère de la nation ; mais auſſi il n'y eut aucune de ces révolutions ſanglantes, de ces conſpirations, de ces châtimens cruels, qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de *Lerme*, ni le comte *Olivarès* ne répandirent le ſang de leurs ennemis ſur les échafauds : les rois n'y furent point aſſaſſinés, comme en France, et ne périrent point par la main du bourreau, comme en Angleterre. Enfin, ſans les horreurs de l'inquiſition, on n'aurait eu alors rien à reprocher à l'Eſpagne.

Après la mort de *Philippe IV*, arrivée en 1666, l'Espagne fut très-malheureuse. *Marie d'Autriche*, sa veuve, sœur de l'empereur *Léopold*, fut régente dans la minorité de dom *Carlos*, ou *Charles II* du nom, son fils. Sa régence ne fut pas si orageuse que celle d'*Anne d'Autriche* en France; mais elles eurent ces tristes conformités, que la reine d'Espagne s'attira la haine des Espagnols, pour avoir donné le ministère à un prêtre étranger, comme la reine de France révolta l'esprit des Français, pour les avoir mis sous le joug d'un cardinal italien; les grands de l'Etat s'élevèrent dans l'une et dans l'autre monarchie contre ces deux ministres, et l'intérieur des deux royaumes fut également mal administré.

Le jésuite *Nitard*, premier ministre.

Le premier ministre, qui gouverna quelque temps l'Espagne, dans la minorité de dom *Carlos*, ou *Charles II*, était le jésuite *Evrard Nitard*, allemand, confesseur de la reine, et grand inquisiteur. L'incompatibilité que la religion semble avoir mise entre les vœux monastiques et les intrigues du ministère excita d'abord les murmures contre le jésuite.

Son caractère augmenta l'indignation publique. *Nitard*, capable de dominer sur sa pénitente, ne l'était pas de gouverner un Etat, n'ayant rien d'un ministre et d'un prêtre que la hauteur et l'ambition, et pas même la

diſſimulation : il avait oſé dire un jour au duc de *Lerme*, même avant de gouverner : *C'eſt vous qui me devez du reſpect ; j'ai tous les jours votre Dieu dans mes mains*, *et votre reine à mes pieds*. Avec cette fierté, ſi contraire à la vraie grandeur, il laiſſait le tréſor ſans argent, les places de toute la monarchie en ruine, les ports ſans vaiſſeaux, les armées ſans diſcipline, deſtituées de chefs qui ſuſſent commander : c'eſt-là ſur-tout ce qui contribua aux premiers ſuccès de *Louis XIV*, quand il attaqua ſon beau-frère et ſa belle-mère, en 1667, et qu'il leur ravit la moitié de la Flandre et toute la Franche-Comté.

Le jéſuite *Nitard* bouleverſe tout.

On ſe ſouleva contre le jéſuite, comme en France on s'était ſoulevé contre *Mazarin*. *Nitard* trouva ſur-tout dans dom *Juan d'Autriche*, bâtard de *Philippe IV*, un ennemi auſſi implacable que le grand *Condé* le fut du cardinal. Si *Condé* fut mis en priſon, dom *Juan* fut exilé. Ces troubles produiſirent deux factions qui partagèrent l'Eſpagne ; cependant il n'y eut point de guerre civile. Elle était ſur le point d'éclater lorſque la reine la prévint en chaſſant, malgré elle, le père *Nitard*, ainſi que la reine *Anne d'Autriche* fut obligée de renvoyer *Mazarin*, ſon miniſtre ; mais *Mazarin* revint plus puiſſant que jamais. Le père *Nitard*, renvoyé en 1669, ne put revenir en

Eſpagne : la raiſon en eſt que la régente d'Eſpagne eut un autre confeſſeur qui s'oppoſait au retour du premier, et la régente de France n'eut point de miniſtre qui lui tînt lieu de *Mazarin.*

On le chaſſe : il eſt fait cardinal.

*Nitard* alla à Rome, où il ſollicita le chapeau de cardinal, qu'on ne donne point à des miniſtres déplacés. Il y vécut peu accueilli de ſes confrères, qui marquent toujours quelque reſſentiment à quiconque s'eſt élevé au-deſſus d'eux. Mais enfin il obtint par ſes intrigues, et par la faveur de la reine d'Eſpagne, cette dignité de cardinal que tous les eccléſiaſtiques ambitionnent ; alors ſes confrères les jéſuites devinrent ſes courtiſans.

Le règne de dom *Carlos*, *Charles II*, fut auſſi faible que celui de *Philippe III* et de *Philippe IV*, comme vous le verrez dans le *Siècle de Louis XIV.*

# CHAPITRE CLXXVIII.

*Des Allemands ſous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Des malheurs de Frédéric, électeur palatin. Des conquêtes de Guſtave-Adolphe. Paix de Veſtphalie, &c.*

PENDANT que la France reprenait une nouvelle vie ſous *Henri IV*, que l'Angleterre floriſſait ſous *Eliſabeth*, et que l'Eſpagne était la puiſſance prépondérante de l'Europe ſous *Philippe II*, l'Allemagne et le Nord ne jouaient pas un ſi grand rôle.

Plus de couronnement des empereurs à Rome.

Si on regarde l'Allemagne comme le ſiége de l'empire, cet empire n'était qu'un vain nom, et on peut obſerver que depuis l'abdication de *Charles-Quint* juſqu'au règne de *Léopold*, elle n'a eu aucun crédit en Italie. Les couronnemens à Rome et à Milan furent ſupprimés comme des cérémonies inutiles ; on les regardait auparavant comme eſſentielles : mais depuis que *Ferdinand I*, frère et ſucceſſeur de l'empereur *Charles-Quint*, négligea le voyage de Rome, on s'accoutuma à s'en paſſer. Les prétentions des empereurs ſur Rome, celles des papes de donner l'empire, tombèrent inſenſiblement dans l'oubli : tout

s'eſt réduit à une lettre de félicitation que le ſouverain pontife écrit à l'empereur élu. L'Allemagne reſta avec le titre d'empire, mais faible, parce qu'elle fut toujours diviſée. Ce fut une république de princes, à laquelle préſidait l'empereur : et ces princes, ayant tous des prétentions les uns contre les autres, entretinrent preſque toujours une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt éclatante, nourrie par leurs intérêts oppoſés, et par les trois religions de l'Allemagne, plus oppoſées encore que les intérêts des princes. Il était impoſſible que ce vaſte Etat, partagé en tant de principautés déſunies, ſans commerce alors et ſans richeſſes, influât beaucoup ſur le ſyſtême de l'Europe. Il n'était point fort au dehors, mais il l'était au dedans, parce que la nation fut toujours laborieuſe et belliqueuſe. Si la conſtitution germanique avait ſuccombé, ſi les Turcs avaient envahi une partie de l'Allemagne, et que l'autre eût appelé des maîtres étrangers, les politiques n'auraient pas manqué de prouver que l'Allemagne, déjà déchirée par elle-même, ne pouvait ſubſiſter : ils auraient démontré que la forme ſingulière de ſon gouvernement, la multitude de ſes princes, la pluralité des religions ne pouvaient que préparer une ruine et un eſclavage inévitable. Les cauſes de la décadence de l'ancien empire

L'Allemagne ſubſiſte ; l'Empire, non.

romain n'étaient pas, à beaucoup près, ſi palpables; cependant le corps de l'Allemagne eſt reſté inébranlable, en portant dans ſon ſein tout ce qui ſemblait devoir le détruire; il eſt difficile d'attribuer cette permanence d'une conſtitution ſi compliquée à une autre cauſe qu'au génie de la nation.

L'Allemagne avait perdu Metz, Toul et Verdun, en 1552, ſous l'empereur *Charles-Quint;* mais ce territoire, qui était l'ancienne France, pouvait être regardé plutôt comme une excreſcence du corps germanique, que comme une partie naturelle de cet Etat. *Ferdinand I*, ni ſes ſucceſſeurs ne firent aucune tentative pour recouvrer ces villes. Les empereurs de la maiſon d'Autriche, devenus rois de Hongrie, eurent toujours les Turcs à craindre, et ne furent pas en état d'inquiéter la France, quelque faible qu'elle fût depuis *François II* juſqu'à *Henri IV*. Des princes d'Allemagne purent venir la piller, et le corps de l'Allemagne ne put ſe réunir pour l'accabler.

Etat de l'Allemagne.

*Ferdinand I* voulut en vain réunir les trois religions qui partageaient l'Empire, et les princes qui ſe feſaient quelquefois la guerre. L'ancienne maxime, *Diviſer pour régner*, ne lui convenait pas. Il fallait que l'Allemagne fût réunie pour qu'il fût puiſſant : mais loin

d'être unie, elle fut démembrée. Ce fut précisément de son temps que les chevaliers teutoniques donnèrent aux Polonais la Livonie, réputée province impériale, dont les Russes sont à présent en possession. Les évêchés de la Saxe et du Brandebourg, tous sécularisés, ne furent pas un démembrement de l'Etat, mais un grand changement qui rendit ces princes plus puissans, et l'empereur plus faible.

*Maximilien II* fut encore moins souverain que *Ferdinand I.* Si l'Empire avait conservé quelque vigueur, il aurait maintenu ses droits sur les Pays-Bas, qui étaient réellement une province impériale. L'empereur et la diète étaient les juges naturels. Ces peuples, qu'on appela rebelles si long-temps, devaient être mis par les lois au ban de l'Empire : cependant *Maximilien II* laissa le prince d'Orange, *Guillaume le taciturne*, faire la guerre dans les Pays-Bas, à la tête des troupes allemandes, sans se mêler de la querelle. En vain cet empereur se fit élire roi de Pologne, en 1575, après le départ du roi de France, *Henri III :* départ regardé comme une abdication ; *Battori*, vaivode de Transilvanie, vassal de l'empereur, l'emporta sur son souverain ; et la protection de la Porte ottomane, sous laquelle était ce *Battori*, fut plus puissante que la cour de Vienne.

*Rodolphe II*, fucceffeur de fon père *Maximilien II*, tint les rènes de l'Empire d'une main encore plus faible. Il était à la fois empereur, roi de Bohême et de Hongrie; et il n'influa en rien ni fur la Bohême, ni fur la Hongrie, ni fur l'Allemagne, et encore moins fur l'Italie. Les temps de *Rodolphe* femblent prouver qu'il n'eft point de règle générale en politique.

*Rodolphe*, empereur très-médiocre, bon chimifte.

Ce prince paffait pour être beaucoup plus incapable de gouverner que le roi de France, *Henri III*. La conduite du roi de France lui coûta la vie, et perdit prefque le royaume; la conduite de *Rodolphe*, beaucoup plus faible, ne caufa aucun trouble en Allemagne. La raifon eft qu'en France tous les feigneurs voulurent s'établir fur les ruines du trône, et que les feigneurs allemands étaient déjà tout établis.

Guerre faite par aumônes.

Il y a des temps où il faut qu'un prince foit guerrier. *Rodolphe*, qui ne le fut pas, vit toute la Hongrie envahie par les Turcs. L'Allemagne était alors fi mal adminiftrée qu'on fut obligé de faire une quête publique pour avoir de quoi s'oppofer aux conquérans ottomans. Des troncs furent établis aux portes de toutes les églifes : c'eft la première guerre qu'on ait faite avec des aumônes; elle fut regardée comme fainte, et n'en fut pas plus heureufe : fans les troubles du férail, il eft

vraiſemblable que la Hongrie reſtait pour jamais ſous le pouvoir de Conſtantinople.

Ligue catholique et proteſtante en Allemagne cauſe la mort du roi *Henri IV*.

On vit préciſément en Allemagne ſous cet empereur, ce qu'on venait de voir en France ſous *Henri III*, une ligue catholique contre une ligue proteſtante, ſans que le ſouverain pût arrêter les efforts ni de l'un ni de l'autre. La religion, qui avait été ſi long-temps la cauſe de tant de troubles dans l'Empire, n'en était plus que le prétexte. Il s'agiſſait de la ſucceſſion aux duchés de Clèves et de Juliers. C'était encore une ſuite du gouvernement féodal; on ne pouvait guère décider que par les armes à qui ces fiefs appartenaient. Les maiſons de Saxe, de Brandebourg, de Neubourg, les diſputaient. L'archiduc *Léopold*, couſin de l'empereur, s'était mis en poſſeſſion de Clèves, en attendant que l'affaire fût jugée. Cette querelle fut, comme nous l'avons vu, l'unique cauſe de la mort de *Henri IV*. Il allait marcher au ſecours de la ligue proteſtante. Ce prince victorieux, ſuivi de troupes aguerries, des plus grands généraux et des meilleurs miniſtres de l'Europe, était près de profiter de la faibleſſe de *Rodolphe* et de *Philippe III*.

La mort de *Henri IV*, qui fit avorter cette grande entrepriſe, ne rendit pas *Rodolphe* plus heureux. Il avait cédé la Hongrie, l'Autriche,

la Moravie, à ſon frère *Mathias*, lorſque le roi de France ſe préparait à marcher contre lui ; et lorſqu'il fut délivré d'un ennemi ſi redoutable, il fut encore obligé de céder la Bohême à ce même *Mathias ;* et en conſervant le titre d'empereur, il vécut en homme privé.

Tout ſe fit ſans lui ſous ſon empire : il ne s'était pas même mêlé de la ſingulière affaire de *Gerhard de Truchsès*, électeur de Cologne, qui voulut garder ſon archevêché et ſa femme, et qui fut chaſſé de ſon électorat par les armes de ſes chanoines et de ſon compétiteur. Cette inaction ſingulière venait d'un principe plus ſingulier encore dans un empereur. La philoſophie qu'il cultivait lui avait appris tout ce qu'on pouvait ſavoir alors, excepté à remplir ſes devoirs de ſouverain. Il aimait beaucoup mieux s'inſtruire avec le fameux *Ticho-Brahé* que tenir les états de Hongrie et de Bohême.

L'empereur *Rodolphe* aſtronome.

Les fameuſes tables aſtronomiques de *Ticho-Brahé* et de *Kepler* portent le nom de *Tables Rodolphines*, comme celles qui furent compoſées, au douzième ſiècle, en Eſpagne par deux arabes, portèrent le nom du roi *Alfonſe*. Les Allemands ſe diſtinguaient principalement dans ce ſiècle par les commencemens de la véritable phyſique. Ils ne réuſſirent jamais dans les arts de goût, comme les Italiens ; à peine même s'y adonnèrent-ils.

Ce n'eſt jamais qu'aux eſprits patiens et laborieux qu'appartient le don de l'invention dans les ſciences naturelles. Ce génie ſe remarquait depuis long-temps en Allemagne, et s'étendait à leurs voiſins du Nord. *Ticho-Brahé* était danois. Ce fut une choſe bien extraordinaire, ſur-tout dans ce temps-là, de voir un gentilhomme danois dépenſer cent mille écus de ſon bien à bâtir, avec le ſecours de *Frédéric II*, roi de Danemarck, non-ſeulement un obſervatoire, mais une petite ville habitée par pluſieurs ſavans : elle fut nommée *Uranibourg*, *la fille du ciel*. *Ticho-Brahé* avait, à la vérité, la faibleſſe commune d'être perſuadé de l'aſtrologie judiciaire; mais il n'en était ni moins bon aſtronome, ni moins habile mécanicien. Sa deſtinée fut celle des grands hommes; il fut perſécuté dans ſa patrie après la mort du roi, ſon protecteur; mais il en trouva un autre dans l'empereur *Rodolphe*, qui le dédommagea de toutes ſes pertes et de toutes les injuſtices des cours.

*Ticho-Brahé.*

*Copernic.*

*Copernic* avait trouvé le vrai ſyſtême du monde, avant que *Ticho-Brahé* inventât le ſien, qui n'eſt qu'ingénieux. Le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui le monde partit de la petite ville de Thorn, dans la Pruſſe polonaiſe, dès le milieu du ſeizième ſiècle.

*Kepler*,

*Kepler*, né dans le duché de Virtemberg, devina, au commencement du dix-ſeptième ſiècle, les lois mathématiques du cours des aſtres, et fut regardé comme un légiſlateur en aſtronomie. Le chancelier *Bacon* propoſait alors de nouvelles ſciences; mais *Copernic* et *Kepler* en inventaient. L'antiquité n'avait point fait de plus grands efforts, et la Gréce n'avait pas été illuſtrée par de plus belles découvertes; mais les autres arts fleurirent à la fois en Gréce, au lieu qu'en Allemagne la phyſique ſeule fut cultivée par un petit nombre de ſages inconnus à la multitude: cette multitude était groſſière; il y avait de vaſtes provinces où les hommes penſaient à peine, et on ne ſavait que haïr pour la religion. *Kepler.*

Enfin la ligue catholique et la proteſtante plongèrent l'Allemagne dans une guerre civile de trente années, qui la réduiſit dans un état plus déplorable que n'avait été celui de la France, avant le règne paiſible et heureux de *Henri IV*. Cauſes de la guerre de trente ans.

En l'an 1619, époque de la mort de l'empereur *Mathias*, ſucceſſeur de *Rodolphe*, l'Empire allait échapper à la maiſon d'Autriche; mais *Ferdinand*, archiduc de Gratz, réunit enfin les ſuffrages en ſa faveur. *Maximilien de Bavière*, qui lui diſputait l'empire, le lui céda: il fit plus, il ſoutint le trône impérial

aux dépens de ſon ſang et de ſes tréſors, et affermit la grandeur d'une maiſon qui depuis écraſa la ſienne. Deux branches de la maiſon de Bavière réunies auraient pu changer le ſort de l'Allemagne; ces deux branches ſont celles des électeurs palatins et des ducs de Bavière. Deux grands obſtacles s'oppoſaient à leur intelligence, la rivalité et la différence des religions. L'électeur palatin, *Frédéric*, était réformé; le duc de Bavière catholique. Cet électeur palatin fut un des plus malheureux de ſon temps, et la cauſe des longs malheurs de l'Allemagne.

Liberté germanique.

Jamais les idées de liberté n'avaient prévalu dans l'Europe que dans ces temps-là. La Hongrie, la Bohême et l'Autriche même étaient auſſi jalouſes que les Anglais de leurs priviléges. Cet eſprit dominait en Allemagne depuis les derniers temps de *Charles-Quint*. L'exemple des ſept Provinces-Unies était ſans ceſſe préſent à des peuples qui prétendaient avoir les mêmes droits, et qui croyaient avoir plus de force que la Hollande.

Quand l'empereur *Mathias* fit élire, en 1618, ſon couſin, *Ferdinand de Gratz*, roi déſigné de Hongrie et de Bohême; quand il lui fit céder l'Autriche par les autres archiducs, la Hongrie, la Bohême, l'Autriche ſe plaignirent également qu'on n'eût pas aſſez d'égard au

droit des états. La religion entra dans les griefs des Bohémiens, et alors la fureur fut extrême. Les proteſtans voulurent rétablir des temples que les catholiques avaient fait abattre. Le conſeil d'Etat de *Mathias* et de *Ferdinand* ſe déclara contre les proteſtans; ceux-ci entrèrent dans la chambre du conſeil, et précipitèrent de la ſalle dans la rue trois principaux magiſtrats. Cet emportement ne caractériſe que la violence du peuple, violence toujours plus grande que les tyrannies dont il ſe plaint; mais ce qu'il y eut de plus étrange, c'eſt que les révoltés prétendirent par un manifeſte qu'ils n'avaient fait que ſuivre les lois, et qu'ils avaient droit de jeter par les fenêtres des conſeillers qui les opprimaient. L'Autriche prit le parti de la Bohême, et ce fut parmi ces troubles que *Ferdinand de Gratz* fut élu empereur.

Sa nouvelle dignité n'en impoſa point aux proteſtans de Bohême, qui étaient alors très-redoutables: ils ſe crurent en droit de deſtituer le roi qu'ils avaient élu, et ils offrirent leur couronne à l'électeur palatin, gendre du roi d'Angleterre, *Jacques I.* Il accepta ce trône, ſans avoir aſſez de force pour s'y maintenir. Son parent, *Maximilien de Bavière*, avec les troupes impériales et les ſiennes, lui fit perdre à la bataille de Prague et ſa couronne et ſon palatinat.

Guerre de trente ans.

19 nov. 1620.

Cette journée fut le commencement d'un carnage de trente années. La victoire de Prague décida pour quelque temps l'ancienne querelle des princes de l'Empire et de l'empereur : elle rendit *Ferdinand II* despotique.
1621. Il mit l'électeur palatin au ban de l'Empire, par un simple arrêt de son conseil aulique, et proscrivit tous les princes et tous les seigneurs de son parti, au mépris des capitulations impériales, qui ne pouvaient être un frein que pour les faibles.

Malheurs de l'électeur palatin.

L'électeur palatin fuyait en Silésie, en Danemarck, en Hollande, en Angleterre, en France ; il fut au nombre des princes malheureux à qui la fortune manqua toujours, privé de toutes les ressources sur lesquelles il devait compter. Il ne fut point secouru par son beau-père, le roi d'Angleterre, qui se refusa aux cris de sa nation, aux sollicitations de son gendre et aux intérêts du parti protestant, dont il pouvait être le chef ; il ne fut point aidé par *Louis XIII*, malgré l'intérêt visible qu'avait ce prince à empêcher les princes d'Allemagne d'être opprimés. *Louis XIII* n'était point alors gouverné par le cardinal de *Richelieu*. Il ne resta bientôt à la maison palatine, et à l'union protestante d'Allemagne, d'autres secours que deux guerriers qui avaient chacun une petite armée vagabonde,

Deux princes déclarent la guerre à tous les prêtres.

comme les *Condottieri* d'Italie : l'un était un prince de Brunſvick, qui n'avait pour tout Etat que l'adminiſtration ou l'uſurpation de l'évêché d'Halberſtad ; il s'intitulait *ami de* DIEU, *et ennemi des prêtres*, et méritait ce dernier titre, puiſqu'il ne ſubſiſtait que du pillage des égliſes : l'autre, ſoutien de ce parti alors ruiné, était un aventurier, bâtard de la maiſon de Mansfeld, auſſi digne du titre d'*ennemi des prêtres* que le prince de Brunſvick. Ces deux ſecours pouvaient bien ſervir à déſoler une partie de l'Allemagne, mais non pas à rétablir le palatin et l'équilibre des princes.

L'empereur, affermi alors en Allemagne, aſſemble une diète à Ratisbonne, dans laquelle il déclare que *l'électeur palatin s'étant rendu criminel de lèſe-majeſté, ſes Etats, ſes biens, ſes dignités ſont dévolus au domaine impérial ; mais que ne voulant pas diminuer le nombre des électeurs, il veut, commande et ordonne que Maximilien de Bavière ſoit inveſti de l'électorat palatin.* Il donna en effet cette inveſtiture du haut du trône, et ſon vice-chancelier prononça que l'empereur conférait cette dignité de *ſa pleine puiſſance.* 1623. Empereur abſolu.

La ligue proteſtante, près d'être écraſée, fit de nouveaux efforts pour prévenir ſa ruine entière. Elle mit à ſa tête le roi de Danemarck, Dévaſtation de l'Allemagne.

*Chriſtiern IV.* L'Angleterre fournit quelque argent ; mais ni l'argent des Anglais, ni les troupes de Danemarck, ni *Brunſvick*, ni *Mansfeld*, ne prévalurent contre l'empereur, et ne ſervirent qu'à dévaſter l'Allemagne. *Ferdinand II* triomphait de tout par les mains de ſes deux généraux, le duc de *Valſtein* et le comte *Tilly*. Le roi de Danemarck était toujours battu à la tête de ſes armées, et *Ferdinand*, ſans ſortir de ſa maiſon, était victorieux et tout-puiſſant.

L'Italie eſclave.

Il mettait au ban de l'Empire le duc de *Meckelbourg*, l'un des chefs de l'union proteſtante, et donnait ce duché à *Valſtein*, ſon général. Il proſcrivait de même le duc *Charles de Mantoue*, pour s'être mis en poſſeſſion, ſans ſes ordres, de ſon pays qui lui appartenait par les droits du ſang. Les troupes impériales ſurprirent et ſaccagèrent Mantoue ; elles répandirent la terreur en Italie. Il commençait a reſſerrer cette ancienne chaîne qui avait lié l'Italie à l'Empire, et qui était relâchée depuis ſi long-temps. Cent cinquante mille ſoldats, qui vivaient à diſcrétion dans l'Allemagne, rendaient ſa puiſſance abſolue. Cette puiſſance s'exerçait alors ſur un peuple bien malheureux ; on en peut juger par la monnaie, dont la valeur numéraire était alors quatre fois au-deſſus de la valeur ancienne,

et qui était encore altérée. Le duc de *Valſtein* diſait publiquement que le temps était venu de réduire les électeurs à la condition des ducs et pairs de France, et les évêques à la qualité de chapelains de l'empereur. C'eſt ce même *Valſtein* qui voulut depuis ſe rendre indépendant, et qui ne voulait aſſervir ſes ſupérieurs que pour s'élever ſur eux.

*Ferdinand II* ſe croit arbitre de l'Europe.

L'uſage que *Ferdinand II* feſait de ſon bonheur et de ſa puiſſance, fut ce qui détruiſit l'un et l'autre. Il voulut ſe mêler en maître des affaires de la Suède et de la Pologne, et prendre parti contre le jeune *Guſtave-Adolphe*, qui ſoutenait alors ſes prétentions contre le roi de Pologne, *Sigiſmond*, ſon parent. Ainſi ce fut lui-même qui, en forçant ce prince à venir en Allemagne, prépara ſa propre ruine. Il hâta encore ſon malheur, en réduiſant les princes proteſtans au déſeſpoir.

*Ferdinand II* ſe crut avec raiſon aſſez puiſſant pour caſſer la paix de Paſſau, faite par *Charles-Quint*, pour ordonner de ſa ſeule autorité à tous les princes, à tous les ſeigneurs, de rendre les évêchés et les bénéfices dont ils s'étaient emparés. Cet édit eſt 1629. encore plus fort que celui de la révocation de l'édit de Nantes, qui a fait tant de bruit ſous *Louis XIV*. Ces deux entrepriſes ſemblables ont eu des ſuccès bien différens

*Gustave-Adolphe*, appelé alors par les princes que le roi de Danemarck n'osait plus secourir, vint les venger en se vengeant lui-même.

Tout s'unit contre *Ferdinand II.*

L'empereur voulait rétablir l'Eglise pour en être le maître; et le cardinal de *Richelieu* se déclara contre lui. Rome même le traversa. La crainte de sa puissance était plus forte que l'intérêt de la religion. Il n'était pas plus extraordinaire que le ministre du roi très-chrétien, et la cour de Rome même soutinssent le parti protestant contre un empereur redoutable, qu'il ne l'avait été de voir *François I* et *Henri II* ligués avec les Turcs contre *Charles-Quint*. C'est la plus forte démonstration que la religion se tait quand l'intérêt parle.

Le grand *Gustave* en Allemagne.

On aime à attribuer toutes les grandes choses à un seul homme, quand il en a fait quelques-unes. C'est un préjugé fort commun en France, que le cardinal de *Richelieu* attira les armes de *Gustave-Adolphe* en Allemagne, et prépara seul cette révolution; mais il est évident qu'il ne fit autre chose que profiter des conjonctures. *Ferdinand II* avait en effet déclaré la guerre à *Gustave*; il voulait lui enlever la Livonie, dont ce jeune conquérant s'était emparé; il soutenait contre lui *Sigismond*, son compétiteur au royaume de Suède; il lui refusait le titre de roi. L'intérêt, la

vengeance

vengeance et la fierté appelaient *Gustave* en Allemagne ; et quand même, lorsqu'il fut en Poméranie, le ministère de France ne l'eût pas assisté de quelque argent, il n'en aurait pas moins tenté la fortune des armes dans une guerre déjà commencée.

Il était vainqueur en Poméranie, quand 1631. la France fit son traité avec lui. Trois cents mille francs une fois payés, et neuf cents mille par an qu'on lui donna, n'étaient ni un objet important, ni un grand effort de politique, ni un secours suffisant. *Gustave-Adolphe* fit tout par lui-même. Arrivé en Allemagne avec moins de quinze mille hommes, il en eut bientôt près de quarante mille, en recrutant dans le pays qui les nourrissait, en fesant servir l'Allemagne même à ses conquêtes en Allemagne. Il force l'électeur de Brandebourg à lui assurer la forteresse de Spandau et tous les passages ; il force l'électeur de Saxe à lui donner ses propres troupes à commander.

Succès de *Gustave*.

L'armée impériale commandée par *Tilly* est entièrement défaite aux portes de Leipsick. Tout se soumet à lui des bords de l'Elbe à ceux du Rhin. Il rétablit tout d'un coup le duc de Meckelbourg dans ses Etats, à un bout de l'Allemagne ; et il est déjà à l'autre bout, dans le Palatinat, après avoir pris Maïence.

Bataille de Leipsick, 17 septemb. 1631.

L'empereur immobile dans Vienne, tombé, en moins d'une campagne, de ce haut degré de grandeur qui avait paru ſi redoutable, eſt réduit à demander au pape *Urbain VIII* de l'argent et des troupes; on lui refuſa l'un et l'autre. Il veut engager la cour de Rome à publier une croiſade contre *Guſtave*. Le ſaint père promet un jubilé au lieu de croiſade. *Guſtave* traverſe en victorieux toute l'Allemagne; il amène dans Munich l'électeur palatin, qui eut du moins la conſolation d'entrer dans le palais de celui qui l'avait dépoſſédé. Cet électeur allait être rétabli dans ſon palatinat, et même dans le royaume de Bohême, par les mains du conquérant, lorſqu'à la ſeconde bataille auprès de Leipſick, dans les plaines de Lutzen[1], *Guſtave* fut tué au milieu de ſa victoire. Cette mort fut fatale au palatin, qui étant alors malade, et croyant être ſans reſſource, termina ſa malheureuſe vie.

Le pape bien aiſe.

*Guſtave* tué, 6 novemb. 1632.

Si l'on demande comment autrefois des eſſaims venus du Nord conquirent l'empire romain, qu'on voie ce que *Guſtave* a fait, en deux ans, contre des peuples plus belliqueux que n'était alors cet empire, et l'on ne ſera point étonné.

Suédois toujours vainqueurs.

C'eſt un événement bien digne d'attention, que ni la mort de *Guſtave*, ni la minorité de ſa fille *Chriſtine*, reine de Suède, ni la

ſanglante défaite des Suédois à Nortlingue, ne nuiſit point à la conquête. Ce fut alors que le miniſtère de France joua en effet le rôle principal : il fit la loi aux Suédois, et aux princes proteſtans d'Allemagne, en les ſoutenant ; et ce fut ce qui valut depuis l'Alſace au roi de France, aux dépens de la maiſon d'Autriche.

*Guſtave-Adolphe* avait laiſſé après lui de très-grands généraux qu'il avait formés : c'eſt ce qui eſt arrivé à preſque tous les conquérans. Ils furent ſecondés par un héros de la maiſon de Saxe, *Bernard de Veimar*, deſcendant de l'ancienne branche électorale dépoſſédée par *Charles-Quint*, et reſpirant encore la haine contre la maiſon d'Autriche. Ce prince n'avait pour tout bien qu'une petite armée qu'il avait levée dans ces temps de trouble, formée et aguerrie par lui, et dont la ſolde était au bout de leurs épées. La France payait cette armée, et payait alors les Suédois. L'empereur, qui ne ſortait point de ſon cabinet, n'avait plus de grand général à leur oppoſer. Il s'était défait lui-même du ſeul homme qui pouvait rétablir ſes armes et ſon trône ; il craignit que ce fameux duc de *Valſtein*, auquel il avait donné un pouvoir ſans bornes ſur ſes armées, ne ſe ſervît contre lui de ce pouvoir dangereux. Il fit

*Valſtein* aſſaſſiné, 3 février 1634.

Oo 2

aſſaſſiner ce général qui voulait être indépendant.

C'eſt ainſi que *Ferdinand I* s'était défait par un aſſaſſinat du cardinal *Martinuſius*, trop puiſſant en Hongrie, et que *Henri III* avait fait périr le cardinal et le duc de *Guiſe*.

Si *Ferdinand II* avait commandé lui-même ſes armées, comme il le devait dans ces conjonctures critiques, il n'eût point eu beſoin de recourir à cette vengeance des faibles, qu'il crut néceſſaire, et qui ne le rendit pas plus heureux.

Jamais l'Allemagne ne fut plus humiliée que dans ce temps : un chancelier ſuédois y dominait, et y tenait ſous ſa main tous les *Oxenſtiern.* princes proteſtans. Ce chancelier *Oxenſtiern*, animé d'abord de l'eſprit de *Guſtave-Adolphe*, ſon maître, ne voulait point que les Français partageaſſent le fruit des conquêtes de *Guſtave*; mais, après la bataille de Nortlingue, il fut obligé de prier le miniſtre français de daigner s'emparer de l'Alſace, ſous le titre de protecteur. Le cardinal de *Richelieu* promit *Veimar.* l'Alſace à *Bernard de Veimar*, et fit ce qu'il put pour l'aſſurer à la France. Juſque-là ce miniſtre avait temporiſé et agi ſous main; mais alors il éclata. Il déclara la guerre aux deux branches de la maiſon d'Autriche, affaiblies toutes les deux en Eſpagne et dans

l'Empire. C'eſt-là le fort de cette guerre de trente années. La France, la Suède, la Hollande, la Savoie attaquaient à la fois la maiſon d'Autriche, et le vrai ſyſtême de *Henri IV* était ſuivi.

*Ferdinand II* mourut dans ces triſtes circonſtances, à l'âge de cinquante-neuf ans, après dix-huit ans d'un règne toujours troublé par des guerres inteſtines et étrangères, n'ayant jamais combattu que de ſon cabinet. Il fut très-malheureux, puiſque dans ſes ſuccès il ſe crut obligé d'être ſanguinaire, et qu'il fallut ſoutenir enſuite de grands revers. L'Allemagne était plus malheureuſe que lui; ravagée tour à tour par elle-même, par les Suédois et les Français, éprouvant la famine, la diſette, et plongée dans la barbarie, ſuite inévitable d'une guerre ſi longue et ſi malheureuſe.

Mort de *Ferdinand II.* 15 fév. 1637.

*Ferdinand II* a été loué comme un grand empereur, et l'Allemagne ne fut jamais plus à plaindre que ſous ſon gouvernement; elle avait été heureuſe ſous ce *Rodolphe II* qu'on mépriſe.

*Ferdinand II* laiſſa l'empire à ſon fils, *Ferdinand III*, déjà élu roi des Romains; mais il ne lui laiſſa qu'un empire déchiré, dont la France et la Suède partagèrent les dépouilles.

*Ferdinand III.*

Sous le règne de *Ferdinand III* la puiſſance

autrichienne déclina toujours. Les Suédois établis dans l'Allemagne n'en ſortirent plus ; la France, jointe à eux, ſoutenait toujours le parti proteſtant de ſon argent et de ſes armes; et quoiqu'elle fût elle-même embarraſſée dans une guerre d'abord malheureuſe contre l'Eſpagne ; quoique le miniſtère eût ſouvent des conſpirations ou des guerres civiles à étouffer, cependant elle triompha de l'Empire, comme un homme bleſſé, terraſſe avec du ſecours un ennemi plus bleſſé que lui.

*Veimar.* Le duc *Bernard de Veimar*, deſcendant de l'infortuné duc de Saxe dépoſſédé par *Charles-Quint*, vengea ſur l'Autriche les malheurs de ſa race. Il avait été l'un des généraux de *Guſtave*, et il n'y eut pas un ſeul de ces généraux qui depuis ſa mort ne ſoutînt la gloire de la Suède. Le duc de *Veimar* fut le plus fatal de tous à l'empereur. Il avait commencé, à la vérité, par perdre la grande bataille de Nortlingue : mais ayant depuis raſſemblé avec l'argent de la France une armée qui ne reconnaiſſait que lui, il gagna quatre batailles, en moins de quatre mois, contre les Impériaux. Il comptait ſe faire une ſouveraineté le long du Rhin. La France même lui garantiſſait par ſon traité la poſſeſſion de l'Alſace.

1639. Ce nouveau conquérant mourut à trente

cinq ans, et légua ſon armée à ſes frères, comme on légue ſon patrimoine ; mais la France, qui avait plus d'argent que les frères du duc de *Veimar*, acheta l'armée, et continua les conquêtes pour elle. Le maréchal de *Guébriant*, le vicomte de *Turenne*, et le duc d'*Enghien*, depuis le grand *Condé*, achevèrent ce que le duc de *Veimar* avait commencé. Les généraux ſuédois, *Bannier* et *Torſtenſon*, preſſaient l'Autriche d'un côté, tandis que *Turenne* et *Condé* l'attaquaient de l'autre.

Paix de Veſtphalie.

*Ferdinand III*, fatigué de tant de ſecouſſes, fut obligé de conclure enfin la paix de Veſtphalie. Les Suédois et les Français furent par ce fameux traité les légiſlateurs de l'Allemagne dans la politique et dans la religion. La querelle des empereurs et des princes de l'Empire, qui durait depuis ſept cents ans, fut enfin terminée. L'Allemagne fut une grande ariſtocratie compoſée d'un roi, des électeurs, des princes et des villes impériales. Il fallut que l'Allemagne épuiſée payât encore cinq millions de riſdales aux Suédois, qui l'avaient dévaſtée et pacifiée. Les rois de Suède devinrent princes de l'Empire, en ſe feſant céder la plus belle partie de la Poméranie, Stetin, Viſmar, Rugen, Verden, Brême et des territoires conſidérables. Le roi de France devint landgrave d'Alſace, ſans être prince de l'Empire.

La maiſon palatine fut enfin rétablie dans ſes droits, excepté dans le haut Palatinat, qui demeura à la branche de Bavière. Les prétentions des moindres gentilshommes furent diſcutées devant les plénipotentiaires, comme dans une cour ſuprême de juſtice. Il y eut cent quarante reſtitutions d'ordonnées, et qui furent faites. Les trois religions, la romaine, la luthérienne et la calviniſte, furent également autoriſées. La chambre impériale fut compoſée de vingt-quatre membres proteſtans, et de vingt-ſix catholiques, et l'empereur fut obligé de recevoir ſix proteſtans juſque dans ſon conſeil aulique à Vienne.

Etat de l'Allemagne.

L'Allemagne ſans cette paix ſerait devenue ce qu'elle était ſous les deſcendans de *Charlemagne*, un pays preſque ſauvage. Les villes étaient ruinées, de la Siléſie juſqu'au Rhin, les campagnes en friche, les villages déſerts : la ville de Magdebourg réduite en cendres par le général impérial *Tilly*, n'était point rebâtie : le commerce d'Augsbourg et de Nuremberg avait péri. Il ne reſtait guère de manufactures que celles de fer et d'acier : l'argent était d'une rareté extrême ; toutes les commodités de la vie ignorées ; les mœurs ſe reſſentaient de la dureté que trente ans de guerre avaient miſe dans tous les eſprits.

Il a fallu un ſiècle entier pour donner à l'Allemagne tout ce qui lui manquait. Les réfugiés de France ont commencé à y porter cette réforme, et c'eſt de tous les pays celui qui a retiré le plus d'avantages de la révocation de l'édit de Nantes. Tout le reſte s'eſt fait de ſoi-même et avec le temps. Les arts ſe communiquent toujours de proche en proche ; et enfin l'Allemagne eſt devenue auſſi floriſſante que l'était l'Italie, au ſeizième ſiècle, lorſque tant de princes entretenaient à l'envi dans leurs cours la magnificence et la politeſſe.

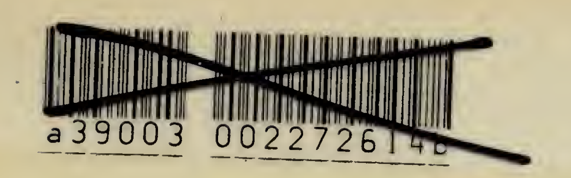
*Fin du Tome cinquième.*

# TABLE

## DES CHAPITRES

### CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table du cinquième volume.


a39003 002272614b

